

## Commune de Sermaise



### REALISATION D'UN DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

### TOME I – Résultats du diagnostic

### *Rapport final*

Septembre 2014

Réf Alisea : 1337

**Etude réalisée pour :**

---

**Ville de Sermaise**  
**Avenue Paul Blot**  
**91530 Sermaise**  
**Tél : 01 64 59 82 27**  
**E-mail : [mairie.sermaise@wanadoo.fr](mailto:mairie.sermaise@wanadoo.fr)**

**Etude réalisée par :**

---



**Alisea SARL**  
152 Avenue de Paris  
78000 VERSAILLES  
Tél : 01 39 53 15 84  
E-mail : [contact@alisea-environnement.fr](mailto:contact@alisea-environnement.fr)

**Auteurs :** Benoît ABRAHAM – Ingénieur d'étude naturaliste, Sébastien DAVOUST – Ingénieur écologue, Philippe LEVEQUE – Phyto-écologue, Nicolas MOULIN – Entomologiste, Julie BRAUD – Entomologiste, Delphine CHABROL – Ingénieur écologue, Hélène BAILLAIS – Ingénieur écologue

Photos de couverture : Alisea, Nicolas Moulin, Delphine Chabrol, Benoît Abraham

Ce tome est complété par :

- Tome II : plan d'actions
- Tome III : fiches descriptives des espèces remarquables recensées

# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION-PREAMBULE</b>	<b>8</b>
1.1	CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE	8
1.2	DEFINITION DE LA ZONE D'ETUDE	8
1.3	TRAME VERTE ET BLEUE / CORRIDOR ECOLOGIQUE / SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE	10
1.4	LA COMMUNE DE SERMAISE	15
1.4.1	<i>Situation</i>	15
1.4.2	<i>Climat</i>	15
1.4.3	<i>Géologie</i>	16
1.4.4	<i>Topographie</i>	19
1.4.5	<i>Hydrographie et hydrologie</i>	19
1.4.6	<i>Occupation du sol</i>	22
1.4.7	<i>Historique de l'occupation des sols</i>	25
<b>2</b>	<b>BILAN DES CONNAISSANCES EXISTANTES</b>	<b>28</b>
2.1	PROTECTIONS ET INVENTAIRES DU PATRIMOINE NATUREL	28
2.1.1	<i>Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF)</i>	28
2.1.2	<i>Zones Natura 2000</i>	29
2.1.3	<i>Zones Naturels d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)</i>	30
2.1.4	<i>Sites inscrits et Protections</i>	33
2.1.1	<i>Autres mesures de protection ou inventaires</i>	33
2.2	ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE	35
<b>3</b>	<b>PROSPECTIONS ET INVENTAIRES COMPLEMENTAIRES</b>	<b>42</b>
3.1	ASPECTS GENERAUX	42
3.2	EVALUATION ECOLOGIQUE ET HIERARCHISATION DES ENJEUX	42
3.3	LE DIAGNOSTIC HABITATS ET FLORE	44
3.3.1	<i>Aspects méthodologiques</i>	44
3.3.2	<i>Description des habitats naturels</i>	47
3.3.3	<i>Bilan de l'inventaire floristique</i>	70
3.3.4	<i>Synthèse des enjeux Habitats et flore</i>	85
3.4	MAMMIFERES TERRESTRES	99
3.4.1	<i>Aspects méthodologiques</i>	99
3.4.2	<i>Synthèse des espèces de mammifères terrestres recensés</i>	99
3.4.1	<i>Enjeux mammifères terrestres</i>	100
3.5	CHIROPTERES	101
3.5.1	<i>Aspects méthodologiques</i>	101
3.5.2	<i>Synthèse des espèces de Chiroptères recensés en période d'activité</i>	103
3.5.3	<i>Synthèse des espèces présentes sur le territoire en période d'hibernation</i>	106
3.5.1	<i>Enjeux chiroptérologiques</i>	111
3.6	AVIFAUNE NICHEUSE	113
3.6.1	<i>Aspects méthodologiques</i>	113
3.6.2	<i>Synthèse des espèces d'oiseaux nicheurs recensés</i>	115
3.6.3	<i>Enjeux avifaune nicheuse</i>	120
3.7	REPTILES	122
3.7.1	<i>Aspects méthodologiques</i>	122
3.7.2	<i>Synthèse des espèces de Reptiles recensés</i>	123
3.7.3	<i>Enjeux reptiles</i>	124
3.8	AMPHIBIENS	127
3.8.1	<i>Méthodologie</i>	127
3.8.2	<i>Synthèse des espèces d'Amphibiens recensés</i>	128
3.8.3	<i>Enjeux Amphibiens</i>	129
3.9	INSECTES	131
3.9.1	<i>Aspects méthodologiques</i>	131
3.9.2	<i>Synthèse des espèces d'insectes recensés</i>	132

3.9.3	Enjeux entomologiques.....	139
3.10	SYNTHESE DES ESPECES RECENSEES PAR TRAMES.....	145
<b>4</b>	<b>NOYAUX ET CORRIDORS ECOLOGIQUES.....</b>	<b>150</b>
<b>5</b>	<b>ANNEXES.....</b>	<b>152</b>
5.1	ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE – CARTE DES HABITATS DE LA ZONE HUMIDE DE SERMAISE A ROINVILLE.....	152
5.2	LISTE DE LA FLORE.....	154
5.3	LISTE DES MAMMIFERES TERRESTRES.....	160
5.4	LISTE DES MAMMIFERES VOLANTS.....	160
5.5	LISTE DE L'AVIFAUNE NICHEUSE.....	161
5.6	LISTE DES REPTILES.....	162
5.7	LISTE DES AMPHIBIENS.....	162
5.8	LISTE DES INSECTES.....	163
<b>6</b>	<b>GLOSSAIRE.....</b>	<b>166</b>
<b>7</b>	<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>168</b>

## LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 - LOCALISATION DE LA ZONE D'ETUDE (ALISEA 2014, FOND IGN).....	9
FIGURE 2 - TRAME VERTE ET BLEUE COMPOSEE DE SOUS TRAMES ECOLOGIQUES SPECIFIQUE ( SOURCE : CEMAGREF).....	11
FIGURE 3 - COMPOSANTES DE LA TVB A SERMAISE (2013, ECOSPHERE, IAU-IF).....	13
FIGURE 4 - OBJECTIFS DE PRESERVATION ET DE RESTAURATION DE LA TVB A SERMAISE (2013, ECOSPHERE, IAU-IF).....	14
FIGURE 5 - DIAGRAMME CLIMATIQUE DE LA STATION METEOROLOGIQUE DE TRAPPES (METEO FRANCE).....	15
FIGURE 6 - ECHELLE DES TEMPS GEOLOGIQUES (BRGM).....	17
FIGURE 7 - GEOLOGIE (ALISEA 2014, FOND BRGM).....	18
FIGURE 8 - TOPOGRAPHIE DE LA COMMUNE (CARTES-TOPOGRAPHIQUES.FR).....	19
FIGURE 9 - HYDROLOGIE (ALISEA 2014, FOND IGN, DONNEES SNPN/ALISEA).....	21
FIGURE 10 - OCCUPATION DU SOL (ALISEA 2014, CORINE LAND COVER 2006).....	23
FIGURE 11 - ECOMOS DEUXIEME DEGRE (ALISEA 2013, ECOMOS).....	24
FIGURE 12 - CARTE DE CASSINI (DEBUT XIXEME SIECLE), SOURCE IGN.....	25
FIGURE 13 - CARTE D'ETAT-MAJOR (FIN XIXEME SIECLE), SOURCE IGN.....	25
FIGURE 14 - COHERENCE DU SYSTEME REGIONAL DES ESPACES OUVERTS (SOURCES : IAU IDF, 2008).....	28
FIGURE 15 - NOYAUX DE BIODIVERSITE ET CONTINUITES ECOLOGIQUES (SOURCE IAU IDF, 2008).....	29
FIGURE 16 - CARTOGRAPHIE DES ZNIEFF (ALISEA 2013, DRIEE IDF).....	32
FIGURE 17 - SITES INSCRITS ET SITES CLASSES (ALISEA 2013, FOND GOOGLE SATELLITE, DRIEE).....	34
FIGURE 18 - ESPECES VEGETALES REMARQUABLES INVENTORIEES APRES 1990 PAR LE CBNBP (ALISEA 2014, FOND IGN, CBNBP).....	41
FIGURE 19 - ZONES PROSPECTEES ET CARTOGRAPHIEES POUR LA FLORE ET LES HABITATS EN 2013 (ALISEA 2014, FOND IGN).....	46
FIGURE 20 - HABITATS HYGROPHILES (ALISEA 2014, FOND IGN).....	51
FIGURE 21 - LES HABITATS HERBACES (ALISEA 2014, FOND IGN).....	58
FIGURE 22 - HABITATS ARBUSTIFS A ARBORES (ALISEA 2014, FOND IGN).....	64
FIGURE 23 - LES HABITATS ANTHROPIQUES (ALISEA 2014, FOND IGN).....	67
FIGURE 24 - ENSEMBLE DES HABITATS RECENSES EN 2013 (ALISEA 2014, FOND IGN).....	68
FIGURE 25 - HABITATS REMARQUABLES RECENSES EN 2013 (ALISEA 2014, FOND IGN).....	69
FIGURE 26 - ESPECES VEGETALES REMARQUABLES TYPIQUES DES MILIEUX HUMIDES (ALISEA 2014, FOND IGN).....	72
FIGURE 27 - ESPECES VEGETALES REMARQUABLES CARACTERISTIQUES DES MILIEUX HERBACES (ALISEA 2014, FOND IGN).....	76
FIGURE 28 - ESPECES VEGETALES REMARQUABLES CARACTERISTIQUES DES MILIEUX ARBUSTIFS A ARBORES (ALISEA 2014, FOND IGN).....	78
FIGURE 29 - ESPECES VEGETALES REMARQUABLES CARACTERISTIQUES DES MILIEUX ANTHROPIQUES (ALISEA 2014, FOND IGN).....	80
FIGURE 30 - ESPECES VEGETALES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (ALISEA 2014, FOND IGN).....	83

FIGURE 31 - FIGURE 30 - ESPECES VEGETALES EXOTIQUES ENVAHISSANTES - ZOOM (ALISEA 2014, FOND IGN) .....	84
FIGURE 32 - SOUS-TRAME DES MILIEUX HYGROPHILES (ALISEA 2014, FOND IGN) .....	87
FIGURE 33 - SOUS-TRAME DES FRICHES CALCICOLES ET PELOUSES SABLO-CALCAIRES (ALISEA 2014, FOND IGN) .....	88
FIGURE 34 - SOUS-TRAME DES FRICHES CALCICOLES ET PELOUSES SABLO-CALCAIRES - ZOOM (ALISEA 2014, FOND IGN).....	89
FIGURE 35 - SOUS-TRAME DES FRICHES SUR SABLES SECS ET PRAIRIES MAIGRES ACIDIPHILES (ALISEA 2014, FOND IGN).....	90
FIGURE 36 - SOUS-TRAME DES FRICHES SUR SABLES SECS ET PRAIRIES MAIGRES ACIDIPHILES - ZOOM SUD (ALISEA 2014, FOND IGN) .....	90
FIGURE 37 - SOUS-TRAME DES PRAIRIES DE FAUCHE (ALISEA 2014, FOND IGN) .....	91
FIGURE 38 - SOUS-TRAME DES OURLETS ET BOISEMENTS CALCICOLES (ALISEA 2014, FOND IGN).....	92
FIGURE 39 - SOUS-TRAME DES OURLETS ET BOISEMENTS CALCICOLES - ZOOM (ALISEA 2014, FOND IGN).....	93
FIGURE 40 - SOUS-TRAME DES MILIEUX LIES AUX FORETS ACIDIPHILES (ALISEA 2014, FOND IGN) .....	94
FIGURE 41 - SOUS-TRAME DES MILIEUX LIES AUX FORETS ACIDIPHILES - ZOOM (ALISEA 2014, FOND IGN).....	95
FIGURE 42 - SOUS-TRAME DES CHAOS GRESEUX ET FORETS DE PENTES ET RAVINS (ALISEA 2014, FOND IGN) .....	96
FIGURE 43 - ESPECES VEGETALES REMARQUABLES ASSOCIEES A LA SOUS-TRAME DES CULTURES (ALISEA 2014, FOND IGN).....	97
FIGURE 44 - ESPECES VEGETALES REMARQUABLES ASSOCIEES A LA SOUS-TRAME DES CULTURES - ZOOM (ALISEA 2014, FOND IGN).....	98
FIGURE 45 - LOCALISATION DES POINTS D'ECOUTES (ALISEA 2014, FOND IGN).....	102
FIGURE 46 - LA FREQUENTATION DES GITES (D'APRES LES DONNEES DU CG91).....	111
FIGURE 47 - CHIROPTERES REMARQUABLES RECENSES PAR ALISEA EN 2013 (ALISEA 2014, FOND IGN) .....	112
FIGURE 48 - LOCALISATION DES GITES A CHIROPTERES (ALISEA 2014, FOND IGN) .....	112
FIGURE 49 - LOCALISATION DES POINTS IPA (ALISEA 2014, FOND IGN).....	114
FIGURE 50 - AVIFAUNE REMARQUABLE RECENSEE A SERMAISE (ALISEA 2014, FOND IGN) .....	121
FIGURE 51 - LOCALISATION DES PLAQUES A REPTILES (ALISEA 2014, FOND IGN).....	125
FIGURE 52 - REPTILES REMARQUABLES (ALISEA 2014, FOND IGN).....	126
FIGURE 53 - AMPHIBIENS RECENSES (ALISEA 2014, FOND IGN) .....	130
FIGURE 54 - INSECTES REMARQUABLES RECENSES (ALISEA 2014, FOND IGN).....	143
FIGURE 55 - INSECTES REMARQUABLES RECENSES - ZOOM (ALISEA 2014, FOND IGN).....	144
FIGURE 56 - ESPECES ANIMALES REMARQUABLES DE LA TRAME DES MILIEUX OUVERTS (ALISEA 2014, FOND IGN) .....	146
FIGURE 57 - ESPECES ANIMALES REMARQUABLES DE LA TRAME DES MILIEUX BOISES (ALISEA 2014, FOND IGN) .....	147
FIGURE 58 - ESPECES ANIMALES REMARQUABLES DE LA TRAME HYGROPHILE (ALISEA 2014, FOND IGN) .....	148
FIGURE 59 - ESPECES ANIMALES REMARQUABLES DE LA TRAME DU BATI (ALISEA 2014, FOND IGN).....	149
FIGURE 60 - NOYAUX ET CORRIDORS ECOLOGIQUES (ALISEA 2014/FOND IGN).....	151

## LISTE DES TABLEAUX

TABEAU 1 - DESCRIPTION DES ZNIEFF CONCERNEES (SOURCE INPN, DRIEE) .....	30
TABEAU 2 - SITES INSCRITS ET SITES CLASSES.....	33
TABEAU 3 - LISTE DES DOCUMENTS CONSULTES .....	35
TABEAU 4 - LISTE DES PERSONNES CONTACTEES.....	36
TABEAU 5 - HABITATS ET ESPECES REMARQUABLES RECENSES DANS LA BIBLIOGRAPHIE .....	37
TABEAU 6 - DATES DE PASSAGES ET CONDITIONS METEOROLOGIQUES.....	44
TABEAU 7 - LES HABITATS HYGROPHILES (ZONES HUMIDES) .....	48
TABEAU 8 - LES HABITATS HERBACES NATURELS ET SEMI-NATURELS .....	52
TABEAU 9 - LES HABITATS ARBUSTIFS A ARBORES.....	59
TABEAU 10 - HABITATS D'ORIGINE ANTHROPIQUE .....	65
TABEAU 11 - DATES DE PASSAGES ET CONDITIONS METEOROLOGIQUES.....	101
TABEAU 12 - SUIVI DES CHIROPTERES DURANT L'HIBERNATION .....	109
TABEAU 13 - DATES DE PASSAGES ET CONDITIONS METEOROLOGIQUES.....	113
TABEAU 14 - DATES DE PASSAGES ET CONDITIONS METEOROLOGIQUES.....	122
TABEAU 15 - REPTILES RECENSES A SERMAISE.....	123
TABEAU 16 - DATES DE PASSAGES ET CONDITIONS METEOROLOGIQUES.....	128
TABEAU 17 - DATES DE PASSAGES ET CONDITIONS METEOROLOGIQUES*.....	132
TABEAU 18 - RICHESSE SPECIFIQUE ET ESPECES REMARQUABLES PAR SITES PROSPECTES SUR SERMAISE. ....	138

## LISTE DES PHOTOS

<i>PHOTO 1 - VUES AERIENNES DE LA COMMUNE EN 1946 (SOURCE IGN)</i>	26
<i>PHOTO 2 - VUES AERIENNES DE LA COMMUNE EN 1954 (SOURCE IGN)</i>	27
<i>PHOTO 3 - VUES AERIENNES DE LA COMMUNE EN 1965 (SOURCE IGN)</i>	27
<i>PHOTO 4 - VUES AERIENNES DE LA COMMUNE EN 1981 (SOURCE IGN)</i>	27
<i>PHOTO 5 - VUES AERIENNES DE LA COMMUNE EN 1995 (SOURCE IGN)</i>	27
<i>PHOTO 6 - VUES AERIENNES DE LA COMMUNE EN 2000 (SOURCE IGN)</i>	27
<i>PHOTO 7 - BERGES DEGRADEES DE L'ORGE (ALISEA 2013/D.CHABROL)</i>	47
<i>PHOTO 8 - MARE DU MESNIL ABRITANT UNE POPULATION TRES IMPORTANTE DE PESSE D'EAU (ALISEA 2013/D.CHABROL)</i>	49
<i>PHOTO 9 - MARE AGRICOLE SUR LE PLATEAU (ALISEA 2013/D.CHABROL)</i>	49
<i>PHOTO 10 - PELOUSES SABLO-CALCAIRE A GENEVRIER COMMUN (ALISEA 2013/D.CHABROL)</i>	54
<i>PHOTO 11 - PRAIRIE MAIGRE ACIDIPHILE AVEC JASIONE DES MONTAGNES ET TREFLE DES CHAMPS (ALISEA 2013/D.CHABROL)</i>	55
<i>PHOTO 12 - PRAIRIE MESOPHILE DE FAUCHE (PRAIRIE AUX RUCHES) (ALISEA 2013/D.CHABROL)</i>	55
<i>PHOTO 13 - OURLET CALCICOLE A DORONIC (ALISEA 2013/D.CHABROL)</i>	56
<i>PHOTO 14 - OURLET DE TRANSITION A SILENE PENCHE ET FETUQUE CAPILLAIRE (ALISEA 2013/D.CHABROL)</i>	56
<i>PHOTO 15 - CHAOS GRESEUX EN ZONE PRIVEE (ALISEA 2013/D.CHABROL)</i>	57
<i>PHOTO 16 - CHENAIE PUBESCENTE AU SUD DE SERMAISE (ALISEA 2013/D.CHABROL)</i>	60
<i>PHOTO 17 - BOISEMENT CALCICOLE AVEC TAPIS CARACTERISTIQUE DE MERCURIALE (ALISEA 2013/D.CHABROL)</i>	61
<i>PHOTO 18 - FACIES A JACINTHE DES BOIS D'UN BOISEMENT NEUTRO-ACIDICLINE</i>	61
<i>PHOTO 19 - BOISEMENT ACIDIPHILE (ALISEA 2013/D.CHABROL)</i>	62
<i>PHOTO 20 - FORET DE RAVIN A POLYSTIC A SOIES (ALISEA 2013/D.CHABROL)</i>	63
<i>PHOTO 21 - CULTURE DE BLE A SERMAISE (ALISEA 2013/D.CHABROL)</i>	66
<i>PHOTO 22 - ROBINIER FAUX-ACACIA FAVORISANT UNE FLORE BANALE (ALISEA 2013/D.CHABROL)</i>	82
<i>PHOTO 23 - RENOUÉE DE SAKHALINE AU SUD DE SERMAISE (ALISEA 2013/D.CHABROL)</i>	82
<i>PHOTO 24 - BLAIREAUTIERE (ALISEA/D.CHABROL)</i>	100
<i>PHOTO 25 - RAGONDIN (ALISEA/S.DAVOUST)</i>	100
<i>PHOTO 26 - PIPISTRELLE COMMUNE (JEFF DE LONGE)</i>	103
<i>PHOTO 27 - PIPISTRELLE DE KHUL (MNOLF)</i>	103
<i>PHOTO 28 - PIPISTRELLE DE NATHUSIUS (INTERNET)</i>	104
<i>PHOTO 29 - SEROTINE COMMUNE (MNOLF)</i>	104
<i>PHOTO 30 - MURIN DE DAUBENTON (GUIDO GERDING)</i>	105
<i>PHOTO 31 - NOCTULE DE LEISLER (R.VERLINDE)</i>	105
<i>PHOTO 32 - OREILLARD ROUX (WIKIMEDIA COMMONS)</i>	106
<i>PHOTO 33 - GRANDS MURINS (GMN)</i>	106
<i>PHOTO 34 - MURIN A OREILLES ECHANCREES (C. ROBILLER)</i>	107
<i>PHOTO 35 - MURIN A MOUSTACHES (MNOLF)</i>	107
<i>PHOTO 36 - MURIN DE NATTERER (GUIDO GERDING)</i>	107
<i>PHOTO 37 - MURIN DE BECHSTEIN (GILLES SAN MARTIN)</i>	108
<i>PHOTO 38 - GITES PROTEGES POUR LES CHIROPTERES (ALISEA 2013/S.DAVOUST)</i>	111
<i>PHOTO 39 - COUPLE DE BOUVREUILS PIVOINES (J.HUPPERETZ)</i>	115
<i>PHOTO 40 - BRUANT JAUNE (ALISEA /B.ABRAHAM)</i>	115
<i>PHOTO 41 - BRUANT PROYER (TRIGUERO)</i>	115
<i>PHOTO 42 - BRUANT ZIZI (XIMO)</i>	116
<i>PHOTO 44 - BUSE VARIABLE (MARK MEDCALF)</i>	116
<i>PHOTO 43 - BUSARD SAINT-MARTIN (KATY PRAIRIE CONSERVANCY)</i>	116
<i>PHOTO 45 - CHOUETTE EFFRAIE (PETER TRIMMING)</i>	116
<i>PHOTO 46 - COURLIS CENDRE (KEN BILINGTON)</i>	117
<i>PHOTO 47 - FAUVETTE GRISETTE (G.KATALIN)</i>	117
<i>PHOTO 48 - HIBOU DES MARAIS (NIGEL)</i>	117
<i>PHOTO 49 - (LINOTTE MELODIEUSE (ALISEA/B.ABRAHAM)</i>	117
<i>PHOTO 50 - LORIOT D'EUROPE (PACO GOMEZ)</i>	118
<i>PHOTO 51 - PIC EPEICHETTE (ZALTYS)</i>	118
<i>PHOTO 52 - PIC NOIR (ALASTAIR RAE)</i>	118
<i>PHOTO 53 - PIGEON COLOMBIN (JIM GIFFORD)</i>	118
<i>PHOTO 54 - POUILLOT FITIS (VOGELARTINFO)</i>	119

<i>PHOTO 55 - ROUGEQUEUE A FRONT BLANC (THOMAS KRAFT)</i>	119
<i>PHOTO 56 - TARIER PATRE (ALISEA/B.ABRAHAM)</i>	119
<i>PHOTO 57 - TOURTERELLE DES BOIS (DAVID KING)</i>	119
<i>PHOTO 58 - BONDREE APIVORE (ANTJE GÖRTLER)</i>	120
<i>PHOTO 59 - EXEMPLE DE PLAQUE (ALISEA/B.ABRAHAM)</i>	122
<i>PHOTO 60 - CORONELLE LISSE (ALISEA/B.ABRAHAM)</i>	124
<i>PHOTO 61 - LEZARD VERT OCCIDENTAL (ALISEA/B.ABRAHAM)</i>	124
<i>PHOTO 62 - LEZARD DES MURAILLES (ALISEA/B.ABRAHAM)</i>	124
<i>PHOTO 63 - GRENOUILLE AGILE (ALISEA/B.ABRAHAM)</i>	129
<i>PHOTO 64 - TRITON PONCTUE</i>	129
<i>PHOTO 65 - TRITON CRÊTÉ (WIKIMEDIA COMMONS/RAINER THEUER)</i>	129
<i>PHOTO 66 - FILET FAUCHOIR, FILET A PAPILLON, PARAPLUIE JAPONAIS (SOURCE : INSECTES-FRANCE)</i>	131
<i>PHOTO 67 - PETITE VIOLETTE (ALISEA/N.MOULIN)</i>	133
<i>PHOTO 68 - DEMI-DEUIL (ALISEA/N.MOULIN)</i>	133
<i>PHOTO 69 - MELITEE DU PLANTAIN (ALISEA/E.JACOB)</i>	133
<i>PHOTO 70 - CRIQUET VERTE-ECHINE (ALISEA/N.MOULIN)</i>	134
<i>PHOTO 71 - CRIQUET GLAUQUE (ALISEA/N.MOULIN)</i>	134
<i>PHOTO 72 - OEDIPODE TURQUOISE (ALISEA/N.MOULIN)</i>	134
<i>PHOTO 73 - STENOBOTHRE LIGNE (WWW.GALERIE-INSECTE.ORG/PHOTO 48442)</i>	134
<i>PHOTO 74 - GRILLON CHAMPETRE (ALISEA/N.MOULIN)</i>	135
<i>PHOTO 75 - DECTICELLE CHAGRINEE (ALISEA/N.MOULIN)</i>	135
<i>PHOTO 76 - DECTICELLE BARIOLEE (ALISEA/N.MOULIN)</i>	135
<i>PHOTO 77 - AESCHNE AFFINE (ALISEA/N.MOULIN)</i>	135
<i>PHOTO 78 - CALOPTERYX VIERGE (ALISEA/N.MOULIN)</i>	136
<i>PHOTO 79 - AGRION MIGNON (ALISEA/N.MOULIN)</i>	136
<i>PHOTO 80 - LESTE VERDOYANT (ALISEA/N.MOULIN)</i>	136
<i>PHOTO 81 - LESTE BRUN (ALISEA/N.MOULIN)</i>	136
<i>PHOTO 82 - CLAIRON COMMUN (WWW.GALERIE-INSECTE.ORG PHOTO 218)</i>	137
<i>PHOTO 83 - GEOTRUPE COMMUN (WWW.GALERIE-INSECTE.ORG PHOTO 53115)</i>	137
<i>PHOTO 84 - MANTE RELIGIEUSE (ALISEA/N.MOULIN)</i>	137

## 1 INTRODUCTION-PREAMBULE

### 1.1 Contexte et objectifs de l'étude

La commune de Sermaise a lancé un diagnostic écologique de son territoire, afin de mieux connaître et analyser les interactions entre la ville et les écosystèmes qui lui sont liés, par une approche globale aux multiples échelles et facteurs pour identifier les enjeux de biodiversité.

De nombreuses initiatives locales et nationales permettent de connaître de mieux en mieux les territoires et leur biodiversité, mais sans pour autant établir un inventaire complet, structuré et actualisable de la biodiversité présente.

La connaissance de la biodiversité à l'échelle communale constitue un réel atout pour mener des politiques locales efficaces en termes de préservation des espaces naturels et des espèces associées, d'urbanisme, d'aménagement, de pédagogie...

**Les objectifs de cette présente étude sont d'améliorer les connaissances concernant la biodiversité et d'identifier les zones où les enjeux de biodiversité sont forts, pour permettre à la commune de les prendre en compte dans les politiques et les projets de la collectivité : mesures de protection et de gestion adéquates, valorisation de ces zones pour des activités récréatives et touristiques, anticipation et sécurisation des projets d'aménagement.**

#### Plusieurs initiatives existantes sur le territoire :

- Inventaires de Chiroptères (Chauve-souris)
- Réalisation d'une première phase du projet ABC (sensibilisation de la population et des acteurs du territoire)
- Préservation de la zone humide le long de l'Orge (ZNIEFF)

### 1.2 Définition de la zone d'étude

La zone d'étude au sens strict s'étend à l'ensemble du territoire communal, soit 1380 hectares répartis entre le bourg dans la vallée de l'Orge et 5 hameaux alentours : le Mesnil, Mondétour, Blancheface, Montfrix et Bellanger. Le territoire communal compte une diversité importante de milieux : zones agricoles, zones boisées, prairies, zones humides, espaces verts urbains...

La zone d'étude élargie comprend les communes voisines et la vallée de l'Orge au-delà des limites communales de Sermaise. En effet, pour une compréhension maximale des enjeux du territoire, les zonages de protections et d'inventaires présents à proximité de Sermaise sont étudiés lors d'une première phase d'étude bibliographique.

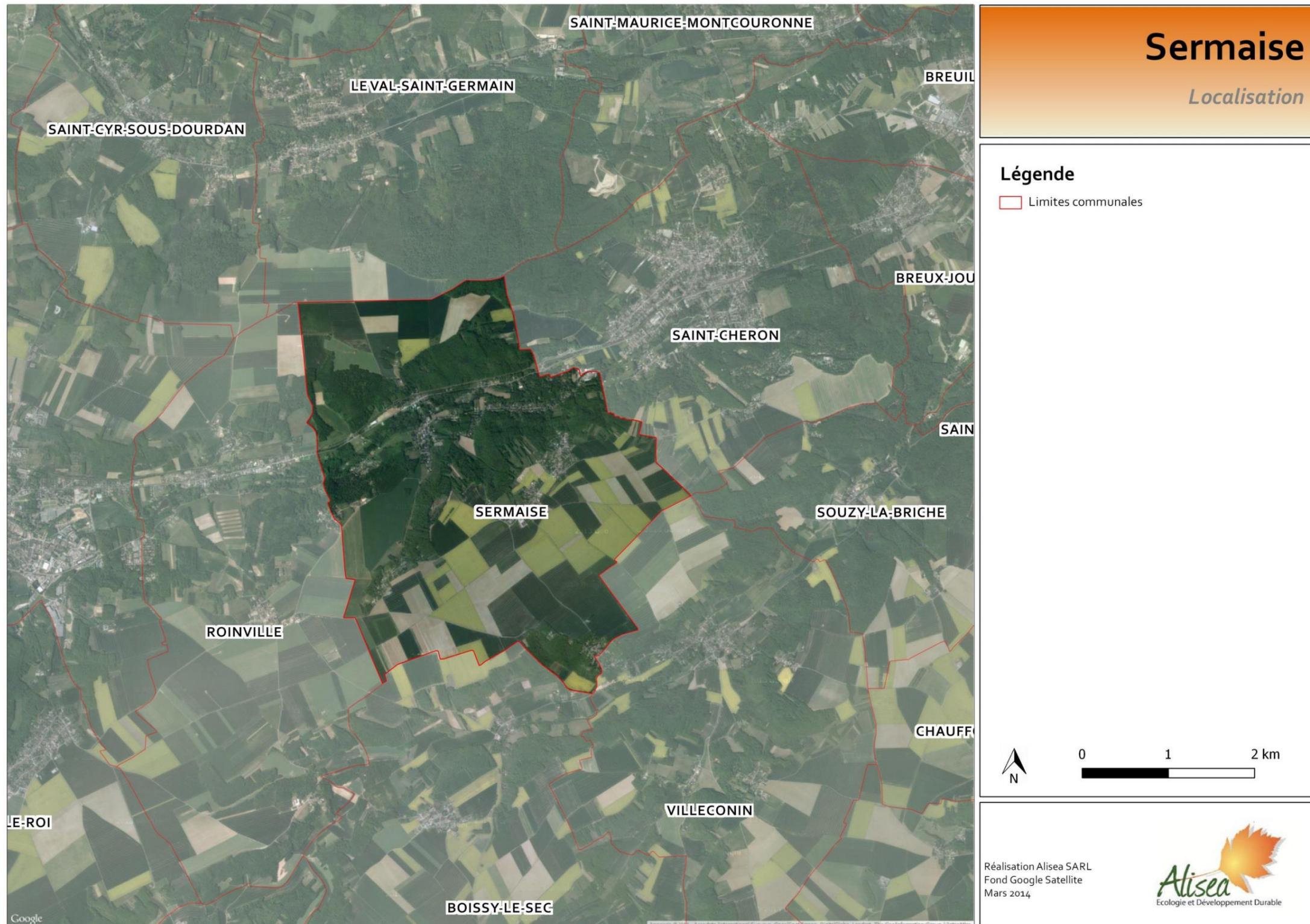


Figure 1 - Localisation de la zone d'étude (Alisea 2014, Fond IGN)

### 1.3 Trame verte et bleue / Corridor écologique / Schéma Régional de Cohérence Ecologique

La trame verte et bleue a pour objectifs de créer une continuité territoriale. Il s'agit ainsi d'assurer et de rétablir les flux d'espèces de faune et de flore sauvages entre les zones de haute valeur écologique, et maintenir ainsi la capacité des écosystèmes à fournir les services écologiques dont nous dépendons. **« La trame verte est un outil d'aménagement du territoire, constituée de grands ensembles naturels et de corridors les reliant ou servant d'espaces tampons, reposant sur une cartographie à l'échelle 1:5000. Elle est complétée par une trame bleue formée des cours d'eau et masses d'eau et des bandes végétalisées généralisées le long de ces cours et masses d'eau. Elles permettent de créer une continuité territoriale, ce qui constitue une priorité absolue. La trame verte et bleue est pilotée localement en association avec les collectivités locales et en concertation avec les acteurs de terrain, sur une base contractuelle, dans un cadre cohérent garanti par l'Etat »**<sup>1</sup>

Cette trame verte et bleue se traduira de trois manières :

- par l'élaboration de documents de planification spécifiques comme les schémas de cohérence écologique régionaux,
- par l'inscription de la sauvegarde des continuités écologiques dans des documents d'urbanisme existants comme les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) ou les Schémas de Cohérence Territoriaux (SCOT),
- par une nouvelle évaluation environnementale des projets d'infrastructures.

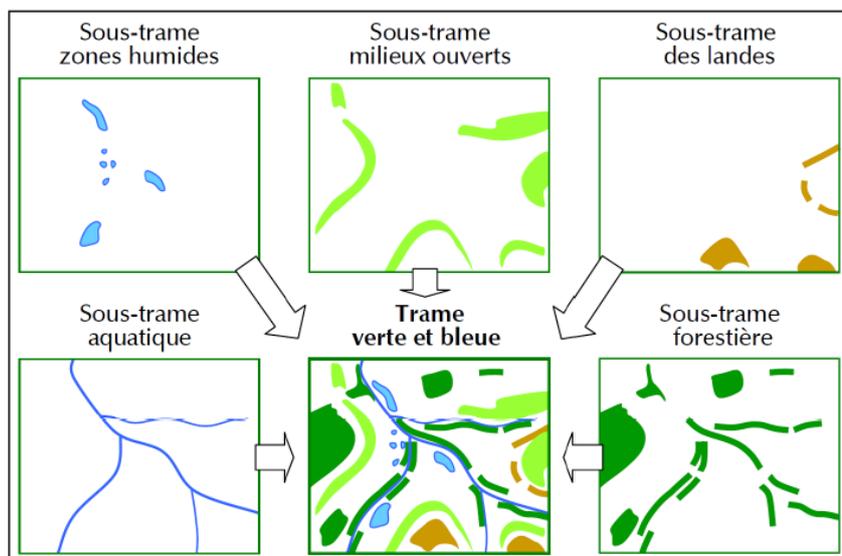
La trame verte et bleue est un réseau écologique complet comportant deux dimensions principales :

- **celle liée aux différents types de milieux** abritant des cortèges d'espèces inféodées à ceux-ci. A chaque type de milieu correspond en effet une sous-trame (ou trame). Ex : sous-trame forestière, sous-trame des zones humides, sous-trame aquatique, sous-trame des milieux agricoles extensifs, etc. **C'est l'ensemble de ces sous-trames qui forme le réseau écologique global du territoire étudié.**
- **celle liée aux différentes échelles territoriales** de mise en œuvre. Le territoire étudié se situe à un certain niveau dans l'emboîtement des échelles territoriales, du local à l'international.

Une trame verte et bleue peut aussi bien exister à une échelle continentale, qu'à une échelle nationale, régionale, intercommunale ou communale.

---

<sup>1</sup> [www.legrenelle-environnement.gouv.fr](http://www.legrenelle-environnement.gouv.fr)



**Figure 2 - Trame verte et bleue composée de sous trames écologiques spécifique ( source : Cemagref)**

Les outils « trame verte » et « trame bleue » s'appuient sur les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE). Instaurés par la loi Grenelle 2, les SRCE sont des documents cadre établis en copilotage Etat-Régions et soumis à l'avis du Conseil National de la Protection de la Nature (CNP).

Un Schéma Régional de Cohérence Ecologique doit comporter les informations suivantes :

- la présentation des enjeux régionaux relatifs à la préservation et à la restauration des continuités écologiques ;
- un volet identifiant l'ensemble des composantes de la trame verte et bleue (espaces naturels, continuités écologiques, cours d'eau, zones humides...);
- une cartographie de la trame verte et bleue à l'échelle de la région ;
- les mesures contractuelles mobilisables pour la préservation ou la restauration des continuités écologiques ;
- les mesures prévues pour accompagner la mise en œuvre des continuités écologiques pour les communes concernées par le projet de schéma.

**Les éléments du Schéma Régional de Cohérence Ecologique de la région Ile-de-France (adopté le 21 octobre 2013) permettent de faire ressortir que le territoire communal de Sermaise et ses abords immédiats sont concernés par les éléments suivants ci-dessous.**

Les composantes identifiées de la TVB à Sermaise sont (Figure 3) :

- ✓ **Continuités écologiques :**
  - Réservoirs de biodiversité ;
  - Corridors fonctionnels de la sous-trame arborée entre les réservoirs de biodiversité ;
  - Corridors à fonctionnalité réduite des prairies, friches et dépendances vertes ;
  - Corridors fonctionnels des prairies, friches et dépendances vertes ;
  - Corridors et continuums de la sous-trame bleue ;
- ✓ **Occupation du sol :**
  - Boisements et formations herbacées ;
  - Lisières urbanisées des boisements de plus de 100 hectares ;
  - Lisières agricoles des boisements de plus de 100 hectares ;
- ✓ **Éléments fragmentant :**
  - Obstacles de la sous-trame bleue à l'écoulement ;
  - Clôtures difficilement franchissables.

Le SRCE définit d'ores et déjà à Sermaise (Figure 4):

- ✓ **plusieurs éléments d'intérêt majeurs :**
  - lisières agricoles des boisements de plus de 100 hectares situés sur les principaux corridors arborés ;
  - un secteur de concentration de mares et mouillères ;
- ✓ **plusieurs corridors à restaurer ou à préserver :**
  - corridors de la sous-trame herbacée ;
  - fleuves et rivières ;
- ✓ **les boisements de la commune comme réservoirs de biodiversité.**

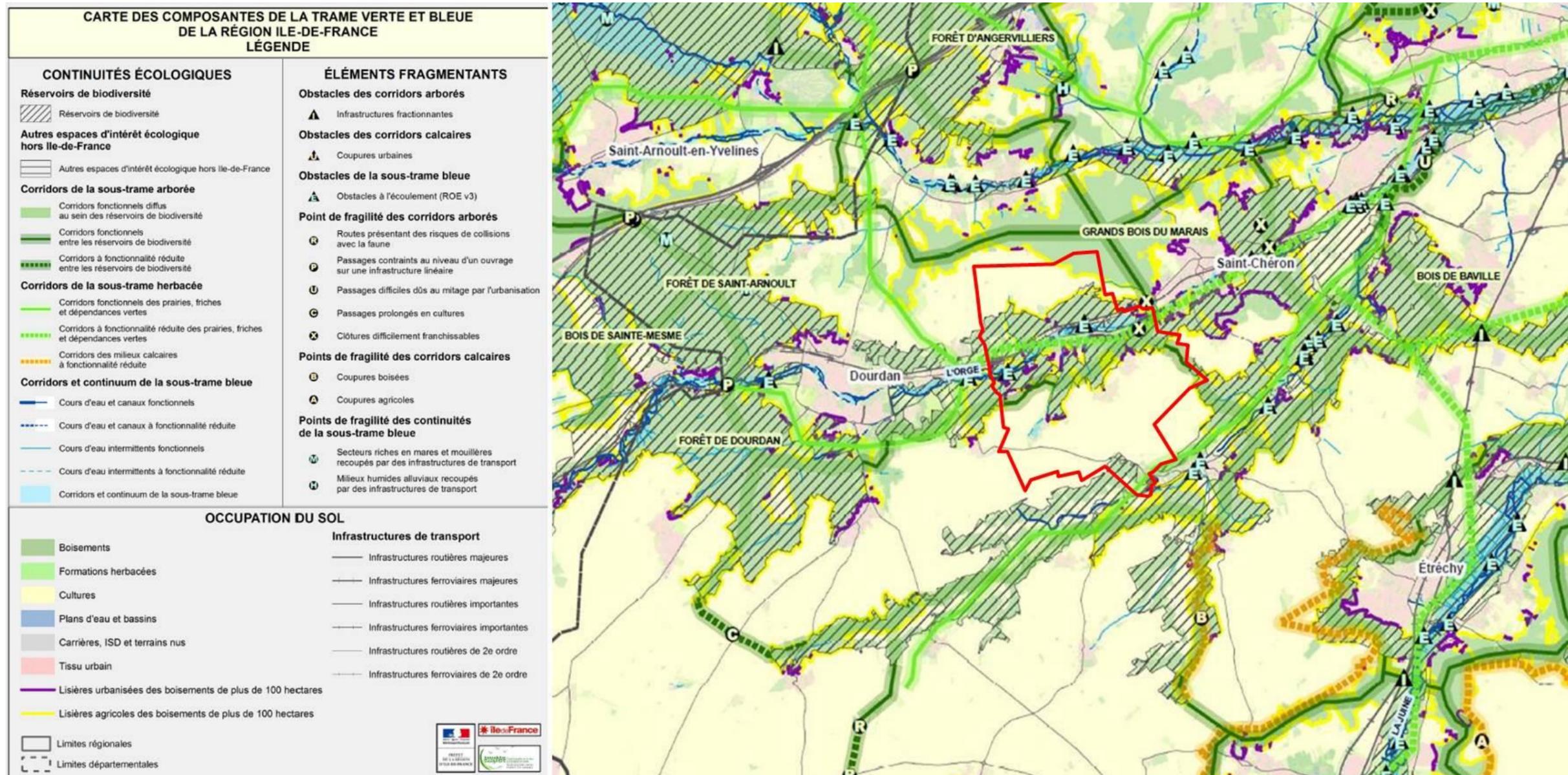


Figure 3 - Composantes de la TVB à Sermaise (2013, Ecosphère, IAU-IF)

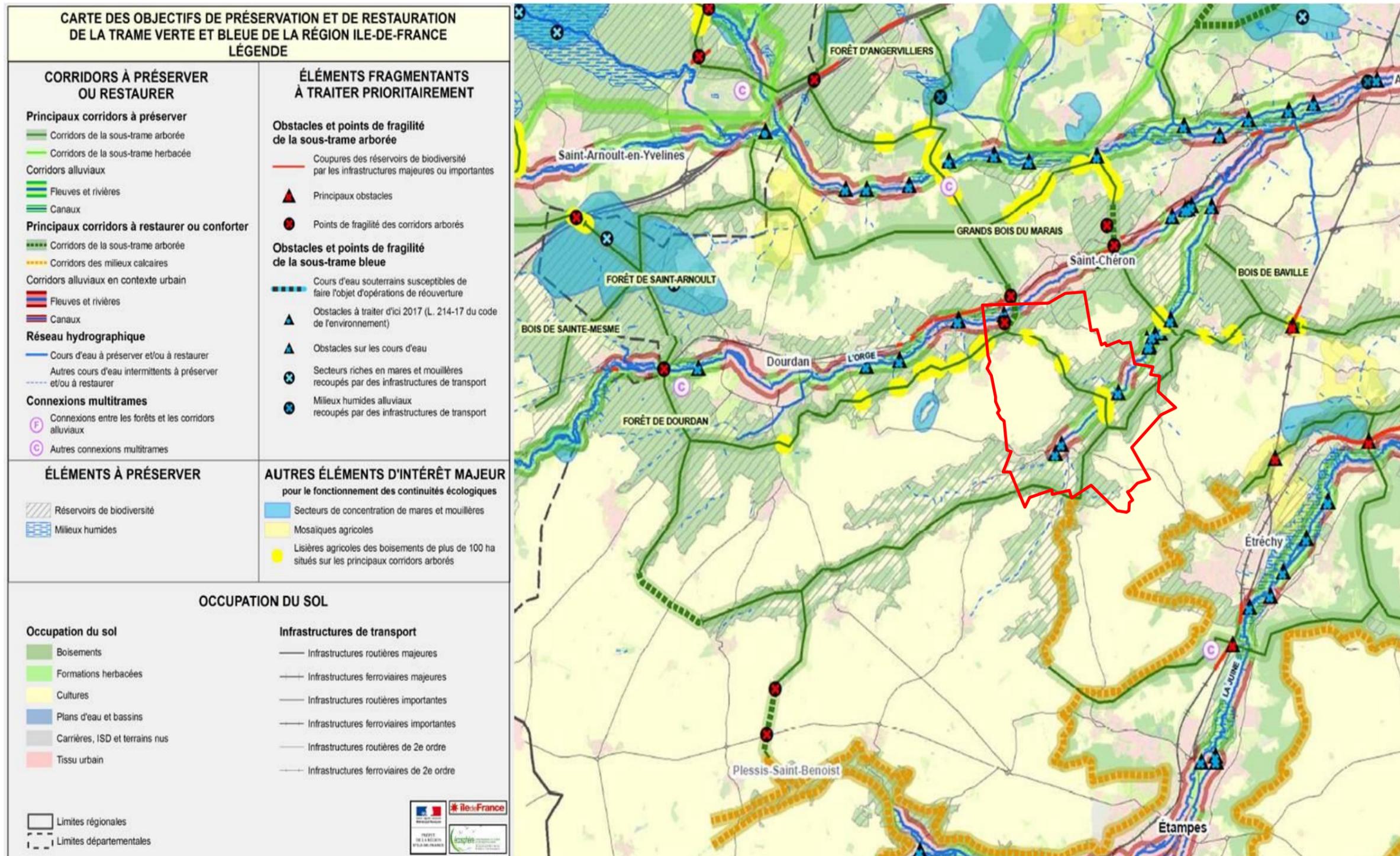


Figure 4 - Objectifs de préservation et de restauration de la TVB à Sermaise (2013, Ecosphère, IAU-IF)

## 1.4 La commune de Sermaise

### 1.4.1 Situation

La commune de Sermaise se situe au sud du département de l'Essonne, environ 40 kilomètres au sud-ouest de Paris et treize kilomètres au nord-ouest d'Etampes, entre la vallée de la Rémarde et celle de la Renarde.

La commune compte 1700 habitants. L'habitat est rural avec plusieurs fermes en activité, dont une exploitation en culture biologique.

### 1.4.2 Climat

La commune de Sermaise bénéficie d'un climat océanique dégradé, caractérisé par des hivers doux et pluvieux et des étés chauds et relativement humides.

La station météorologique la plus proche de Sermaise est celle de Trappes (située à environ 30 km au Nord). Les normales saisonnières et annuelles concernant la pluviométrie, la température et l'ensoleillement sont :

- Une température minimale moyenne de 1°C en Janvier et 13,5°C en Juillet
- Une température maximale moyenne de 6,4°C en Janvier et 25,2°C en Juillet
- Une amplitude thermique de 5°C en hiver et de 10°C en été
- 119 jours de précipitations par an, avec une hauteur moyenne de 694,2 mm

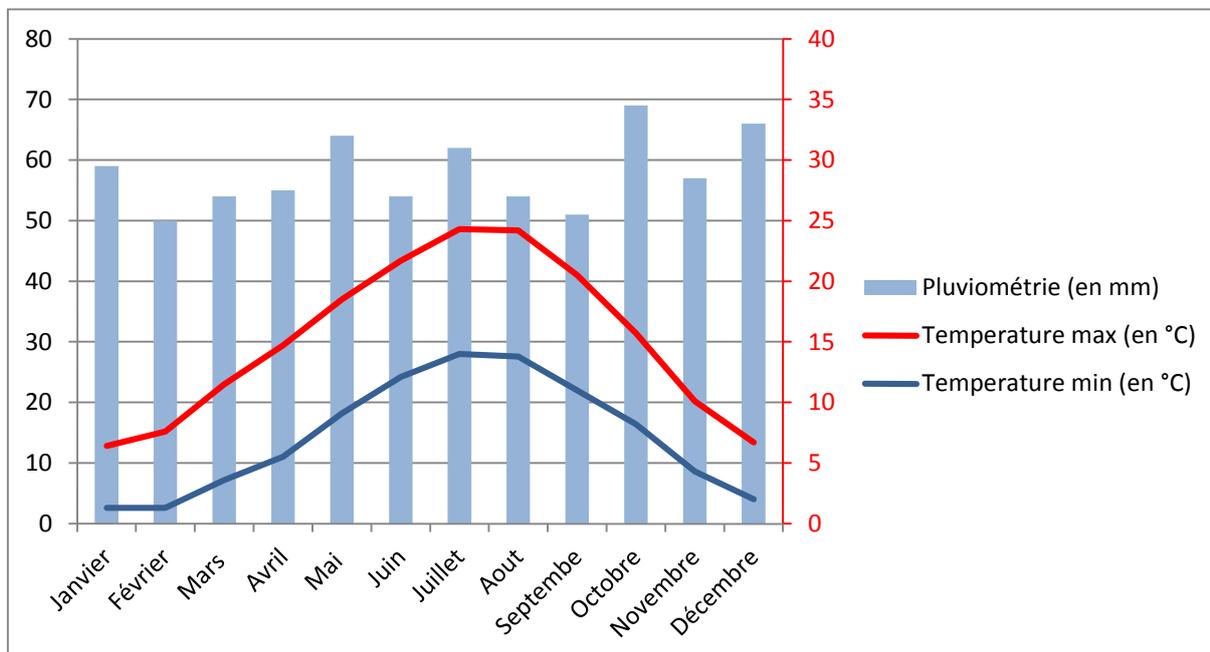


Figure 5 - Diagramme climatique de la station météorologique de Trappes (Météo France)

Le climat n'est soumis à aucune période de sécheresse, la courbe de températures ne dépassant pas les barres de l'histogramme des précipitations.

### 1.4.3 Géologie

La commune de Sermaise appartient à la feuille géologique de Dourdan, se trouvant à la limite de deux régions géographiques :

- Le Hurepoix au nord, plateau argileux avec de nombreuses vallées creusées dans les Sables de Fontainebleau,
- La Beauce au sud, plateau horizontal à soubassement calcaire, creusé de rares vallées.

L'Orge a progressivement creusé son lit dans les formations argileuses à Meulière du plateau, faisant affleurer les strates du Stampien et du Sénonien, et déposant les couches sédimentaires modernes.

La géologie de la commune est particulièrement complexe, offrant une mosaïque d'affleurements différant les uns des autres par leurs caractéristiques physico-chimiques et les conséquences associées sur les cortèges végétaux et animaux (Figure 7).

Dans la vallée, quatre formations sédimentaires sont présentes :

- **Fz : alluvions modernes** qui occupent les fonds de vallées où coulent des cours d'eau permanents. Ce sont des vases sableuses ou calcaireuses grises, avec accumulation de gley, et d'une épaisseur de 2 à 3 mètres ;
- **C : colluvions et dépôts de fonds de vallées sèches**, qui se présentent sous formes de dépôts fins et limoneux issus du colluvionnement des Limons des plateaux. Ils contiennent des fragments caillouteux issus des Meulières de Montmorency. Ce sont des dépôts très récents, liés à la morphologie actuelle des vallées ;
- **C6 : craie blanche à silex branchus** datant du Sénonien. C'est une craie blanche et tendre à grands silex bruns résineux et qui contient plusieurs groupes de fossiles différents d'une commune à l'autre ;
- **e3 : argiles, sables et grès de l'Yprésien.**

Les coteaux boisés sont composés d'une formation sédimentaire :

- **g2 : grès et sables de Fontainebleau** datant du Stampien moyen et inférieur. Les grès se présentent en dalles horizontales, en chaos ou en rochers isolés. Leur disposition par rapport à la topographie du toit des sables est très nette : ils sont orientés ENE-WSW. Ces grès sont formés de grains de Sables de fontainebleau cimentés par de la silice. Les Sables de Fontainebleau sont puissant et forment l'essentiel du substrat des versants. Ce sont des sables fins, blancs et très riches en silice (95 à 95%).

Sur le plateau, 3 formations sédimentaires sont présentes :

- **G3m : formation argileuse à Meulières de Montmorency**, ensemble d'aspect variable formé de cailloux et de blocs siliceux emballés dans une matrice argileuse. Les Meulières, terme désignant les éléments siliceux, sont souvent plates, très irrégulières et cavernueuses. L'argile, rougeâtre, brune ou ocre est généralement bariolée. L'épaisseur de cette strate est en général de 4 mètres, et n'excède que rarement 10 mètres. Avant d'être recouverte par les limons des plateaux, l'Argile à Meulières a longtemps été une formation superficielle ;

- **M1 : sables argileux de Lozère**, datant du Burdigalien. Ce sont des sables grossiers et mal triés emballés dans des argiles kaoliniques compactes et bariolées. Ils se présentent en poches profondes et en trainées allongées dont l'épaisseur peut dépasser 10 mètres. Ces sables sont essentiellement constitués de quartz dont les grains vont de 0,5 à 2cm de longueur. L'aspect d'ensemble de la formation est celle d'une arène granitique remaniée ;
- **LP : Limons des plateaux**, formation limoneuse plus ou moins argileuse de couleur marron clair et d'aspect poussiéreux à l'état sec. Ce terme désigne les limons fins et homogènes recouvrant l'ensemble du Bassin parisien. Leur épaisseur est faible, variant de 20cm à 2m.

Source : notice de la carte géologique au 1/50000 de la feuille de Dourdan (BRGM)

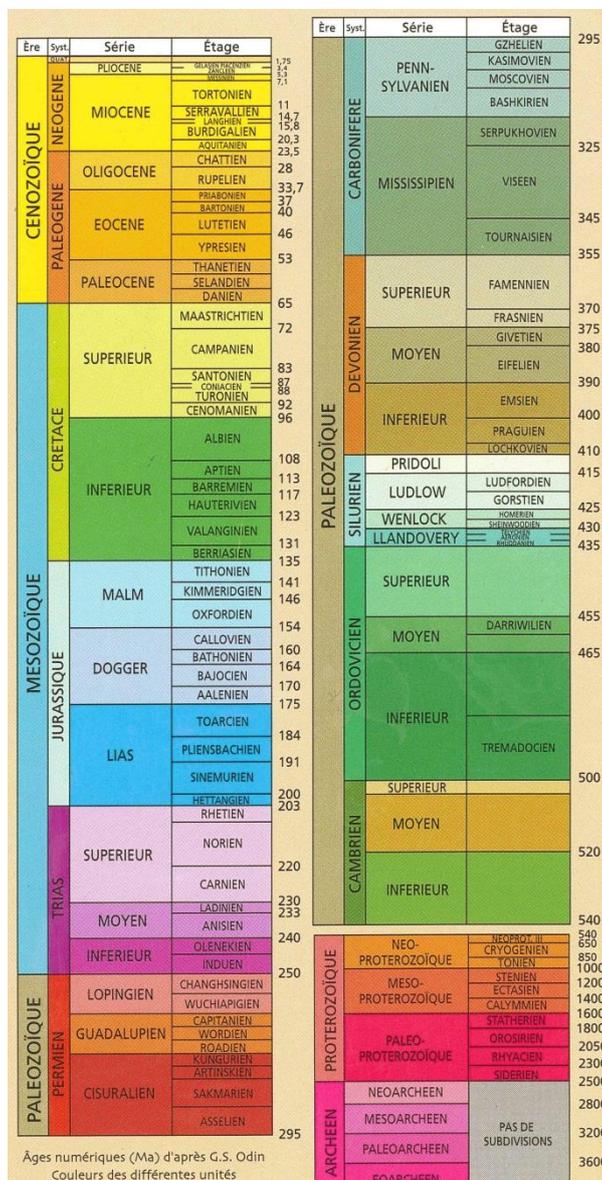


Figure 6 - Echelle des temps géologiques (BRGM)

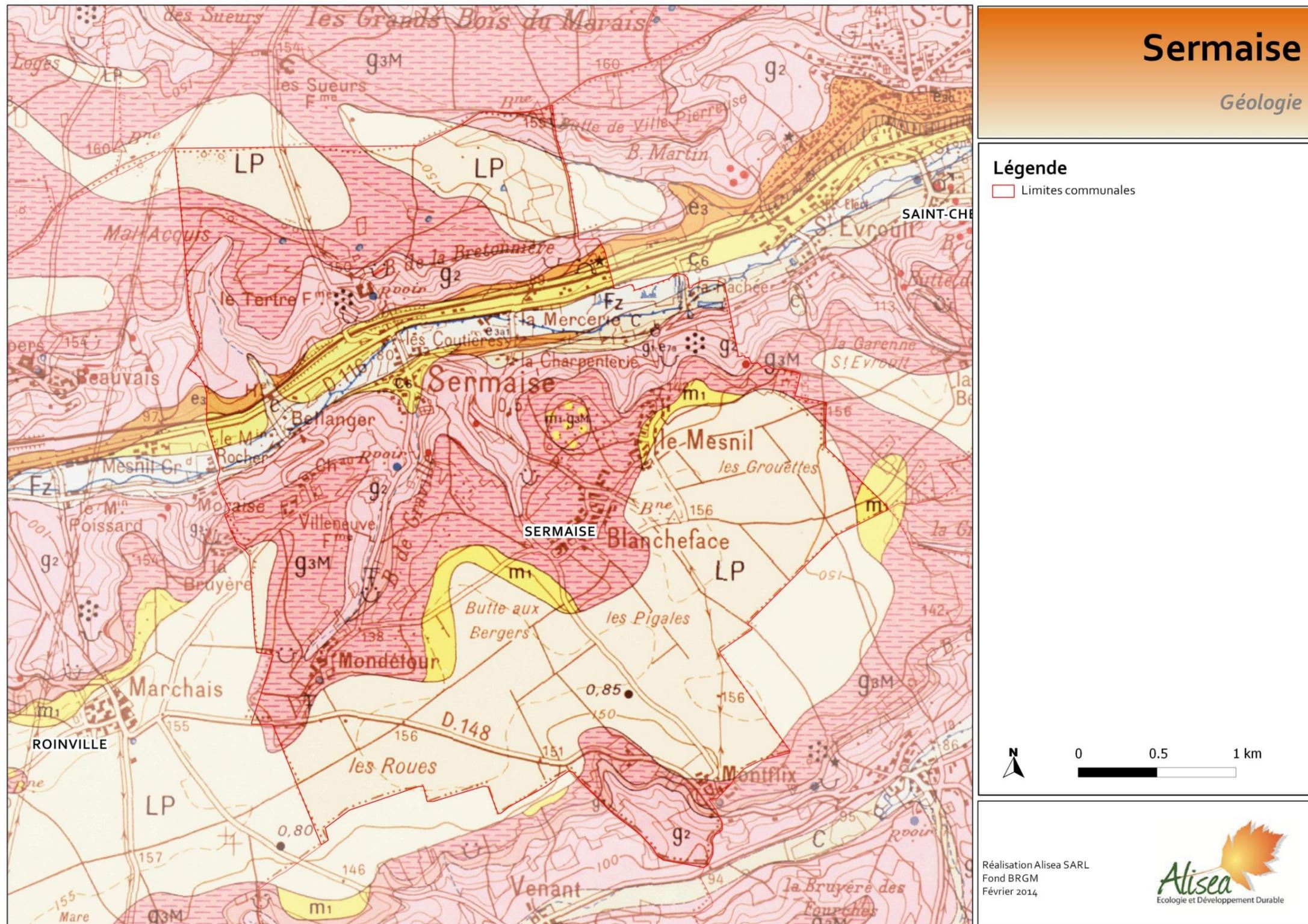


Figure 7 - Géologie (Alisea 2014, Fond BRGM)

### 1.4.4 Topographie

La topographie du territoire communal de Sermaise est très marquée et s'articule autour de 3 grandes entités :

- La vallée de l'Orge, dont l'altitude varie peu (entre 75m et 85m), en partie urbanisée par le vieux bourg de Sermaise mais conservant de grands espaces non bâtis,
- Les coteaux, de part et d'autre de la vallée, essentiellement boisés au nord par le bois de la Bretonnière et au sud par le bois de Villeneuve, le bois de Graille, le bois Clair et le bois du Croc, et dont l'altitude varie de 90m à 160m au nord et de 90m à 150m au sud.
- Les plateaux agricoles, au nord et au sud de la colline, essentiellement voués à l'agriculture, culminant à 160m au nord et 156m au sud.

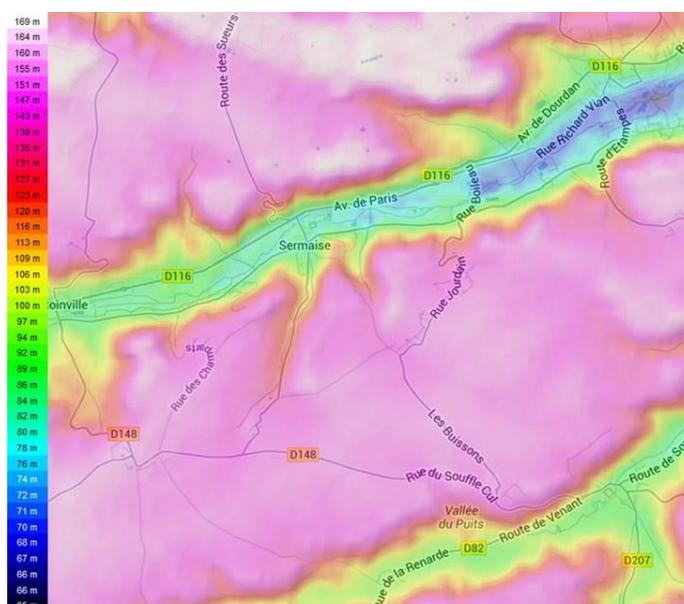


Figure 8 - Topographie de la commune (cartes-topographiques.fr)

### 1.4.5 Hydrographie et hydrologie

La commune de Sermaise est traversée par l'Orge, rivière affluente de la rive gauche de la Seine, d'une longueur d'environ cinquante kilomètres. Cette rivière prend sa source à Saint-Martin de Bréthencourt, dans les Yvelines, et se jette dans la Seine en deux bras, à Viry-Châtillon et Athis-Mons. Son parcours est orienté Sud-Ouest / Nord-Est.

Le Bassin versant de l'Orge se situe à cheval sur les départements des Yvelines et de l'Essonne, et fait de la Vallée de l'Orge un espace de transition entre l'urbain et le rural.

Il s'agit d'une rivière à petit débit, et dont le cours a été profondément modifié au cours des siècles, en raison de l'urbanisation et des usages économiques.

La gestion de l'Orge revient à deux syndicats, le SIVOA sur sa partie aval, et le SIVSO sur sa partie amont, qui participent tous deux à des programmes de restauration du cours d'eau et à la mise en place d'une gestion plus écologique de celui-ci.

Outre la présence de l'Orge, le territoire communal de Sermaise est constellé de mares, forestières et agricoles, temporaires ou permanentes. La Société Nationale de Protection de la Nature (SNPN) a recensé entre 2007 et 2012 un réseau de nombreuses mares (Figure 9).

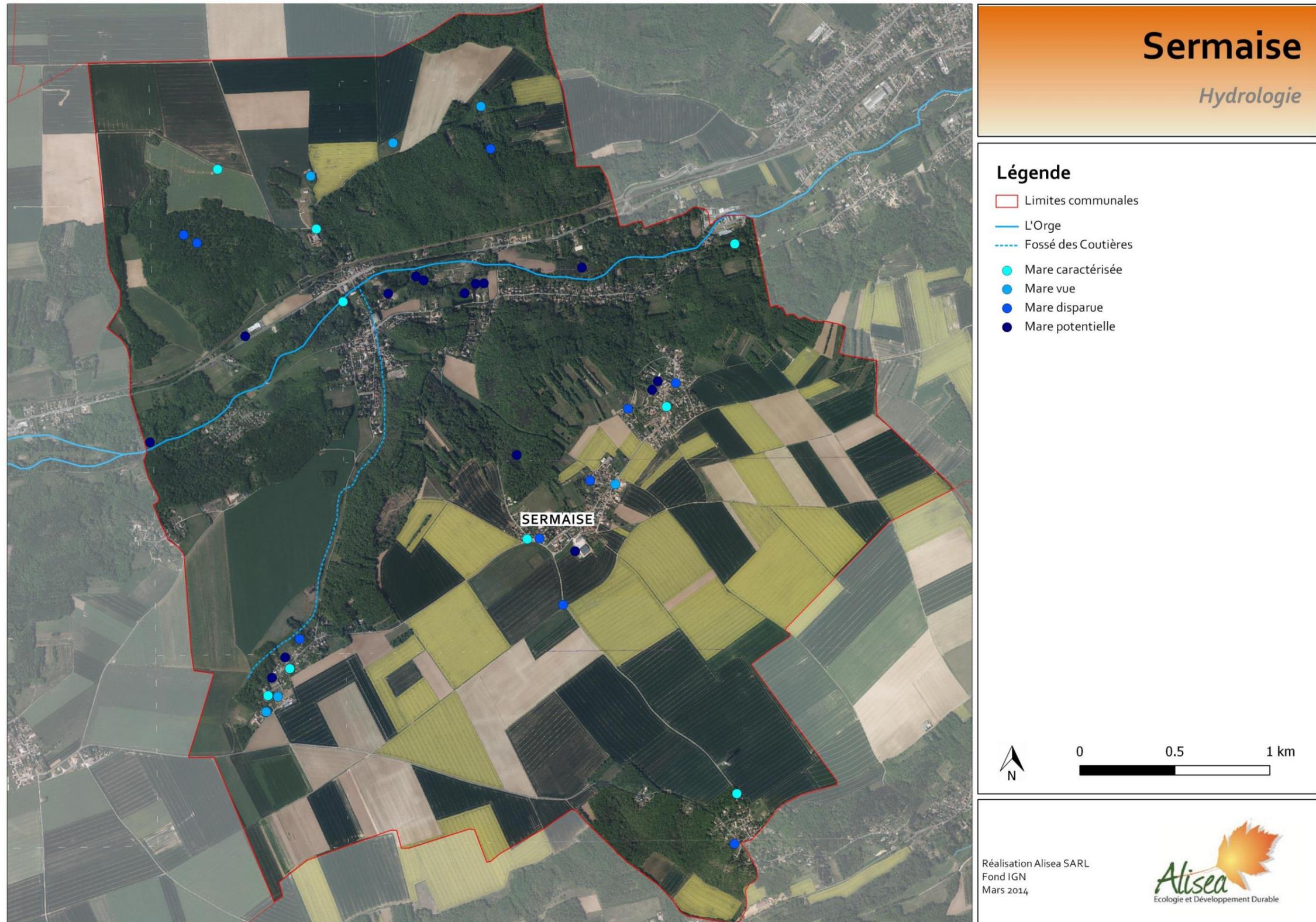


Figure 9 - Hydrologie (Alisea 2014, Fond IGN, données SNPN/Alisea)

### 1.4.6 Occupation du sol

Selon la base de données européenne d'occupation biophysique des sols, Corine Land Cover (2006), le territoire de Sermaise est divisé en 6 grands types d'occupation des sols (Figure 10) notamment :

- Le **tissu urbain discontinu** (code 112), à savoir l'espace structuré par des bâtiments où les bâtiments, la voirie et les surfaces artificiellement recouvertes coexistent avec des surfaces végétalisées et du sol nu, et qui occupent de manière discontinue des surfaces non négligeables.
- La **forêt de feuillus** (code 311) à savoir une formation végétale principalement constituée par des arbres mais aussi par des arbustes, où dominent les espèces forestières feuillues
- Les **systèmes culturaux et parcellaires complexes** (code 242), à savoir la juxtaposition de petites parcelles de cultures annuelles, de prairies et/ou de cultures permanentes complexes.
- Les **terres arables hors périmètres d'irrigation** (code 211), à savoir céréales, légumineuses de plein champ, cultures fourragères, plantes sarclées et jachères. Y compris les cultures florales, forestières (pépinières) et légumières (maraîchage) de plein champ, sous serre et sous plastique, ainsi que les plantes médicinales, aromatiques et condimentaires.

Selon la base de données ECOMOS, au deuxième degré, le territoire de Sermaise est occupé par 13 grands types de milieux naturels (Figure 11) :

- Les prairies mésophiles (code 2311)
- Les prairies humides (code 2312)
- Les prairies en friche (code 2313)
- Les forêts de feuillus xéro à mésophiles (code 3111)
- Les forêts de feuillus humides (code 3115)
- Les forêts de résineux (code 3121)
- Les forêts mélangées mésophiles (code 3131)
- Les pelouses calcaires (code 3211)
- Les friches sur anciennes terres agricoles (code 3242)
- Les prébois calcicoles (code 3244)
- Les roselières (code 4112)
- Les zones humides intérieures (code 4116)
- Les plans d'eau permanents libres (code 5121)

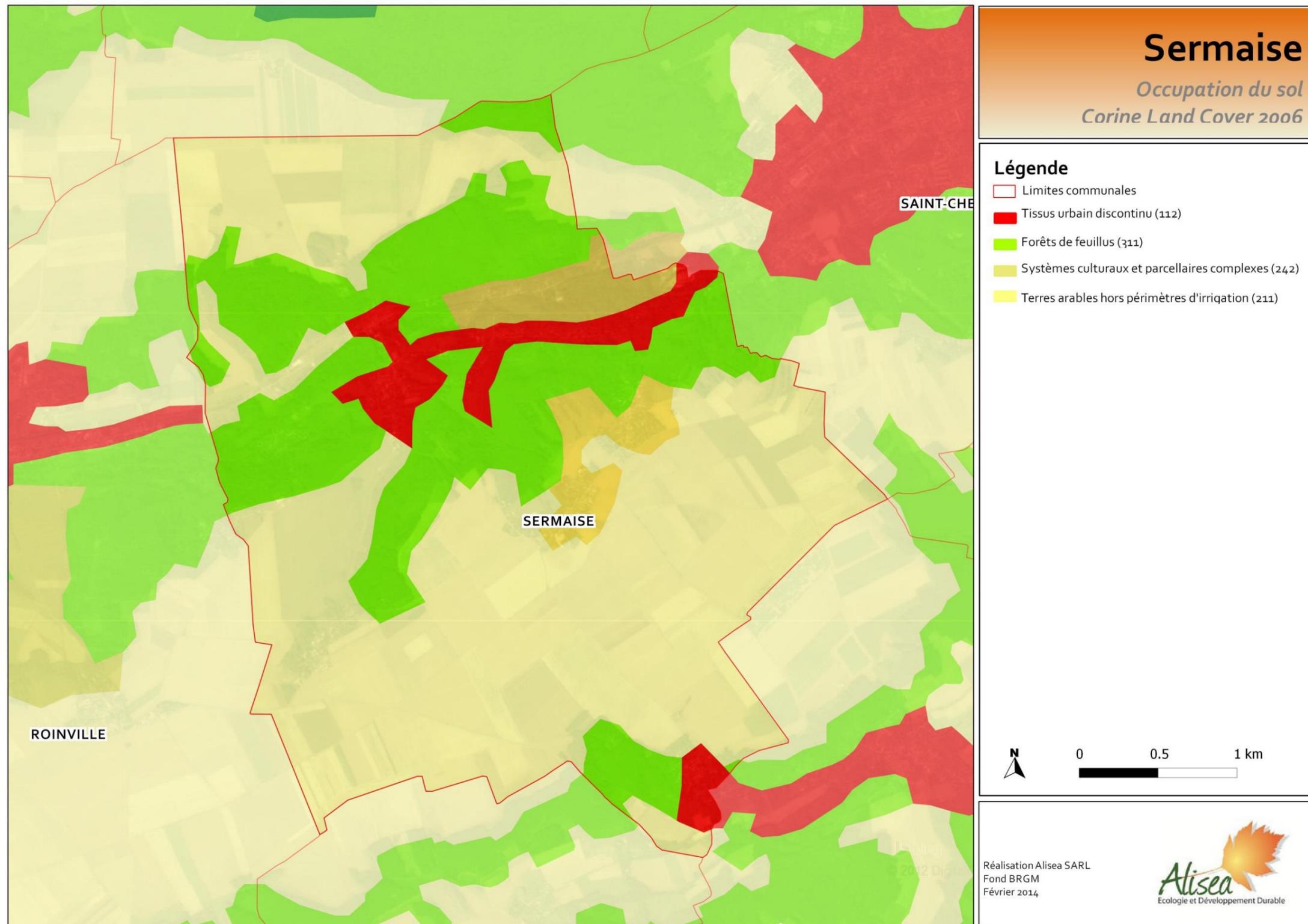


Figure 10 - Occupation du sol (Alisea 2014, Corine Land Cover 2006)

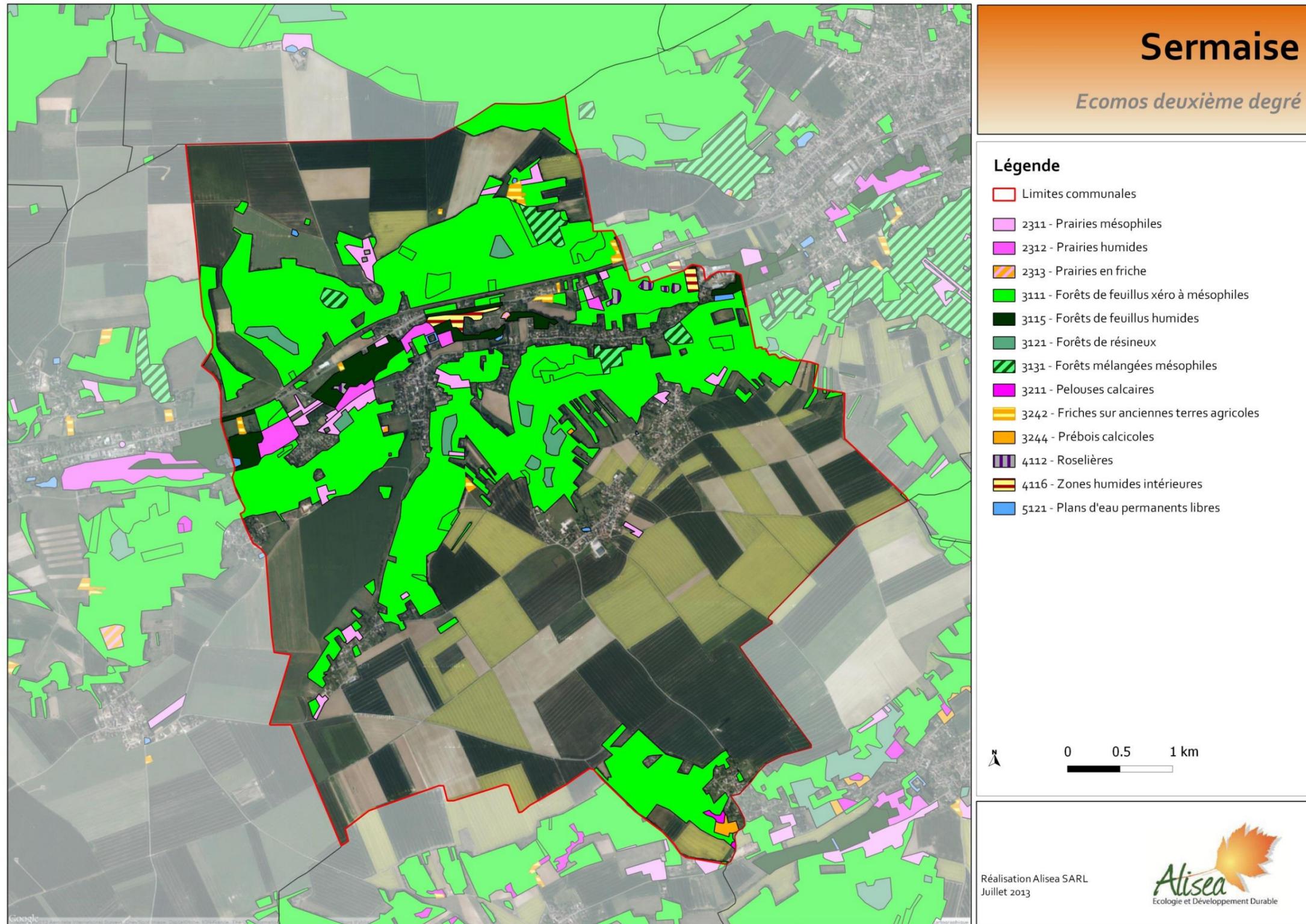


Figure 11 - Ecomos deuxième degré (Alisea 2013, ECOMOS)

### 1.4.7 Historique de l'occupation des sols

Des cartes et photographies aériennes anciennes de la zone d'étude sont disponibles auprès de l'Institut Géographique National (IGN).

Les cartes anciennes (XIX<sup>ème</sup> siècle) et les clichés ci-dessous permettent d'observer l'occupation des sols.

Ces dernières montrent une évolution relativement lente de l'urbanisation ainsi qu'un bon maintien des espaces forestiers.

On observe cependant une modification des pratiques avec une augmentation de la taille des parcelles cultivées ainsi qu'un abandon progressif des pâtures (remplacées par des champs) et des vergers (qui vont se reboiser).



Figure 12 - Carte de Cassini (début XIX<sup>ème</sup> siècle), Source IGN

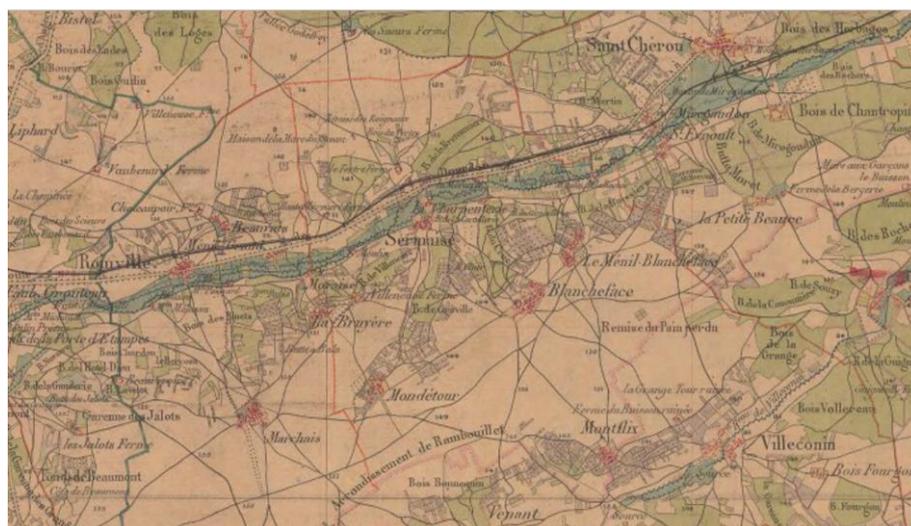


Figure 13 - Carte d'Etat-major (Fin XIX<sup>ème</sup> siècle), Source IGN



***Photo 1 - Vues aériennes de la commune en 1946 (source IGN)***



*Photo 2 - Vues aériennes de la commune en 1954 (source IGN)*



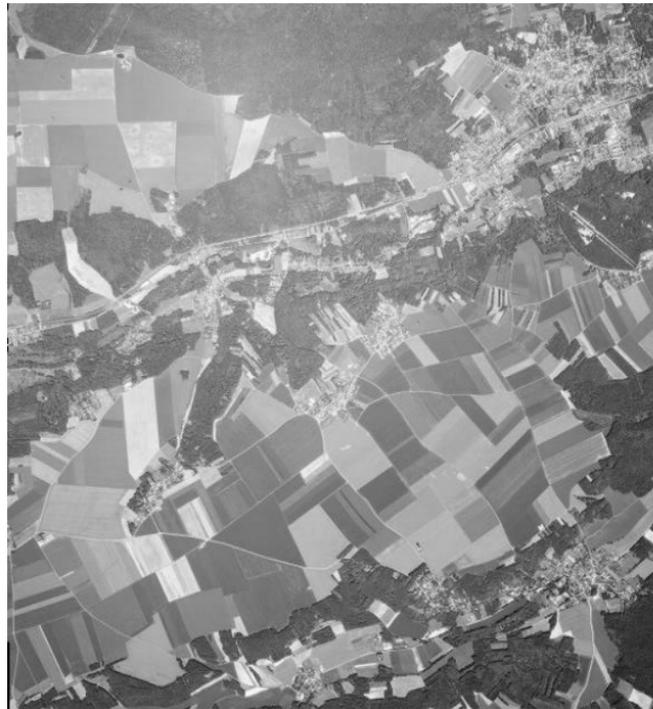
*Photo 3 - Vues aériennes de la commune en 1965 (source IGN)*



*Photo 4 - Vues aériennes de la commune en 1981 (source IGN)*



*Photo 5 - Vues aériennes de la commune en 1995 (source IGN)*



*Photo 6 - Vues aériennes de la commune en 2000 (source IGN)*

## 2 BILAN DES CONNAISSANCES EXISTANTES

### 2.1 Protections et inventaires du patrimoine naturel

#### 2.1.1 Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF)

Le SDRIF est un document d'aménagement du territoire et d'urbanisme qui définit une vision globale, à 25 ans, de l'Ile-de-France et de ses territoires, affiche des ambitions et des objectifs à faire prendre en compte au niveau local. Les documents d'urbanismes (Schémas de Cohérence Territoriale et Plans Locaux d'Urbanisme) doivent respecter les orientations du SDRIF.

Le SDRIF actuellement en vigueur est celui de 1994, mais depuis 2006, un projet de nouveau SDRIF est à l'étude.

Ce projet de SDRIF, adopté par le conseil régional d'Ile-de-France le 25 Septembre 2008, doit encore être modifié afin d'intégrer les orientations de la loi sur le Grand Paris, et approuvé par décret en Conseil d'Etat. Bien que non appliqué actuellement, il apporte des éléments de compréhension du territoire, qu'il semble important de prendre en compte dans une approche telle que l'étude des continuités écologiques et de la biodiversité d'un territoire.

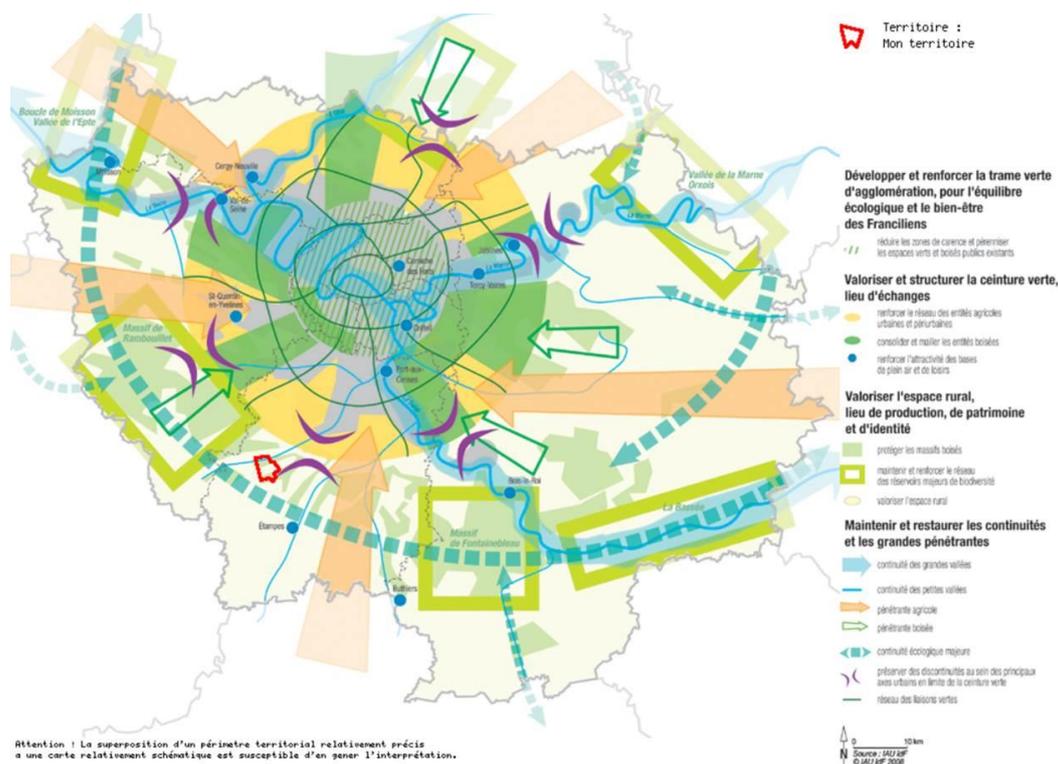


Figure 14 - Cohérence du système régional des espaces ouverts (Sources : IAU IDF, 2008)

Le territoire communal de Sermaise est concerné par :

- Le maintien et la restauration des continuités des petites vallées,
- La protection des massifs boisés,
- La préservation des discontinuités au sein des principaux axes urbains en limite de la ceinture verte.

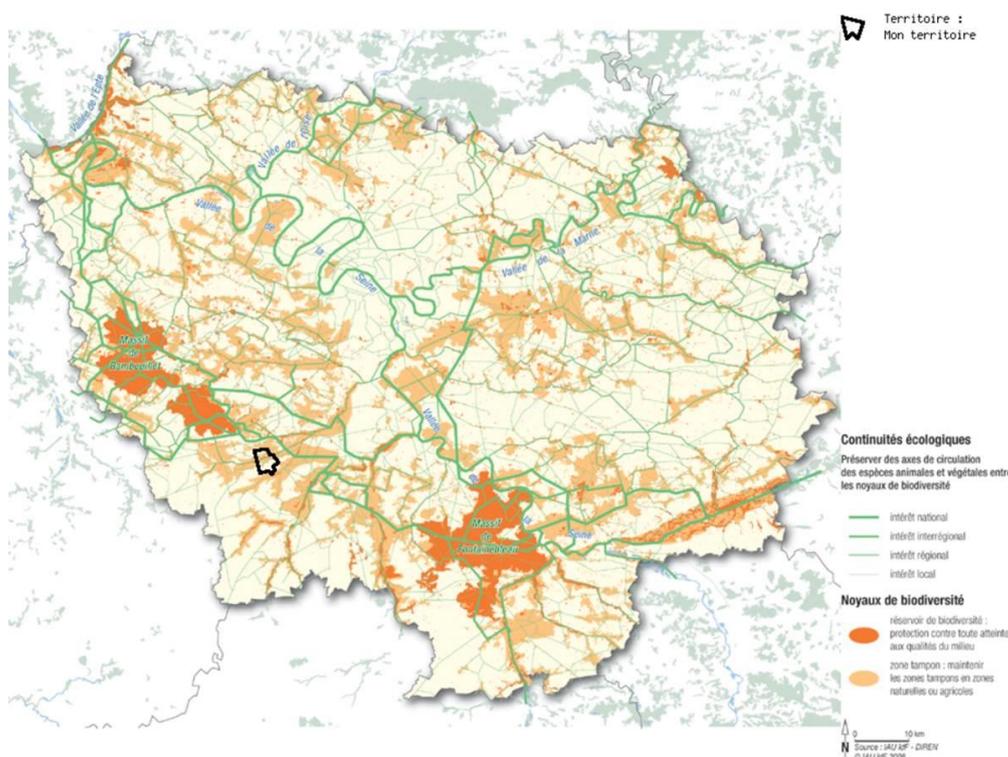


Figure 15 - Noyaux de biodiversité et continuités écologiques (Source IAU IDF, 2008)

Le territoire communal de Sermaise est :

- A proximité de continuités écologiques d'intérêt national,
- A proximité de continuités écologiques d'intérêt régional,
- A proximité de continuités écologiques d'intérêt local,
- A proximité de réservoirs de biodiversité,
- A l'intérieur d'une zone tampon de noyaux de biodiversité.

### 2.1.1.2 Zones Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est un réseau écologique européen destiné à préserver la biodiversité en assurant le maintien ou le rétablissement dans un état favorable des habitats d'espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire.

Ce réseau s'appuie sur deux Directives :

- La Directive «Oiseaux» (2009/147/CE) du 30 novembre 2009 anciennement (79/409/CEE), qui concerne la conservation des oiseaux sauvages et la protection des habitats nécessaires à la reproduction et à la survie d'espèces d'oiseaux considérées comme rares ou menacées à l'échelle de l'Europe. Elle prévoit pour cela la création de Zones de Protection Spéciale (ZPS). A noter qu'une version intégrant les mises à jour successives a été codifiée en 2009 (2009/147/CE).
- La Directive «Habitats Faune et Flore» (92/43/CEE) du 21 mai 1992, qui a pour objet la conservation d'espèces et d'espaces sauvages énumérés dans ses annexes. Elle prévoit pour cela la création de Zone Spéciale de Conservation (ZSC).

C'est le maillage de ces deux types de site (ZPS et ZSC) qui constitue le réseau Natura 2000.

**Aucun site Natura 2000 n'est répertorié sur le territoire ou à proximité immédiate (communes voisines)**

### 2.1.3 Zones Naturels d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique donne une indication sur la richesse biologique d'un site. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une mesure de protection qui n'implique pas de contrainte légale, la nécessité de sa prise en compte lors de l'élaboration de tout projet est rappelée dans la circulaire 91-71 du 14 mai 1991 du Ministère de l'Environnement. Cette même circulaire rappelle aussi la nécessaire prise en compte des préoccupations d'environnement en dehors des ZNIEFF.

Il existe deux types de ZNIEFF :

- les ZNIEFF de type I : secteurs d'intérêt biologique remarquable, de superficie généralement limitée, qui doivent faire l'objet d'une attention toute particulière lors de l'élaboration de tout projet d'aménagement et de gestion,
- les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels, dont la prise en compte doit être systématique dans les programmes de développement afin d'en respecter la dynamique d'ensemble.

Seule une ZNIEFF de type 2 est à recenser sur le territoire de Sermaise. En revanche, 8 ZNIEFF de type 1 et une ZNIEFF de type 2 sont présentes à proximité immédiate de la commune ou dans les communes avoisinantes (Tableau 1 et Figure 16).

**Tableau 1 - Description des ZNIEFF concernées (source INPN, DRIEE)**

Code	Type	Superficie (hectares)	Dénomination	Critères d'intérêt patrimoniaux	Localisation
110001603	1	19,9	Zone humide de Mesnil-Grand	zone humide constituée de vastes prairies pâturées, abritant roselières, cariçaies, et 3 espèces déterminantes (Orme lisse, Bouscarle de Cetti, Bouvière) et d'autres espèces rares ou peu communes (Bergeronnette des ruisseaux, Locustelle tachetée, Pétaasite officinal)	Roinville (proche limite ouest de Sermaise)
110001604		8,6	Bassin et aulnaie de Roinville	Présence d'un bassin et d'une aulnaie inondable, d'une cariçaie et de roselières favorables au Phragmite des joncs et à la Rousserolle verderolle. Flore relativement banale.	Roinville, Dourdan
110320032	1	44,3	Le Bois de la Grisonnière	Boisement calcicole avec mosaïque de milieux herbacés acidiphiles et calcicoles abritant l'Asaret d'Europe, Scille à deux feuilles, l'Orchis mâle, le Peucedan de France. L'Asaret d'Europe est protégé à l'échelle régionale.	Villeconin, Saint-Chéron, Souzy-la-Briche (proche limite sud-est de Sermaise)
110001594		4	Le Grand Merger	Coteau à pelouses calcaires ou sablo-calcaires abritant la Laïche de Haller, protégée régionale, l'Armoise champêtre, la Koélerie grêle, la Phléole de Boehmer et plusieurs espèces	Villeconin

				d'orchidées. Pelouses favorables aux insectes.	
110001593		7,5	Coteaux de Venant à Montflich	Présence d'îlots de pelouses sablo-calcaires richement caractérisés abritant le Trèfle strié, l'Hélianthème tâché, la Globulaire ponctuée, la Laïche de Haller (protégée régionalement), le Genêt ailé et l'Orchis bouffon et la Céphalanthère à longue feuilles.	Boissy-le-sec (proche limite sud de Sermaise)
110001592		8,1	Pelouses de la Rochellerie	12 espèces déterminantes dont 2 protégées régionales (Trigonelle de Montpellier et la Laïche de Haller). Parmi l'entomofaune, présence de l'Ephippigère des vignes, du Criquet des larris et de la Petite violette (protégée régionale).	Boissy-le-sec
110001596		9,4	Bois de la Saudreville	Boisement à tendance submontagnarde abritant l'Actée en épi, protégée régionale, et la Valériane à feuilles étroites.	Villeconin
110320037		21,4	Le Bois des Herbages	Présence de nombreuses orchidées comme l'Epipactis des marais et l'Orchis tacheté. Intérêt pour l'avifaune (arbres à cavités), notamment le Pic noir.	Saint-Chéron, Breux-Jouy
110001599		320,8	Vallée de l'Orge de Dourdan à Arpajon et ses affluents	Intérêts tant floristiques que faunistiques. Les cours d'eau de cette ZNIEFF abritent des populations de Truite et de Lamproie de Planer. Présence d'habitats rivulaires déterminants et favorables à la biodiversité (Cariçaies, roselières, boisements alluviaux) et à certaines espèces d'Odonates comme le Caloptéryx vierge. Intérêts pour l'Avifaune et les Chiroptères.	Sermaise et les communes de la Vallée de l'Orge (Saint-Chéron, Roinville, Souzy-la-Briche, Villeconin, Boissy-le-sec, La Forêt-le-Roi...)
110001679	2	3425	Forêt de Dourdan	Intérêts tant floristiques que faunistiques, particulièrement au niveau de ses nombreuses mares (Coléoptères aquatiques, Amphibiens et Odonates notamment). Présence de l'Isopyre faux-Pigamon, protégée régionale, dont les effectifs sont assez importants.	Dourdan, Les Granges-le-Roi, Corbreuse, Sainte-Mesme...

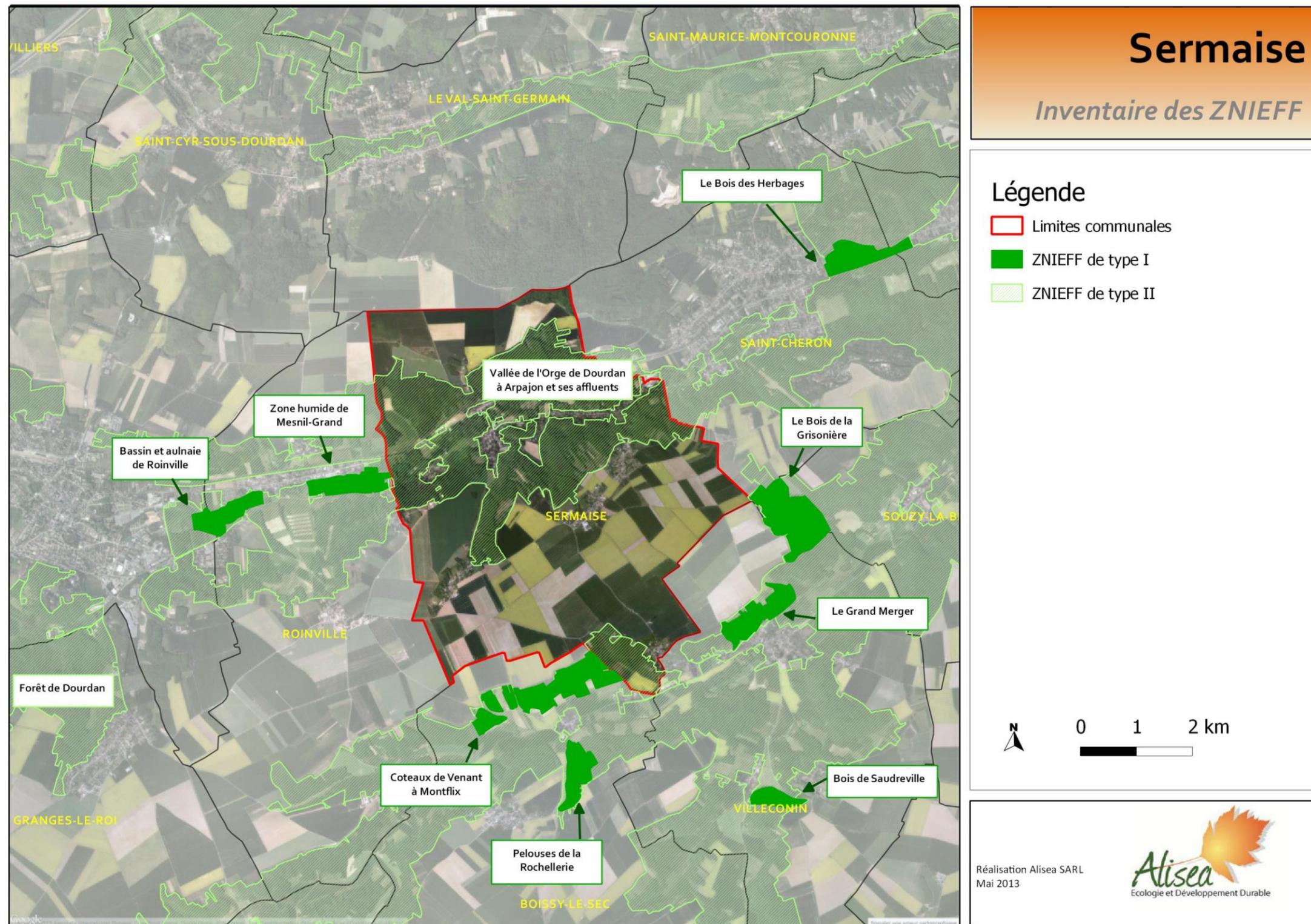


Figure 16 - Cartographie des ZNIEFF (Alisea 2013, DRIEE IDF)

### 2.1.4 Sites inscrits et Protections

Les sites inscrits et classés ont pour objectif la conservation ou la préservation d'espaces naturels ou bâtis présentant un intérêt certain au regard des critères prévus par la loi (artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque).

L'inscription soit concerne des sites méritant d'être protégés mais ne présentant pas un intérêt suffisant pour justifier leur classement, soit constitue une mesure conservatoire avant un classement. Le classement offre une protection renforcée en comparaison de l'inscription, en interdisant, sauf autorisation spéciale, la réalisation de tous travaux tendant à modifier l'aspect du site.

**Un site inscrit est à recenser sur le territoire communal de Sermaise : le Hameau de Blancheface. En revanche, Sermaise est limitrophe de 4 sites inscrits et un site classé.**

*Tableau 2 - Sites inscrits et sites classés*

Numéro	Type	Nom	Date de classement/inscription	Superficie (ha)
7099	Inscrit	Hameau de Blancheface	13 février 1985	3,97
5828	Inscrit	Vallée de la Rémarde	16 février 1972	5417,13
6863	Inscrit	Centre ancien de Dourdan	30 décembre 1977	27,80
6856	Inscrit	Vallée de la Renarde	1 juin 1977	653,18
6154	Inscrit	Vallée de la Juine	25 octobre 1974	4164,47
7195	Classé	Vallée de la Renarde	16 décembre 1987	2813,49

#### 2.1.1 Autres mesures de protection ou inventaires

Aucune autre mesure de protection ou d'inventaire n'est à recenser sur le territoire communal de Sermaise ou sur les communes limitrophes (Arrêté préfectoral de protection de biotope, Forêt de protection, Réserve naturelle...). De part et d'autres de la commune se trouvent le Parc naturel régional de la Haute vallée de Chevreuse et le Parc naturel régional du Gâtinais français, mais Sermaise ne fait partie d'aucun des deux.

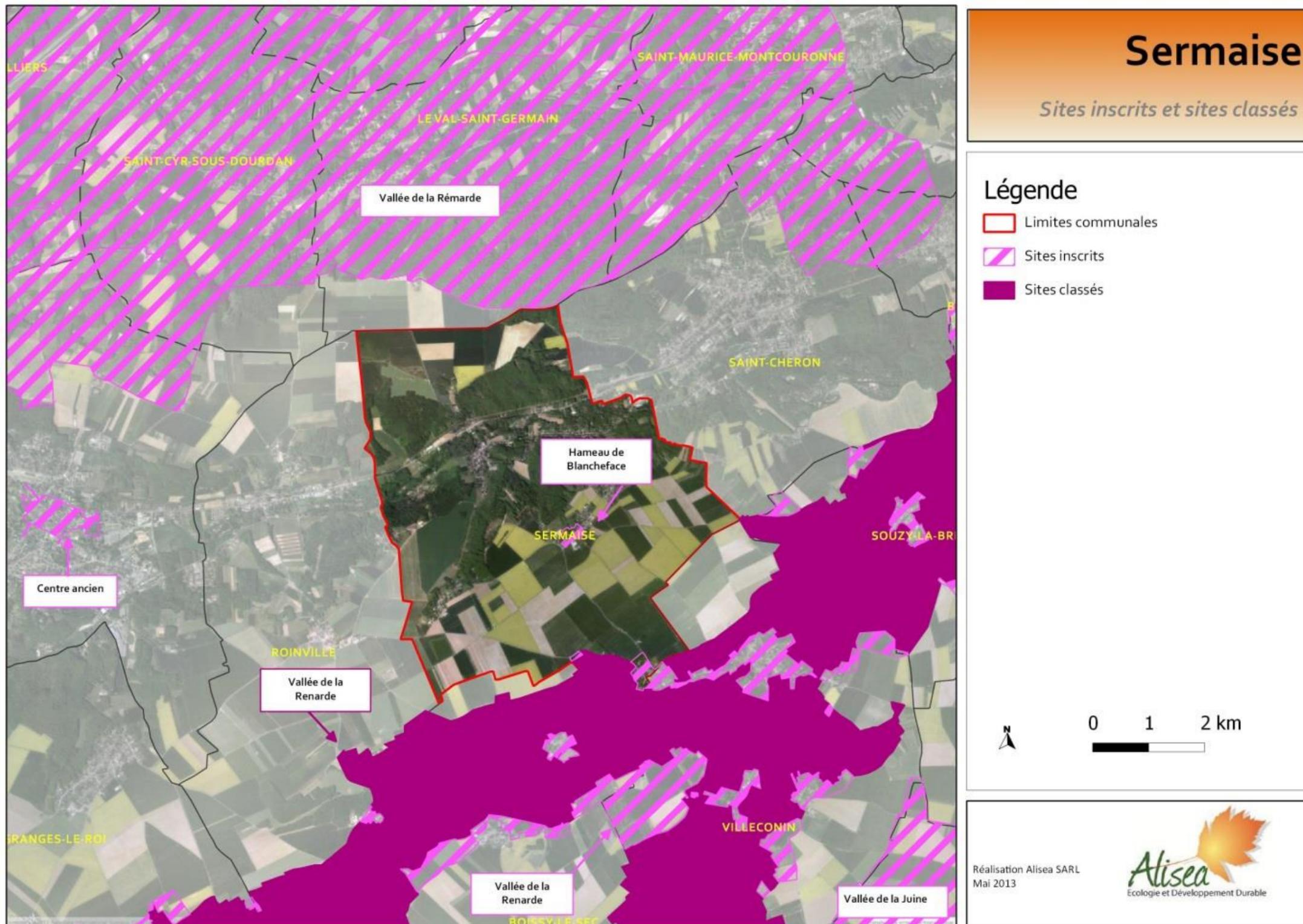


Figure 17 - Sites inscrits et sites classés (Alisea 2013, Fond Google Satellite, DRIEE)

## 2.2 Analyse bibliographique

Une analyse bibliographique a été réalisée, sur la base de la consultation des acteurs locaux et des études techniques et autres rapports disponibles sur la zone d'étude et des abords immédiats

Dans les études consultées, et lors des consultations d'acteurs, l'attention a été portée sur la recherche des espèces patrimoniales (protégées, rares, en danger...).

Cet état des lieux de la connaissance nous permet de donner une première idée, avant l'étude, de la richesse spécifique et du potentiel de la commune, mais également de pouvoir comparer nos observations à celles d'études antérieures.

**Tableau 3 - Liste des documents consultés**

	Date	Auteur	Dénomination	Informations apportées par ces documents
1	2007-2012	Société Nationale de Protection de la Nature	Inventaire des zones humides de la vallée de l'Orge - Vers un réseau des zones humides en Ile-de-France	Cartographie des habitats naturels de la zone humide de Roinville à Sermaise (Annexe 1), liste des espèces remarquables recensées (Avifaune, Odonates, Flore).
2		Natur'Essone	Atlas de la biodiversité communale à Sermaise	Informations sur la biodiversité collectées auprès des habitants et de quelques observations
3	1994-2012	CG91	Suivi des Chiroptères hivernants dans les gîtes au nord de la voie ferrée	Liste des espèces présentes à chaque inventaire, effectifs pour chaque espèce
4	1990 à 2012	Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP)	Inventaires des espèces végétales de la commune, base de données disponible sur le site <a href="http://www.cbnbp.mnhn.fr">www.cbnbp.mnhn.fr</a>	Liste des espèces recensées sur le territoire communal, cartographie des zones de relevés botaniques, localisation par relevé des espèces remarquables (Figure 18).
5	2013	Office national des forêts (ONF)	Aménagement de la forêt communale de Sermaise	Etat de la forêt, Plan d'aménagement et de gestion

**Tableau 4 - Liste des personnes contactées**

Organisme	Nom	Remarques
Habitant de la commune, membre de Natur'Essonne	Serge Bedos	Informations concernant les Amphibiens, comptage de crapauds le 7 mars 2013
Ancien chargé de mission Natur'Essonne	Thomas Wolff	Informations concernant la phase I de l'Atlas de la biodiversité communal
Habitant	Franck Chevallier	Informations sur la biodiversité locale (Nicoir à Effraie dans sa ferme notamment)
Propriétaire	Marie-Pierre Sangleboeuf	Centre équestre de Villeconin (en limite Sud de la commune)

Les personnes ayant été invitées lors des COFIL n'ont pas été ajoutées dans le tableau ci-dessus (SNPN, Natur'Essonne, Syndicat des eaux, ONF...).

Tableau 5 - Habitats et espèces remarquables recensés dans la bibliographie

Espèce/habitat remarquable présent (e) sur le territoire	Statut	Etude/contact citant l'espèce
<b>Habitats naturels</b>		
37.1 communautés à Reine des prés et communautés associées	Habitat d'intérêt communautaire (6430)	1
37.714 Communautés riveraines à Pétasites	Habitat d'intérêt communautaire (6430)	1
38.22 Prairies de fauche des plaines médioeuropéennes	Habitat d'intérêt communautaire (6410) et déterminant de ZNIEFF en IDF	1
44.33 Forêts de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens	Habitat d'intérêt communautaire, prioritaire (91 E o)	1
44.33 Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes	Habitat d'intérêt communautaire, prioritaire (91 E o)	1
44.33 Bois de Frênes et d'Aulnes à hautes herbes	Habitat d'intérêt communautaire, prioritaire (91 E o)	1
37.21 Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques	Habitat déterminant de ZNIEFF en IDF	1
37.219 Prairies à Scirpes des bois	Habitat déterminant de ZNIEFF en IDF	1
44.91 Bois marécageux d'Aulnes	Habitat déterminant de ZNIEFF en IDF	1
53.11 Phragmitaies	Habitat déterminant de ZNIEFF en IDF	1
53.111 Phragmitaies inondées	Habitat déterminant de ZNIEFF en IDF	1
53.112 Phragmitaies sèches	Habitat déterminant de ZNIEFF en IDF	1
53.13 Typhaies	Habitat déterminant de ZNIEFF en IDF	1
54.14A Végétation à <i>Eleocharis palustris</i>	Habitat déterminant de ZNIEFF en IDF	1
53.16 Végétation à <i>Phalaris arundinacea</i>	Habitat déterminant de ZNIEFF en IDF	1
<b>Flore</b>		
Berle dressée ( <i>Berula erecta</i> )	Rare en IDF	1
Laïche aigüe ( <i>Carex acuta</i> )	Rare en IDF	1
Laïche raide ( <i>Carex elata</i> )	Rare en IDF	1
Grande prêlle ( <i>Equisetum telmateia</i> )	Rare en IDF	1
Jonc à tépales obtus ( <i>Juncus subnodulosus</i> )	Rare en IDF	1
Salicaire pourpier d'eau ( <i>Lythrum portula</i> )	Rare en IDF	1
Pétasite hybride ( <i>Petasites hybridus</i> )	Très rare en IDF	1
Saule à 5 étamines ( <i>Salix pentandra</i> )	Très rare en IDF	1
Saule pourpre ( <i>Salix purpurea</i> )	Très rare en IDF	1

Orme lisse ( <i>Ulmus laevis</i> )	Très rare et déterminant de ZNIEFF en IDF, VU d'après l'UICN	1
Armoise champêtre ( <i>Artemisia campestris</i> )	Très rare en IDF, VU en IDF, Z2	4
Bruyère cendrée ( <i>Erica cinerea</i> )	Assez rare en IDF	4
Bugle petit pin ( <i>Ajuga chamaepitys</i> )	Rare en IDF	4
Buplèvre en faux ( <i>Bupleurum falcatum</i> )	Assez rare en IDF	4
Cardère poilue ( <i>Dipsacus pilosus</i> )	Rare en IDF	4
Centauree jaccée ( <i>Centaurea jacea</i> )	Très rare en IDF ?	4
Chiendent pied-de-poule ( <i>Cynodon dactylon</i> )	Assez rare en IDF	4
Cucubale à baies ( <i>Cucubalus baccifer</i> )	Assez rare en IDF	4
Digitale pourpre ( <i>Digitalis purpurea</i> )	Assez rare en IDF	4
Doradille noire ( <i>Asplenium adiantum-nigrum</i> )	Rare en IDF	4
Epiaire des champs ( <i>Stachys arvensis</i> )	Rare en IDF	4
Epiaire droite ( <i>Stachys recta</i> )	Assez rare en IDF	4
Fléole de Boehmer ( <i>Phleum phleoides</i> )	Très rare en IDF	4
Fragon ( <i>Ruscus aculeatus</i> )	Assez rare en IDF	4
Genêt des teinturiers ( <i>Genista tinctoria</i> )	Assez rare en IDF	4
Genévrier commun ( <i>Juniperus communis</i> )	Assez rare en IDF	4
Géranium luisant ( <i>Geranium lucidum</i> )	Très rare en IDF	4
Gnavelle annuelle ( <i>Scleranthus annuus</i> )	Très rare en IDF, NT en IDF	4
Héliantheme des Apennins ( <i>Helianthemum apenninum</i> )	Rare en IDF	4
Hippocrepis à toupet ( <i>Hippocrepis comosa</i> )	Assez rare en IDF	4
Lin à feuilles étroites ( <i>Linum tenuifolium</i> )	Rare en IDF	4
Mélampyre des champs ( <i>Melampyrum arvense</i> )	Assez rare en IDF	4
Mélampyre des prés ( <i>Melampyrum pratense</i> )	Assez rare en IDF	4
Molène lychnite ( <i>Verbascum lychnitis</i> )	Rare en IDF	4
Néflier d'Allemagne ( <i>Mespilus germanica</i> )	Assez rare en IDF	4
Œillet prolifère ( <i>Petrorhagia prolifera</i> )	Rare en IDF	4
Oxalide petite-oseille ( <i>Oxalis acetosella</i> )	Rare en IDF	4
Peucedan de France ( <i>Peucedanum gallicum</i> )	R en IDF, Z2	4
Polygale à feuilles de serpollet ( <i>Polygala serpyllifolia</i> )	Très rare en IDF, VU en IDF	4

Polystic à soies ( <i>Polystichum setiferum</i> )	Rare en IDF, Z1, CO	4
Populage des marais ( <i>Caltha palustris</i> )	Assez rare en IDF	4
Potamot nageant ( <i>Potamogeton natans</i> )	Assez rare en IDF	4
Potentille printanière ( <i>Potentilla neumanniana</i> )	Assez rare en IDF	4
Renoncule sarde ( <i>Ranunculus sardous</i> )	Assez rare en IDF	4
Renouée des buissons ( <i>Fallopia dumetorum</i> )	Rare en IDF	4
Sabline hybride ( <i>Minuartia hybrida</i> )	Assez rare en IDF	4
Salicaire à feuilles d'hysope ( <i>Lythrum hyssopifolia</i> )	Rare en IDF	4
Saule à trois étamines ( <i>Salix triandra</i> )	Rare en IDF	4
Scirpe des marais ( <i>Eleocharis palustris</i> )	Assez rare en IDF	4
Séséli des montagnes ( <i>Seseli montanum</i> )	Assez rare en IDF	4
Thym précoce ( <i>Thymus praecox</i> )	Assez rare en IDF	4
Trèfle hybride ( <i>Trifolium hybridum</i> )	Rare en IDF ?	4
Véronique luisante ( <i>Veronica polita</i> )	Assez rare en IDF	4
<b>Avifaune</b>		
Phragmite des joncs	Protection nationale, EN en IDF, det ZNIEFF, NR/MR	1
Martin-pêcheur d'Europe	Protection nationale, annexe 1 dir. Oiseaux, det ZNIEFF si >5 couples, NR/MR/HR	1
Linotte mélodieuse	Protection nationale, VU en France, NT en IDF, NC/MC/HPC	1
Bouscarle de Cetti	Protection nationale, VU en IDF, det ZNIEFF, NTR/S	1
Busard-saint-Martin	Protection nationale, annexe 1 dir. Oiseaux, VU en IDF, det ZNIEFF, NTR/MTR/HTR	1
Pic épeichette	Protection nationale, VU en IDF, NC/S	1
Pic noir	Protection nationale, annexe 1 dir. Oiseaux, det ZNIEFF si >10 couples, NR/S	1
Gobemouche gris	Protection nationale, VU en France, NT en IDF, NC/MC	1
Pic cendré	Protection nationale, annexe 1 dir. Oiseaux, VU en France, CR en IDF, det ZNIEFF, NR/S	1
Bouvreuil pivoine	Protection nationale, VU en France, NT en IDF, NC/MC/HC	1
Râle d'eau	VU en IDF, det ZNIEFF, NO/MO	1
Effraie des clochers	Protection nationale, NPC/S	1
Chevalier guignette (de passage ou hivernant)	Protection nationale, det ZNIEFF, NO/MPC/HTR	1

Pipit spioncelle (de passage ou hivernant)	Protection nationale, MR/HR	1
<b>Odonates</b>		
Calopteryx vierge ( <i>Calopteryx virgo virgo</i> )	Assez commun, det ZNIEFF en IDF	1
Agrion de Mercure ( <i>Coenagrion mercuriale</i> )	Protection nationale, annexe 2 dir. Habitats, Assez rare, det ZNIEFF et NT en IDF	1
Agrion de Vander Linden ( <i>Erythromma lindenii</i> )	Assez commun, det ZNIEFF en IDF	1
Libellule fauve ( <i>Libellula fulva</i> )	Peu commune, det ZNIEFF en IDF	1
<b>Mammifères</b>		
Murin à oreilles échancrées ( <i>Myotis emarginatus</i> )	Protection nationale, annexes 2 et 4 dir. Habitats, det ZNIEFF en IDF (si sites de reproduction ou d'hibernation)	3
Grand murin ( <i>Myotis myotis</i> )	Protection nationale, annexes 2 et 4 dir. Habitats, det ZNIEFF en IDF (si sites de reproduction ou d'hibernation)	3
Murin à moustaches ( <i>Myotis mystacinus</i> )	Protection nationale, annexe 4 dir. Habitats, det ZNIEFF en IDF (si sites de reproduction ou d'hibernation)	3
Murin de Natterer ( <i>Myotis Nattereri</i> )	Protection nationale, annexe 4 dir. Habitats, det ZNIEFF en IDF (si sites de reproduction ou d'hibernation)	3
Murin de Bechstein ( <i>Myotis Bechsteinii</i> )	Protection nationale, annexes 2 et 4 dir. Habitats, det ZNIEFF en IDF (si sites de reproduction ou d'hibernation), NT en France et dans le monde	3

**Légende Avifaune :****Statut biologique :**

N : espèce nicheuse

NS : espèce nicheuse en majorité sédentaire

M : espèce observé en migration

H : espèce hivernante

S : sédentaire

**Degré de rareté :****Nicheur :**

O : occasionnel, ne niche pas tous les ans

TR : très rare, de 1 à 20 couples

R : rare, de 21 à 200 couples

PC : peu commun, de 201 à 2000 couples

C : de 2001 à 20 000 couples

TC : de 20 001 couples à 100 000 couples

A : abondant, plus de 100 000 couples

**Migrateur et hivernant :**

O : occasionnel

TR : très rare, de 1 à 50 individus

R : rare, de 51 à 500 ind.

PC : peu commun, de 501 à 5 000 ind.

C : commun, de 5 001 à 50 000 ind.

TC : très commun, de 50 001 à 250 000 ind.

A : abondant, plus de 250 000 ind.



# Sermaise

Espèces végétales remarquables inventoriées après 1990 par le CBNBP

## Légende

- Limites communales
  - Prospections du CBNBP
- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="color: red;">●</span> Armoise champêtre</li> <li><span style="color: orange;">●</span> Bruyère cendrée</li> <li><span style="color: yellow;">●</span> Bugle petit-pin</li> <li><span style="color: green;">●</span> Buplèvre en faux</li> <li><span style="color: cyan;">●</span> Cardère poilue</li> <li><span style="color: magenta;">●</span> Centaurée jacée</li> <li><span style="color: blue;">●</span> Chiendent pied-de-poule</li> <li><span style="color: pink;">●</span> Cucubale a baies</li> <li><span style="color: purple;">●</span> Digitale pourpre</li> <li><span style="color: darkred;">●</span> Doradille noire</li> <li><span style="color: darkgreen;">●</span> Epiaire des champs</li> <li><span style="color: red;">★</span> Epiaire droite</li> <li><span style="color: orange;">★</span> Fléole de Boehmer</li> <li><span style="color: yellow;">★</span> Fragon</li> <li><span style="color: green;">★</span> Genêt des teinturiers</li> <li><span style="color: cyan;">★</span> Génévrier commun</li> <li><span style="color: magenta;">★</span> Géranium luisant</li> <li><span style="color: blue;">★</span> Gnavelle annuelle</li> <li><span style="color: darkred;">★</span> Héliantheme des Apennins</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="color: red;">▲</span> Mélampyre des prés</li> <li><span style="color: orange;">▲</span> Moïène lychnite</li> <li><span style="color: yellow;">▲</span> Néflier d'Allemagne</li> <li><span style="color: green;">▲</span> Oeillet prolifère</li> <li><span style="color: cyan;">▲</span> Oxalide petite-oseille</li> <li><span style="color: magenta;">▲</span> Peucedan de France</li> <li><span style="color: blue;">▲</span> Polygale à feuilles de serpollet</li> <li><span style="color: pink;">▲</span> Polystic à soies</li> <li><span style="color: purple;">▲</span> Populage des marais</li> <li><span style="color: darkred;">▲</span> Potamot nageant</li> <li><span style="color: darkgreen;">▲</span> Potentille printanière</li> <li><span style="color: red;">■</span> Renoncule sarde</li> <li><span style="color: orange;">■</span> Renouée des buissons</li> <li><span style="color: yellow;">■</span> Sabline hybride</li> <li><span style="color: green;">■</span> Salicaire à feuilles d'Hysope</li> <li><span style="color: cyan;">■</span> Saule à trois étamines</li> <li><span style="color: magenta;">■</span> Scirpe des marais</li> <li><span style="color: blue;">■</span> Séséli des montagnes</li> <li><span style="color: darkred;">■</span> Thym précoce</li> </ul> |
|--|--|

Figure 18 - Espèces végétales remarquables inventoriées après 1990 par le CBNBP (Alisea 2014, Fond IGN, CBNBP)



- ★ Mélampyre des champs
- 0
0.5
1 km

Réalisation Alisea SARL  
Fond IGN  
Mars 2014



## 3 PROSPECTIONS ET INVENTAIRES COMPLEMENTAIRES

### 3.1 Aspects généraux

Les relevés confiés à Alisea concernent les groupes suivants :

- Habitats et flore
- Mammifères terrestres
- Chiroptères
- Avifaune nicheuse
- Reptiles
- Amphibiens
- Insectes dont Lépidoptères Rhopalocères, Odonates, Orthoptères.

L'étude du site repose sur des relevés de terrain réalisés au printemps et en été 2013, au sein de la zone d'étude principale (territoire communal).

Les méthodologies, pour chaque groupe taxonomique étant spécifiques, celles-ci sont détaillées dans les chapitres correspondants.

Sauf mention contraire, les données proviennent des relevés réalisés par Alisea et les consultants missionnés par Alisea.

### 3.2 Evaluation écologique et hiérarchisation des enjeux

L'évaluation globale de la qualité écologique du site est réalisée en croisant le statut des espèces et des espaces avec leur degré de sensibilité et de vulnérabilité vis-à-vis du projet (bio-évaluation patrimoniale).

Cette bio-évaluation se base notamment sur :

- la valeur patrimoniale (statut réglementaire aux différentes échelles géographiques) ;
- les tendances évolutives des espèces (listes rouges et listes de rareté nationales, régionales) ;
- la prise en compte de la présence de zones bien conservées et/ou bien connectées (qualité et densité des connexions biologiques, mosaïque de milieux...) qui présentent une grande diversité biologique mais pas forcément d'espèces rares (ex : les ZNIEFF de type II, les massifs forestiers...);
- la responsabilité que le niveau local porte sur l'ensemble des populations sur un référentiel plus large ;
- la sensibilité des espèces et des milieux par rapport au projet.

La bio-évaluation s'appuie sur les inventaires ainsi que sur les connaissances de l'abondance, la distribution et la répartition des espèces et milieux rencontrés. Elle doit être réalisée à différents niveaux d'échelle.

Le degré d'analyse de la bioévaluation doit prendre en compte:

- la nature et le niveau d'enjeu intrinsèque des milieux naturels (dont valeur patrimoniale) ;
- la nature et le niveau de sensibilité des milieux naturels vis-à-vis du projet.

La fin de cette étape doit permettre de définir les enjeux écologiques afin de guider le maître d'ouvrage dans sa réflexion sur la vocation du site.

**L'évaluation écologique s'appuie à la fois sur des références réglementaires (arrêtés, directives) et non réglementaires (listes rouges, listes de raretés...) à différents niveaux (européen, national, régional). A l'heure actuelle, toutes les régions ne disposent pas des mêmes outils. Ainsi, il existe en Ile-de-France un catalogue de la flore vasculaire et une liste concernant l'avifaune qui reprennent, espèces par espèces, les différents statuts de protection, de rareté et de menaces.**

**L'évaluation a donc été réalisée sur la base des documents de référence suivants :**

#### **Niveau Européen**

- Directive communautaire CEE/92/43 (directive « habitats »), annexes I, II et IV,
- Directive communautaire CEE/09/147 (directive « oiseaux »), annexe I.

#### **Niveau national**

- Arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées,
- Arrêté du 19/11/2007 fixant la liste des espèces d'amphibiens et reptiles protégés,
- Arrêté du 23/04/07 fixant la liste des insectes protégés,
- Arrêté du 23/04/07 fixant la liste des mammifères terrestres protégés,
- Arrêté du 29/10/09 fixant la liste des oiseaux protégés,
- Listes rouge UICN des espèces menacées de disparition en France (chapitres mammifères, amphibiens, oiseaux, papillons de jour),

#### **Niveau régional**

- Arrêté du 11/04/91 relatif à la liste des espèces végétales protégées en IDF (complétant la liste nationale),
- Arrêté du 22/07/93 relatif à la liste des insectes protégés en IDF, (complétant la liste nationale),
- Liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en Ile-de-France,
- CBNBP, 2011, Catalogue de la Flore Vasculaire d'Ile-de-France,
- BIRARD J., ZUCCA M., LOIS G. et Natureparif, 2012, Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d'Ile-de-France. Paris. 72 p,
- LE MARECHAL, LESSAFFRE, « L'avifaune de Paris et de sa région », Delachaux et Niestlé 2000.

## 3.3 Le diagnostic habitats et flore

### 3.3.1 Aspects méthodologiques

#### 3.3.1.1 Prospections

Concernant le **diagnostic floristique** de la commune, le travail a consisté à effectuer l'inventaire de la flore vasculaire (Ptéridophytes et Spermatophytes). Pour cela, le territoire a été parcouru à vitesse lente afin de détecter toute nouvelle espèce végétale.

Les **habitats** ont quant à eux été identifiés, cartographiés et rapprochés des unités typologiques reconnues (Corine Biotope, Habitats d'intérêt communautaire).

Les habitats et espèces remarquables font l'objet d'une description comprenant leur localisation, des éléments de biologie, de statut, d'état de conservation (et les facteurs d'influence), ainsi que les menaces existantes et les recommandations possibles pour leur conservation.

Les **espèces végétales exotiques envahissantes** ont été recensées avec une attention toute particulière, puisqu'elles représentent une menace très sérieuse pour la biodiversité. Elles sont considérées comme étant la **deuxième cause mondiale de régression de la biodiversité**. Les espèces les plus menaçantes ont été cartographiées, et des recommandations visant à les contraindre ou à les éliminer apportées (cf. Tome II – Plan d'actions).

Toutes les données floristiques (espèces remarquables, protégées et exotiques envahissantes) sont précisément cartographiées et intégrées dans le SIG.

En 2013, 5 journées de terrain ont été réalisées (Tableau 6), qui ont permis d'expertiser environ 462 hectares de milieux naturels, soit une proportion d'environ 34% du territoire communal (Figure 19).

**Ptéridophyte** : plante vasculaire ne produisant ni graines ni fleurs (famille des Fougères, entre autres)

**Spermatophyte** : plante vasculaire produisant des graines

**Tableau 6 - Dates de passages et conditions météorologiques**

Date	Conditions météorologiques
14 mai 2013	Temps gris avec éclaircies, 11°C
15 mai 2013	Temps ensoleillé, environ 15°C
12 juin 2013	Temps gris avec éclaircies, 15°C
13 juin 2013	Temps gris et pluvieux, 15°C
05 juillet 2013	Temps nuageux, 20°C

**Compte-tenu de la complexité du territoire, quelques journées supplémentaires seraient à envisager dans les prochaines années afin d'établir un diagnostic le plus complet possible de la flore et des habitats de la commune.**

### **3.3.1.2 Evaluation des enjeux flore et habitats**

Les intérêts habitats et flore ont été évalués notamment d'après :

- La Directive habitats faune flore (92/43 CEE),
- Le catalogue de la flore vasculaire d'Ile-de-France (Ptéridophytes et Spermatophytes) : Raretés, protections, menaces et statuts, (CBNB 2011),
- La liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en Ile-de-France.



Figure 19 - Zones prospectées et cartographiées pour la flore et les habitats en 2013 (Alisea 2014, Fond IGN)

### 3.3.2 Description des habitats naturels

La commune de Sermaise est constituée d'un plateau coupé par deux vallées, celle de l'Orge au nord de la commune et celle de son affluent, la Renarde au sud. Les deux cours d'eau et leurs vallons secondaires entaillent fortement le plateau permettant l'affleurement de substrats géologiques variés dont la juxtaposition concoure à la diversité écologique forte de la commune.

- Les plateaux sont constitués d'argiles à meulière, acides et imperméables, plus ou moins couverts de limons.
- Les hauts de versants des vallées et des vallons secondaires sont dominés par les sables de Lozère et de Fontainebleau, substrats toujours acides mais très filtrants. Des bancs de grès sont présents, soit en place dans les sables, soit amassés en chaos en bas de pente.
- Des affleurements de calcaires éocènes sont présents en bas de pente, localement masqués par des colluvionnements argileux et sableux.
- Le lit majeur de l'Orge est constitué d'argiles neutres à calciques.
- Enfin, les sources présentes en fond de vallée surtout à l'ouest de la commune induisent localement des substrats tourbeux.

**34 habitats ont été reconnus sur la commune, dont 12 sont considérés comme remarquables et/ou menacés, c'est dire soit inscrits à l'annexe 1 de la directive « Habitats », soit déterminants de ZNIEFF en Ile-de-France.**

**Ce résultat est élevé. La moitié de ces habitats sont des habitats herbacés naturels ou semi-naturels, un quart étant des zones humides et les derniers quarts forestiers.**

#### 3.3.2.1 Les habitats hygrophiles

A l'exception des mares, ces habitats se concentrent dans le lit majeur de l'Orge (Figure 20). Il est à signaler qu'aucun macrophyte (plante aquatique visible à l'œil nu) n'a été vu dans le lit de l'Orge.



*Photo 7 - Berges dégradées de l'Orge (Alisea 2013/D.Chabrol)*

Tableau 7 - les habitats hygrophiles (zones humides)

Habitat	Code et dénomination CORINE Biotope	Code et dénomination N2000	Déterminant de ZNIEFF IDF	Superficie (ha)
Végétation des mares	22.4 Végétations aquatiques			0,21
Prairies humides en déprise	37.21 x 37.1 Prairies humides atlantiques à subatlantiques x Communautés à Reine-des-prés et communautés associées		Oui	8,05
Mégaphorbiaies eutrophes	37.7 Lisères humides à grandes herbes	64.30 Mégaphorbiaies eutrophes		3,6
Mosaïques de mégaphorbiaies, magnocariçaies et roselières	37.1 x 53.2 x 53.1 Communautés à Reine-des-prés et communautés associées x Communautés à grandes laïches x Roselières			1,38
Mégaphorbiaies sous peupleraies	83.3211 Plantations de peupliers avec strate herbacée élevée (Mégaphorbiaies)			0,84
Aulnaies-frênaies alluviales	44.3 Forêt d'Aulnes et de Frênes des fleuves médio-européens	91EO Forêts alluviales résiduelles (prioritaire)		4,36
Aulnaies et saulaies marécageuses	44.9 Bois marécageux d'Aulnes, de Frênes et de Myrte des marais			0,69

### 3.3.2.1.1 Végétation des mares

Code CORINE Biotope : 22.4 Végétations aquatiques

Les mares sont présentes sur les plateaux. On peut distinguer :

- Les mares en secteur agricole, dominées par une flore eutrophe (aimant les milieux riches en azote), avec le Rorippe amphibie (*Rorippa amphibia*), le Potamot nageant (*Potamogeton natans*) et le Rubanier dressé (*Sparganium erectum*).
- Les mares de hameaux avec le Cornifle immergé (*Ceratophyllum demersum*), des Nymphéas ornementaux et la Pesse d'eau (*Hippuris vulgaris*).
- Enfin, quelques dépressions humides abritent des hygronitrophiles comme la Persicaire (*Polygonum persicaria*) et le Panic pied-de-coq (*Echinochloa crus-galli*).



**Photo 8 - Mare du Mesnil abritant une population très importante de Pesse d'eau (Alisea 2013/D.Chabrol)**



**Photo 9 - Mare agricole sur le plateau (Alisea 2013/D.Chabrol)**

### 3.3.2.1.2 *Prairies humides en déprise*

Code CORINE Biotope : 37.21 x 37.1 Prairies humides atlantiques à subatlantiques x Communautés à Reine-des-prés et communautés associées

#### **Habitat déterminant de ZNIEFF en Ile-de-France**

Une prairie humide en déprise existe sur la commune. La flore est dominée par l'Agrostide stolonifère (*Agrostis stolonifera*), la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*) ou le Silène fleur-de-coucou (*Silene flos-cuculi*) et des espèces de mégaphorbiaies comme la Reine-des-prés (*Filipendula ulmaria*) ou la Guimauve officinale (*Althaea officinalis*).

➔ **Etat de conservation : La seule Prairie humide reconnue lors de la prospection de 2013 est dégradée par la déprise et en situation précaire. C'est l'ultime zone refuge pour les riches cortèges de prairie humide et une reconquête du lit majeur par cet habitat serait souhaitable.**

### 3.3.2.1.3 Le complexe des Mégaphorbiaies et habitats associés

- **Mégaphorbiaies eutrophes**

Code CORINE Biotope : 37.7 Lisères humides à grandes herbes

**Code Natura 2000 : 64.30 Mégaphorbiaies eutrophes**

- Mosaiques de mégaphorbiaies, magnocariçaies et roselières

Code CORINE Biotope : 37.1 x 53.2 x 53.1 Communautés à Reine-des-prés et communautés associées x Communautés à grandes laîches x Roselières

- Mégaphorbiaies sous peupleraies

Code CORINE Biotope : 83.3211 Plantations de peupliers avec strate herbacée élevée (Mégaphorbiaies)

Les mégaphorbiaies d'ourlets, qui sont seules d'intérêt communautaire, sont rares sur la commune, la plupart étant des mégaphorbiaies issues de la déprise des anciennes prairies humides qui dominaient autrefois la vallée de l'Orge (lieu-dit « La pâture aux joncs » par exemple).

La flore est composée d'espèces de mégaphorbiaies eutrophes comme l'Eupatoire à feuilles de chanvre (*Eupatorium cannabinum*), le Liseron des haies (*Calystegia sepium*) ou le Sureau Yèble (*Sambucus ebulus*) accompagnées souvent du Phragmite (*Phragmites australis*) et de grandes Laîches sociales (*Carex sp. pl.*). On trouve localement des espèces plus spécifiques et peu fréquentes comme la Cardère poilue (*Dipsacus pilosus*).

➔ **Etat de conservation : Les Mégaphorbiaies d'ourlet sont peu nombreuses, la majorité étant des mégaphorbiaies qui correspondent à une déprise de prairies humides, habitat à favoriser.**

### 3.3.2.1.4 Aulnaies-frênaies alluviales

Code CORINE Biotope : 44.3 Forêt d'Aulnes et de Frênes des fleuves médio-européens

**Code Natura 2000 : 91EO Forêts alluviales résiduelles (prioritaire)**

Cet habitat forestier se rencontre en fond de vallée sur les secteurs les moins engorgés. Le Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*) et l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) dominant souvent avec l'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*). La flore compagne comprend des espèces comme la Laîche espacée (*Carex remota*), la Laîche à épis pendants (*Carex pendula*) ou le Podagraire (*Aegopodium podagraria*).

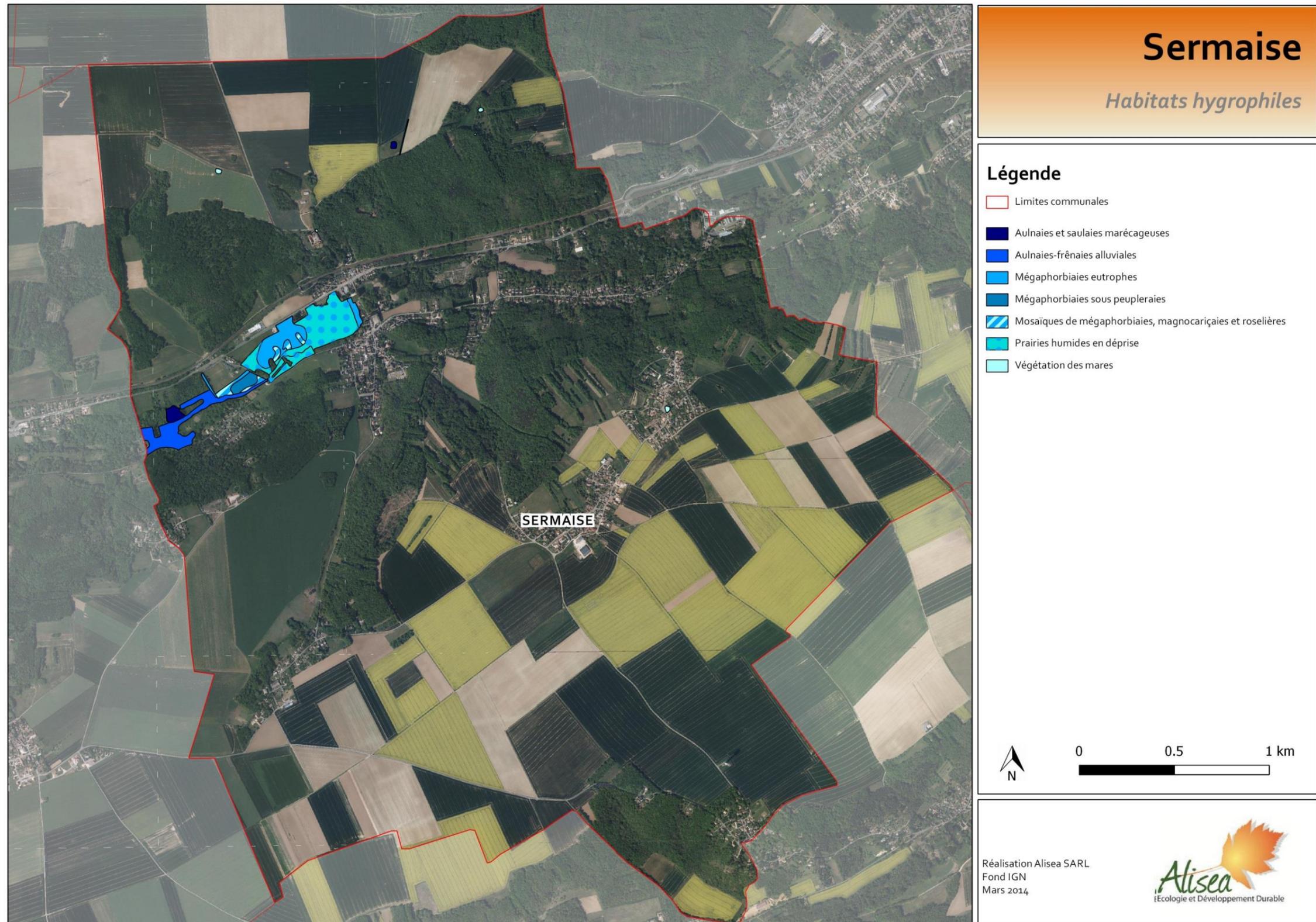
➔ **Etat de conservation : Les Aulnaies-frênaies alluviales sont en majorité en état de conservation satisfaisant et en progression gagnant sur les prairies.**

### 3.3.2.1.5 Aulnaies et saulaies marécageuses

Code CORINE Biotope : 44.9 Bois marécageux d'Aulnes, de Frênes et de Myrte des marais

Ces habitats boisés occupent les parties les plus engorgées du fond de vallée, alimentées par des sources.

La physionomie de l'habitat est variable, soit sous forme d'une Aulnaie-Saulaie assez élevée, soit sous forme de taillis dense de saules (*Salix cinerea*, *S. acuminata*, *S. alba*). La flore herbacée est réduite voire absente dans les taillis denses.



# Sermaise

*Habitats hygrophiles*

### Légende

- Limites communales
- Aulnaies et saulaies marécageuses
- Aulnaies-frênaies alluviales
- Mégaphorbiaies eutrophes
- Mégaphorbiaies sous peupleraies
- Mosaïques de mégaphorbiaies, magnocariçaiques et roselières
- Prairies humides en déprise
- Végétation des mares



0      0.5      1 km

Réalisation Alisea SARL  
Fond IGN  
Mars 2014



Figure 20 - Habitats hygrophiles (Alisea 2014, Fond IGN)

**3.3.2.2 Les habitats mésophiles à xérophiles herbacés naturels et semi-naturels**

Ces habitats ont particulièrement régressé tant au niveau national qu'européen et sont considérés aujourd'hui dans un état de conservation quasiment aussi inquiétant que les zones humides.

C'est un des points forts du territoire de Sermaise que de conserver encore un réseau relativement dense et diversifié (en raison de la diversité des biotopes) de ces habitats particulièrement menacés (Figure 21).

**Six habitats intrinsèquement remarquables ont été identifiés. Malgré une superficie réduite et un état de conservation qui est rarement satisfaisant, ces habitats concentrent la majorité des espèces végétales remarquables de la commune.**

**Ces habitats constituent indéniablement un enjeu de conservation très fort.**

**Mésophile** : présent sur sol moyennement humide

**Xérophile** : adapté aux sols très secs

Le terme **semi-naturel** désigne les formations végétales plus ou moins influencées par les actions traditionnelles de l'Homme depuis des millénaires

Tableau 8 - les habitats herbacés naturels et semi-naturels

Habitat	Code et dénomination CORINE Biotope	Code et dénomination N2000	Déterminant de ZNIEFF IDF	Superficie (ha)
Friches calcicoles sèches	87.1 Terrains en friche			0,22
Friches sur sables secs	87.1 Terrains en friche			0,35
Friches prairiales	87.1 x 38.2 Terrains en friche x Prairies à fourrage de plaines			2,53
<b>Pelouses sablo-calcaires</b>	<b>34.12 Pelouses des sables calcaires</b>	<b>6120 Pelouses calcaires sur sables xériques (prioritaire)</b>	<b>Oui</b>	<b>1,11</b>
<b>Prairies maigres acidiphiles</b>	<b>35.1 Gazons atlantiques à Nard raide et groupements apparentés</b>	<b>6230 Formations herbeuses à <i>Nardus</i>, riches en espèces, sur substrats siliceux (prioritaire)</b>	<b>Oui</b>	<b>3,76</b>
Prairies maigres acidiphiles dégradées	35.1 Gazons atlantiques à Nard raide et groupements apparentés			0,29
<b>Prairies mésophiles de fauche</b>	<b>38.2 Prairies à fourrage de plaines</b>	<b>6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude</b>	<b>Oui</b>	<b>4,04</b>
<b>Prairies de fauche complantées</b>	<b>38.2 x 83.1 Prairies à fourrage de plaines x Vergers de haute tige</b>		<b>Oui</b>	<b>0,6</b>

Prairies de fauche embroussaillées	38.2 x 31.8 Prairies à fourrage de plaines x Fourrés			2,82
<b>Ourlets calcicoles</b>	<b>34.4 Lisières forestières xérophiles</b>		<b>Oui</b>	<b>0,55</b>
Ourlets acidiphiles	Code <i>inexistent</i>			0,49
<b>Végétation des chaos gréseux ombragés</b>	<b>62.2 Végétation des falaises continentales siliceuses</b>		<b>Oui</b>	<b>ponctuel</b>

### 3.3.2.2.1 Friches calcicoles sèches et friches sur sables secs

Code CORINE Biotope : 87.1 Terrains en friche

Ces friches se distinguent des friches nitrophiles par des cortèges floristiques plus spécifiques.

- Les friches calcicoles sèches regroupent des espèces classiques comme la Carotte sauvage (*Daucus carota*) ou la Campanule raiponce (*Campanula rapunculus*) accompagnées d'espèces de pelouses calcicoles comme l'Origan (*Origanum vulgare*) ou l'Hippocrépis à toupet (*Hippocrepis comosa*).
- Les friches sur sables secs regroupent des espèces essentiellement acidiphiles comme l'Andryale à feuilles entières (*Andryala integrifolia*), la Cotonnière d'Allemagne (*Filago vulgaris*) et le Myosotis bicolore (*Myosotis discolor*) ou préférant des substrats sablo-calcaires comme la Cotonnière à feuilles spatulées (*Filago pyramidata*).

### 3.3.2.2.2 Friches prairiales

Code CORINE Biotope : 87.1 x 38.2 Terrains en friche x Prairies à fourrage de plaines

Ces friches ont une structure plus prairiale. Le cortège est constitué d'ubiquistes de friches et de prairies comme l'Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*), l'Agrostis capillaire (*Agrostis capillaris*) ou la Berce commune (*Heracleum sphondylium*).

### 3.3.2.2.3 Pelouses sablo-calcaires

Code CORINE Biotope : 34.12 Pelouses des sables calcaires

**Code Natura 2000 : 6120 Pelouses calcaires sur sables xériques (prioritaire)**

**Habitat déterminant de ZNIEFF en Ile-de-France**

Cet habitat, particulièrement riche sur le plan floristique, existe au sud de la commune dans un vallon sec tributaire de la Renarde, la Vallée du Puits.

Le cortège est dominé par des graminées calcicoles, le Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*) et le Brome dressé (*Bromus erectus*) avec des espèces plus spécifiques des milieux sablo-calcaires, la Fléole de Boehmer (*Phleum phleoides*) et la Koélerie grêle (*Koeleria macrantha*).

Les compagnes sont pour beaucoup spécifiques ou préférant des milieux sablo-calcaires comme la Luzerne naine (*Medicago minima*), le Céraiste des champs (*Cerastium arvense*), la Potentille printanière (*Potentilla neumanniana*) ou l'Armoise champêtre (*Artemisia campestris*), accompagnées de calcicoles à spectre écologique plus large comme l'Ophrys araignée (*Ophrys aranifera*) ou l'Ail à tête ronde (*Allium sphaerocephalon*).

Dans les vides, des pionnières calcicoles rares ou menacées comme le Fumeterre de Vaillant (*Fumaria vaillantii*) et le Tabouret perfolié (*Kandis perfoliata*) se développent.

Le Genévrier commun (*Juniperus communis*), seul résineux indigène dans la région, est présent à cet endroit. Cette espèce est en très forte régression en Ile-de-France.

→ **Etat de conservation : habitat localisé, encore très riche mais en forte régression par dynamique arbustive.**



Photo 10 - Pelouses sablo-calcaire à Genévrier commun (Alisea 2013/D.Chabrol)

#### 3.3.2.2.4 Prairies maigres acidiphiles

Code CORINE Biotope : 35.1 Gazons atlantiques à Nard raide et groupements apparentés

**Code Natura 2000 : 6230 Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux (prioritaire)**

#### Habitat déterminant de ZNIEFF en Ile-de-France

*Note : cet habitat est déterminant de zone humide selon l'arrêté ministériel du 24 juin 2008. Il a été ici rapproché des autres habitats herbacés de type « pelouse naturelle » avec lesquels il a de fortes affinités.*

Cet habitat, parmi les plus menacés d'Ile-de-France, constitue un réseau relativement dense au sein de la commune de Sermaise, même si les superficies concernées sont toujours faibles.

Il s'agit d'une végétation prairiale assez basse et plus ou moins ouverte dominée par des Graminées comme l'Agrostis capillaire, la Canche caryophyllée (*Aira caryophyllea*) et la Flouve odorante (*Anthoxanthum odoratum*). Les compagnes classiques sont l'Aigremoine odorante (*Agrimonia procera*), la Succise des prés (*Succisa pratensis*), la Petite Oseille (*Rumex acetosella*), l'Oeillet velu (*Dianthus armeria*) et le Trèfle des champs (*Trifolium arvense*).

S'y ajoutent des espèces très rares et menacées comme la Jasione des montagnes (*Jasione montana*) qui bleuit certaines prairies par son abondance ou la Gnaphale des bois (*Omalotheca sylvatica*), en danger d'extinction en Ile-de-France, comme dans l'ensemble des plaines françaises.

Dans les **prairies maigres acidiphiles dégradées**, les espèces remarquables régressent ou disparaissent et les ubiquistes de friches progressent.

→ **Etat de conservation : répandues en plusieurs points, mais toujours en état précaire**



**Photo 11 - Prairie maigre acidiphile avec Jasione des montagnes et Trèfle des champs (Alisea 2013/D.Chabrol)**

### 3.3.2.2.5 Prairies mésophiles de fauche et Prairies de fauche complantées

Code CORINE Biotope : 38.2 Prairies à fourrage de plaines

**Code Natura 2000 : 6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude**

**Habitat déterminant de ZNIEFF en Ile-de-France**

Des Prairies mésophiles de fauches floristiquement bien diversifiées même si elles n'abritent aucune espèce remarquable existent sur la commune, sur sols calcaires assez profonds.

Les **Prairies de fauche complantées** le sont avec des fruitiers de haute tige.

Les **Prairies de fauche embroussaillées** voient la disparition progressive des espèces prairiales avec l'installation des arbustes comme le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*) et des ligneux comme le Frêne.

➔ **Etat de conservation : peu présentes, en régression**



**Photo 12 - Prairie mésophile de fauche (prairie aux ruches) (Alisea 2013/D.Chabrol)**

### 3.3.2.2.6 Ourlets calcicoles

Code CORINE Biotope : 34.4 Lisières forestières xérophiles

### Habitat déterminant de ZNIEFF en Ile-de-France

Situés en bas de versant sur affleurement calcaires sont ourlets sont peu nombreux et souvent en état de conservation précaires. Ils n'en sont pas moins localement très riches avec des espèces comme la Campanule gantelée (*Campanula trachelium*), le Doronic à feuilles de plantain (*Doronicum plantagineum*) ou l'Iris fétide (*Iris foetidissima*) avec des espèces rares et menacées comme l'Euphorbe douce (*Euphorbia dulcis*), **considérée comme éteinte dans l'Essonne** avant d'être découverte sur Sermaise en 2013 ou l'Orchis mâle (*Orchis mascula*), quasi menacé en Ile-de-France.

Un cortège à Fétuque capillaire (*Festuca filiformis*), Pulmonaire à longues feuilles (*Pulmonaria longifolia*) et Silène penché (*Silene nutans*) marque souvent la transition entre ourlets calcicoles et ourlets acidiphiles sur sables.

Les facteurs défavorables (coupe précoce des orchis mâles en berme routière, développement du Robinier à proximité de la petite population d'Euphorbe douce) sont très présents et la préservation de ces habitats est prioritaire.

➔ **Etat de conservation : en situation précaire, menacés par les travaux forestiers et la gestion des bermes. Problématique des espèces exotiques envahissantes en plusieurs points (Bois de Graille, Bois du Tertre, Bois de la Bretonnière).**

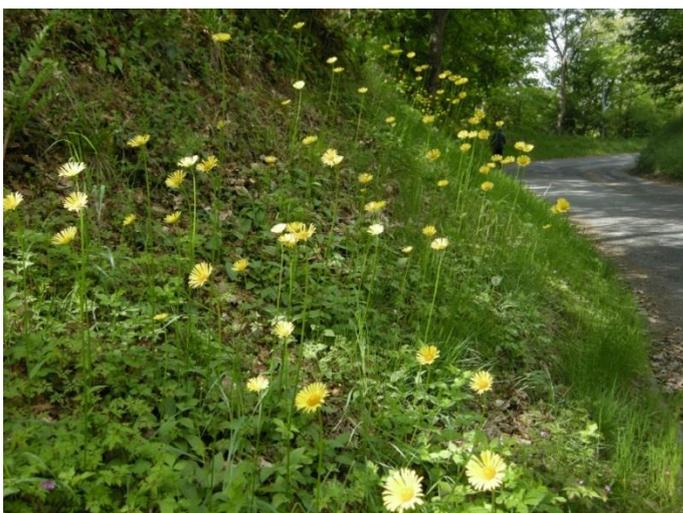


Photo 13 - Ourlet calcicole à Doronic (Alisea 2013/D.Chabrol)



Photo 14 - Ourlet de transition à Silène penché et Fétuque capillaire (Alisea 2013/D.Chabrol)

#### 3.3.2.2.7 Ourlets acidiphiles

Code CORINE Biotope : Code inexistant

Ces ourlets vont se localiser plutôt en haut de versant. Caractérisés par les Epervières (*Hieracium sp. pl.*), le Mélampyre des prés (*Melampyrum pratense*) et la Houlique molle (*Holcus mollis*), ils sont localement bien diversifiés avec des espèces remarquables comme le Peucedan de France (*Peucedanum gallicum*), la Gesse à feuilles de lin (*Lathyrus linofolius*) ou la Doradille noire (*Asplenium adianthum-nigrum*).

#### 3.3.2.2.8 Végétation des chaos gréseux ombragés

Code CORINE Biotope : 62.2 Végétation des falaises continentales siliceuses

### Habitat déterminant de ZNIEFF en Ile-de-France

Cet habitat très original est présent dans des jardins privés et n'a pour cette raison été expertisé que de l'extérieur. Situé en contrebas du bois de Graville, le fond du vallon est constitué de blocs de grès effondrés par l'érosion du ru de Mondétour qui forment un chaos en bordure du ru. Un boisement de Charme (*Carpinus betulus*) plus ou moins ouvert domine une strate muscinale dense, avec très peu de plantes vasculaires. Le Polystic à soies (*Polystichum setiferum*), rare et déterminant de ZNIEFF, est bien représenté.

Cet habitat possède un fort potentiel bryologique.

→ **Etat de conservation : localisés et stables.**



Photo 15 - Chaos gréseux en zone privée (Alisea 2013/D.Chabrol)

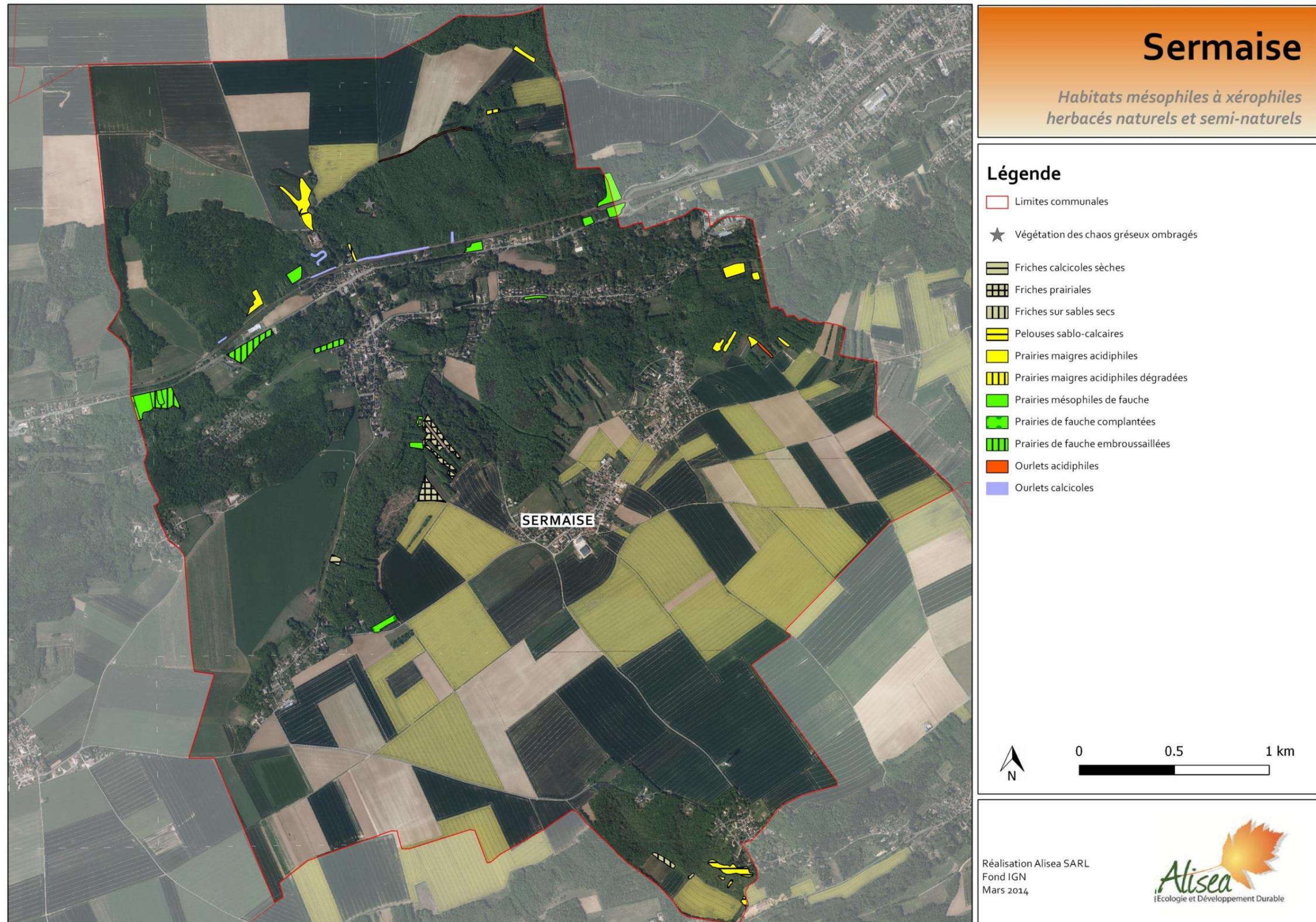


Figure 21 - les habitats herbacés (Alisea 2014, Fond IGN)

### 3.3.2.3 Les habitats mésophiles à xérophiles arbustifs à arborés naturels et semi-naturels

Ils sont aussi diversifiés que les habitats herbacés, mais présentent des enjeux floristiques nettement moindres (Figure 22).

Trois habitats remarquables sont à signaler.

Tableau 9 - Les habitats arbustifs à arborés

Habitat	Code et dénomination CORINE Biotope	Code et dénomination N2000	Déterminant de ZNIEFF IDF	Superficie (ha)
Végétation des coupes forestières				2,44
Landes résiduelles				ponctuel
Fruticées	31.8 Fourrés			0,37
Chênaies pubescentes	41.7 Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes		Oui	3,15
Chênaies-charmaies et chênaies-frênaies calcicoles	41.27 Chênaies-frênaies et Frênaies-Charmaies calciphiles		Oui	36,98
Chênaies-charmaies et chênaies-frênaies neutro-acidiclines	41.21 Chênaies atlantiques mixtes à Jacinthes des bois			115,09
Chênaies et châtaigneraies acidiphiles	41.5 Chênaies acidiphiles			88,76
Forêt de ravin	41.4 Forêts mixtes de pentes et de ravins	9180 Forêts de ravins du <i>Tilio-Acerion</i> (Prioritaire)	Oui	1,05

#### 3.3.2.3.1 Végétation des coupes forestières

Code CORINE Biotope : 31.87 Clairières forestières

Les coupes forestières sur sables et argiles à meulières présentent le cortège typique avec le Saule marsault (*Salix caprea*), l'Epilobe en épis (*Epilobium hirsutum*) et la Digitale pourpre (*Digitalis purpurea*). Les coupes situées sur les espaces perturbés en bordure des voies routières et RFF présentent une végétation très différente, dominée par les espèces d'ourlet nitrophile avec souvent une forte présence des espèces exotiques envahissantes.

#### 3.3.2.3.2 Landes résiduelles

Code CORINE Biotope : 31.23 Landes atlantiques à *Erica sp.* et *Ulex sp.*

Les seules landes vues en 2013 sur la commune sont à l'état vestigial, limitées à des surfaces très réduites. La végétation est caractérisée par des ligneux bas, la Callune (*Calluna vulgaris*) et la Bruyère cendrée (*Erica cinerea*).

➔ **Etat de conservation : présentes à l'état de vestige et cet habitat remarquable est actuellement à considérer comme éteint sur la commune.**

### 3.3.2.3.3 *Fruticées*

Code CORINE Biotope : 31.8 Fourrés

Diverses fruticées sont présentes sur le territoire communal, souvent résultant de la déprise agricole.

### 3.3.2.3.4 *Chênaies pubescentes*

Code CORINE Biotope : 41.7 Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes

#### Habitat déterminant de ZNIEFF en Ile-de-France

Une Chênaie pubescente est présente dans la Vallée du Puits en continuité de la Pelouse sablo-calcaire aux dépens de laquelle la Chênaie s'étend. Il s'agit d'une jeune chênaie pubescente d'installation récente dépourvue de compagnes herbacées caractéristiques dont les riches cortèges justifient en principe l'intérêt de cet habitat.

**Il semble ici nettement préférable de favoriser la Pelouse sablo-calcaire en l'élargissant aux détriments d'une partie de la Chênaie pubescente.**

➔ **Etat de conservation : habitat jeune et mal caractérisé se développant en concurrence de la très riche Pelouse sablo-calcaire.**

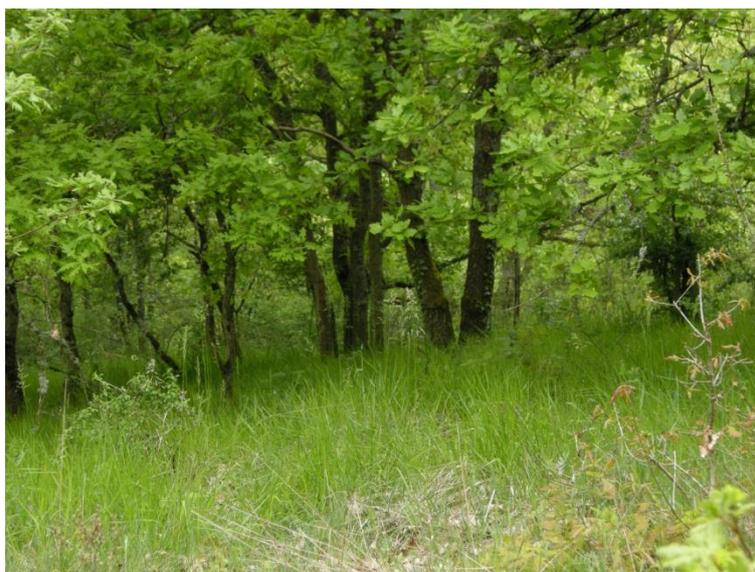


Photo 16 - Chênaie pubescente au sud de Sermaise (Alisea 2013/D.Chabrol)

### 3.3.2.3.5 *Chênaies-charmaies et chênaies-frênaies calcicoles*

Code CORINE Biotope : 41.27 Chênaies-frênaies et Frênaies-Charmaies calciphiles

#### Habitat déterminant de ZNIEFF en Ile-de-France

Ces boisements dominés par le Frêne élevé, le Chêne pédonculé (*Quercus robur*) et les Erables s'établissent sur les affleurements calcaires de bas de pente. Bien qu'ils représentent une superficie limitée au sein de l'ensemble boisé de la commune, ils sont assez souvent bien caractérisés. Outre l'intérêt floristique de leurs ourlets, ils abritent plusieurs espèces remarquables comme le Cormier (*Sorbus domestica*) ou la Daphné lauréole (*Daphne laureola*).

➔ **Etat de conservation : assez bien caractérisées, stables, localement menace des espèces exotiques envahissantes.**



**Photo 17 - Boisement calcicole avec tapis caractéristique de Mercuriale (Alisea 2013/D.Chabrol)**

### 3.3.2.3.6 Chênaies-charmaies et chênaies-frênaies neutro-acidiclines

Code CORINE Biotope : 41.21 Chênaies atlantiques mixtes à Jacinthes des bois

Cet habitat forestier est présent en rebord de plateau sur les argiles à meulières mais également sur des colluvionnements de bas de pente.

Les Chênes sessile et pédonculé (*Quercus petraea*, *Q. robur*) dominent avec le Charme (*Carpinus betulus*) et parfois et le Châtaignier (*Castanea sativa*), le Frêne élevé se substituant à ceux-ci dans les secteurs les plus humides. La flore compagne est caractérisée par la Jacinthe des bois (*Hyacinthoides non-scripta*), l'Anémone des bois (*Anemone nemorosa*) et les Fougères (*Dryopteris filix-mas*, *D. carthusiana*).



**Photo 18 - Faciès à Jacinthe des bois d'un boisement neutro-acidicline (Alisea 2013/D.Chabrol)**

### 3.3.2.3.7 Chênaies et châtaigneraies acidiphiles

Code CORINE Biotope : 41.5 Chênaies acidiphiles

Dominés par le Chêne sessile et le Châtaignier (*Castanea sativa*) accompagnés parfois par le Charme, ces boisements sont liés aux sables de Fontainebleau. La strate arbustive est peu abondante avec le Néflier d'Allemagne (*Mespilus germanica*) ou le Houx (*Ilex aquifolium*), de même que la strate herbacée avec des espèces comme la Canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*), le Mélampyre des prés (*Melampyrum pratense*) ou la Laïche à pilules (*Carex pilulifera*).



**Photo 19 - Boisement acidiphile (Alisea 2013/D.Chabrol)**

### 3.3.2.3.8 Forêt de ravin

Code CORINE Biotope : 41.4 Forêts mixtes de pentes et de ravins

Code Natura 2000 : 9180 – Forêts de ravins du *Tilio-Acerion* (Prioritaire)

#### Habitat déterminant de ZNIEFF en Ile-de-France

Des ravins entaillent les sables de Fontainebleau en plusieurs points, bois de la Bretonnière et Bois du Croc notamment. La situation très ombragée est favorable aux fougères et notamment le rare Polystic à soies (*Polystichum setiferum*), dont la commune abrite de fortes populations, surtout sur les versants exposés au nord.

→ **Etat de conservation : habitat localisé et stable.**



Photo 20 - Forêt de ravin à Polystic à soies (Alisea 2013/D.Chabrol)

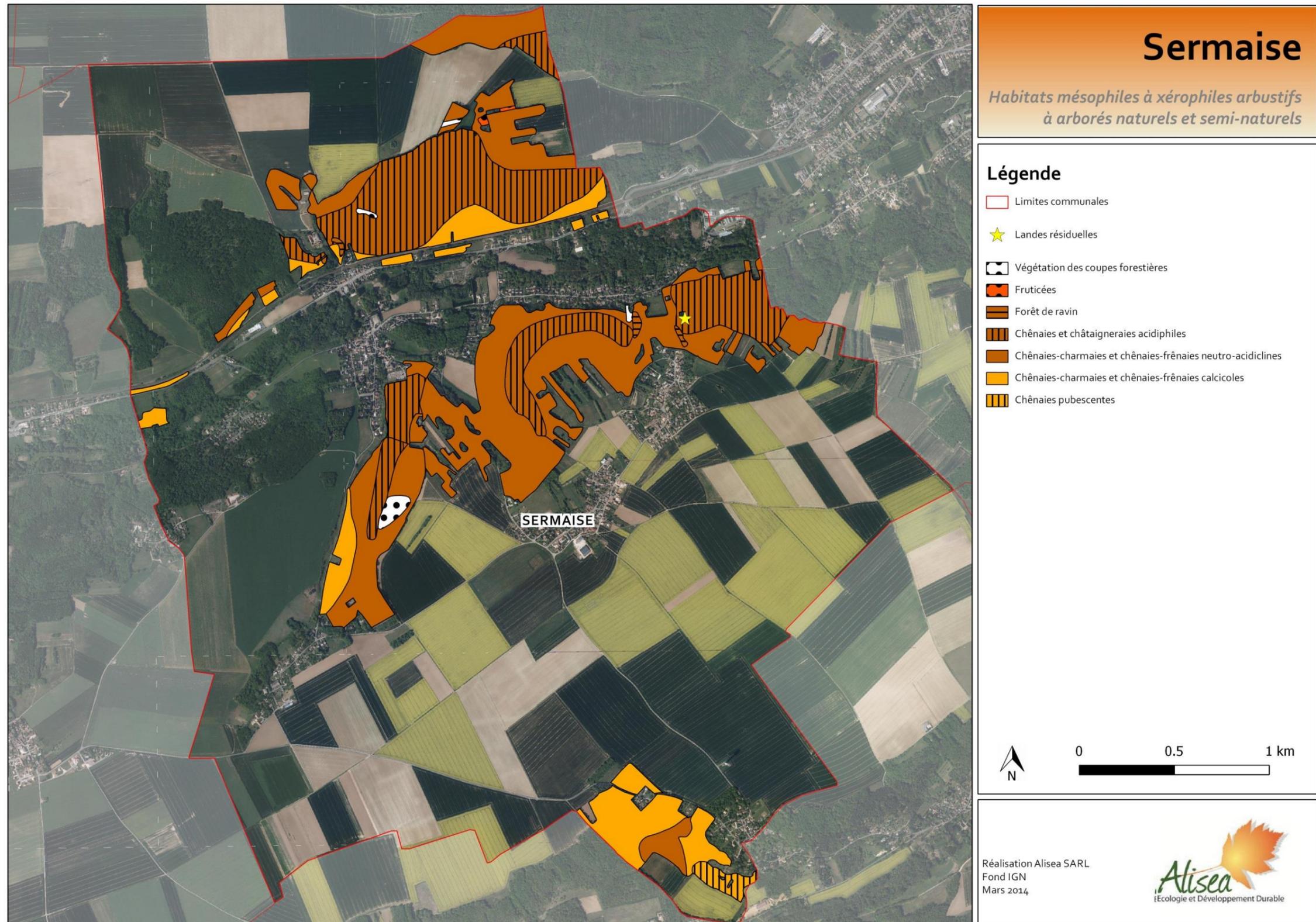


Figure 22 - Habitats arbustifs à arborés (Alisea 2014, Fond IGN)

### 3.3.2.4 Les habitats anthropiques

Parmi l'ensemble des habitats listés dans le tableau de synthèse ci-dessus (Figure 23), seul est à relever la présence de **cortèges de plantes messicoles (liées aux zones de cultures)** sur quelques parcelles, notamment des **cultures à gibier**.

Il convient d'ailleurs d'indiquer que plusieurs zones de culture sont en agriculture biologique.

Il s'agit d'un cortège acidiphile avec le Jouet du vent (*Apera spica-venti*), la Pensée des champs (*Viola arvensis*) et le Vulpin des champs (*Alopecurus myosuroides*), et des espèces rares et menacées comme le Muflier des champs (*Misopates orontium*), l'Épiaire des champs (*Stachys arvensis*), la Spargoute des champs (*Spergula arvensis*) et le Brome des champs (*Bromus arvensis*).

On note également la présence du Dryopteris écaillé (*Dryopteris affinis*) dans une pinède.

**Tableau 10 - Habitats d'origine anthropique**

Habitat	Code et dénomination CORINE Biotope	Code et dénomination N2000	Déterminant de ZNIEFF IDF	Superficie (ha)
Cultures intensives et jachères	82.11 Grandes cultures			130,58
Pelouses urbaines, terrains de sport	85.12 Pelouses de parcs			2,15
Friches et ourlets nitrophiles	87.1 Terrains en friche			4,64
Prairies artificielles et amendées	81.1 Prairies sèches améliorées			20,62
Plantations de pins	83.3112 Plantations de Pins européens			1,92
Petits bois et bosquets	84.3 Petits bois, bosquets			2,72
Bois et broussailles nitrophiles (y compris Robinieraies)	41.H Autres bois caducifoliés			15,87



*Photo 21 - Culture de blé à Sermaise (Alisea 2013/D.Chabrol)*

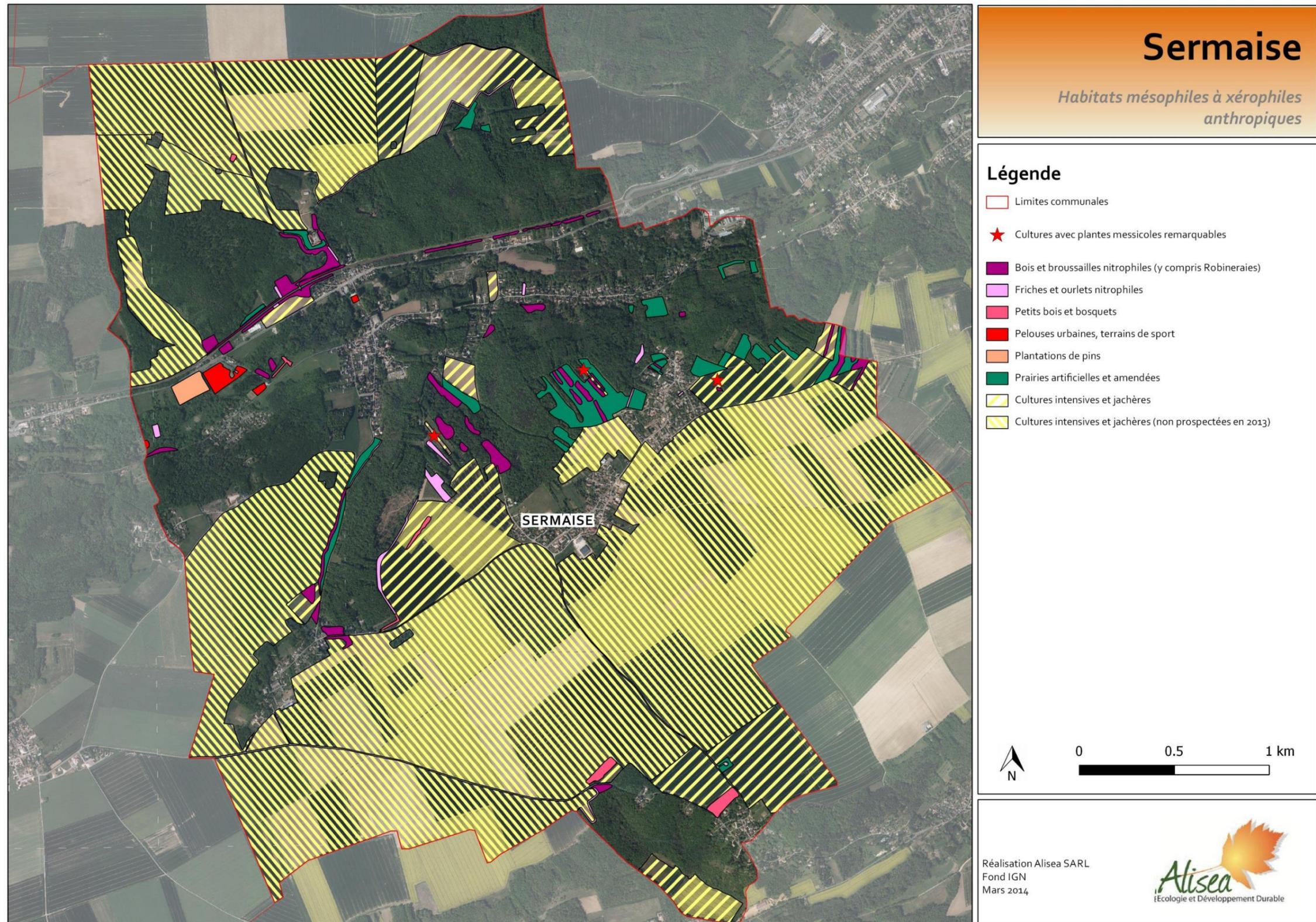


Figure 23 - Les habitats anthropiques (Alisea 2014, Fond IGN)

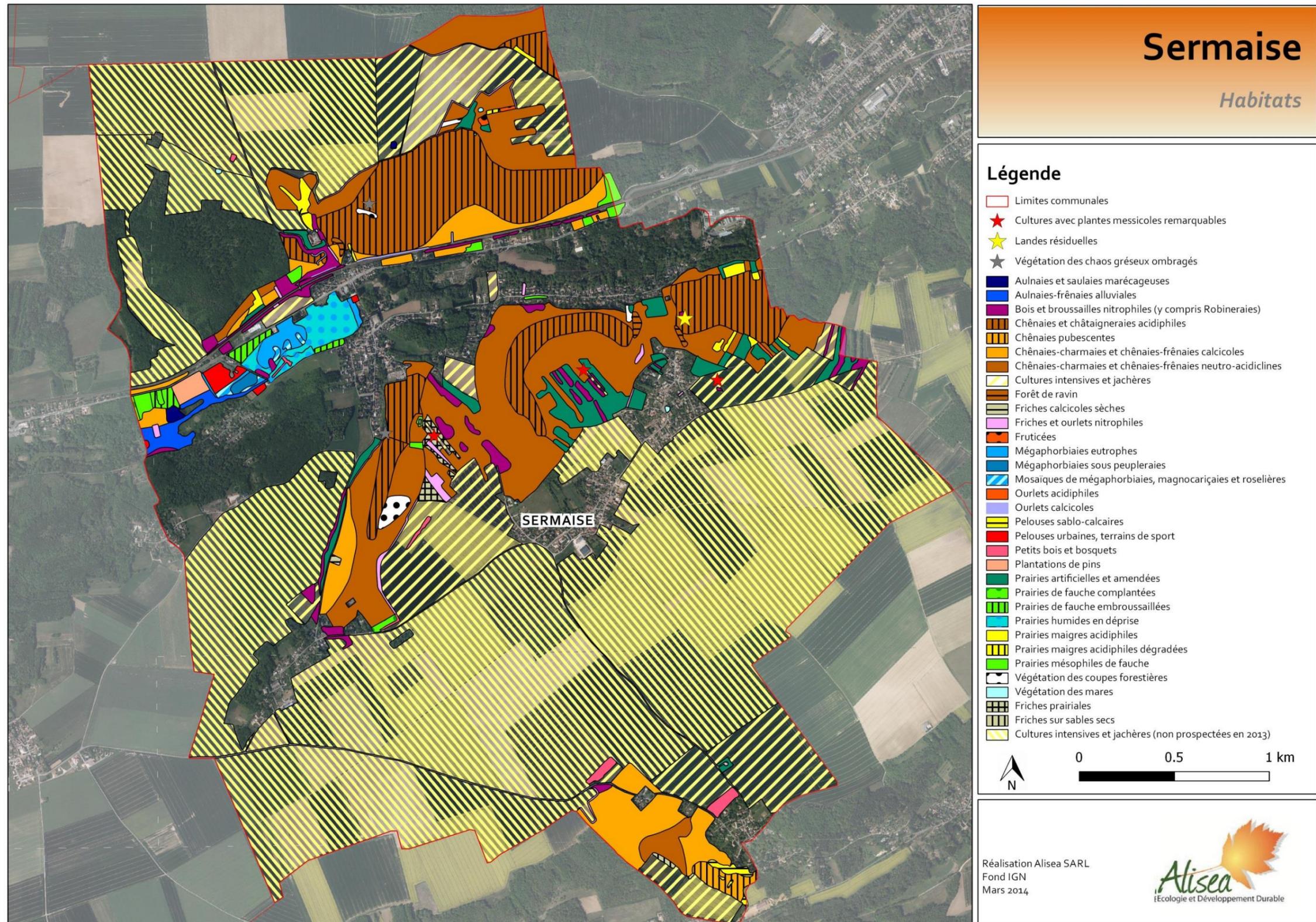


Figure 24 - Ensemble des habitats recensés en 2013 (Alisea 2014, Fond IGN)

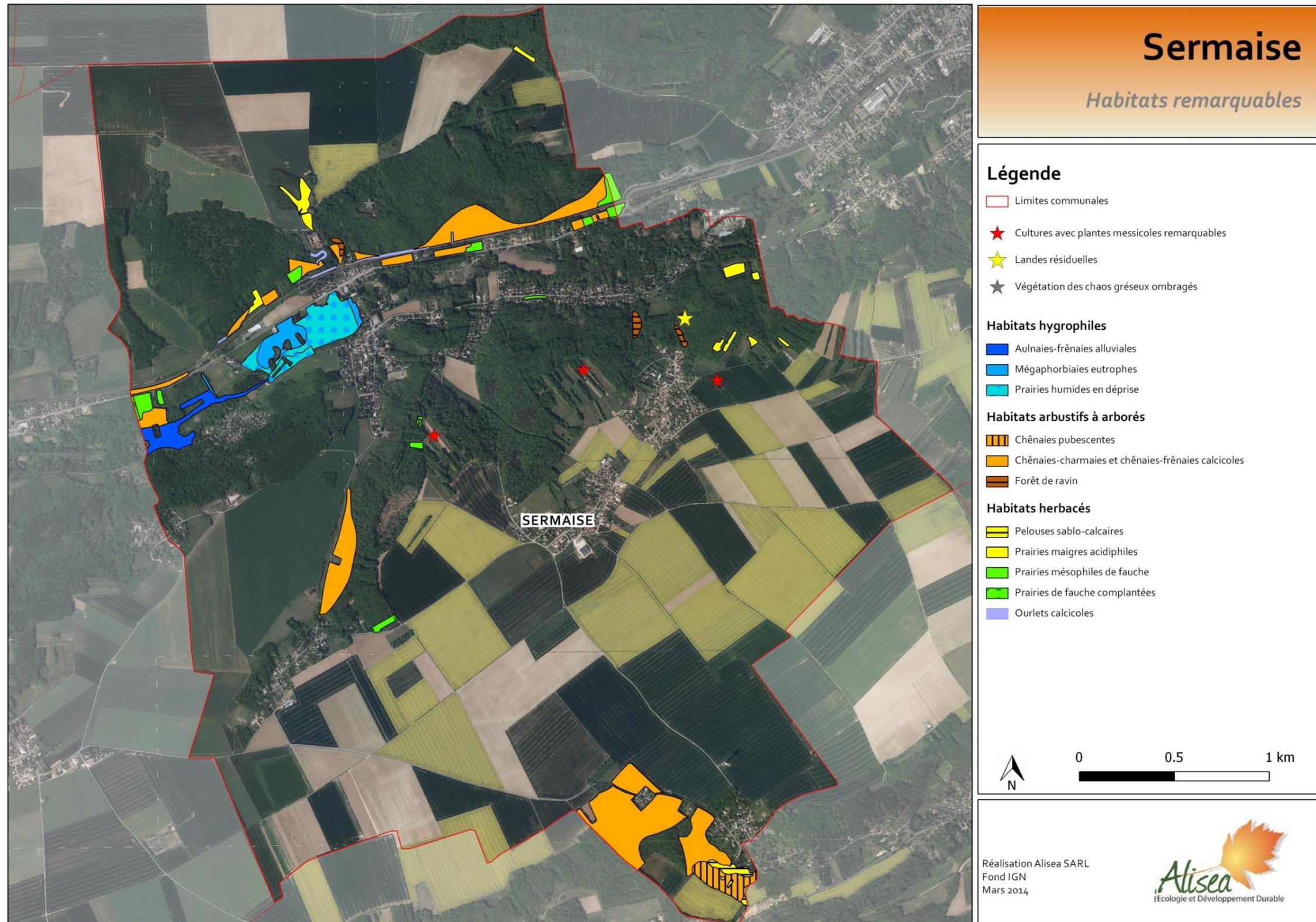


Figure 25 - Habitats remarquables recensés en 2013 (Alisea 2014, Fond IGN)

### 3.3.3 Bilan de l'inventaire floristique

**428 espèces ont été inventoriées sur la commune en 2013.** Ce chiffre est vraisemblablement sous-estimé de plus ou moins 10 %, notamment parce que l'ensemble de la commune n'a pu être expertisé en raison de sa complexité.

Dans tous les cas, **le résultat est élevé** pour une commune francilienne et témoigne de la diversité des habitats présents sur le territoire et de leur relativement bon état de conservation.

Aucune espèce végétale notée en 2013 sur le territoire communal n'est actuellement protégée.

**Parmi ces 428 espèces, 74 peuvent être considérées comme remarquables, soit 17 % du total, dont :**

- **2 espèces inscrites sur la liste rouge régionale comme « en danger d'extinction » :** La Gnaphale des bois (*Omalotheca sylvatica*) et l'Hippuris commun (*Hippuris vulgaris*).
- **4 espèces inscrites comme « vulnérables » :** L'Armoise champêtre (*Artemisia campestris*), la Cotonnière à feuilles spatulées (*Filago pyramidata*), le Fumeterre de Vaillant (*Fumaria vaillantii*) et le Muflier des champs (*Misopates orontium*).
- **2 espèces inscrites comme « quasi menacées » :** La Gesse hérissée (*Lathyrus hirsutus*) et l'Orchis mâle (*Orchis mascula*).

**Parmi les autres espèces on relève la présence de 9 espèces très rares, de 28 espèces rares et de 29 espèces assez rares avec notamment :**

- **L'Euphorbe douce (*Euphorbia dulcis*).** Cette espèce n'est connue que de 10 autres communes franciliennes. Elle était considérée comme éteinte dans l'Essonne avant d'être découverte à Sermaise en 2013.
- **Le Doronic à feuilles de plantain (*Doronicum plantagineum*).** Très rare en Ile-de-France, cette espèce n'est pas considérée comme indigène dans la région alors qu'elle l'est dans tout le nord-ouest du bassin parisien (Picardie, Centre, Haute-Normandie). Elle est ici présente dans son habitat naturel typique, un ourlet neutro-calcicole et éloignée des habitations.

Ces deux dernières espèces sont considérées dans cette synthèse comme assimilables aux espèces menacées.

Sermaise abrite donc un patrimoine floristique riche et diversifié, mais il convient d'insister sur **la précarité de ce patrimoine** : les 5 espèces inscrites sur la liste rouge régionale et l'Euphorbe douce sont présentes en populations inférieures à 50 individus, très localisées et menacés par des facteurs défavorables clairement identifiables.

Une autre caractéristique de la commune est **la forte dispersion** sur le territoire communal des espèces végétales remarquables : si quelques secteurs émergent par une concentration plus forte (Vallée du Puits, Butte des Locandries, ourlets du Bois de la Bretonnière), les espèces remarquables sont réparties sur l'ensemble du territoire communal.

**Les espèces végétales les plus remarquables sont décrites dans le Tome 3 dédié à la description des espèces patrimoniales de la commune, au travers de fiches descriptives.**

44 espèces, soit 10 % du total, se développant spontanément sur la commune ne sont pas considérées comme indigènes en Ile-de-France. Ce résultat est relativement élevé. Parmi ces espèces non indigènes, 14 sont des espèces exotiques envahissantes dont le développement constitue une menace forte pour les écosystèmes communaux.

### 3.3.3.1 Espèces végétales remarquables caractéristiques des habitats hygrophiles

8 espèces remarquables soit 11 % du total des espèces remarquables sont présentes dans ces habitats (Figure 26). Aucune espèce menacée n'a été inventoriée.

- **Les Mares de plateau** : 1 espèce extrêmement rares et 2 espèces assez rares

Taxon	Nom commun	Statut en Ile-de-France		Rareté IDF 2010	Cotation UICN IDF	Dét. ZNIEFF
<i>Ceratophyllum demersum</i> L.	Cornifle immergé	Ind.		AR	LC	
<i>Hippuris vulgaris</i> L.	Hippuris commun	Ind.		RRR	EN	
<i>Potamogeton natans</i> L.	Potamot nageant	Ind.		AR	LC	

Les populations d'Hippuris commun (*Hippuris vulgaris*), notée sur deux mares de hameaux (Blancheface et le Mesnil), sont présentes à l'état sauvage de manière exceptionnelle et ses populations sont en danger d'extinction en Ile-de-France. Il n'est pas planté ici.

- **Les Prairies humides et mégaphorbiaies** : 2 espèces rares et une assez rare.

Taxon	Nom commun	Statut en Ile-de-France		Rareté IDF 2010	Cotation UICN IDF	Dét. ZNIEFF
<i>Althaea officinalis</i> L.	Guimauve officinale	Ind. ?	at. (S.)	R	LC	
<i>Dipsacus pilosus</i> L.	Cardère poilue	Ind.		R	LC	
<i>Silene flos-cuculi</i> (L.) Clairv.	Silène fleur-de-coucou	Ind.		AR	LC	

- **Les Aulnaies-frênaies alluviales** : 1 espèce rare et 1 assez rare.

Taxon	Nom commun	Statut en Ile-de-France		Rareté IDF 2010	Cotation UICN IDF	Dét. ZNIEFF
<i>Aegopodium podagraria</i> L.	Podagraire	Ind.		R	LC	
<i>Cardamine flexuosa</i> With.	Cardamine flexueuse	Ind.		AR	LC	

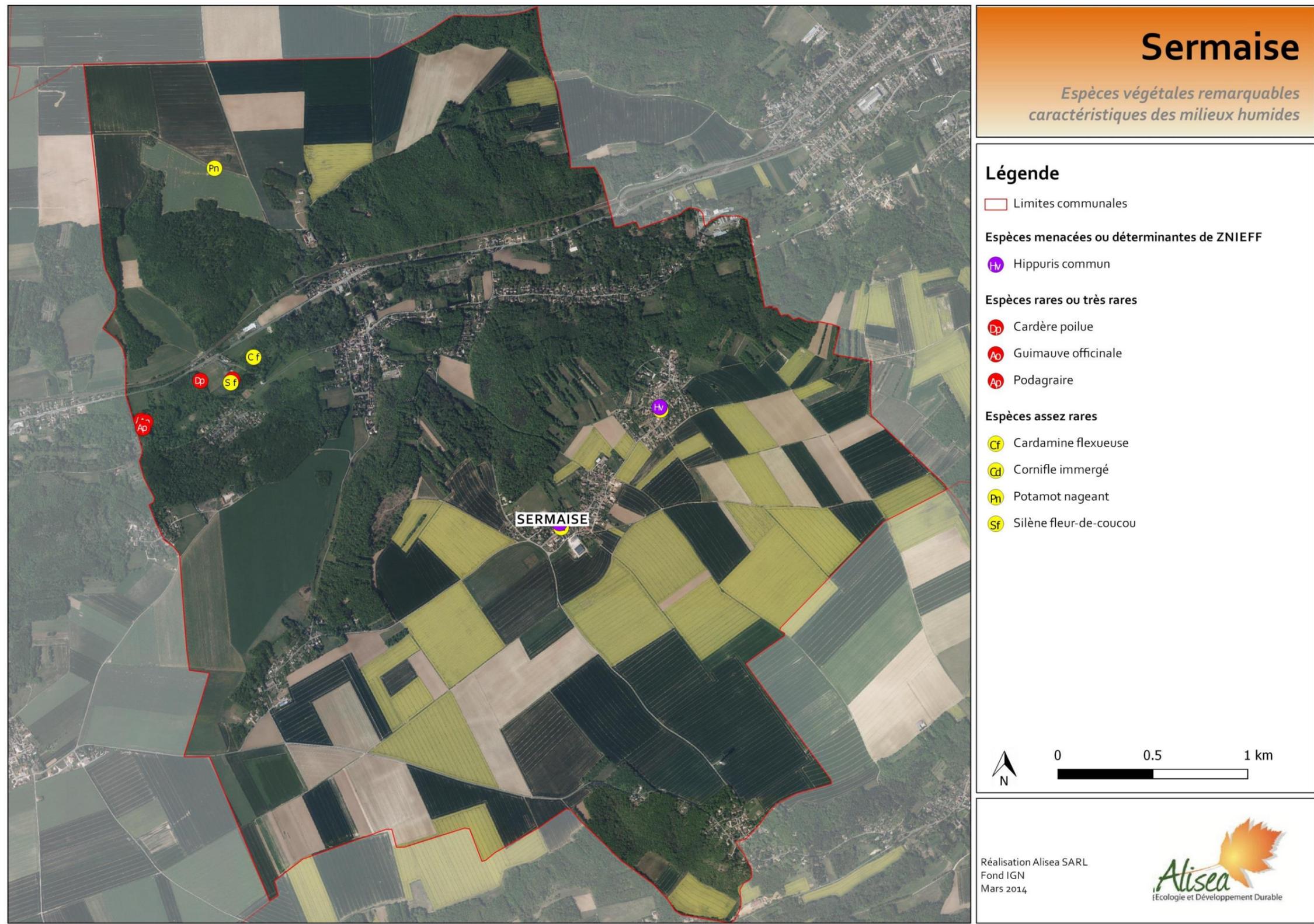


Figure 26 - Espèces végétales remarquables typiques des milieux humides (Alisea 2014, Fond IGN)

### 3.3.3.2 Espèces végétales remarquables caractéristiques des habitats herbacés naturels et semi-naturels

52 espèces remarquables soit 73 % du total des espèces remarquables sont présentes dans ces habitats (Figure 27). 4 espèces menacées et 2 quasi-menacées ont été inventoriées.

C'est de très loin la catégorie d'habitats où l'enjeu floristique est le plus élevé.

- **Les Friches calcicoles sèches** : 1 espèce assez rare, liée aux pelouses calcicoles.

Taxon	Nom commun	Statut en Ile-de-France	Rareté IDF 2010	Cotation UICN IDF	Dét. ZNIEFF
<i>Hippocrepis comosa</i> L.	Hippocrepis à toupet	Ind.	AR	LC	

- **Les Friches sur sables secs** : 10 espèces remarquables dont une menacée. C'est l'un des habitats les plus riches floristiquement de la commune.

Taxon	Nom commun	Statut en Ile-de-France	Rareté IDF 2010	Cotation UICN IDF	Dét. ZNIEFF
<i>Carduus nutans</i> L.	Chardon penché	Ind.	AR	LC	
<i>Filago pyramidata</i> L.	Cotonnière à feuilles spatulées	Ind.	RR	VU	
<i>Filago vulgaris</i> Lam.	Cotonnière d'Allemagne	Ind.	RR	LC	
<i>Myosotis discolor</i> Pers.	Myosotis bicolor	Ind.	R	LC	
<i>Ranunculus sardous</i> Crantz	Renoncule sarde	Ind.	AR	LC	
<i>Trifolium arvense</i> L.	Trèfle des champs	Ind.	AR	LC	
<i>Verbascum lychnitis</i> L.	Molène lychnite	Ind.	R	LC	
<i>Verbascum pulverulentum</i> Vill.	Molène pulvérulente	Ind.	RR	LC	
<i>Vicia sativa</i> L. subsp. <i>nigra</i> (L.) Ehrh.	Vesce noire	Ind.	R	LC	
<i>Vulpia bromoides</i> (L.) Gray	Vulpie faux-Brome	Ind.	AR	LC	

- **La Pelouse sablo-calcaire de la Vallée du Puits** : 17 espèces remarquables dont 2 menacées. C'est l'un des habitats les plus riches floristiquement de la commune.

Taxon	Nom commun	Statut en Ile-de-France	Rareté IDF 2010	Cotation UICN IDF	Dét. ZNIEFF
<i>Allium sphaerocephalon</i> L.	Ail à tête ronde	Ind.	RR	LC	
<i>Artemisia campestris</i> L.	Armoise champêtre	Ind.	RR	VU	oui
<i>Bupleurum falcatum</i> L.	Buplèvre en faux	Ind.	AR	LC	
<i>Cerastium arvense</i> L.	Céaiste des champs	Ind.	R	LC	
<i>Festuca lemanii</i> Bastard	Fétuque de Léman	Ind.	R	LC	
<i>Genista tinctoria</i> L.	Genêt des teinturiers	Ind.	AR	LC	
<i>Juniperus communis</i> L.	Genévrier commun	Ind.	AR	LC	

<i>Koeleria macrantha</i> (Ledeb.) Schult.	Koélérie grêle	Ind.		R	LC	
<i>Medicago minima</i> (L.) L.	Luzerne naine	Ind.		R	LC	
<i>Ophrys aranifera</i> Huds.	Ophrys araignée	Ind.		R	LC	
<i>Ophrys insectifera</i> L.	Ophrys mouche	Ind.		R	LC	
<b><i>Phleum phleoides</i> (L.) H.Karst.</b>	<b>Fléole de Boehmer</b>	<b>Ind.</b>		<b>RR</b>	<b>LC</b>	
<i>Potentilla neumanniana</i> Rchb.	Potentille printanière	Ind.		AR	LC	
<i>Saxifraga granulata</i> L.	Saxifrage à bulbilles	Ind.		R	LC	
<i>Sedum rupestre</i> L.	Orpin réfléchi	Ind.		AR	LC	
<i>Seseli montanum</i> L.	Séséli des montagnes	Ind.		AR	LC	
<i>Trifolium arvense</i> L.	Trèfle des champs	Ind.		AR	LC	

Avec les vides et sur les murets des pionnières calcicoles, autrefois liées aux cultures :

Taxon	Nom commun	Statut en Ile-de-France		Rareté IDF 2010	Cotation UICN IDF	Dét. ZNIEFF
<b><i>Fumaria vaillantii</i> Loisel.</b>	<b>Fumeterre de Vaillant</b>	<b>Ind.</b>		<b>RRR</b>	<b>VU</b>	
<i>Kandis perfoliata</i> (L.) Kerguélen	Tabouret perfolié	Ind.		R	LC	

Plusieurs espèces remarquables notées par le CBN n'ont pas été vues en 2013. Une prospection plus approfondie permettrait éventuellement de les retrouver, mais cet habitat remarquable est en mauvais état de conservation en raison de la dynamique des ligneux et nombre d'espèces remarquables vues en 2013 sont en situation fragile avec un nombre d'individus réduit.

- **Le réseau de Prairies maigres acidiphiles : 8 espèces remarquables dont la plus menacée.** C'est l'un des habitats les plus riches floristiquement de la commune.

Taxon	Nom commun	Statut en Ile-de-France		Rareté IDF 2010	Cotation UICN IDF	Dét. ZNIEFF
<i>Agrimonia procera</i> Wallr.	Aigremoine odorante	Ind.		AR	LC	
<i>Aira caryophylllea</i> L.	Canche caryophyllée	Ind.		R	LC	
<i>Aira praecox</i> L.	Canche printanière	Ind.		R	LC	
<i>Dianthus armeria</i> L.	Oeillet velu	Ind.		R	LC	
<b><i>Jasione montana</i> L.</b>	<b>Jasione des montagnes</b>	<b>Ind.</b>		<b>RR</b>	<b>LC</b>	
<i>Myosotis discolor</i> Pers.	Myosotis bicolore	Ind.		R	LC	
<b><i>Omalothea sylvatica</i> (L.) Sch.Bip. &amp; F.W.Schultz</b>	<b>Gnaphale des bois</b>	<b>Ind.</b>		<b>RR</b>	<b>EN</b>	
<i>Vulpia bromoides</i> (L.) Gray	Vulpie faux-Brome	Ind.		AR	LC	

- **Les Prairies de fauche**

Taxon	Nom commun	Statut en Ile-de-France		Rareté IDF 2010	Cotation UICN IDF	Dét. ZNIEFF
<i>Agrimonia procera</i> Wallr.	Aigremoine odorante	Ind.		AR	LC	

- **Les Ourlets calcicoles : 7 espèces remarquables dont une quasi-menacée et une espèce dont Sermaise abrite la seule population départementale connue.** C'est l'un des habitats les plus riches floristiquement de la commune.

Taxon	Nom commun	Statut en Ile-de-France		Rareté IDF 2010	Cotation UICN IDF	Dét. ZNIEFF
<i>Campanula trachelium</i> L.	Campanule gantelée	Ind.		R	LC	
<i>Carex caryophylla</i> Latourr.	Laîche printanière	Ind.		R	LC	
<i>Doronicum plantagineum</i> L.	Doronic à feuilles de plantain	Nat. (S.)	Cult.	RR	NA	
<i>Euphorbia dulcis</i> L.	Euphorbe douce	Ind.		RR	LC	oui
<i>Iris foetidissima</i> L.	Iris fétide	Ind.		AR	LC	
<i>Orchis mascula</i> (L.) L.	Orchis mâle	Ind.		RR	NT	
<i>Silene nutans</i> L.	Silène penché	Ind.		RR	LC	

- **Les Ourlets acidiphiles : 12 espèces remarquables dont une quasi menacée.** C'est l'un des habitats les plus riches floristiquement de la commune.

Taxon	Nom commun	Statut en Ile-de-France		Rareté IDF 2010	Cotation UICN IDF	Dét. ZNIEFF
<i>Agrimonia procera</i> Wallr.	Aigremoine odorante	Ind.		AR	LC	
<i>Dianthus armeria</i> L.	Oeillet velu	Ind.		R	LC	
<i>Digitalis purpurea</i> L.	Digitale pourpre	Ind.		AR	LC	
<i>Hieracium lachenalii</i> sensu 3, 5, 6	Epervière de Lachenal	Ind.		AR	LC	
<i>Hieracium murorum</i> L.	Epervière des murs	Ind.		R	LC	
<i>Festuca filiformis</i> Pourr.	Fétuque capillaire	Ind.		AR	LC	
<i>Lathyrus hirsutus</i> L.	Gesse hérissée	Ind.		RR	NT	
<i>Lathyrus linifolius</i> (Reichard) Bässler var. <i>montanus</i> (Bernh.) Bässler	Gesse à feuilles de lin	Ind.		R	LC	
<i>Melampyrum pratense</i> L.	Mélampyre des prés	Ind.		AR	LC	
<i>Peucedanum gallicum</i> Latourr.	Peucedan de France	Ind.		R	LC	Z 2
<i>Pulmonaria longifolia</i> (Bastard) Boreau	Pulmonaire à feuilles longues	Ind.		R	LC	
<i>Sedum telephium</i> L.	Orpin reprise	Ind.		AR	LC	

- **La Végétation des chaos gréseux ombragé : 1 espèce rare et déterminante de ZNIEFF, que l'on retrouve dans la forêt de ravin.**

Taxon	Nom commun	Statut en Ile-de-France		Rareté IDF 2010	Cotation UICN IDF	Dét. ZNIEFF
<i>Polystichum setiferum</i> (Forssk.) T.Moore ex Woyn.	Polystic à soies	Ind.		R	LC	oui

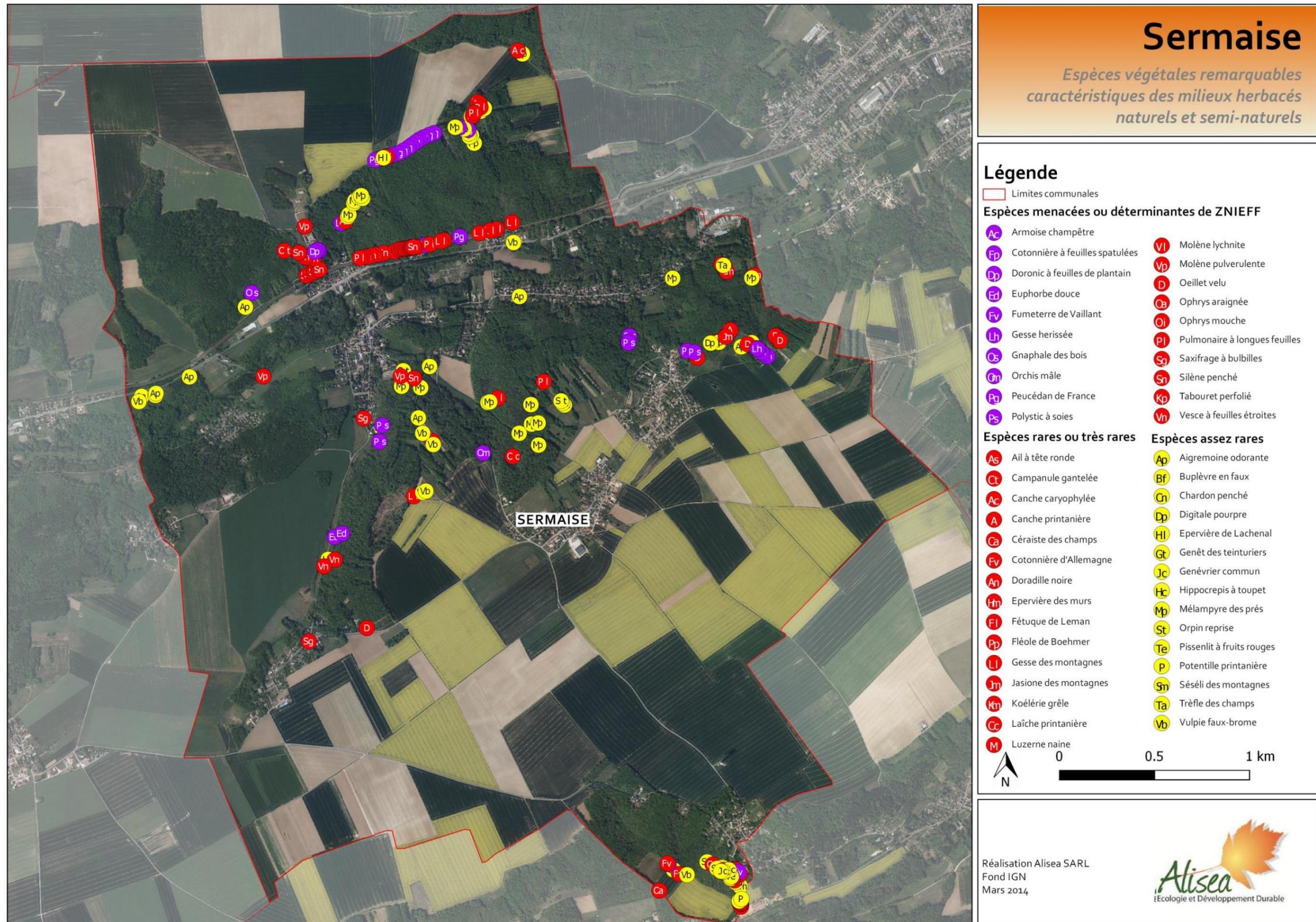


Figure 27 - Espèces végétales remarquables caractéristiques des milieux herbacés (Alisea 2014, Fond IGN)

### 3.3.3.3 Espèces végétales remarquables caractéristiques des habitats arbustifs à arborés naturels et semi-naturels

- **Les Chênaies-charmaies et Chênaies-frênaies calcicoles** : 4 espèces remarquables dont une déterminante de ZNIEFF. C'est l'habitat forestier, hors zones humides, le moins abondant et le plus riche de la commune.

Taxon	Nom commun	Statut en Ile-de-France		Rareté IDF 2010	Cotation UICN IDF	Dét. ZNIEFF
<i>Daphne laureola</i> L.	Daphné lauréole	Ind.		AR	LC	
<i>Iris foetidissima</i> L.	Iris fétide	Ind.		AR	LC	
<i>Sorbus domestica</i> L.	Cormier	Nat. (S.)	Cult.	RR	NA	oui
<i>Ulmus glabra</i> Huds.	Orme de montagnes	Ind.		AR	LC	

- **Les Chênaies-charmaies et chênaies-frênaies neutro-acidiclines** : 1 seule espèce assez rare pour cet habitat forestier très fréquent sur la commune.

Taxon	Nom commun	Statut en Ile-de-France		Rareté IDF 2010	Cotation UICN IDF	Dét. ZNIEFF
<i>Ruscus aculeatus</i> L.	Fragon, Petit houx	Ind.		AR	LC	

- **Les Chênaies et châtaigneraies acidiphiles** : 4 espèces assez rares pour cet habitat forestier assez fréquent sur la commune.

Taxon	Nom commun	Statut en Ile-de-France		Rareté IDF 2010	Cotation UICN IDF	Dét. ZNIEFF
<i>Carex ovalis</i> Gooden.	Laïche des lièvres	Ind.		AR	LC	
<i>Erica cinerea</i> L.	Bruyère cendrée	Ind.		AR	LC	
<i>Festuca filiformis</i> Pourr.	Fétuque capillaire	Ind.		AR	LC	
<i>Mespilus germanica</i> L.	Néflier d'Allemagne	Ind.		AR	LC	

La Bruyère cendrée est une espèce de landes, habitat aujourd'hui éteint sur la commune, qui survit dans la Chênaie en situation fragile.

- **Les Forêts de ravin** : 1 espèce rare et déterminante de ZNIEFF, que l'on retrouve dans les chaos gréseux.

Taxon	Nom commun	Statut en Ile-de-France		Rareté IDF 2010	Cotation UICN IDF	Dét. ZNIEFF
<i>Polystichum setiferum</i> (Forssk.) T.Moore ex Woyn.	Polystic à soies	Ind.		R	LC	oui

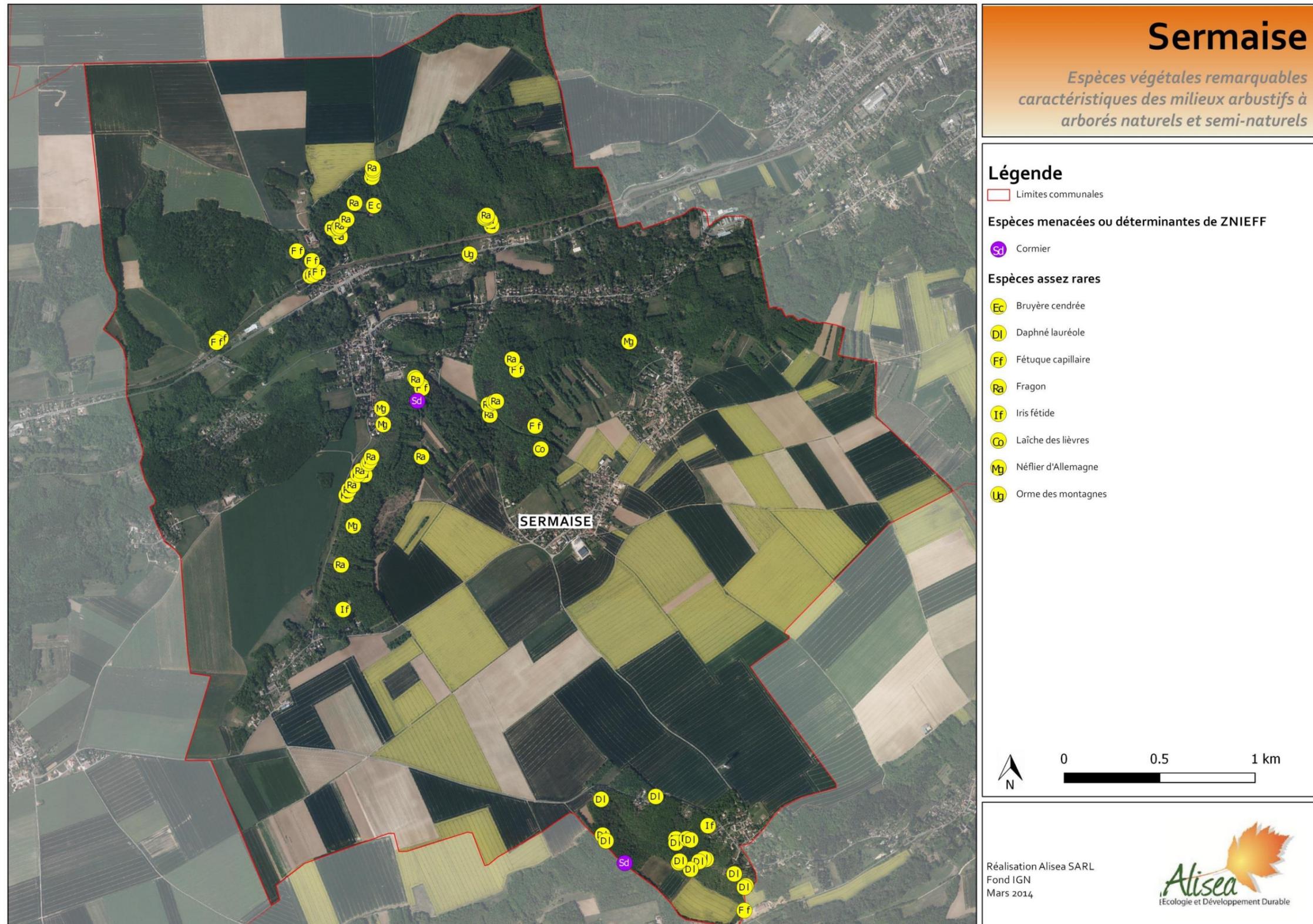


Figure 28 - espèces végétales remarquables caractéristiques des milieux arbustifs à arborés (Alisea 2014, Fond IGN)

### 3.3.3.4 Espèces végétales remarquables caractéristiques des milieux anthropiques

10 espèces remarquables soit 14 % de l'ensemble des espèces remarquables dans ces habitats. Ce sont les cultures qui concentrent les enjeux.

- **Les Cultures** : 8 espèces remarquables dont une menacée. Ces espèces sont localisées dans de petits secteurs, cultures à gibier notamment, l'essentiel des espaces cultivés présentant une végétation banale.

Taxon	Nom commun	Statut en Ile-de-France		Rareté IDF 2010	Cotation UICN IDF	Dét. ZNIEFF
<i>Bromus arvensis</i> L.	Brome des champs	Ind.		RR ?	DD	oui
<i>Misopates orontium</i> (L.) Raf.	Muflier des champs	Ind.		RR	VU	
<i>Myosotis discolor</i> Pers.	Myosotis bicolore	Ind.		R	LC	
<i>Ranunculus sardous</i> Crantz	Renoncule sarde	Ind.		AR	LC	
<i>Raphanus raphanistrum</i> L.	Radis ravenelle	Ind.		AR	LC	
<i>Spergula arvensis</i> L.	Spargoute des champs	Ind.		R	LC	
<i>Stachys arvensis</i> (L.) L.	Epiaire des champs	Ind.		R	LC	
<i>Vulpia bromoides</i> (L.) Gray	Vulpie faux-Brome	Ind.		AR	LC	

- **Les vieux murs calcaires** abritent une espèce assez rare.

Taxon	Nom commun	Statut en Ile-de-France		Rareté IDF 2010	Cotation UICN IDF	Dét. ZNIEFF
<i>Sedum rupestre</i> L.	Orpin réfléchi	Ind.		AR	LC	

- **Les plantations de pins** abritent 1 pied d'une espèce rare.

Taxon	Nom commun	Statut en Ile-de-France		Rareté IDF 2010	Cotation UICN IDF	Dét. ZNIEFF
<i>Dryopteris affinis</i> (Lowe) Fraser-Jenk.	Dryoptéris écailleux	Ind.		R	LC	

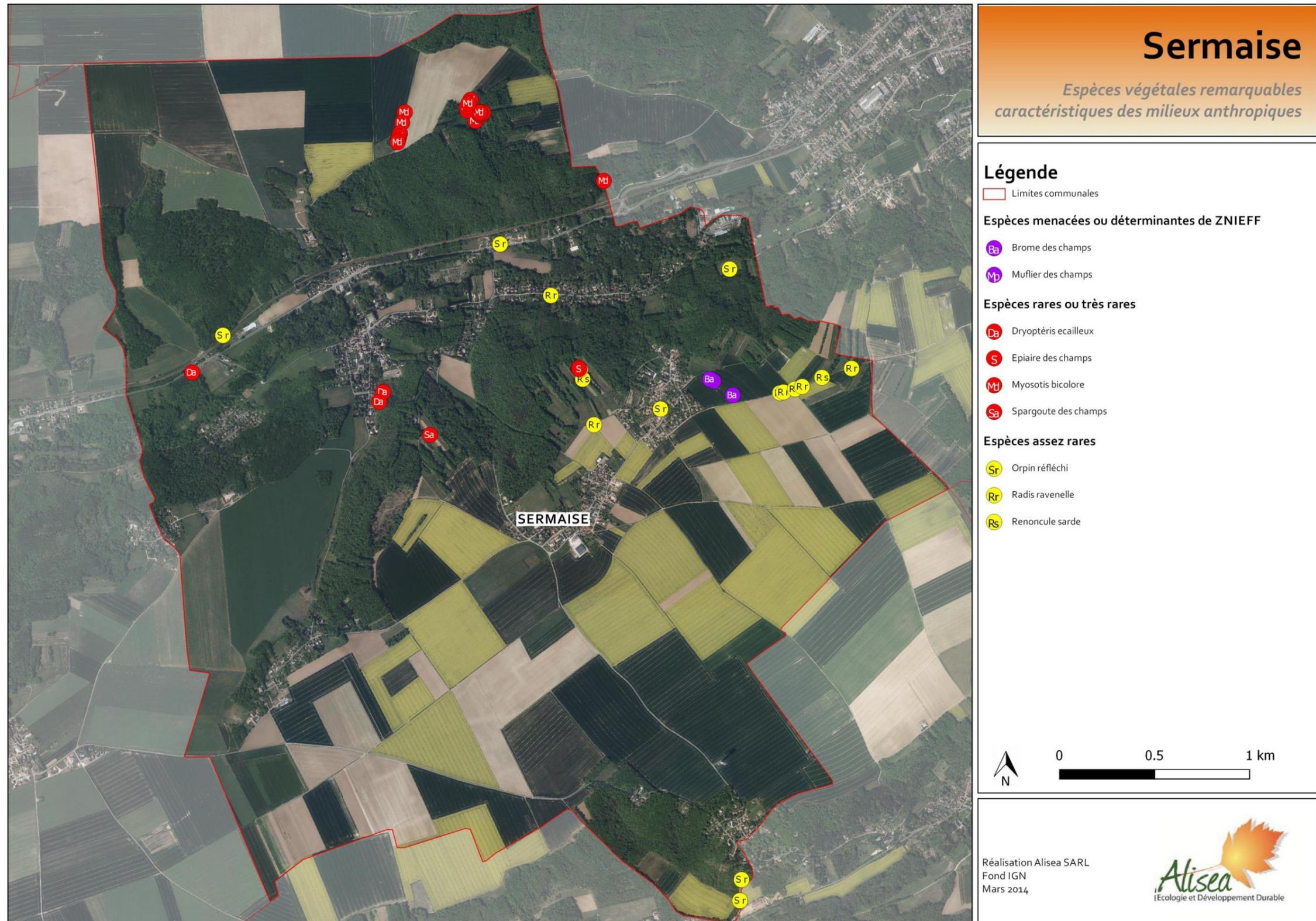


Figure 29 - Espèces végétales remarquables caractéristiques des milieux anthropiques (Alisea 2014, Fond IGN)

### 3.3.3.5 Les espèces végétales exotiques envahissantes

Les espèces exotiques envahissantes (ou espèces invasives) constituent la seconde cause de régression de la biodiversité au niveau mondial. Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement évalue le coût mondial des dommages et du contrôle de ces espèces à 1400 milliards de dollars par an. Selon l'Agence Européenne pour l'Environnement ce coût est d'environ 12 milliards d'euros par an en Europe.

16 espèces exotiques envahissantes menaçantes pour les écosystèmes franciliens ont été inventoriées sur la commune (Figure 30 et Figure 31) sur la base du catalogue de la flore vasculaire d'Ile-de-France, des outils d'évaluation des régions voisines et du programme DAISIE (Delivering Alien Invasive Species in Europe, [www.europe-aliens.org](http://www.europe-aliens.org)) :

Taxon	Nom commun	Statut en Ile-de-France		Rareté IDF 2010	Cotation CBNBP (Degré de menace global en IdF)
<i>Buddleja davidii</i> Franch.	Buddleia du père David	Nat. (E.)	Cult.	C	3
<i>Cotoneaster horizontalis</i> Decne.	Cotoneaster horizontal	Subsp.	Cult.	-	
<i>Duchesnea indica</i> Andrews) Focke	Fraisier d'Inde	Nat. (E.)		AR	3
<i>Lemna minuta</i> Kunth	Lentille d'eau minuscule	Nat. (S.)		R	4
<i>Mahonia aquifolium</i> (Pursh) Nutt.	Mahonia faux-houx	Nat. (E.)	Cult.	AR	2
<i>Myriophyllum aquaticum</i> (Vell.) Verdc.	Myriophylle aquatique	Subsp.	Cult.	-	2
<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch	Vigne-vierge commune	Nat. (S.)		AR	3
<i>Prunus laurocerasus</i> L.	Laurier-cerise	Nat. (S.)	Cult.	AR	2
<i>Reynoutria japonica</i> Houtt.	Renouée du Japon	Nat. (E.)		C	5
<i>Reynoutria sachalinensis</i> (F.Schmidt) Nakai	Renouée de Sakhaline	Nat. (S.)		RRR ?	2
<i>Rhododendron ponticum</i> L.	Rhododendron des parcs	Nat. (S.)	Subsp.	RRR	2
<i>Rhus typhina</i> L.	Sumac hérissé	Subsp.		-	
<i>Robinia pseudoacacia</i> L.	Robinier faux-acacia	Nat. (E.)		CCC	5
<i>Solidago canadensis</i> L.	Solidage du Canada	Nat. (E.)		C	3
<i>Solidago gigantea</i> Aiton	Solidage glabre	Nat. (E.)		AR	3
<i>Symphoricarpos albus</i> (L.) S.F.Blake	Symphorine à fruits blancs	Subsp.		-	

\* Extrait du catalogue de la flore vasculaire d'Ile-de-France, CBNBP, 2011:

Le terme « invasive » s'applique aux taxons exotiques qui, par leur prolifération dans les milieux naturels ou semi-naturels entraînent des changements significatifs de composition, de structure et/ou de fonctionnement des écosystèmes où ils se sont établis. Des problèmes d'ordre économique (gêne pour la navigation, la pêche, les loisirs, les cultures) mais aussi d'ordre sanitaire (toxicité, réactions allergiques..) sont fréquemment pris en considération et s'ajoutent aux nuisances écologiques. Cette liste a été fortement inspirée des travaux de Serge Muller (2004) et de Lavergne (CBN mascarin), puis ajustée à la région Ile-de-France et complétée.

Plusieurs catégories ont été distinguées :

0 : Taxon exotique insuffisamment documenté, d'introduction récente sur le territoire, non évaluable ;

1 : Taxon exotique non invasif, naturalisé de longue date ne présentant pas de comportement invasif et non cité comme invasif avéré dans un territoire géographiquement proche, ou taxon dont le risque de prolifération est jugé faible par l'analyse de risque de Weber & Gut ;

2 : Taxon invasif émergent dont l'ampleur de la propagation n'est pas connue ou reste encore limitée, présentant ou non un comportement invasif (peuplements denses et tendance à l'extension géographique rapide) dans une localité et dont le risque de prolifération a été jugé fort par l'analyse de risque de Weber & Gut ou cité comme invasive avérée dans un territoire géographiquement proche ;

3 : Taxon exotique se propageant dans les milieux non patrimoniaux fortement perturbés par les activités humaines (bords de route, cultures, friches, plantations forestières, jardins) ou par des processus naturels (friches des hautes grèves des grandes vallées) ;

4 : Taxon localement invasif, n'ayant pas encore colonisé l'ensemble des milieux naturels non ou faiblement perturbés potentiellement colonisables, dominant ou co-dominant dans ces milieux et ayant un impact (avéré ou supposé) important sur l'abondance des populations et les communautés végétales envahies ;

5 : Taxon invasif, à distribution généralisée dans les milieux naturels non ou faiblement perturbés potentiellement colonisables, dominant ou co-dominant dans ces milieux et ayant un impact (avéré ou supposé) important sur l'abondance des populations et les communautés végétales envahies.

A rechercher : Taxons absents du territoire ou plantés/cultivés stricts, cités invasifs avérés dans un territoire géographiquement proche ou dont le risque de prolifération est jugé fort par l'analyse de risque de Weber & Gut.

**NB : Seules les catégories 2, 3, 4 et 5 peuvent être considérées comme des espèces posant des problèmes.**

Le Robinier faux-acacia et la Renouée du Japon sont les espèces les plus implantées sur la commune. L'emprise RFF qui traverse la commune semble être le principal facteur de dispersion de ces espèces, de par une gestion qui leur bénéficie. Le Robinier faux-acacia est fixateur d'azote atmosphérique, qu'il redistribue dans le sol, favorisant une flore banale tout autour de lui (phénomène d'eutrophisation).



Photo 23 - Renouée de Sakhaline au sud de Sermaise  
(Alisea 2013/D.Chabrol)



Photo 22 - Robinier faux-acacia favorisant  
une flore banale (Alisea 2013/D.Chabrol)

La lutte contre ces espèces semble être l'un des priorités de l'action communale, avec en tout premier lieu des actions sur les populations d'espèces exotiques envahissantes menaçant directement des habitats ou espèces remarquables.



Figure 30 - Espèces végétales exotiques envahissantes (Alisea 2014, Fond IGN)



### 3.3.4 Synthèse des enjeux Habitats et flore

La commune de Sermaise présente de forts enjeux habitats et flore :

- 12 habitats remarquables identifiés sur la commune ;
- 74 espèces remarquables dont 8 inscrites sur la liste rouge régionale.

#### Les points forts :

- Des biotopes diversifiés (secs, humides, acides, calcaires) avec 8 sous-trames remarquables :
  - Sous-trame des milieux hygrophiles (Figure 32) ;
  - Sous-trame des friches calcicoles et pelouses sablo-calcaires (Figure 33 et Figure 34) ;
  - Sous-trame des friches sur sables secs et prairies maigres acidiphiles (Figure 35) ;
  - Sous-trame des prairies de fauche (Figure 37) ;
  - Sous-trame des ourlets calcicoles, Chênaies-Charmaies et Chênaies-Frênaies calcicoles (Figure 38 et Figure 39) ;
  - Sous-trame des milieux liés aux forêts acidiphiles (Figure 40 et Figure 41) ;
  - Sous-trame des chaos gréseux et forêts de pentes et ravins (Figure 42) ;
  - Sous-trame des cultures (Figure 43).
- Un ensemble de zones humides significatif ;
- **Un réseau important et diversifié d'habitats herbacés (prairies sèches et humides, pelouses naturelles, ourlets, chaos gréseux) qui regroupe 7 des 12 habitats remarquables et plus des ¾ des espèces végétales remarquables.**

#### Les points faibles :

- Un état de conservation défavorable voire préoccupant pour quasiment tous les habitats herbacés remarquables ;
- Une situation préoccupante concernant les espèces exotiques envahissantes qui ont notamment bénéficié du corridor de la dépendance RFF et qui menacent à court terme des espèces et des espaces remarquables ;
- Des pratiques inadaptées : fertilisation des prairies, absence de zone tampon entre les espaces agricoles et les espaces naturels remarquables (mares, ourlets), fauche inutilement intensive des talus (et coupe beaucoup trop courte détruisant les espèces remarquables) ;
- La déprise d'habitats herbacés économiquement peu productifs mais à forts enjeux patrimoniaux et fonctionnels (pelouses sablo-calcaires, lit majeur de l'Orge) ;

- L'absence de prise en compte des enjeux biodiversité par certains opérateurs : pas de lutte contre les espèces exotiques envahissantes sur l'emprise RFF, pas de prise en compte de la biodiversité remarquable dans le plan d'aménagement forestier des parcelles ;
- Un problème de stratégie de l'action communale : la politique foncière s'est portée essentiellement sur les habitats forestiers alors que ce sont les habitats herbacés qui concentrent le plus d'enjeux ;
- Un contexte défavorable d'origine extra communale : la qualité des eaux de l'Orge. ;
- Une forte problématique des espèces exotiques envahissantes, Robinier faux-acacia et Renouée du Japon en premier lieu, qui menacent très directement des espèces et habitats remarquables. Ces espèces se concentrent le long de la voie RFF, mais des populations existent ailleurs.

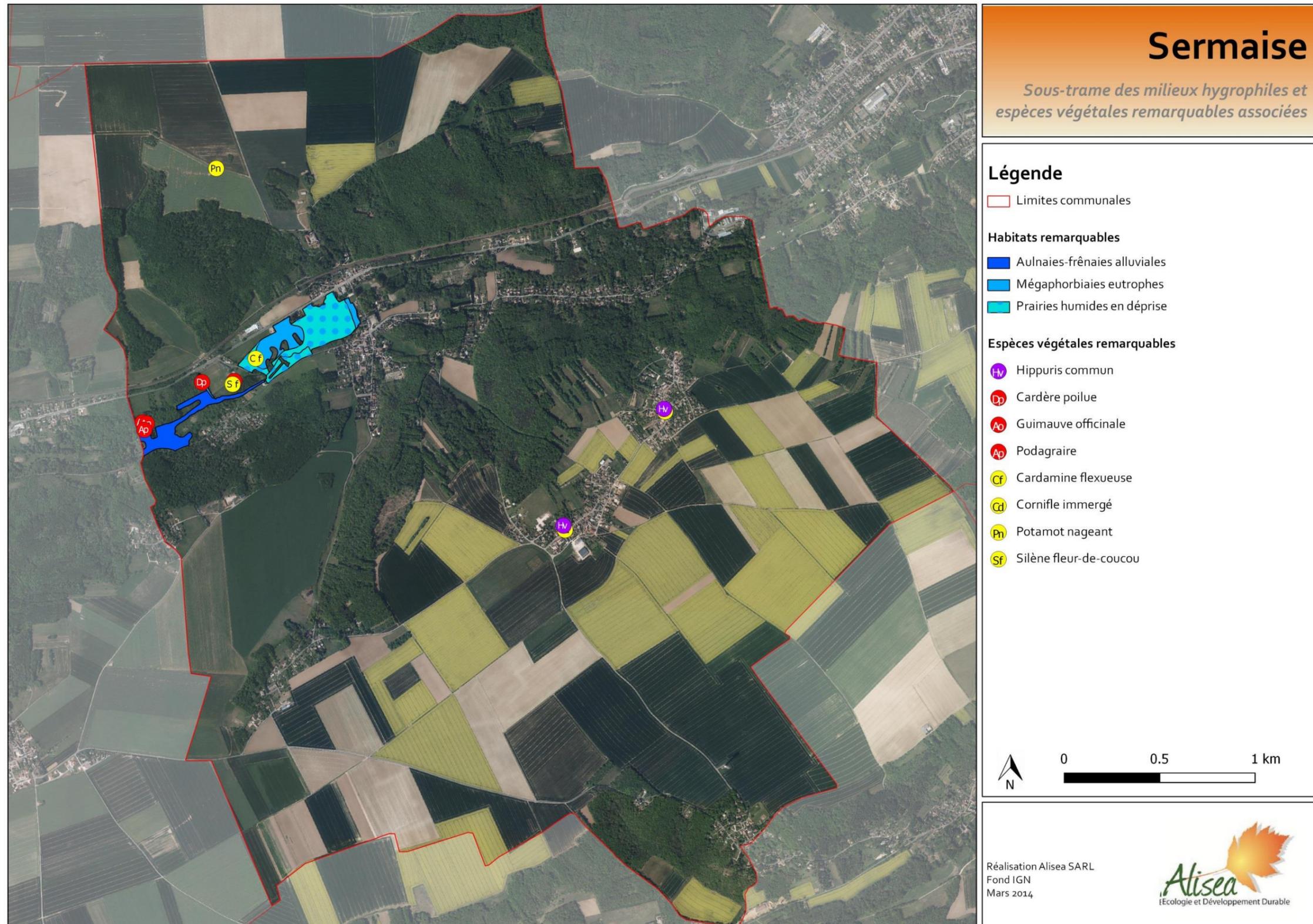


Figure 32 - Sous-trame des milieux hygrophiles (Alisea 2014, Fond IGN)

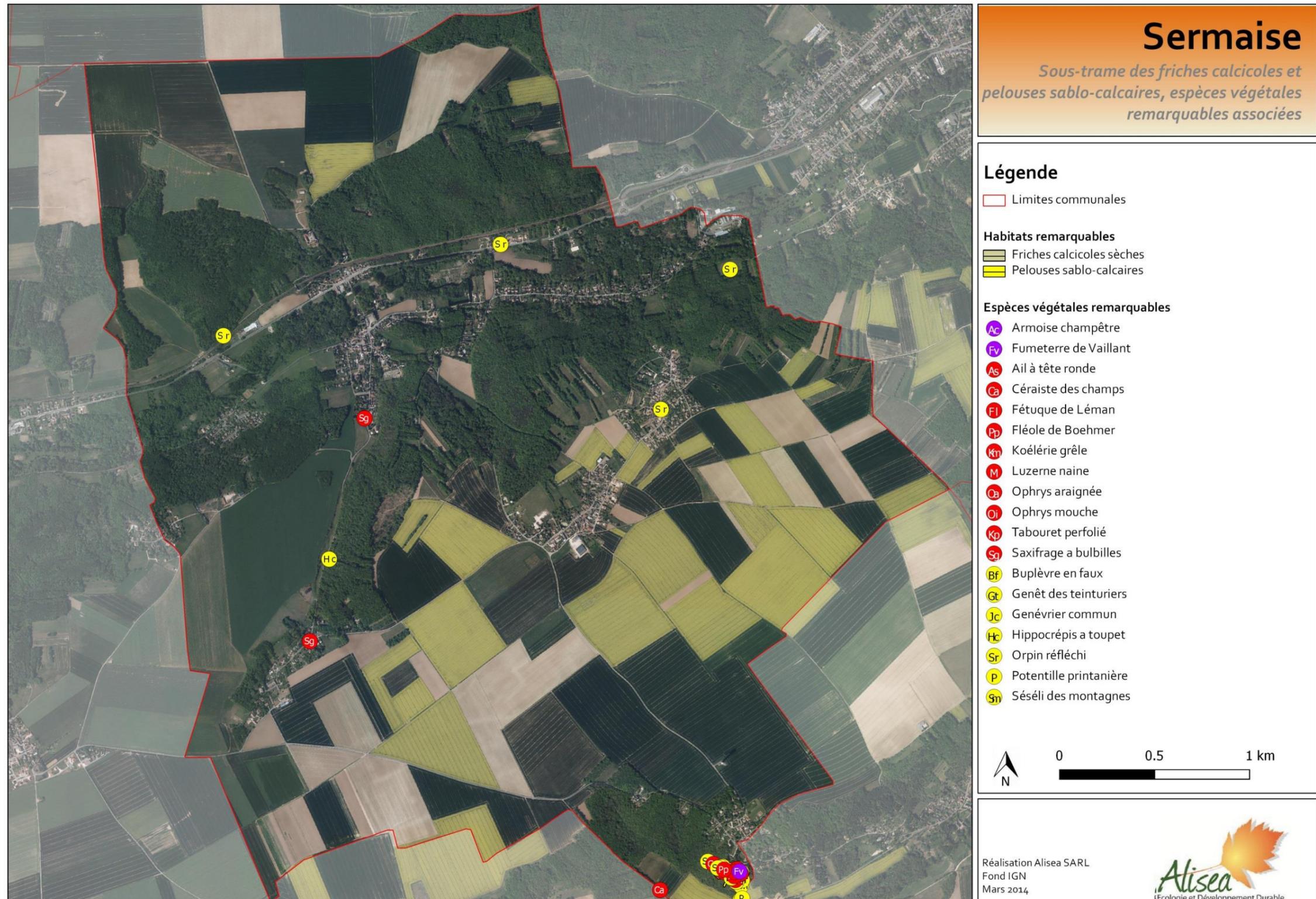
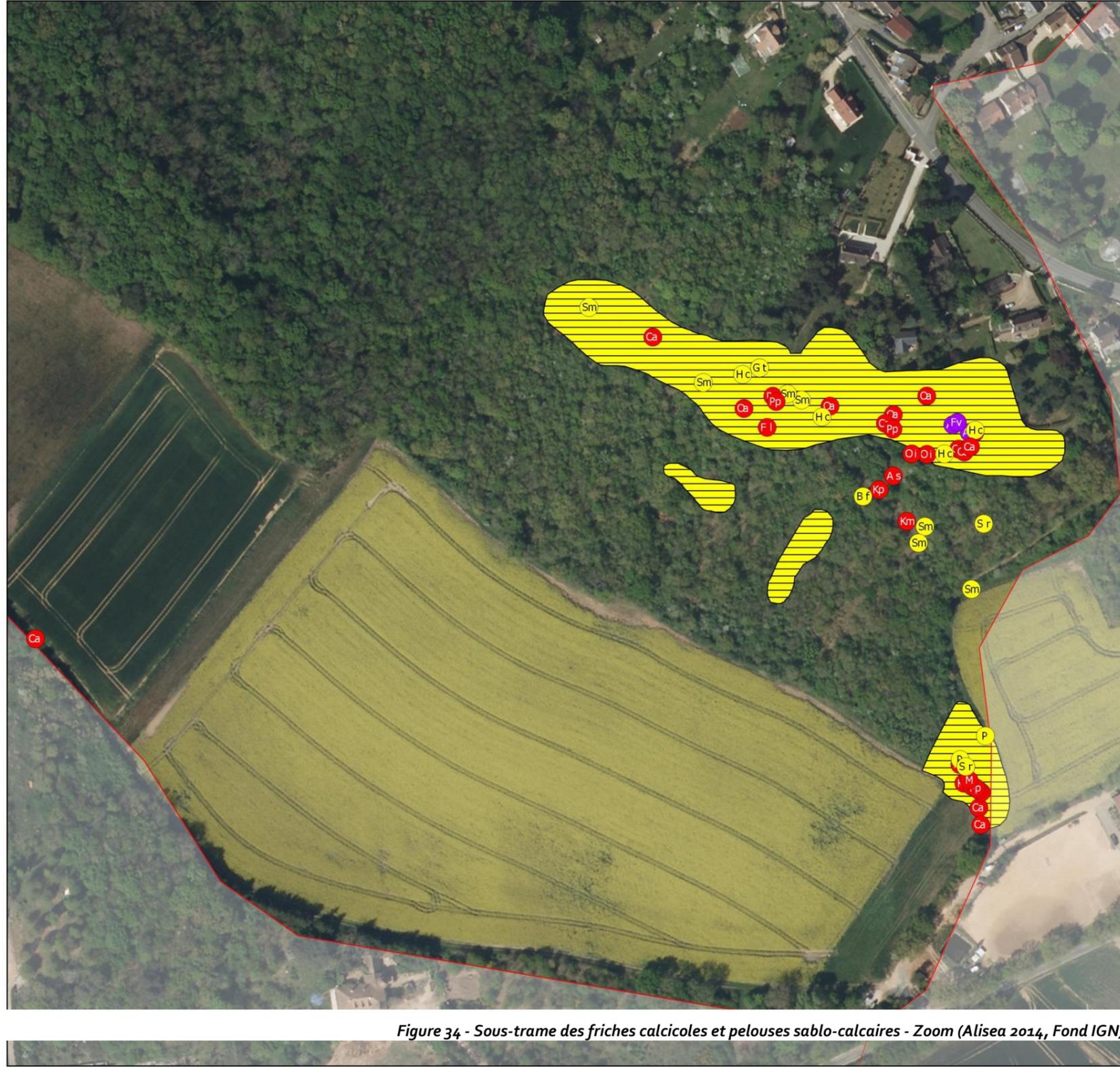


Figure 33 - Sous-trame des friches calcicoles et pelouses sablo-calcaires (Alisea 2014, Fond IGN)



# Sermaise

*Sous-trame des friches calcicoles et pelouses sablo-calcaires, espèces végétales remarquables associées - Zoom sud*

## Légende

▭ Limites communales

### Habitats remarquables

- ▨ Friches calcicoles sèches
- ▨ Pelouses sablo-calcaires

### Espèces végétales remarquables

- Ac Armoise champêtre
- Fv Fumeterre de Vaillant
- As Ail à tête ronde
- Ca Céraiste des champs
- Fl Fétuque de Léman
- Pp Fléole de Boehmer
- Km Koélerie grêle
- M Luzerne naine
- Ob Ophrys araignée
- Oi Ophrys mouche
- Kp Tabouret perfolié
- Sq Saxifrage a bulbilles
- Bf Buplèvre en faux
- Gt Genêt des teinturiers
- Jc Genévrier commun
- Hc Hippocrépis a toupet
- Sr Orpin réfléchi
- P Potentille printanière
- Sm Séséli des montagnes



Réalisation Alisea SARL  
Fond IGN



Figure 34 - Sous-trame des friches calcicoles et pelouses sablo-calcaires - Zoom (Alisea 2014, Fond IGN)

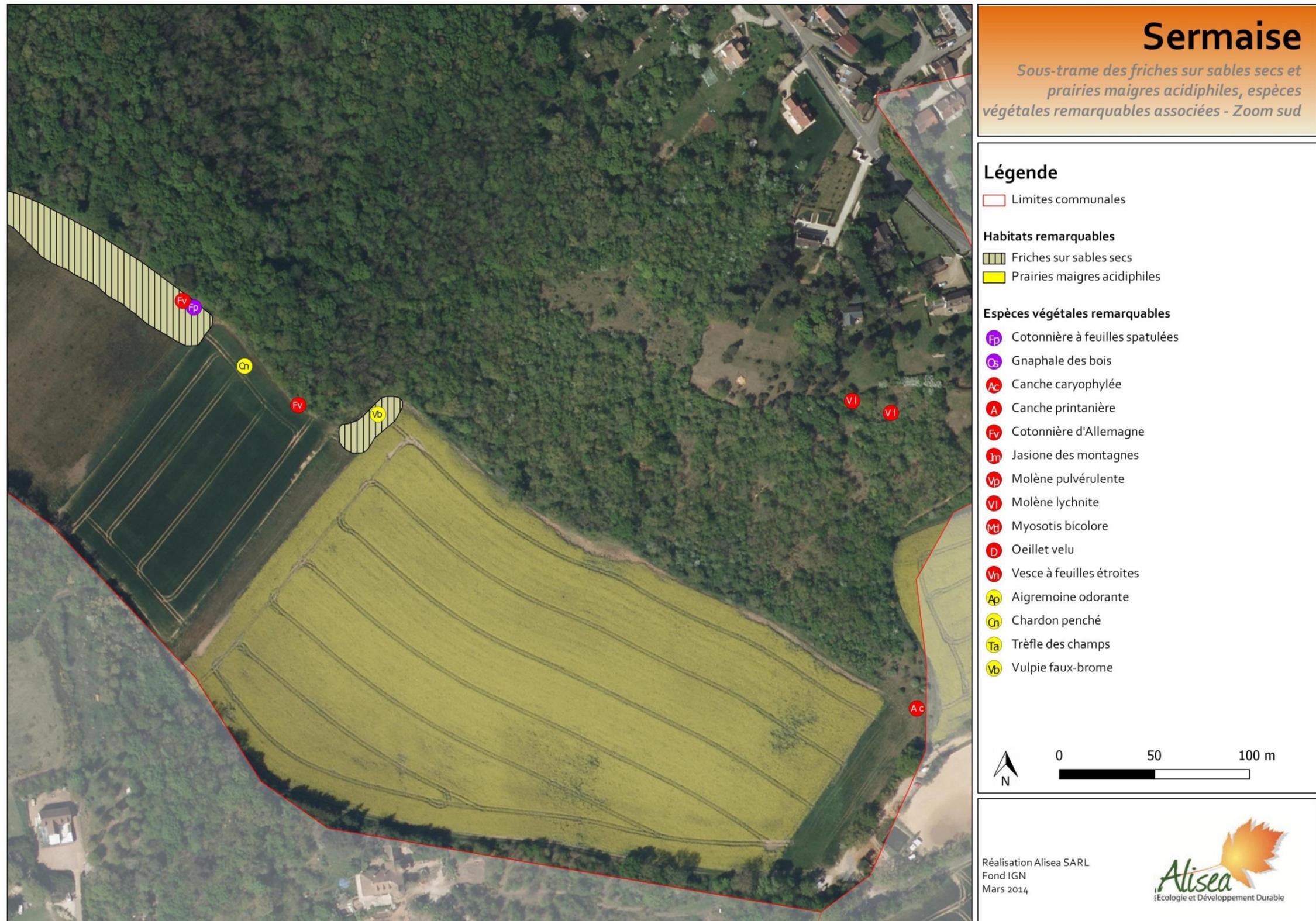


Figure 36 - Sous-trame des friches sur sables secs et prairies maigres acidiphiles - zoom sud (Alisea 2014, Fond IGN)



# Sermaise

*Sous-trame des prairies de fauche*

**Légende**

- Limites communales

**Habitats remarquables**

- Prairies de fauche complantées
- Prairies mésophiles de fauche

N 0 0.5 1 km

Réalisation Alisea SARL  
Fond IGN  
Mars 2014



Figure 37 - Sous-trame des prairies de fauche (Alisea 2014, Fond IGN)

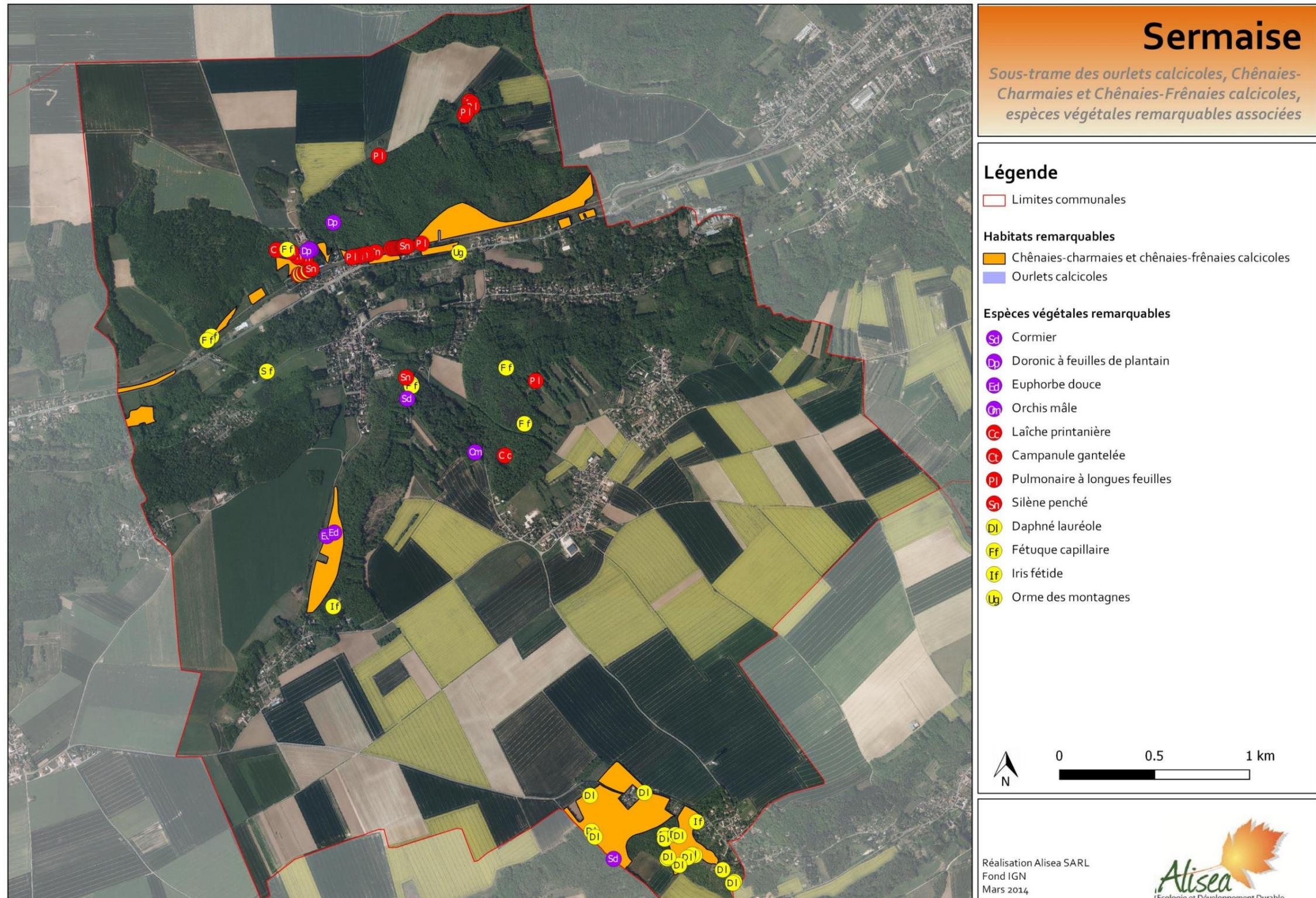


Figure 38 - Sous-trame des ourlets et boisements calcicoles (Alisea 2014, Fond IGN)



# Sermaise

*Sous-trame des ourlets calcicoles, Chênaies-Charmaies et Chênaies-Frênaies calcicoles, espèces végétales remarquables associées - Le Tertre*

## Légende

▭ Limites communales

### Habitats remarquables

- ▭ Chênaies-charmaies et chênaies-frênaies calcicoles
- ▭ Ourlets calcicoles

### Espèces végétales remarquables

- Sd Cormier
- Dp Doronic à feuilles de plantain
- Ed Euphorbe douce
- On Orchis mâle
- Cc Laïche printanière
- Ct Campanule gantelée
- Pl Pulmonaire à longues feuilles
- Sn Silène penché
- Dl Daphné lauréole
- Ff Fétuque capillaire
- If Iris fétide
- Ub Orme des montagnes



0 50 100 m

Réalisation Alisea SARL



Figure 39 - Sous-trame des ourlets et boisements calcicoles - Zoom (Alisea 2014, Fond IGN)



# Sermaise

*Sous-trame des milieux liés aux forêts acidiphiles et espèces végétales remarquables associées*

**Légende**

- ▭ Limites communales

**Habitats remarquables**

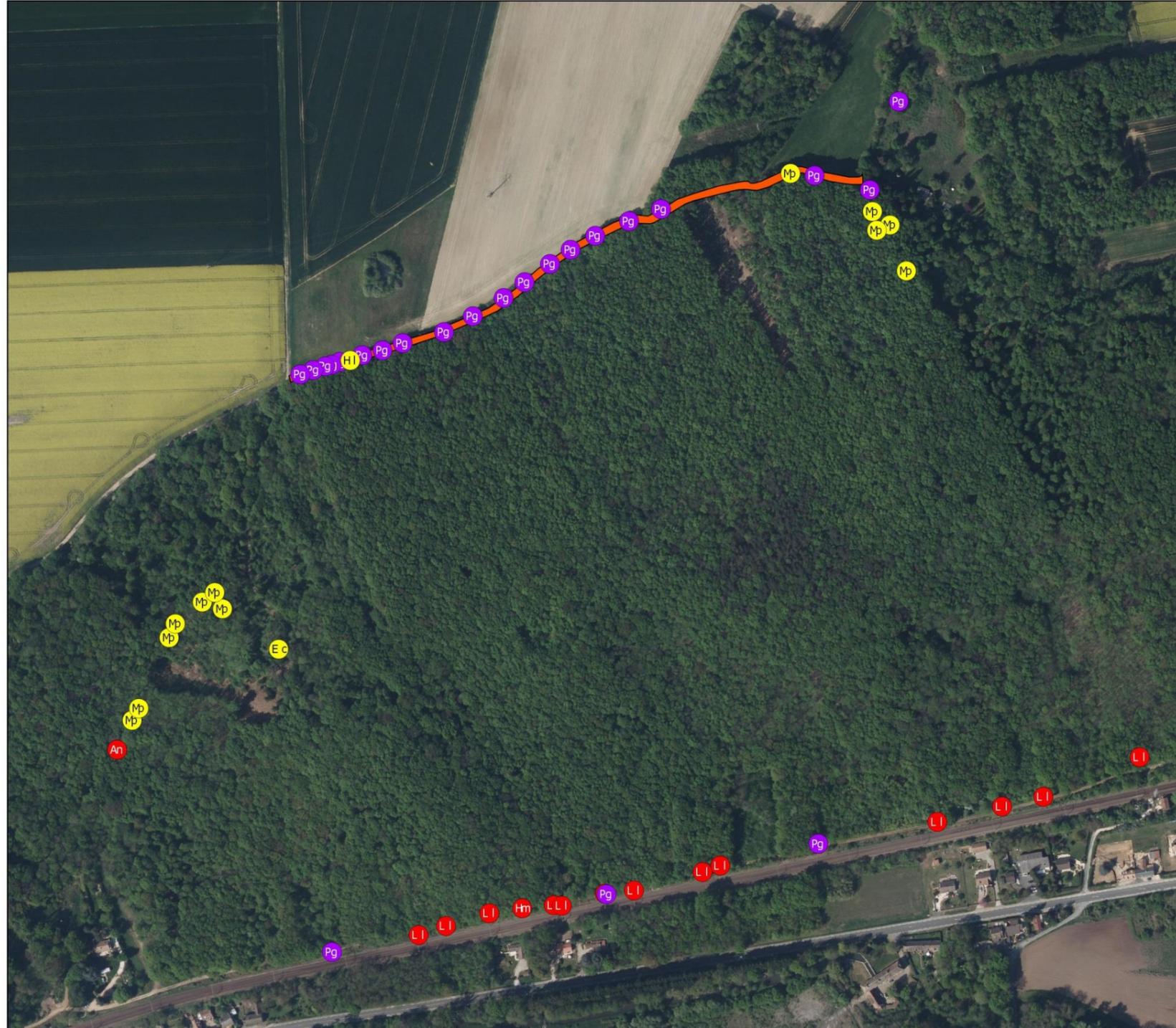
- ▭ Ourlets acidiphiles
- ★ Landes résiduelles

**Espèces végétales remarquables**

- Lh Gesse hérissée
- Pg Peucedan de France
- An Doradille noire
- Db Dryoptéris écailleux
- Hm Epervière des murs
- Ll Gesse des montagnes
- Ec Bruyère cendrée
- Dp Digitale pourpre
- Hl Epervière de Lachenal
- Co Laïche des lièvres
- Mp Mélampyre des prés
- Mb Néflier d'Allemagne
- St Orpin reprise

0 0.5 1 km

Figure 40 - Sous-trame des milieux liés aux forêts acidiphiles (Alisea 2014, Fond IGN)



# Sermaise

*Sous-trame des milieux liés aux forêts acidiphiles et espèces végétales remarquables associées - Zoom*

**Légende**

- ▭ Limites communales
- ▬ Ourlets acidiphiles
- ★ Landes résiduelles

**Espèces végétales remarquables**

- Lh Gesse hérissée
- Pg Peucedan de France
- An Doradille noire
- Db Dryopteris écaillé
- Hm Epervière des murs
- Ll Gesse des montagnes
- Ec Bruyère cendrée
- Dp Digitale pourpre
- Hl Epervière de Lachenal
- Co Laïche des lièvres
- Mp Mélampyre des prés
- Mg Néflier d'Allemagne
- St Orpin reprise

N 0 100 200 m

Figure 41 - Sous-trame des milieux liés aux forêts acidiphiles - Zoom (Alisea 2014, Fond IGN)



Fond IGN  
Mars 2014





# Sermaise

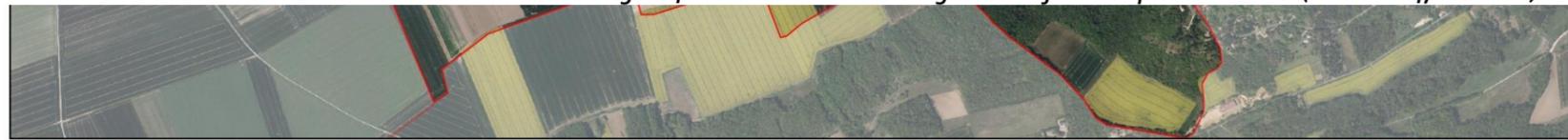
*Sous-trame des chaos gréseux et forêts de pentes et ravins, espèce végétale remarquable associée*

**Légende**

- ▭ Limites communales
- Habitats remarquables**
  - ▭ Forêt de ravin
  - ★ Végétation des chaos gréseux ombragés
- Espèce végétale remarquable**
  - Ps Polystic à soies

0 0.5 1 km

Figure 42 - Sous-trame des chaos gréseux et forêts de pentes et ravins (Alisea 2014, Fond IGN)





# Sermaise

*Espèces végétales remarquables associées à la sous-trame des cultures*

- Légende**
- ▭ Limites communales
  - Ba Brome des champs
  - Mp Muflier des champs
  - S Epiaire des champs
  - Sa Spargoute des champs
  - Rr Radis ravenelle
  - Rs Renoncule sarde



Figure 43 - Espèces végétales remarquables associées à la sous-trame des cultures (Alisea 2014, Fond IGN)



Réalisation Alisea SARL  
Fond IGN  
Mars 2014





# Sermaise

*Espèces végétales remarquables associées à la sous-trame des cultures - Zoom*

**Légende**

- Limites communales
- Ⓟ Brome des champs
- Ⓜp Muflier des champs
- Ⓢ Epiaire des champs
- Ⓢa Spargoute des champs
- Ⓡr Radis ravenelle
- Ⓡs Renoncule sarde

N 0 10 20 m

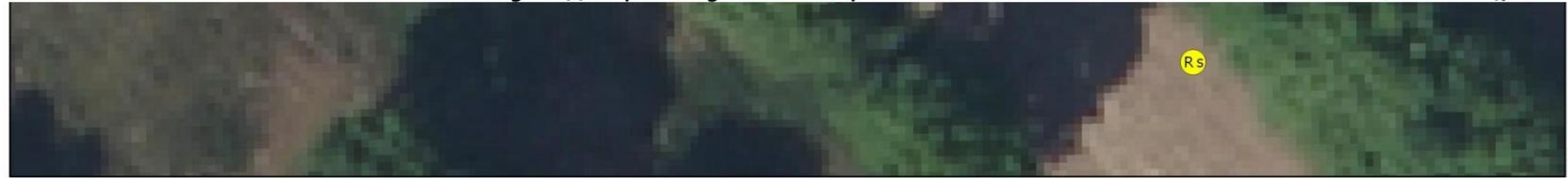


Figure 44 - Espèces végétales remarquables associées à la sous-trame des cultures - Zoom (Alisea 2014, Fond IGN)

## 3.4 Mammifères terrestres

### 3.4.1 Aspects méthodologiques

#### 3.4.1.1 Recensements

Des prospections diurnes, crépusculaires et nocturnes ont été réalisées afin de localiser les zones les plus favorables aux mammifères (gîtes, corridors, terrains de chasse...). L'inventaire a été concentré sur la fréquentation potentielle des grands mammifères (sanglier et chevreuil) et les petits mammifères (fouine, belette, renard, hérisson...). Les micromammifères n'ont pas fait l'objet d'inventaires exhaustifs car ils nécessitent notamment la pose de pièges spécifiques, et imposent des passages quotidiens pour le relevé de ces pièges.

Au cours de ces repérages, sont consignées toutes les observations directes ou indirectes (traces et indices) se rapportant aux mammifères.

Les relevés diurnes et nocturnes ont été réalisés par observations directes (affût) et par repérage des indices (coulees, bauges, souilles, restes de repas, empreintes, fèces, terriers, nids...).

Certaines espèces peuvent être identifiées à l'aide de leurs émissions sonores (renard par exemple), bien que les carnivores soient assez discrets.

#### 3.4.1.2 Evaluation des enjeux mammalogiques

Une espèce est dite remarquable si elle apparaît :

- à l'annexe II (espèces strictement protégées) de la Convention de Berne ;
- aux annexes I (espèces nécessitant une protection immédiate) et II de la Convention de Bonn ;
- aux annexes II ou IV de la Directive Habitats Faune Flore (CEE/92/43)
- sur la liste rouge UICN (CR, EN, VU, NT) des mammifères menacés en France,
- sur la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en Ile-de-France,
- dans l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des Mammifères protégés sur le territoire.

### 3.4.2 Synthèse des espèces de mammifères terrestres recensés

Douze espèces de mammifères terrestres ont été recensées sur le territoire communal (Annexe 2). Ces espèces sont typiques de la mosaïque des milieux naturels de Sermaise (milieux forestiers et ouverts). Parmi ces espèces, nous retrouvons le hérisson ou l'écureuil roux qui sont des espèces protégées souvent impactées par le trafic routier (c'est le cas de l'écureuil roux qui a été observé écrasé sur la route menant à Blancheface). Seul le Blaireau européen (*Meles meles*) peut être considéré comme remarquable. En effet, bien que le Lapin de Garenne (*Oryctolagus cuniculus*) soit considéré comme « Quasi-menacé » en France, son abondance en Ile-de-France et le recul de la myxomatose (maladie virale mortelle touchant les lapins européens) permettent d'affirmer que l'espèce n'est pas remarquable dans la région.

Une espèce exotique envahissante a également été recensée : le Ragondin (*Myocastor coypus*), présent sur l'Orge dans le bourg de Sermaise, ainsi que dans le hameau de Bellanger.

- ✓ **Le Blaireau européen (*Meles meles*)** est une espèce très discrète, déterminante de ZNIEFF de type II et Ile-de-France. Aucun individu n'a été observé directement, mais deux blaireautières récentes et entretenues ont été localisées en lisières forestières et dans des zones de relief. Le Blaireau, plus grosse espèce de Mustélidés d'Europe, est une espèce forestière très territoriale. En règle générale la superficie du territoire du Blaireau et de son clan est de 40 à 50 hectares. On peut donc supposer la présence de plusieurs individus sur le territoire communal.



Photo 24 - Blaireautière  
(Alisea/D.Chabrol)

- ✓ **Le Ragondin (*Myocastor coypus*)** est une espèce liée aux milieux aquatiques, il provoque des dégâts en creusant des galeries sur les berges des rivières et des plans d'eau, et peut être porteur de maladies transmissibles aux animaux domestiques et à l'homme (leptospirose, douve du foie). Initialement originaire d'Amérique du sud, il a été introduit en Europe au XIXème siècle pour l'exploitation de sa fourrure.



Photo 25 - Ragondin (Alisea/S.Davoust)

### 3.4.1 Enjeux mammifères terrestres

Les enjeux concernant les mammifères terrestres sont moyens sur le territoire communal. En effet, on y trouve la grande faune caractéristique des communes campagnardes composées de boisements et de zones agricoles : Chevreuil européen, Sanglier, Renard roux... Ainsi que la moyenne faune comme le Hérisson d'Europe.

Toutefois, la présence du Blaireau européen confère à la commune un enjeu supplémentaire de conservation. La chasse a longtemps été la première cause du déclin de son aire de répartition, aujourd'hui remplacée par la destruction et la dégradation de son habitat.

La présence du Ragondin représente quant à elle une menace pour les berges.

## 3.5 Chiroptères

### 3.5.1 Aspects méthodologiques

#### 3.5.1.1 Recensements

Du fait de leurs mœurs nocturnes et particulièrement discrètes, la recherche des chauves-souris fait appel à plusieurs techniques d'inventaire pour fournir des informations exploitables.

**De jour**, les bâtiments et autres zones favorables (arbres à cavités, tunnels etc...) sont examinés à la recherche d'individus ou d'indices (guano). Par ailleurs, les visites de jour permettent de préparer les visites nocturnes.

**De nuit**, la recherche et la détermination des chiroptères est réalisée à l'aide d'un détecteur d'ultrasons « Pettersson D 240x » utilisé en mode « hétérodyne » et en mode « expansion de temps ». Il peut être relié à un dictaphone qui enregistre les séquences de contacts (en format « wav »). Le détecteur d'ultrason transcrit les ultrasons émis par les chauves-souris en chasse en cris audibles pour notre oreille.

Des points d'écoute ont été définis sur le territoire : l'observateur stationne 10 minutes et identifie les contacts ou les enregistre. 20 points d'écoutes ont été définis sur l'ensemble du territoire, dans des milieux différents mais toujours favorables (*Figure 45*).

Ultérieurement, l'écoute des enregistrements permet de parfaire une détermination et dans certains cas, ces séquences sont analysées avec le logiciel Batsound®.

**Tableau 11 - Dates de passages et conditions météorologiques**

Date	Conditions météorologiques
14 mai 2013	Nuit pluvieuse, 10 °c
13 juin 2013	Nuit claire, 10°C
17 juillet 2013	Nuit claire, 21 °C
2 octobre 2013	Nuit couverts, 16°C

#### 3.5.1.2 Evaluation des enjeux chiroptérologiques

Une espèce est dite remarquable si elle apparaît :

- à l'annexe II (espèces strictement protégées) de la Convention de Berne ;
- aux annexes I (espèces nécessitant une protection immédiate) et II de la Convention de Bonn ;
- aux annexes II ou IV de la Directive Habitats Faune Flore (CEE/92/43) ;
- sur la liste rouge UICN (CR, EN, VU, NT) des mammifères menacés en France ;
- sur la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en Ile-de-France ;
- Dans l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des Mammifères protégés sur le territoire.



Figure 45 - Localisation des points d'écoutes (Alisea 2014, Fond IGN)

### 3.5.2 Synthèse des espèces de Chiroptères recensés en période d'activité

Au total, 8 espèces de Chauve-souris ont été recensées en activité sur le territoire communal de Sermaise (Annexe 3) : la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Kuhl/Nathusius, la Noctule de Leisler, la Sérotine commune, le Murin de Daubenton, l'Oreillard roux ainsi que le Grand Murin.

- ✓ **La Pipistrelle commune (*Pipistrellus communis*)** est la plus anthropophile des espèces contactées sur la zone d'étude. Elle s'installe essentiellement près de l'homme, durant la période estivale, avec une grande variété de gîtes : dans les maisons ou les immeubles, les granges, les garages, les couvertures de toit et les caissons de volets roulants. Elle adopte les nichoirs et, plus rarement, les cavités arboricoles (elle peut parfois utiliser les trous laissés par de gros insectes xylophages). En hiver, elle se réfugie dans les bâtiments non chauffés, les greniers frais, les lézardes des murs, ainsi que les tunnels, les fortifications et les ponts.

Très éclectique, on peut l'observer en chasse un peu partout. Elle montre néanmoins une préférence pour les zones humides, telles que les rivières, les étangs ou les lacs, surtout au printemps. Elle fréquente aussi les lotissements, les jardins et les parcs, ainsi que les secteurs boisés. Elle prospecte souvent autour des éclairages publics.

**Hivernante et reproductrice assez commune à très commune en Île-de-France, cette espèce n'hésite pas à s'installer jusque dans Paris (avec des gîtes d'hivernage et des colonies de reproduction). Elle est protégée au niveau national (inscrite à l'article 2<sup>2</sup> de l'arrêté du 23 avril 2007).**



Photo 26 - Pipistrelle commune (Jeff de Longe)

- ✓ **Le groupe Pipistrelle de Kuhl / Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus Kuhlii/Nathusii*)**

En l'absence de cris typiques ou de cris sociaux, il peut être délicat de distinguer la Pipistrelle de Kuhl de la Pipistrelle de Nathusius. Ces séquences douteuses ont été regroupées sous le taxon Pipistrelle de Kuhl / Pipistrelle de Nathusius.

Toute petite chauve-souris trapue, aux oreilles courtes, à la face et aux membranes alaires brun sombre. Considérée comme anthropophile, la **Pipistrelle de Kuhl** fréquente, en été, les constructions récentes ou anciennes. Elle est rarement notée en forêt. Comme la Pipistrelle commune, elle se réfugie en hiver dans les bâtiments (ex. églises), et parfois dans les caves.



Photo 27 - Pipistrelle de Kuhl (Mnolf)

<sup>2</sup> Sont interdits la destruction, mutilation, capture ou enlèvement, perturbation intentionnelle des animaux dans leur milieu naturel, la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos de l'espèce considérée (ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques et biologiques nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce, tout au long de son cycle de vie), ainsi que la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non.

Lorsqu'elle chasse (en vol), elle prospecte les milieux ouverts et les secteurs boisés, notamment dans les villages et les villes, dans les parcs et jardins, ou le long des éclairages urbains à lumière blanche (de type vapeur de mercure).

C'est une espèce du centre et du sud-est de l'Europe. En France, plus son aire de distribution descend vers le Sud plus ses effectifs augmentent par rapport à la Pipistrelle commune. En Île-de-France, elle se reproduit au moins dans les Yvelines (MORTIER, 2004).

**La Pipistrelle de Kuhl est considérée comme non menacée (LC) en France, mais en régression dans la région Ile-de-France. Elle est protégée au niveau national (inscrite à l'article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007), inscrite à l'annexe IV de la directive habitats faune flore (92/43) et déterminante de ZNIEFF en Ile-de-France (pour les sites de reproduction ou d'hibernation).**

La **Pipistrelle de Nathusius**, quant à elle, est une petite espèce de couleur châtain à brun assez uniforme, le ventre paraissant plus terne et plus clair, brun jaunâtre. C'est la plus grande des pipistrelles. Espèce forestière migratrice de plaine, elle fréquente les milieux boisés diversifiés mais riches en zones humides (plan d'eau, mares, tourbières...).

En été, on la trouve dans les milieux boisés, les anfractuosités des troncs ou les branches creuses, les chablis et les chandelles ainsi que sous les écorces de feuillus. On peut la rencontrer également dans les loges de pics et les constructions en bois (miradors, cabanes forestières...). Enfin, elle adopte aisément les nichoirs.

**Photo 28 - Pipistrelle de Nathusius (Internet)**



forestières...). Enfin, elle adopte

Elle passe l'hiver dans

les cavités arboricoles, les fissures et les décollements d'écorce. Elle peut aussi utiliser les bâtiments ou les tas de bois. Elle chasse (en vol) dans les bois et le long des haies. Elle affectionne les lisières avec des zones humides, les forêts alluviales, les cours d'eau, les rivières, les marécages ou les prairies humides.

En France, elle est présente partout avec des populations plus abondantes sur les littoraux qu'au centre. En Île-de-France, c'est une migratrice et une hivernante rare ou assez rare.

**La Pipistrelle de Nathusius est considérée comme quasi-menacée (NT) en France, et en régression en Ile-de-France. Elle est protégée au niveau national (inscrite à l'article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007), inscrite à l'annexe IV de la directive habitats faune flore (92/43) et déterminante de ZNIEFF en Ile-de-France (pour les sites de reproduction ou d'hibernation).**

- ✓ **La Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*)** est une grande chauve-souris robuste à forte mâchoire. La face et les membranes sont très sombres, tirant vers le chocolat noir. Chauve-souris de plaine, elle peut être campagnarde ou urbaine, avec une nette préférence pour les milieux mixtes quels qu'ils soient. Elle s'installe dans des anfractuosités diverses et difficiles à prospecter en hiver (isolation de toiture, appentis ou greniers frais, derrière des cartons ou des planches, églises...). En été, elle s'installe presque toujours dans les bâtiments au sein de combes vastes ou restreints, sous des habillages d'ardoises, dans des cloisons, derrière un lambris de façade ou des volets laissés ouverts... Plus rarement, elle se réfugie dans des cavités arboricoles ou des nichoirs. Son territoire de chasse est relativement flexible mais elle préfère les milieux ouverts mixtes. Elle délaisse les milieux forestiers fermés.



**Photo 29 - Sérotine commune (Mnolf)**

En France elle est présente partout et peut être localement très commune, voire abondante. En Ile-de-France, elle semble moins présente au niveau de Paris et de la première couronne.

**La Sérotine commune est considérée comme non menacée (LC) en France, mais en régression dans la région Ile-de-France. Elle est protégée au niveau national (inscrite à l'article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007), inscrite à l'annexe IV de la directive habitats faune flore (92/43) et déterminante de ZNIEFF en Ile-de-France (pour les sites de reproduction ou d'hibernation).**

- ✓ **Le Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*)** est une espèce de petite taille bicolor, au pelage marron sur le dos, et blanc pour le ventre. Son museau rose est également caractéristique. Dès la fin mars, il quitte ses gîtes souterrains où il hiberne, pour rejoindre les sites de reproduction. Ceux-ci se situent dans les arbres creux ou dans les disjointements des ponts, toujours à proximité de l'eau. Les colonies de reproduction rassemblent de 10 à 100 femelles.

Les déplacements entre sites d'été et d'hiver ne dépassent pas une cinquantaine de kilomètres.

Typiquement inféodée aux zones humides, l'espèce chasse toujours au-dessus de l'eau. Elle y glane les insectes posés ou volants à la surface. Son vol circulaire au ras de l'eau est caractéristique. Elle chasse généralement à proximité immédiate de son gîte. Toutefois, elle peut se déplacer jusqu'à six kilomètres de celui-ci, toujours en suivant des milieux arborés.

**Cette espèce est commune en Europe et présente sur l'ensemble du territoire français. Elle est inscrite à l'annexe IV de la directive habitats faune flore (92/43) et déterminante de ZNIEFF en Ile-de-France (pour les sites de reproduction ou d'hibernation).**



*Photo 30 - Murin de Daubenton  
(Guido Gerding)*

- ✓ **La Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*)** est une espèce de taille moyenne, jusqu'à 7 cm (tête + corps), et 34 cm d'envergure. L'envergure est importante par rapport à la taille du corps. Le pelage est brun clair, court et dense. Espèce forestière ayant une préférence pour les massifs à essences caduques assez ouverts comme les Châtaigneraies, les Chênaies, elle fréquente toutefois les boisements de résineux. Elle recherche également la proximité des milieux humides. Les femelles peuvent s'éloigner d'une dizaine de km pour chasser.



*Photo 31 - Noctule de Leisler  
(R.Verlinde)*

Largement répandue en Europe, et également en Asie. En France, elle est présente sur le territoire métropolitain, mais de manière hétérogène.

**Elle est protégée au niveau national (inscrite à l'article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007), inscrite à l'annexe IV de la directive habitats faune flore (92/43) et déterminante de ZNIEFF en Ile-de-France (pour les sites de reproduction ou d'hibernation).**

- ✓ **L'Oreillard roux (*Plecotus auritus*)** est une espèce de taille moyenne, reconnaissable à ses grandes oreilles comprenant de nombreux plis.

De couleur brun-roux sur le dos et blanchâtre sur le ventre (contrairement à l'oreillard gris qui tire davantage sur des nuances grisâtres), il fréquente les forêts claires de feuillus et de conifères, des plaines et des moyennes montagnes (observé jusqu'à 2000 m) pour y consommer des insectes (papillons, Coléoptères, grands Trichoptères, Diptères, punaises...) qu'il cueille sur le feuillage.

Il forme des colonies dans des trous d'arbres, dans des nichoirs, des greniers mais également dans des grottes.

Il hiberne de façon préférentielle dans des grottes et bâtiments, parfois dans des trous d'arbres bien isolés.

**Elle est protégée au niveau national (inscrite à l'article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007), inscrite à l'annexe IV de la directive habitats faune flore (92/43) et déterminante de ZNIEFF en Ile-de-France (pour les sites de reproduction ou d'hibernation).**



Photo 32 - Oreillard roux  
(Wikimedia commons)

- ✓ **Le Grand murin (*Myotis myotis*)** est une espèce de taille plutôt grande, son corps peut mesurer jusqu'à 14,5 cm et son envergure atteint 35 à 45 cm. Le Grand Murin est une espèce plutôt forestière (mais les colonies de reproduction sont surtout dans des greniers). Il fréquente aussi les prairies et cultures (de préférence fraîchement fauchées) et les pâturages. Il peut chasser très loin de son gîte (10-15 km en moyenne). Il capture souvent au sol de grosses proies : il se nourrit de papillons de nuit et de Coléoptères.



Photo 33 - Grands Murins (GMN)

Cette espèce est en régression sur la plupart de son aire de répartition. Elle est protégée au niveau national (inscrite à l'article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007), inscrite aux annexes II et IV de la directive habitats faune flore (92/43) et déterminante de ZNIEFF en Ile-de-France (pour les sites de reproduction ou d'hibernation).

### 3.5.3 Synthèse des espèces présentes sur le territoire en période d'hibernation

La commune de Sermaise contient plusieurs grottes au nord de la voie ferrée, sous le bois de la Bretonnière. Ces grottes sont protégées et fermées au public car ce sont des sites d'hibernation de plusieurs espèces de Chauve-souris. Un suivi de ces espèces est réalisé depuis 1994 par le Conseil Général de l'Essonne, permettant de réaliser un comptage exhaustif des individus de chaque espèce à diverses dates, et d'évaluer les tailles de populations et la fréquentation de ces grottes dans le temps (Tableau 12).

Les espèces présentes en hibernation dans ces grottes sont déterminantes de ZNIEFF pour leur site d'hivernage et peu fréquemment rencontrées et peuvent être considérées comme remarquables.

Parmi les 8 espèces régulièrement inventoriées, 5 n'ont pas été contactées durant la période d'activité:

- ✓ **Le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)** est une espèce de taille moyenne, le corps allant jusqu'à 9,5 cm et envergure allant de 22 à 24 cm. Cette espèce fréquente de nombreux milieux tels que les boisements de feuillus, les vallées de basse altitude, les espaces ruraux et les parcs et jardins. Elle se réfugie dans les grottes, carrières ou caves de grandes dimensions. L'été, elle aura tendance à fréquenter les arbres (écorces décollées, cavités). Ce murin peut chasser dans un périmètre pouvant aller jusqu'à 15 km de son gîte. Il est agile et s'alimente d'insectes en vol ou posés dans les arbres.



Photo 34 - Murin à oreilles échancrées (C. Robiller)

Le Murin à oreilles échancrées est très sensible à la pollution lumineuse, qui constitue une véritable menace pour la survie de l'espèce, ainsi qu'à la destruction et dégradation de son habitat.

**Cette espèce est protégée au niveau national (inscrite à l'article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007), inscrite aux annexes II et IV de la directive habitats faune flore (92/43) et déterminante de ZNIEFF en Ile-de-France (pour les sites de reproduction ou d'hibernation).**

- ✓ **Le Murin à moustaches (*Myotis mystacinus*)** est un petit Chiroptère, mesurant jusqu'à 4,8 cm (tête + corps), et 20 cm d'envergure. La face est sombre, le pelage est gris-brun foncé sur le dessus, gris plus ou moins clair sur le dessous. Il fréquente des milieux mixtes, ouverts à semi-ouverts. Il hiberne principalement dans des cavités naturelles ou artificielles. En été, on peut le trouver dans des bâtiments, des cavités naturelles ou artificielles, et plus rarement en milieu forestier. Il recherche les espaces disjoints plats. Ses territoires de chasse sont très variés : lisières forestières, boisements humides, parcs, espaces urbanisés...



Photo 35 - Murin à moustaches (Mnolf)

**Cette espèce est protégée au niveau national (inscrite à l'article 2 de l'arrêté du 24 avril 2007), inscrite à l'annexe IV de la directive habitats faune flore (92/43) et déterminante de ZNIEFF en Ile-de-France (pour les sites de reproduction ou d'hibernation).**

- ✓ **Le Murin de Natterer (*Myotis nattereri*)** est une espèce de taille moyenne, son corps mesure 7,5 à 9,5 cm et son envergure atteint 22 à 27 cm. Il fréquente les milieux boisés, massifs forestiers ou grands parcs, mais toujours à proximité de plans d'eau. Il se nourrit de petits insectes en vol ou posés sur les arbres. Il est reconnaissable en hiver car son ventre est assez blanc et ses oreilles très grandes et recourbées.



Photo 36 - Murin de Natterer (Guido Gerding)

**Cette espèce est protégée au niveau national (inscrite à l'article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007), inscrite à l'annexe IV de la directive habitats faune flore (92/43) et déterminante de ZNIEFF en Ile-de-France (pour les sites de reproduction ou d'hibernation).**

- ✓ **Le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteini*)** est une espèce au corps très petit, 4 à 5 cm, mais à l'envergure assez grande, 25 à 28 cm. Il est reconnaissable à ses oreilles très longues et assez larges. L'été, il fréquente les massifs forestiers et particulièrement les vieux arbres présentant des cavités idéales pour le gîte. L'hiver, il hiberne dans les cavernes, grottes et anciennes mines.

Cette espèce est classée « Quasi-menacée » en France (NT) et dans le monde. Elle est protégée au niveau national (inscrite à l'article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007), inscrite aux annexes II et IV de la directive habitats faune flore (92/43) et déterminante de ZNIEFF en Ile-de-France (pour les sites de reproduction ou d'hibernation).



*Photo 37 - Murin de Bechstein (Gilles San Martin)*

- ✓ **Plecotus sp.**

*Toutes ces espèces sont décrites dans le Tome 3 dédié à la description des espèces patrimoniales de la commune, au travers de fiches descriptives.*

Tableau 12 - Suivi des Chiroptères durant l'hibernation

Date	Espèce								Total	Observateurs
	Murin émarginé	Grand murin	Murin de Daubenton	Murin à moustaches	Murin de Natterer	Murin de Bechstein	Murin sp.	Plecotus sp.		
17/12/1994	6	/	3	9	4	1	/	1	24	Rouy
28/12/2002	6	/	9	6	/	1	2	/	24	Lustrat, Pecquet, Longuet
21/01/2003	6	/	6	8	2	/	/	/	22	Lustrat, Parisot, Daubignard, Boistard
07/03/2003	5	/	3	4	/	/	/	/	12	Lustrat
20/11/2003	5	/	2	6	/	/	2	/	15	Lustrat, Delsol
31/01/2004	6	/	4	9	4	1	/	1	25	Lustrat, Parisot
03/03/2004	5	1	4	13	4	/	/	1	28	Lustra, Da Costa, Chardaire
22/12/2004	8	/	1	16	6	/	/	/	31	Lustrat, Lustrat
27/01/2005	7	/	2	19	10	1	/	/	39	Lustrat, Daubignard, Mari
23/02/2005	6	/	3	15	8	/	/	/	32	Lustrat, Farnault, Gauthier
17/11/2005	7	/	2	5	1	/	/	/	15	Lustrat
29/12/2005	8	/	2	17	10	/	/	4	41	Lustrat, Daudé, Binvel
15/01/2006	7	/	/	13	7	/	1	2	30	Lustrat
01/02/2006	8	/	4	21	10	/	/	2	45	Lustrat, Daubignard, Da Costa, Daudé
08/02/2006	7	/	7	19	11	/	/	2	46	Mari
08/03/2006	8	/	1	15	10	/	1	1	36	Lustrat
27/10/2006	6	/	1	2	/	/	/	/	9	Lustrat

Date	Espèce								Total	Observateurs
	Murin émarginé	Grand murin	Murin de Daubenton	Murin à moustaches	Murin de Natterer	Murin de Bechstein	Murin sp.	Plecotus sp.		
26/12/2006	6	1	6	21	9	1	/	/	44	Lustrat, Mari
28/11/2007	5	1	5	22	4	2	/	3	42	Lustrat, Mari
30/01/2008	5	1	5	26	11	/	1	/	49	Lustrat, Mari
18/12/2008	12	/	4	24	5	1	/	/	46	Lustrat, Mari
13/01/2009	10	/	5	23	8	1	/	/	47	Lustrat
16/02/2009	13	/	5	22	10	1	/	/	51	Lustrat, Mari
28/12/2009	15	/	5	25	5	1	1	/	52	Lustrat, Mari
18/02/2010	13	/	7	23	10	1	1	/	55	Lustrat, Julien
10/03/2010	12	/	6	16	7	1	2	/	44	Lustrat, Nicouleaud
22/12/2010	11	/	5	25	22	2	/	2	67	Lustrat, Daubignard, Mari
02/03/2011	11	/	3	15	2	/	/	/	31	Lustrat
21/12/2011	7	/	2	16	2	1	/	/	28	Lustrat
14/02/2012	12	/	9	25	13	2	/	1	62	Lustrat, Mari
17/12/2012	9	/	3	24	1	1	/	1	39	Lustrat
18/02/2013	9	/	3	27	12	1	/	1	53	Lustrat, Mari

### 3.5.1 Enjeux chiroptérologiques

Les Enjeux chiroptérologiques sont très forts sur le territoire communal.

Durant la période d'activité (avril à octobre), le nombre peu élevé d'espèces présentes et d'individus contactés est à relativiser compte tenu des très mauvaises conditions climatiques du printemps et du début de l'été 2013.

Les grottes présentes au nord de la voie ferrée constituent des gîtes très intéressants pour de nombreuses espèces remarquables, qui par ailleurs, pour la majorité n'ont pas été contactées en été 2013. Il semblerait même que depuis le début du suivi de ces espèces, mené par le CG91, le nombre d'individus fréquentant le site augmente progressivement.

Ainsi, si l'on observe les effectifs à chaque recensement ayant lieu au mois de décembre (période la plus froide, durant laquelle il est peu probable qu'un redoux réactive leur activité), la protection des gîtes semble porter ses fruits.

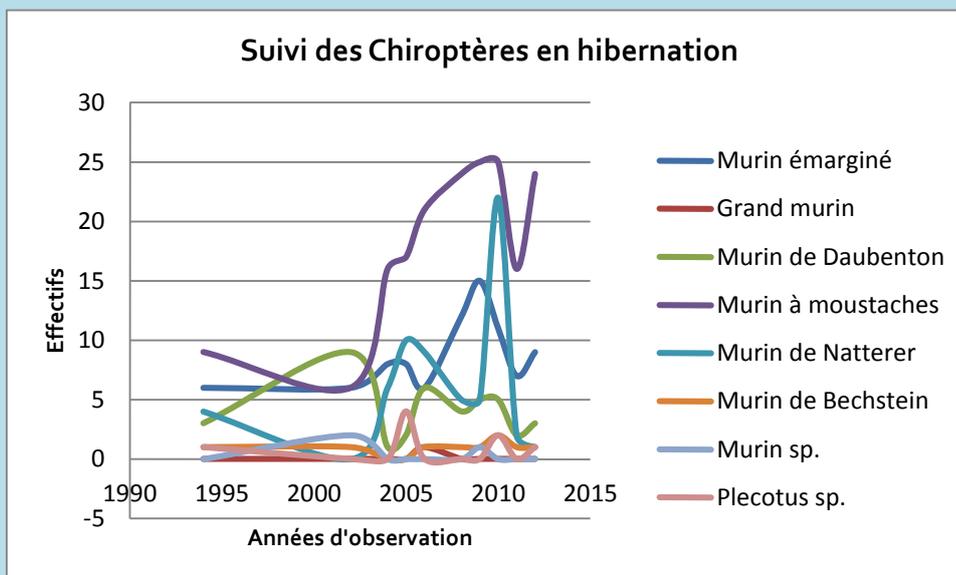


Figure 46 - la fréquentation des gîtes (d'après les données du CG91)



Photo 38 - Gîtes protégés pour les Chiroptères (Alisea 2013/S.Davoust)



# Sermaise

*Gîtes à Chiroptères*

**Légende**

- ▭ Limites communales
- ★ Gîtes à Chiroptères

0 0.5 1 km



Réalisation Alisea SARL  
Fond IGN  
Mars 2014



Alisea  
Écologie et Développement Durable

Figure 48 - Localisation des gîtes à Chiroptères (Alisea 2014, Fond IGN)

## 3.6 Avifaune nicheuse

### 3.6.1 Aspects méthodologiques

#### 3.6.1.1 Recensements



Le recensement de l'avifaune nicheuse a été fait suivant la méthode des Indices Ponctuels d'Abondance (IPA) (Blondel *et al*, 1970). Il s'agit d'une méthode qui repose sur la mise en place de points d'écoute en nombre proportionnel à la superficie et à la diversité des habitats du site et espacés les uns des autres d'une distance d'au moins 300 mètres. **18 points IPA ont été réalisés** (Figure 49). Le rayon de détection du chant d'un oiseau est évalué à environ 250 m autour de chaque point d'écoute.

Les IPA se réalisent du lever du soleil à 10h au plus tard, de préférence par temps calme et ensoleillé. Deux passages ont été réalisés par point d'écoute. Un premier passage au début du printemps (Avril/Mai) pour identifier les nicheurs précoces et un second passage 1 mois plus tard (Mai/Juin) pour identifier les nicheurs tardifs.

Lors de la réalisation d'un IPA, l'observateur reste immobile durant 20 minutes et note tous ses contacts sonores et visuels sur une grille d'observation, en précisant si les individus observés sont au nid, en survol... Une fiche de saisie de terrain est utilisée, qui précise toutes les informations concernant l'observateur, la localisation du point, les conditions météorologiques et l'heure de début d'écoute. Les espèces contactées en dehors des points d'écoute sont également notées.

Ces écoutes diurnes ont été complétées par des écoutes nocturnes et crépusculaires afin de rechercher les oiseaux nocturnes. Ces écoutes n'ont pas été réalisées suivant un protocole précis, elles ont été faites lors des inventaires nocturnes d'amphibiens et de chiroptères.

**Tableau 13 - Dates de passages et conditions météorologiques**

Date	Conditions météorologiques
17 avril 2013	Ciel dégagé, 9 à 20°C
15 mai 2013	Ciel nuageux avec éclaircies, 7 à 15°C

#### 3.6.1.2 Evaluation des enjeux avifaune nicheuse

Les espèces sont dites remarquables si elles apparaissent :

- A l'annexe I de la Directive Oiseaux,
- Sur la liste rouge UICN (CR, EN, VU, NT) des oiseaux nicheurs menacés en France et en Ile-de-France,
- Sur la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en Ile-de-France,
- Comme nicheurs peu communs (PC), assez rares (AR) ou rares (R), dans l'ouvrage « L'avifaune de Paris et de sa région », LE MARECHAL, LESSAFFRE, Delachaux et Niestlé 2000.



Figure 49 - Localisation des points IPA (Alisea 2014, Fond IGN)

### 3.6.2 Synthèse des espèces d'oiseaux nicheurs recensées

Au total, 63 espèces d'oiseaux ont été recensées sur le territoire communal de Sermaise, dont 20 peuvent être considérées comme des espèces remarquables (Annexe 4). Les espèces remarquables sont réparties sur l'ensemble du territoire (Figure 50).

- ✓ **Le Bouvreuil pivoine (*Pyrrhula pyrrhula*)** est trapu. Le mâle a le poitrail rose/rouge. Le poitrail de la femelle est beige/grisâtre. Il est principalement sédentaire et apprécie les espaces boisés de résineux ou de feuillus à sous-bois dense, les vergers, parcs et jardins. L'espèce est en déclin en France ces dernières années (-39% depuis 2001) à cause de la disparition des haies, de la raréfaction des lisières et sous-bois denses, mais également de l'utilisation de produits phytosanitaires.

**Le Bouvreuil pivoine est protégé au niveau national (inscrit à l'article 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009<sup>[3]</sup>). Il est nicheur commun en Ile-de-France mais considéré comme « vulnérable » (VU) sur la liste rouge UICN des espèces menacées en France, et « quasi-menacé » (NT) en Ile-de-France.**



Photo 39 - Couple de Bouvreuil pivoines (J.Hupperetz)

- ✓ **Le Bruant jaune (*Emberiza citrinella*)** est un assez gros oiseau, d'une taille de 17 cm pour une envergure allant jusqu'à 27 cm. Le mâle arbore un plumage jaune canari rayé de vert sur la tête et jaune sur le ventre, la femelle est plus terne. Il apprécie les plaines agricoles avec haies et arbres, les lisières boisées, les boisements épars.

**Le Bruant jaune est protégé au niveau national (inscrit à l'article 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009). Il est nicheur commun en Ile-de-France mais classé « quasi menacé » (NT) sur la liste rouge UICN des espèces menacées en France et en Ile-de-France.**



Photo 40 - Bruant jaune (Alisea /B.Abraham)

- ✓ **Le Bruant proyer (*Emberiza calandra*)** est plus grand que les autres Bruants (18 cm pour une envergure de 32 cm). Son plumage est brun à gris trié de noir. Il picore des graines à terre et nourrit ses jeunes d'insectes. Il fréquente les milieux ouverts comme les champs ou les pâtures.

**Il est protégé au niveau national (inscrit à l'article 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009, nicheur peu commun en Ile-de-France et classé « quasi menacé » (NT) sur la liste rouge UICN des espèces menacées en France.**



Photo 41 - Bruant proyer (Triguero)

<sup>3</sup> Sont interdits, sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, la destruction intentionnelle et l'enlèvement des nids, la destruction, la mutilation intentionnelles, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans leur milieu naturel, la perturbation intentionnelle, notamment pendant la période de reproduction et de dépendance,, pour autant que la perturbation remette en cause le bon établissement des cycles naturels. Sont interdits la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos (ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques et biologique nécessaires au bon accomplissement du cycle biologique). Sont interdits la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non prélevés sur le territoire métropolitain ou européen après 1979.

- ✓ **Le Bruant zizi (*Emberiza cirius*)** est un passereau de taille moyenne (jusqu'à 17 cm), de couleur rousse. Sa poitrine est jaunâtre avec une bande verdâtre. Sa tête est rayée de noir et jaune. Il fréquente les zones ensoleillées, ouvertes ou faiblement arborées, de préférence en zone vallonnée.

**Il est protégé au niveau national (inscrit à l'article 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009) et nicheur peu commun en Ile-de-France.**



Photo 42 - Bruant zizi (Ximo)

- ✓ **Le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*)** est un rapace atteignant une taille d'environ 45 cm pour une envergure dépassant 1m. Le plumage du mâle est gris-bleu, avec l'extrémité des ailes noire et le croupion blanc. Il fréquente divers milieux ouverts : cultures, landes, il aime la végétation semi arbustive. Il est repérable en chasse, lorsqu'il vole à très basse altitude.

**Il est protégé au niveau national (inscrit à l'article 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009) et à l'annexe I<sup>4</sup> de la directive Oiseaux, déterminant de ZNIEFF en Ile-de-France, classé « vulnérable » (VU) sur la liste rouge UICN des espèces menacées d'Ile-de-France, et nicheur très rare en Ile-de-France.**



Photo 44 - Busard Saint-Martin (Katy Prairie Conservancy)

- ✓ **La Buse variable (*Buteo buteo*)** est le rapace le plus commun d'Europe centrale. Elle a une stature compacte, avec une tête ronde et une queue assez courte. Comme son nom l'indique, son plumage peut revêtir des couleurs très variables. Il est généralement brun foncé avec le dessous tacheté de blanc. Cette espèce très territoriale, occupe tous les types de boisements depuis les petits bosquets des champs jusqu'aux forêts alluviales. Les effectifs sont considérés comme en légère progression depuis la fin des années 80.

**Elle est protégée au niveau national (inscrite à l'article 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009) et nicheuse peu commune en Ile-de-France.**



Photo 43 - Buse variable (Mark Medcalf)

- ✓ **La Chouette effraie (*Tyto alba*)** est un rapace nocturne atteignant une taille d'environ 40 cm pour une envergure de 90 cm. Elle fréquente principalement les zones habitées, vieux clochers, granges et greniers abandonnés. Elle aime les grands milieux ouverts pour la chasse, et se nourrit de petits rongeurs, voire belettes, lapins et chauve-souris.

**Elle est protégée au niveau national (inscrite à l'article 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009) et nicheuse peu commune en Ile-de-France. A noter, la présence d'un nichoir dans la ferme bio à l'Ouest.**



Photo 45 - Chouette effraie (Peter Trimming)

<sup>4</sup> Espèces nécessitant la création de Zones de Protection Spéciale (ZPS)

- ✓ **Le Courlis cendré (*Numenius arquata*)** est une espèce limicole, le plus grand de son genre, d'une longueur de presque 60 cm pour une envergure de 1m. Il est marron-grisâtre moucheté de noir, avec un bec très long et courbé vers le bas. Il se reproduit au printemps, dans les prairies à végétation assez basse et se nourrit d'insectes, crustacés, mollusques voire petits poissons et amphibiens.

**Il n'est pas protégé mais est classé « vulnérable » (VU) sur la liste rouge UICN des espèces menacées de France, et migrateur très rare en Ile-de-France.**



**Photo 46 - Courlis cendré (Ken Bilington)**

- ✓ **La Fauvette grisette (*Sylvia communis*)** est un petit oiseau à calotte grise et à gorge blanche, aux ailes partiellement rousses et au poitrail rosé. C'est une visiteuse d'été qui affectionne les habitats broussailleux, semi-ouverts, les friches herbacées et arbustives et le bocage. L'espèce est en augmentation ces dernières années (+19% depuis 2001), mais le déclin sur le long terme reste significatif.

**Elle est protégée au niveau national (inscrite à l'article 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009), nicheuse très commune en Ile-de-France, mais classée « quasi-menacée » (NT) sur la liste rouge UICN des espèces menacées de France.**



**Photo 47 - Fauvette grisette (G.Katalin)**

- ✓ **Le Hibou des marais (*Asio flammeus*)** est un rapace nocturne atteignant une taille d'environ 38 cm pour une envergure allant jusqu'à 1 m 10. Il est reconnaissable à ses yeux jaunes cernés de noir et à ses disques faciaux blancs. Il est brun moucheté de jaune-gris. Il fréquente les terrains découverts de plaine et les prairies humides voisines des étangs et cours d'eau. Sa répartition est mondiale mais ses effectifs ont dramatiquement chuté au cours des dernières décennies.

**Il est protégé à l'échelle nationale (inscrit à l'article 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009), inscrit à l'annexe 1 de la directive Oiseaux, classé « vulnérable » (VU) sur la liste rouge UICN des espèces menacées de France, et nicheur occasionnel en Ile-de-France.**



**Photo 48 - Hibou des marais (Nigel)**

- ✓ **La linotte mélodieuse (*Carduelis cannabina*)** fréquente les milieux semi-ouverts (landes buissonnantes, friches semi-arbustives) et ouverts (cultures, friches rases) pour la reproduction et pour son alimentation. Elle quitte ses lieux de reproduction à l'automne, et les rejoint dès la fin de l'hiver (des individus hivernent parfois à l'occasion d'hivers doux). **Elle est protégée au niveau national (inscrite à l'article 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009), nicheuse commune en Ile-de-France, mais « vulnérable » en France et « quasi-menacée » en Ile-de-France.**



**Photo 49 - (Linotte mélodieuse (Alisea/B.Abraham))**

- ✓ **Le Lorient d'Europe (*Oriolus oriolus*)** mesure environ 25 cm. C'est un oiseau d'assez grande taille. Le mâle arbore une parure jaune d'or éclatant, avec les ailes et la queue noire. Cependant, c'est un oiseau très discret et difficile à observer. Il se rencontre dans les boisements feuillus, pour peu que les arbres y atteignent une certaine hauteur. Ces boisements peuvent être peu denses et les parcs urbains lui conviennent.

**Il est protégé à l'échelle nationale (inscrit à l'article 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009) et nicheur peu commun en Ile-de-France.**



Photo 50 - Lorient d'Europe (Paco Gomez)

- ✓ **Le Pic épeichette (*Dendrocopos minor*)**, petit pic bigarré de la taille d'un moineau, possède un plumage noir et blanc, barré transversalement sur les ailes et le dos. La calotte rouge du mâle permet de le distinguer de la femelle. Il fréquente les bois, les bosquets de feuillus ainsi que les parcs, jardins et vergers, mais il évite les massifs de conifères. Il affectionne aussi les bords des cours d'eau où il trouve des bois tendres faciles à forer.

**Il est protégé à l'échelle nationale (inscrit à l'article 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009), nicheur commun en Ile-de-France mais classé « vulnérable » (VU) sur la liste rouge UICN des espèces menacées d'Ile-de-France.**



Photo 51 - Pic épeichette (Zaltys)

- ✓ **Le Pic noir (*Dryocopus martius*)** est le plus grand des pics européens, avec une taille atteignant 50 cm. Son plumage est entièrement noir à l'exception d'une calotte rouge chez le mâle (sur la nuque chez la femelle). Il fréquente les forêts de haute futaie, de préférence de pins et mixtes, mais aussi de hêtres.

**Il est protégé à l'échelle nationale (inscrit à l'article 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009), inscrit à l'annexe I de la directive Oiseaux, déterminant de ZNIEFF au-delà de 10 couples nicheurs et nicheur rare en Ile-de-France.**



Photo 52 - Pic noir (Alastair Rae)

- ✓ **Le Pigeon colombin (*Columba oenas*)** fréquente les boisements de feuillus ou mixtes. On le rencontre parfois aussi dans les parcs, et dans les alignements de bord de route. Il est cavernicole et utilise les cavités naturelles, ou celles creusées par le Pic noir pour se reproduire. Un recul significatif de l'importance des populations de Pigeon colombin est observé ces dernières décennies. Sa principale menace est la diminution du nombre d'arbres morts ou à cavités pouvant lui servir de gîte. Il est également la cible directe de la Perruche à collier, espèce exotique envahissante qui détruit ses nids pour occuper les cavités des arbres.

**Il n'est pas protégé, mais est nicheur peu commun en Ile-de-France.**



Photo 53 - Pigeon colombin (Jim Gifford)

- ✓ **Le Pouillot fitis (*Phylloscopus trochilus*)** est un petit passereau qui a le dessus du corps olive, le dessous jaune et un sourcil crème. On peut le rencontrer partout où se trouvent quelques hauts arbres ou buissons : bouleaux et saules des hautes terres, milieux boisés divers, bosquets, parcs et jardins touffus.

Il est protégé à l'échelle nationale (inscrit à l'article 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009), classé « quasi-menacé » (NT) sur les listes rouges UICN des espèces menacées de France et d'Ile-de-France, mais reste nicheur très commun en Ile-de-France.



Photo 54 - Pouillot fitis  
(Vogelartinfo)

- ✓ **Le Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*)** est un petit passereau élancé, avec la queue rousse et un masque noir à front blanc. Il fréquente les milieux boisés ou arborés, composés de feuillus préférentiellement ou de pins maritimes. Il niche dans les cavités des vieux arbres mais adopte facilement les nichoirs artificiels.

Il est protégé à l'échelle nationale (inscrit à l'article 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009), nicheur commun en Ile-de-France et déterminant de ZNIEFF à partir de 25 couples nicheurs.



Photo 55 - Rougequeue à front blanc  
(Thomas Kraft)

- ✓ **Le Tarier pâtre (*Saxicola torquatus*)** est un petit passereau d'une dizaine de cm, reconnaissable à sa tête noire, à son collier blanc et à son poitrail rosé. Il fréquente les prés, les friches herbacées et semi-arbustives, les landes, les jachères, les cultures pourvu qu'on y trouve des haies.

Il est protégé à l'échelle nationale (inscrit à l'article 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009) et nicheur peu commun en Ile-de-France.



Photo 56 - Tarier pâtre  
(Alisea/B.Abraham)

- ✓ **La Tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*)** est une petite tourterelle, les deux sexes sont identiques : la tête et la calotte sont gris-bleu, le dos est marron-roux avec le centre des plumes noir, ce qui donne un aspect écailleux, et la longue queue arrondie est noire bordée de blanc. Cette espèce farouche et difficile à voir, est plutôt un oiseau des paysages ouverts parsemés d'arbres, de buissons, de haies et de bosquets. La diminution des effectifs, de l'ordre de 50%, enregistrée au niveau national se retrouve au plan régional.

Elle n'est pas protégée mais est classée « quasi-menacée » (NT) sur la liste rouge UICN des espèces menacées d'Ile-de-France. Elle est nicheuse commune en Ile-de-France.



Photo 57 - Tourterelle des bois  
(David King)

- ✓ **La Bondrée apivore (*Pernis apivorus*)** est un rapace diurne pouvant atteindre 60 cm de longueur pour une envergure allant jusqu'à 1,5 m. Son plumage est variable mais en général brun au-dessus et blanc tacheté sur le ventre. Elle est reconnaissable à sa forme trapue et à sa petite tête, comparativement au reste du corps. Elle fréquente les zones boisées, préférentiellement les vieilles forêts présentant des zones de clairières. Elle chasse en lisière ou au-dessus de friches arbustives, et se nourrit d'insectes, voire de petits vertébrés.

Elle est protégée au niveau national (inscrite à l'article 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009), citée à l'Annexe I de la directive Oiseaux, classée «vulnérable» (VU) sur la liste rouge UICN des espèces menacées d'Ile-de-France, déterminante de ZNIEFF à partir de 10 couples nicheurs et nicheuse rare en Ile-de-France.



Photo 58 - Bondrée apivore (Antje Görtler)

*Parmi ces espèces, les plus remarquables sont décrites dans le Tome 3 dédié à la description des espèces patrimoniales de la commune, au travers de fiches descriptives.*

### 3.6.3 Enjeux avifaune nicheuse

Les enjeux avifaunistiques sont très forts sur le territoire communal de Sermaise. En effet, près d'1/3 des espèces recensées peuvent être considérées comme remarquables, et parmi elles onze sont menacées ou quasi-menacées d'extinction.

Cette diversité s'explique par la mosaïque de milieux présents à Sermaise. Néanmoins, il reste nécessaire de favoriser ces espèces, en conservant des zones ouvertes, des arbres à cavité...

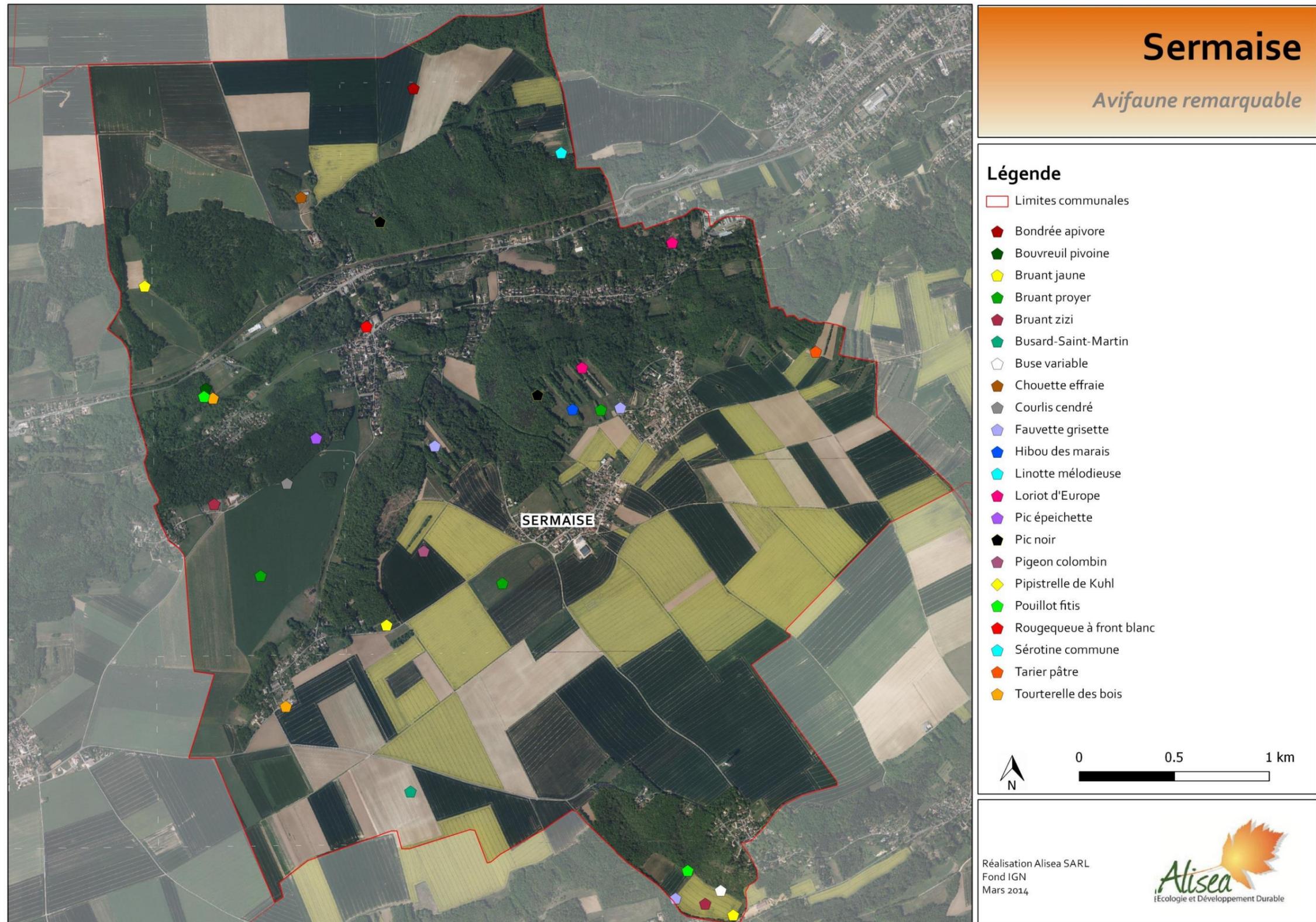


Figure 50 - Avifaune remarquable recensée à Sermaise (Alisea 2014, Fond IGN)

## 3.7 Reptiles

### 3.7.1 Aspects méthodologiques

#### 3.7.1.1 Recensements



Les Reptiles se divisent en 4 ordres : **Les Crocodiliens** (Crocodiles, Caïmans, Alligators...) non représentés à l'état naturel en France, **les Sphenodonties** (Les Sphenodonts) que l'on ne rencontre qu'en Nouvelle-Zélande), **les Testunides** (Tortues), et **les Squamates** (Serpents et Lézards). C'est dans ces deux derniers ordres que l'on trouve des représentants en France.

La **Société Herpétologique de France (SHF)** a, dans son bulletin n°134, proposé un protocole standardisé pour l'inventaire des populations de reptiles. Il s'agit d'une méthode semi-quantitative de suivi des reptiles par comptage en transects, sous abris artificiels (disposition de plaques = piègeage passif) et à vue.



Photo 59 - Exemple de plaque (Alisea/B.Abraham)

Le Muséum National d'Histoire Naturelle a proposé récemment un protocole s'en inspirant, le **suivi PopReptiles**. Les transects sont parcourus une première fois afin de noter les espèces sur les plaques, puis une deuxième fois afin de les soulever et de noter celles qui sont réfugiées sous les plaques. Ces plaques sont favorables aux serpents et orvets, qui se cachent sous la plaque, ainsi qu'aux lézards, qui se chauffent sur la plaque.

**25 plaques à Reptiles ont été disposées sur le territoire communal, en zones favorables aux Reptiles, à savoir des zones exposées, orientées sur à sud-est et en lisières forestières.**

**Ces plaques ont été disposées en 6 transects, espacées les unes des autres d'une cinquantaine de mètres. Lorsque la mise en place de transect ne semblait pas indispensable, des plaques solitaires ont été disposées (Figure 51).**

Les sorties pour les inventaires se font en matinée par temps chaud, en évitant les temps trop ensoleillés et les jours de pluie. Cette méthode sera complétée par des observations (à vue, recherche des exuvies) en parcourant l'ensemble de la zone d'étude, lors des passages sur le terrain pour les autres groupes d'espèces.

Tableau 14 - Dates de passages et conditions météorologiques

Date	Conditions météorologiques
15 mai 2013	Ciel nuageux avec éclaircies, 7 à 15°C
13 juin 2013	Ciel nuageux, 15°C
24 juin 2013	Ciel dégagé, 18°C
17 juillet 2013	Ciel dégagé, 24°C

### 3.7.1.2 Evaluation des enjeux reptiles

Les espèces sont dites remarquables si elles apparaissent :

- à l'annexe IV de la Directive Habitats Faune Flore (CEE/92/43),
- à l'article II de l'arrêté du 19/11/2007 fixant la liste des espèces d'amphibiens et reptiles protégés,
- sur la liste rouge UICN (CR, EN, VU, NT) des Amphibiens et Reptiles menacés en France
- sur la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en Ile-de-France.

### 3.7.2 Synthèse des espèces de Reptiles recensés

Quatre espèces de Reptiles ont été recensées sur le territoire communal, dont trois peuvent être considérées comme remarquables (Annexe 5). Ces espèces ont été vues aussi bien au niveau des plaques à Reptiles qu'ailleurs sur la commune.

Tableau 15 - Reptiles recensés à Sermaise

Localisation de l'observation	Espèces recensées	Espèce remarquable
Transect 1	Orvet fragile	Non
Transect 2	Orvet fragile	Non
Transect 3	Orvet fragile	Non
Transect 4	Orvet fragile	Non
Transect 5	Orvet fragile	Non
Transect 6	Orvet fragile	Non
Plaque extrême sud de la commune	Orvet fragile, Lézard vert occidental,	Non, oui
Montflix (hors plaques)	Lézard des murailles	Oui
Proche gare RER (hors plaques)	Coronelle lisse	Oui

*Parmi ces espèces, les plus remarquables sont décrites dans le Tome 3 dédié à la description des espèces patrimoniales de la commune, au travers de fiches descriptives.*

- ✓ **La Coronelle lisse (*Coronella austriaca*) est une espèce protégée au niveau national (inscrite à l'article 2 de l'arrêté du 19 novembre 2007). Elle est également inscrite à l'Annexe IV de la Directive Habitats Faune Flore. Elle semble peu commune en Ile-de-France<sup>5</sup>. C'est une petite couleuvre pouvant atteindre 60 cm de longueur, qui fréquente les milieux exposés et plutôt secs, sans pour autant être trop thermophile. Sa présence est souvent associée à celle du Lézard des murailles, dont elle se nourrit régulièrement. Elle est présente sur la majeure partie du territoire français, mais est menacée par l'altération des habitats et la fermeture des milieux.**



**Photo 60 - Coronelle lisse  
(Alisea/B.Abraham)**

- ✓ **Le Lézard vert occidental (*Lacerta bilineata*) est une espèce protégée au niveau national (inscrite à l'article 2 de l'arrêté du 19 novembre 2007). Elle est également inscrite à l'Annexe IV de la Directive Habitats Faune Flore. Il est vert moucheté de noir, avec la tête bleue (le plus souvent chez le mâle adulte). On le trouve dans des habitats assez denses en végétation, conservant quelques lieux ouverts. Il peut atteindre 30 cm de longueur (2/3 occupés par la queue), et se nourrit principalement d'insectes.**



**Photo 61 - Lézard vert occidental  
(Alisea/B.Abraham)**

- ✓ **Le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) est protégé au niveau national (inscrit à l'article 2 de l'arrêté du 19 novembre 2007), et inscrit à l'Annexe IV de la Directive Habitats Faune Flore (92/43). Il fréquente les milieux secs et ensoleillés comme les vieux murs. Malgré ses divers statuts de protection, il est commun en Ile-de-France et ne semble pas menacé.**



**Photo 62 - Lézard des murailles  
(Alisea/B.Abraham)**

### 3-7-3 Enjeux reptiles

Bien que peu d'espèces aient été recensées sur le territoire communal, les enjeux Reptiles sont assez forts. En effet, l'orvet n'est pas une espèce remarquable mais il a été recensé sur l'ensemble du territoire communal, où il est important. Le Lézard des murailles a quant à lui été recensé à Montfrix, mais sa présence sur l'ensemble des hameaux est fortement probable, compte tenu de la densité de vieux murs.

**Enfin, les deux espèces remarquables, la Coronelle lisse (1 individu) et le Lézard vert occidental (3 individus), représentent des enjeux forts de conservation.**

<sup>5</sup> Il n'existe pas d'Atlas des Amphibiens et Reptiles en Ile-de-France.

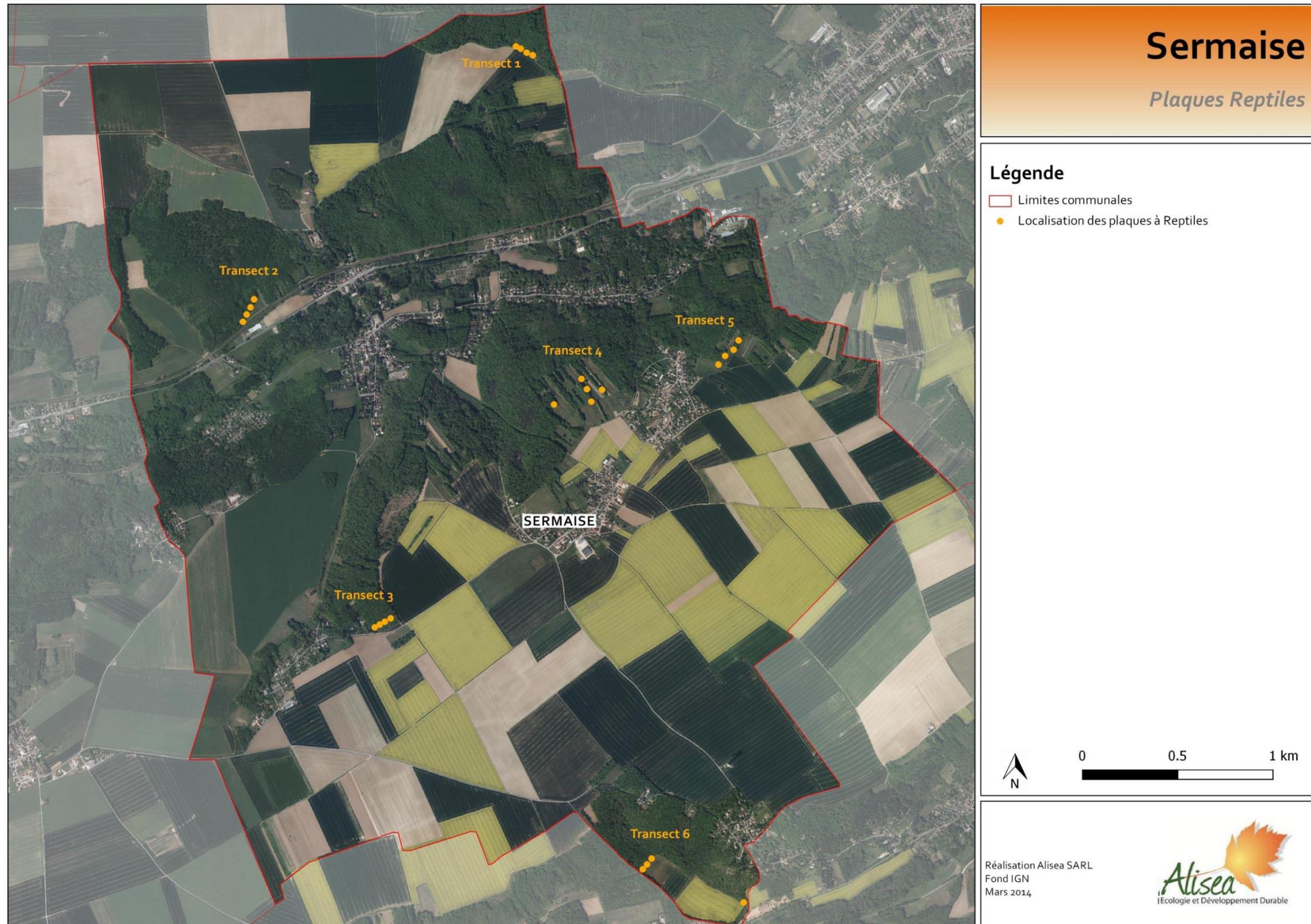


Figure 51 - Localisation des plaques à Reptiles (Alisea 2014, Fond IGN)



# Sermaise

*Reptiles remarquables*

**Légende**

- ▭ Limites communales
- ▲ Coronelle lisse
- ▲ Lézard des murailles
- ▲ Lézard vert occidental

N

0 0.5 1 km

Réalisation Alisea SARL  
Fond IGN  
Mars 2014



Alisea  
Écologie et Développement Durable

Figure 52 - Reptiles remarquables (Alisea 2014, Fond IGN)

## 3.8 Amphibiens



### 3.8.1 Méthodologie

#### 3.8.1.1 Recensement

**Les Amphibiens se divisent en deux ordres** : Les **anoures** (Grenouilles et Crapauds), et les **urodèles** (Salamandres, Tritons).

La période d'observation est variable selon les espèces et s'étale de la fin de l'hiver à l'été (optimum de fin février à juillet). Les migrations prénuptiales démarrent dès fin février au moment des premiers réchauffements du climat (temps doux et humides).

Les pontes et les migrations des espèces précoces (Grenouille rousse et Grenouille agile, Crapaud commun chez les anoures, et l'ensemble des urodèles) sont donc observables en toute fin d'hiver, en février-mars. Les espèces plus tardives (Rainette verte, Grenouilles vertes, Alyte accoucheur, Pélodyte ponctué et Crapaud calamite) et au spectre d'observation plus large (urodèles) sont recherchées entre avril et juillet.

La commune a été prospectée, de jour et de nuit, en période favorable (fin mars à juin).

**Afin d'obtenir un inventaire aussi complet que possible**, et permettant de recenser aussi bien les anoures que les urodèles, et aussi bien les espèces précoces que les espèces tardives **3 passages** ont été réalisés.

**Ces 3 passages sont réalisés de la fin d'après-midi jusqu'à environ 3h après le coucher du soleil**, période la plus favorable à l'écoute et à l'observation de la majorité des Amphibiens). Ils sont destinés à recenser les espèces et leurs effectifs. Ces passages sont réalisés, dans la mesure du possible, par conditions météorologiques favorables (pas de pluie intense, pas de températures négatives, pas de vent fort).

Les recensements se font principalement par :

- **l'écoute crépusculaire et nocturne des chants (pour les anoures)**, Pour le déroulement de cette méthodologie, des points d'écoutes ont été réalisés à chaque mare ou milieu favorable aux Amphibiens. A ces points d'écoute, l'observateur stationne entre 15 et 20 minutes et inventorie les espèces contactées au chant, le nombre d'individus et leur localisation approximative.
- **les observations directes à vue de jour et de nuit (pour les anoures et urodèles)**, des adultes, des pontes, des têtards et des juvéniles. De jour (l'après-midi et juste avant le crépuscule), les observations directes ont été réalisées depuis le bord des points d'eau, cours d'eau et autres zones favorables. Ces observations permettent l'identification des individus, mais aussi des pontes éventuelles. La lumière artificielle n'effraie pas les Amphibiens. Elle permet même, dans certains cas de figure, de les attirer et de faciliter leur recensement.

Aucune capture n'a été réalisée, les amphibiens étant des espèces protégées

**Tableau 16 - Dates de passages et conditions météorologiques**

Date	Conditions météorologiques
06 mars 2013	Nuit claire
16 avril 2013	Nuit claire
14 mai 2013	Nuit claire
13 juin 2013	Nuit claire

### 3.8.1.2 Evaluation des enjeux amphibiens

Les espèces sont dites remarquables si elles apparaissent :

- à l'annexe IV de la Directive Habitats Faune Flore (CEE/92/43),
- à l'article II de l'arrêté du 19/11/2007 fixant la liste des espèces d'amphibiens et reptiles protégés,
- sur la liste rouge UICN (CR, EN, VU, NT) des Amphibiens et Reptiles menacés en France,
- sur la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en Ile-de-France.

### 3.8.2 Synthèse des espèces d'Amphibiens recensés

Dans la mesure où tous les Amphibiens sont protégés sur l'ensemble du territoire national, toutes les espèces peuvent être considérées comme remarquables. Toutefois, il est important de distinguer celles qui restent très communes de celles qui sont plus rares ou plus menacées.

Parmi les sept espèces inventoriées à Sermaise (Annexe 6), trois peuvent être considérées comme vraiment remarquables.

**Parmi ces espèces, les plus remarquables sont décrites dans le Tome 3 dédié à la description des espèces patrimoniales de la commune, au travers de fiches descriptives.**

- ✓ La Grenouille agile (*Rana dalmatina*) est inscrite à l'Annexe IV<sup>[1]</sup> de la Directive Habitats-Faune-Flore, et protégée sur le territoire national (article 2<sup>[2]</sup> de l'Arrêté ministériel du 19/11/2007). Elle semble toutefois être assez commune en Ile-de-France. Sa présence est généralement associée aux boisements et fourrés (forêt de plaine, boisements alluviaux, bocage).



<sup>[1]</sup> Espèce animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessite une protection stricte

<sup>[2]</sup> Sont interdits la destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel, la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et

- ✓ **Le Triton ponctué (*Lissotriton vulgaris*) est protégé à l'échelle nationale l'article 3<sup>[6]</sup> de l'Arrêté ministériel du 19/11/2007).** Il est rencontré dans les habitats forestiers ou les points d'eau ensoleillés. On le reconnaît durant la période de reproduction grâce à son très fort dimorphisme sexuel, lorsque les flancs et le ventre du mâle deviennent ponctués. La période de reproduction a lieu dans l'eau puis les tritons sortent des points d'eau pour rejoindre des milieux plus forestiers (tas de bois ou de feuilles).
- ✓ **Le Triton crêté (*Triturus cristatus*) est inscrit aux annexes II<sup>7</sup> et IV de la Directive Habitats Faune Flore, et protégée sur le territoire national (article 2<sup>[2]</sup> de l'Arrêté ministériel du 19/11/2007).** C'est un Amphibien de grande taille qui peut mesurer jusqu'à 16 cm. Il présente une coloration jaune-orangée et noire sur le ventre et le mâle exhibe deux crêtes dorsale et caudale en période de reproduction. Il partage son cycle biologique entre milieu terrestre et milieu aquatique. Il passe les 2/3 de son cycle en milieu terrestre. En phase terrestre, on le retrouve en milieu boisés, dans les haies ou les lieux forestiers.



**Photo 64 - Triton ponctué**  
(Benoît Moraze)



**Photo 65 - Triton crêté (Wikimedia commons/Rainer Theuer)**

### 3.8.3 Enjeux Amphibiens

Les enjeux concernant les Amphibiens sont très forts sur le territoire communal de Sermaise, d'une part car la diversité d'espèces est assez importante, d'autre part car plusieurs espèces remarquables ont été recensées comme le Triton crêté. De plus, le territoire est traversé par un axe de migration des Crapauds communs, qui quittent leur phase forestière à la fin de l'hiver / début du printemps pour rejoindre les zones humides le long de l'Orge, afin de se reproduire. Durant ce voyage, de nombreux individus sont écrasés par les véhicules.

**Le maintien de toutes les populations, en particulier celles de tritons, ainsi que la diminution des impacts routiers constituent un enjeu fort de conservation des Amphibiens à Sermaise.**

des

ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non.

<sup>6</sup> Sont interdit la destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel ainsi que la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non.

<sup>7</sup> Regroupe les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la mise en place de Zones Spéciales de Conservation (ZSC)

<sup>[2]</sup> Sont interdit la destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel, la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos de l'espèce considérée, ainsi que la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non.

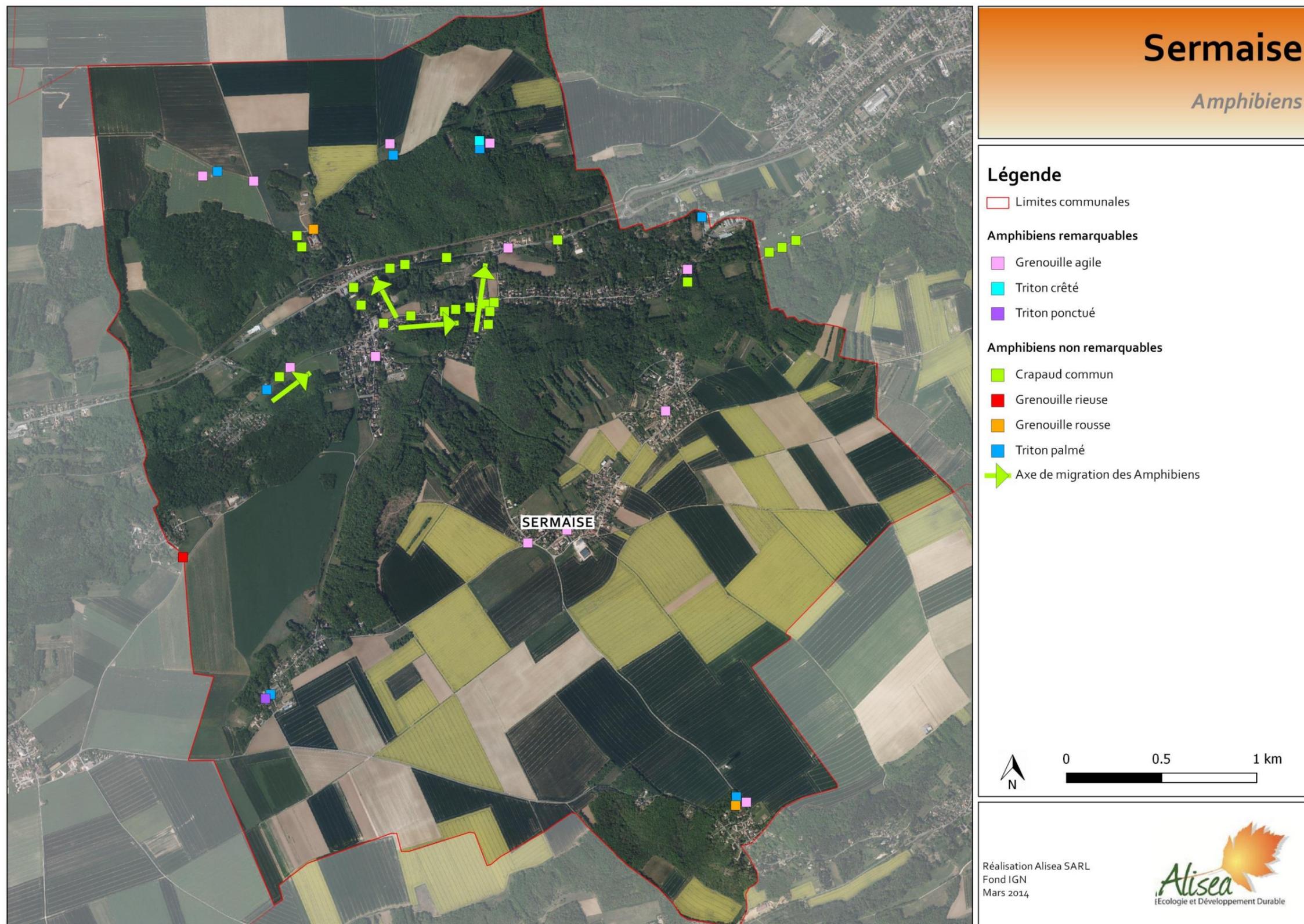


Figure 53 - Amphibiens recensés (Alisea 2014, Fond IGN)

## 3.9 Insectes

### 3.9.1 Aspects méthodologiques

#### 3.9.1.1 Recensements

La méthodologie appliquée se base sur celle utilisée depuis plusieurs années dans diverses études entomologiques (Manil & Henry, 2007 ; Moulin, 2006 ; Moulin et al., 2007).

#### Période de prospection :

Dans une même journée, les relevés faunistiques sont réalisés sur une période allant de 10h le matin à 18h le soir. Comme il est précisé ci-dessous, ce sont les heures dites les plus chaudes de la journée.

#### Contraintes météorologiques :

La température du milieu ambiant détermine celle du corps des insectes au repos, influe sur le comportement de ces derniers et c'est seulement au soleil qu'ils deviennent actifs pour la plupart.

Deux conditions climatologiques s'imposent pour l'inventaire des invertébrés, et en particulier de l'entomofaune :

Une température supérieure à 14°C si le temps est ensoleillé ou faiblement nuageux (soleil ou quelques nuages) ;

Une température supérieure à 17°C si le temps est nuageux (nuages occupant au maximum 50% du ciel).

Pas de prospections si le temps est très nuageux ou pluvieux.

La température peut être mesurée avec un thermomètre situé sur le véhicule de terrain et est relevée au début du parcours et à la fin.

Il est aussi connu que le vent influe également fortement sur les conditions de vol de certains insectes et qu'il peut rendre les conditions de capture très difficiles. Les prospections sont à avancer dans le temps lorsque la vitesse moyenne du vent est supérieure à 30 km/h.

Echantillonnage : Les prospections ont surtout consisté en un suivi des populations d'insectes (Orthoptères, Coléoptères, Odonates et Lépidoptères rhopalocères et macrohétérocères diurnes) dont la meilleure méthode d'échantillonnage est la chasse à vue (filet à papillons, filet fauchoir, parapluie japonais).



**Photo 66 - Filet fauchoir, Filet à papillon, Parapluie Japonais (Source : Insectes-France)**

Données recueillies :

Les relevés ont consisté à noter sur chaque placettes ou linéaires prospectés, tous les contacts avec des juvéniles/larves et/ou des imagos ; espèces, nombre d'individus et, de manière optionnelle, sexe et comportement (notamment pour enregistrer des informations de nature à renseigner sur le statut reproducteur des espèces sur le site).

Ces observations sont consignées sur un formulaire d'observation standardisé, par exemple celui utilisé pour l'inventaire cartographique des odonates de France (programme INVOD, SFO/MNHN, <http://www.libellules.org>). En plus des espèces observées, les conditions météorologiques (ensoleillement, température, vent), la date, l'heure, le temps de prospection et le nom de l'observateur sont indiqués. Toutes ces données sont disponibles dans la base SIG.

Analyse des données :

La richesse spécifique et l'abondance de chacune des espèces des ordres étudiés sont donc relevées. L'évolution des effectifs de chaque espèce peut alors être suivie dans le temps : au cours d'une année et entre les années d'études.

**Tableau 17 - Dates de passages et conditions météorologiques\***

Dates de passage	Température	Nébulosité	Vent
01/06/2013	16-25°C	50-75%	Léger
02/06/2013	16-20°C	25-50%	Léger
17/07/2013	26-30°C	25-50%	Nul
18/07/2013	26-30°C	0-10%	Léger
03/09/2013	21-25°C	0-10%	Léger
04/09/2013	26-30°C	0-10%	Léger

\* Les informations météorologiques (Température, nébulosité, vent) sont des tendances sur l'ensemble de la journée.

### 3.9.1.2 Evaluation des enjeux entomologiques

L'intérêt patrimonial et le statut de rareté sont évalués pour chaque espèce afin de mettre en évidence les espèces remarquables.

Les espèces sont dites remarquables si elles apparaissent :

- sur la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en Ile-de-France (DIREN IDF & CSRPN IDF, 2002),
- sur la liste des espèces protégées (Arrêté du 22/07/93 et du 23/04/2007)
- sur la liste rouge des Odonates d'Ile-de-France (SFO, OPIE, 2013).

### 3.9.2 Synthèse des espèces d'insectes recensées

L'inventaire réalisé entre le 1<sup>er</sup> juin et le 4 septembre 2013 a permis de recenser 89 espèces d'insectes dont 31 espèces de Lépidoptères, 16 espèces d'Orthoptères, 16 espèces d'Odonates et 26 espèces de Coléoptères et un Dictyoptère. Toutes ces espèces sont listées en Annexe 7.

Parmi ces insectes nous retrouvons cinq espèces protégées régionalement et 13 espèces déterminantes de ZNIEFF en Ile-de-France. Quatre autres espèces sont également considérées comme remarquable par leur statut de rareté : peu communes ou rares.

Deux de ces espèces, *Coenagrion scitulum* ; l'agrion mignon, ainsi que *Lestes virens* ; le leste verdoyant, présentent de plus le statut « quasi menacé » d'après le document préparatoire à une Liste Rouge des Odonates de France métropolitaine, 2009. A l'échelle régionale, le Leste verdoyant est de surcroît considéré comme vulnérable par la Liste Rouge des Odonates d'Ile-de-France (SFO, OPIE, 2013).

- ✓ **La Petite violette (*Boloria dia*)** a été observée à l'occasion des trois passages et sur trois sites de la commune : sur les friches au nord de la gare (deux fois 8 individus), au Moulin Rocher (trois individus) et sur la prairie au sud du lieu-dit Le Tertre (deux fois un individu). Ce papillon s'observe sur les friches, les coteaux calcaires, les prairies sylvatiques, les clairières chaudes et ensoleillées. Il a connu un important déclin à partir des années 1950 et a disparu des Yvelines. Il est actuellement localisé dans le sud de l'Essonne et de la Seine-et-Marne où il semble en expansion.  
**Cette espèce est déterminante de ZNIEFF et protégée en Ile-de-France.**



Photo 67 - Petite violette  
(Alisea/N.Moulin)

- ✓ **Le Demi-deuil (*Melanargia galathea*)** a été observé sur de nombreuses prairies de la commune lors du passage de juillet et souvent en quantité. Ce papillon évolue habituellement sur pelouses et prés-bois calcicoles des coteaux et des plateaux, dans les grandes clairières des forêts sablonneuses sèches ou mésophiles. La chenille se nourrit de graminées, dont *Brachypodium*, *Bromus*, *Poa*, *Dactylis*, *Molinia*... Le Demi-deuil est en très forte régression en région parisienne, dans un rayon de 20 à 25 km autour de Paris.  
**Il est assez menacé et déterminant de ZNIEFF en Ile-de-France.**



Photo 68 - Demi-deuil  
(Alisea/N.Moulin)

- ✓ **La Mélitée du Plantain (*Melitaea cinxia*)**. Quatre individus ont été observés sur la friche du Moulin de la Roche le 1<sup>er</sup> juin 2013. Répandue et abondante dans une grande partie de la France, autrefois banale jusque dans Paris. On peut l'observer d'avril à septembre dans des biotopes ouverts plutôt secs : prairies, lisières des bois, friches, landes sablonneuses et bords des champs.  
**Cette espèce est déterminante ZNIEFF et protégée en Ile-de-France.**



Photo 69 - Mélitée du  
Plantain (Alisea/E.Jacob)

- ✓ **Le criquet verte-échine (*Chorthippus dorsatus*)** a été entendu ou observé sur beaucoup de prairies ou de friches sèches lors du passage de septembre. Presqu'à chaque fois plusieurs voire de nombreux individus ont pu être entendus. Au 19<sup>ème</sup> siècle, ce criquet était signalé dans toute l'Île-de-France ; sauf le Val-d'Oise et la Seine-Saint-Denis. Il affectionne préférentiellement les prairies méso-hygrophiles et les prés à litière situés en périphérie de zones marécageuses.  
**Ce criquet est gravement menacé et déterminant de ZNIEFF en Ile-de-France.**



*Photo 70 - Criquet verte-échine  
(Alisea/N.Moulin)*

- ✓ **Le Criquet glauque (*Euchorthippus elegantulus*)**. Quelques individus ont été observés sur cinq sites de la commune lors du passage de septembre. Ce criquet est une espèce typiquement xérophile, qui colonise les pentes ensoleillées, les talus bien exposés et les friches sèches, mais soumises à de fortes inversions de températures.  
**Il ne bénéficie pas de statut juridique particulier mais est considéré comme rare en Ile-de-France.**



*Photo 71 - Criquet glauque  
(Alisea/N.Moulin)*

- ✓ **L'Oedipode turquoise (*Oedipoda caerulescens*)**. Plusieurs individus ont été observés en septembre sur trois sites relativement éloignés : la friche au nord de la gare, la prairie sèche au sud du Bois de Graville et sur les pelouses sèches du sud de la butte des Locandries. L'Oedipode turquoise est un criquet thermophile affectionnant les pelouses à végétation rase. Plus rare dans la partie nord de la France, ses populations restent instables dans les milieux artificialisés.  
**Cet orthoptère peu commun est protégé en Île-de-France.**



*Photo 72 - Oedipode turquoise  
(Alisea/N.Moulin)*

- ✓ **Le Sténobothre ligné (*Stenobothrus lineatus*)** a été principalement entendu et observé sur la prairie au sud du lieu-dit Le Tertre en juillet et en septembre. De rares individus ont également été entendus sur trois autres sites. Espèce très commune autrefois, actuellement en sensible déclin en Ile-de-France. Il vit sur des pelouses calcicoles, landes et pelouses xériques ou dans de grandes clairières des forêts calcicoles chaudes et sèches.  
**Ce criquet peu commun est déterminant de ZNIEFF en Ile-de-France.**



*Photo 73 - Sténobothre ligné  
(www.galerie-insecte.org/Photo  
48442)*

- ✓ **Le Grillon champêtre (*Gryllus campestris*)** a été entendu sur les prairies de la Duboiserie, de la vallée du puits et auprès du haras des Babiloines surtout lors du passage de juin. Ce grillon affectionne les pelouses sèches calcicoles et sablonneuses, les friches sèches, les bermes routières et les talus ensoleillés. C'est un insecte xérophile en forte régression dans un rayon de 20 à 25 kilomètres autour de Paris.  
**Il est faiblement menacé dans la région mais tout de même déterminant de ZNIEFF.**



**Photo 74 - Grillon champêtre**  
(Alisea/N.Moulin)

- ✓ **La Decticelle chagrinée (*Platycleis albopunctata*).** Plusieurs individus ont été observés sur la prairie sèche de la Vallée du puits en septembre ainsi qu'un individu sur les prairies sèches du Terreux et un autre au sud de la Butte des Locandries. Cet Orthoptère affectionne les endroits xériques à la végétation clairsemée. Au nord du pays elle régresse continuellement par la suite de destruction de ses habitats.  
**Elle ne bénéficie pas de statut juridique particulier mais est considérée comme peu commune en Ile-de-France.**



**Photo 75 - Decticelle chagrinée**  
(Alisea/N.Moulin)

- ✓ **La Decticelle bariolée (*Roeseliana roeselii*)** semble présent sur l'ensemble de la commune et a été observée en juillet ainsi qu'en septembre. Cette espèce fréquente les lieux herbeux riches en graminées hautes, comme les prairies et certaines bordures de routes et de chemins. Ces milieux peuvent être indifféremment secs ou humides.  
**Quoique répandue, elle reste vulnérable et déterminante de ZNIEFF en Île-de-France.**



**Photo 76 - Decticelle bariolée**  
(Alisea/N.Moulin)

- ✓ **L'Aesche affine (*Aeshna affinis*)** a été observée sur la Grand mare le 3 septembre 2013. Cette libellule affectionne les eaux stagnantes à assèchement estival et riches en hélophytes, parfois saumâtres. Elle est rarement abondante.  
**Elle ne bénéficie pas de statut juridique particulier mais est considérée comme peu commune en Ile-de-France.**



**Photo 77 - Aesche affine**  
(Alisea/N.Moulin)

- ✓ **Le Caloptéryx vierge (*Calopteryx virgo*)**. Trois mâles ont été observés sur le ruisseau derrière le stade de foot le 17 juillet 2013. Ce zygoptère se développe sur des cours d'eau peu pollués aux eaux vives, et assez ombragés.

Elle est assez rare et déterminante de ZNIEFF en Ile-de-France. Elle est également considérée comme quasi menacée par la Liste Rouge des odonates d'Ile-de-France.



Photo 78 - Caloptéryx vierge  
(Alisea/N.Moulin)

- ✓ **L'Agrion mignon (*Coenagrion scitulum*)**. Quatre individus ont été observés : un tandem et un mâle sur la friche à côté du haras des Babiloines et une femelle sur la prairie de la vallée du puits. Ce Zygoptère se développe sur des mares, marais, étangs. Il est assez localisé dans les départements des Yvelines, de l'Essonne, de la Seine-et-Marne et présente des fluctuations notables de ses populations d'une année sur l'autre.

Il est assez rare et déterminant de ZNIEFF en Ile-de-France. Il est également protégé régionalement.



Photo 79 - Agrion mignon  
(Alisea/N.Moulin)

- ✓ **Le Leste verdoyant (*Lestes virens*)**. Un mâle a été observé sur la Grand mare le 3 septembre 2013. Ce Zygoptère se développe sur des étangs, mares ou marais. Il est présent dans les grands massifs.

Il est assez rare et déterminant de ZNIEFF en Ile-de-France et est considéré comme vulnérable par la Liste Rouge des Odonates d'Ile-de-France.



Photo 80 - Leste verdoyant  
(Alisea/N.Moulin)

- ✓ **Le Leste brun (*Sympecma fusca*)**. Un mâle a été vu sur les prairies sèches au sud de la Butte des Locandries le 4 septembre 2013. Habituellement, cette espèce se développe dans les eaux stagnantes de diverses natures comme les étangs, les mares... souvent entourées de friches ou de secteurs boisés favorisant ainsi l'hibernation des adultes (qui est l'une des particularités de cette espèce). Cette espèce est connue des départements d'Ile-de-France. Il est peu répandu mais localement abondant.

Il est assez rare et déterminant de ZNIEFF en Ile-de-France.



Photo 81 - Leste brun  
(Alisea/N.Moulin)

- ✓ **Le Clairon commun (*Trichodes alvearius*).** Trois individus ont été observés : le 1<sup>er</sup> juin au nord du Tertre et sur les prairies au sud du bourg et le 17 juillet à côté du ruisseau derrière le stade. Espèce parasite à l'état larvaire des abeilles, il était autrefois extrêmement commun sur les fleurs mais s'est aujourd'hui considérablement raréfié. **Il est déterminant de ZNIEFF en Ile-de-France.**



*Photo 82 - Clairon commun  
(www.galerie-insecte.org Photo 218)*

- ✓ **Le Géotrupe commun (*Geotrupes stercorarius*).** Un individu a été capturé le 3 septembre 2013 au bord du ruisseau derrière le stade. Scatophage, il joue un rôle majeur dans le recyclage des excréments, la matière morte et la dissémination de spores de champignons et bactéries du sol. Il pond de préférence dans le crottin de cheval. **Il ne bénéficie pas de statut juridique particulier mais est considéré comme rare en Ile-de-France.**



*Photo 83 - Géotrupe commun  
(www.galerie-insecte.org Photo 53115)*

- ✓ **La Mante religieuse (*Mantis religiosa*).** Cinq individus ont été observés lors du passage de septembre : deux individus sur les prairies au sud du village, deux autres sur les prairies du Terreux et un sur celles du sud du Tertre. Cet insecte spectaculaire se développe dans les milieux de pelouses sèches des coteaux et des plateaux calcaires, dans les landes sablonneuses xériques, les ourlets calcicoles, les grandes clairières des forêts sèches. Secondairement, on peut la rencontrer dans les milieux humides (pelouses mésophiles, marais), pourvus qu'ils soient chauds. Espèce méditerranéenne, elle est en limite nord-occidentale de son aire de répartition. **Elle peut être menacée par la disparition des friches. Elle est protégée et déterminante de ZNIEFF en Ile-de-France.**



*Photo 84 - Mante religieuse  
(Alisea/N.Moulin)*

*Parmi ces espèces, les plus remarquables sont décrites dans le Tome 3 dédié à la description des espèces patrimoniales de la commune, au travers de fiches descriptives.*

Tableau 18 - Richesse spécifique et espèces remarquables par sites prospectés sur Sermaise.

Localité	Richesse spécifique	Espèces remarquables	Roeseliana roeselii	Chorthippus dorsatus	Melanargia galathea	Chorthippus elegantulus	Stenobothrus lineatus	Oedipoda caerulescens	Boloria (Clossiana) dia	Gryllus campestris	Platycleis albopunctata	Mantis religiosa	Trichodes alvearius	Coenagrion scitulum	Aeshna affinis	Lestes virens	Meilitaea cinxia	Geotrupes (Geotrupes) stercorarius	Calopteryx virgo	Sympetma fusca
La Duboiserie	36	4	X	X	X					X										
le Terreux	32	5	X	X	X						X	X								
prairies, sud du village	31	5	X	X	X							X	X							
clairière nord-gare	25	6	X	X	X	X		X	X											
prairies Le Moulin Rocher	25	6	X	X	X		X		X								X			
prairie sud Bois de Gravelle	25	5	X	X	X	X		X												
prairie Vallée du puits	24	7	X	X	X	X				X	X			X						
Sud de la butte des Locandries	22	7	X	X		X	X	X			X									X
Le Tertre - Sud	18	7	X	X	X	X	X		X			X								
ruisseau derrière stade	18	5	X				X						X					X	X	
La Grand mare	16	4	X	X											X	X				
Le Tertre - Nord	14	4	X		X	X							X							
prairie Haras Les Babiloines	10	4	X		X					X				X						
mare croisement Blancheface	6	1		X																
mare Le Mesnil	5	1		X																
mare chapelle Blancheface	3	0																		
mare Montdétour	2	0																		
mare Montflich	1	0																		
Total de sites par espèces remarquables :			13	12	10	6	4	3	3	3	3	3	3	2	1	1	1	1	1	1

### 3.9.3 Enjeux entomologiques

La commune de Sermaise présente une grande richesse spécifique avec 89 espèces d'insectes contactés sur 4,5 jours de prospection. De plus, cette diversité est remarquable d'un point de vue régional puisque 18 insectes sont patrimoniaux.

L'inventaire entomologique réalisé sur Sermaise montre que la commune accueille une entomofaune riche et remarquable. Ses milieux diversifiés (bois, ruisseaux, mares, prairies mésophiles à xériques, friches) et leur gestion (bandes non-fauchées) contribuent à leur préservation. Cependant, quelques améliorations pourraient être apportées pour favoriser la présence d'autres espèces (qualité des eaux, réimplantation de haies dans le sud de la commune...).

Enfin, étant donnés les habitats présents sur la commune, l'étude d'autres groupes d'insectes (papillons de nuit, Coléoptères saproxyliques et coprophages, Hyménoptères) permettrait d'augmenter considérablement la liste d'espèces. Dans ces groupes, plusieurs espèces remarquables pourraient très certainement être observées à Sermaise et permettraient d'affiner la gestion des milieux naturels (pâturage, maintien du bois mort...).

#### ***Lépidoptères Rhopalocères et Macrohétérocères diurnes***

Sur les 31 espèces de papillons observés, trois sont jugées remarquables et deux sont même protégées en Ile de France.

Le Demi-deuil (*Melanargia galathea*) se retrouve sur l'ensemble de la commune et ne présente pas un fort enjeu de conservation. Le maintien des fiches et des prairies de fauches favorisera sa présence sur la commune.

La Petite violette (*Boloria dia*) semble bien présente sur la commune puisqu'elle a été observée sur trois sites et lors des trois passages. C'est sur les prairies sèches au nord de la gare SNCF que le plus d'individus ont été observés (huit au total). L'espèce se développe certainement également sur les prairies du Moulin du Rocher mais les deux individus observés au sud du Tertre proviennent peut-être des deux premiers sites.

La Mélitée du plantain (*Melitaea cinxia*) n'a été observée que sur les prairies du Moulin du Rocher en seulement trois individus.

Au vu de la diversité des habitats sur la commune et de la richesse de l'entomofaune diurne observée, une chasse de nuit par attraction lumineuse permettrait d'améliorer considérablement les connaissances sur les macrohétérocères nocturnes et autres insectes attirés par la lumière.

## Orthoptères

Parmi les seize espèces d'Orthoptères observés, sept sont remarquables.

La Decticelle bariolée (*Roeseliana roeselii*) est présente sur de nombreux sites prospectés de la commune. Espèce déterminantes de ZNIEFF, même si elle dépend des friches ou de prairies, reste ubiquiste.

Comme cette dernière, le Criquet verte-échine (*Chorthippus dorsatus*) a été vu sur de nombreux sites.

Le Grillon champêtre (*Gryllus campestris*), espèce déterminante de ZNIEFF, a été entendu sur trois sites dont celui de la Duboiserie. Cette espèce est potentiellement présente sur d'autres sites de la communes d'autres passages nocturnes auraient certainement permis d'en entendre d'avantage.

La Decticelle chagrinée (*Platycleis albopunctata*), peu commune en Ile-de-France a été entendue sur trois sites de la commune et principalement sur les prairies de la Vallée du Puits où plusieurs individus ont été observés sur une bande enherbée non fauchée.

Le Criquet glauque (*Euchorthippus elegantulus*), peu commun dans la région, a été observé sur six sites étudiés et parmi ces derniers, trois présentent également des populations d'Oedipode turquoise (*Oedipoda caerulescens*), protégé en Ile de France. Ce dernier affectionne particulièrement les terrains chauds et à végétation rase, qu'on retrouve sur la commune.

## Odonates

Seize espèces d'Odonates ont été observées sur les différents plans d'eau et les zones où elles chassent de la commune.

Deux patrimoniales n'ont été vues que sur la Grand Mare : l'Aesche affine (*Aeshna affinis*), peu commune dans la région et le Leste verdoyant (*Lest virens*), espèce déterminante de ZNIEFF et classée vulnérable sur la Liste rouge des odonates d'Ile de France.

Les autres mares de la commune ne semblent accueillir que peu d'espèces et toutes très communes. Un effort sur la qualité de leurs eaux et leur curage (espèces envahissantes) pourrait être fait afin de favoriser la présence d'autres espèces.

Une autre espèce déterminante de ZNIEFF a été observée sur l'Orge : le Caloptéryx vierge (*Calopteryx virgo*). La rivière n'a pas pu être facilement prospectée du fait de la présence de propriétés privées la jouxtant et de la végétation rivulaire. Cependant c'est cette végétation qu'affectionne cette espèce. **Les berges de l'Orge doivent donc être maintenues ombragées** au moins sur une partie de la commune.

Un individu de Leste brun (*Sympecma fusca*), espèce assez rare et déterminante de ZNIEFF a été observé à la lisière du Bois du Croc sur la prairie au sud de la Butte des Locandries. Il est difficile de savoir d'où cet individu a émergé mais étant donné le cycle de cette espèce qui hiberne à l'état imaginal, les friches et les secteurs boisés sont également important pour son développement. **Ces prairies de la Butte des Locandries, attenantes au Bois du Croc, jouent donc un rôle écologique intéressant comme celles du Terreux**, qui présentent par ailleurs une diversité assez importante dans les autres ordres.

L'Agrion mignon (*Coenagrion scitulum*) a été contacté sur deux sites très proches. Comme pour le Leste brun, il serait difficile de connaître l'origine de ces quatre individus mais vu l'effectif et la présence d'un tandem, le lieu de reproduction ne doit pas être très éloigné. Cela étant, **la friche en bordure du haras des Babiloines doit être conservée** telle qu'elle car elle héberge en plus de cette libellule protégée, trois autres espèces déterminantes de ZNIEFF.

### Coléoptères

Une diversité non négligeable de Coléoptères a été inventoriée sur la commune puisqu'en chasse à vue, méthode qui n'est pas la plus efficace pour cet ordre, vingt-six espèces ont été identifiées.

Parmi elles, deux espèces se sont dégagées par leurs statuts. Le Géotrupe commun (*Geotrupes stercorarius*), rare en Ile de France, a été récolté à côté de l'Orge, derrière le stade de foot. **Une étude de ce groupe fonctionnel que sont les Coléoptères coprophiles pourrait apporter davantage de connaissances sur la diversité entomologique de la commune et de ses bois.**

Un autre Coléoptère déterminant de ZNIEFF a été observé à trois reprises : le Clairon commun (*Trichodes alvearius*). Ce Coléoptère est floricole à l'état adulte, d'où la facilité de son observation mais dépend des ruches à l'état larvaire, étant parasite des abeilles. Sa présence indique donc que **la commune accueille des abeilles sauvages, groupe qu'il serait intéressant d'étudier.**

De nombreux Coléoptères saproxyliques ont été observés sur les prairies et friches en bordures de bois. La commune présente une superficie non négligeable de bois, cependant ces milieux sont difficiles à inventorier avec une méthode de chasse à vue. **Un piégeage des Coléoptères saproxyliques serait très certainement l'opportunité de trouver de nouvelles espèces déterminantes de ZNIEFF et même protégées.**

### Dictyoptères

Une dernière espèce protégée mais pas des moindres a été observée sur trois sites : la Mante religieuse (*Mantis religiosa*).

Deux individus ont été observés à la sortie sud du bourg de Sermaise sur les prairies de fauches, un individu de chaque côté de la route. La gestion de ces prairies devrait être maintenue car il est intéressant pour les habitants de Sermaise de pouvoir observer autant d'insectes à la sortie du village. En effet, trente-et-une espèces ont été observées dont 5 remarquables.

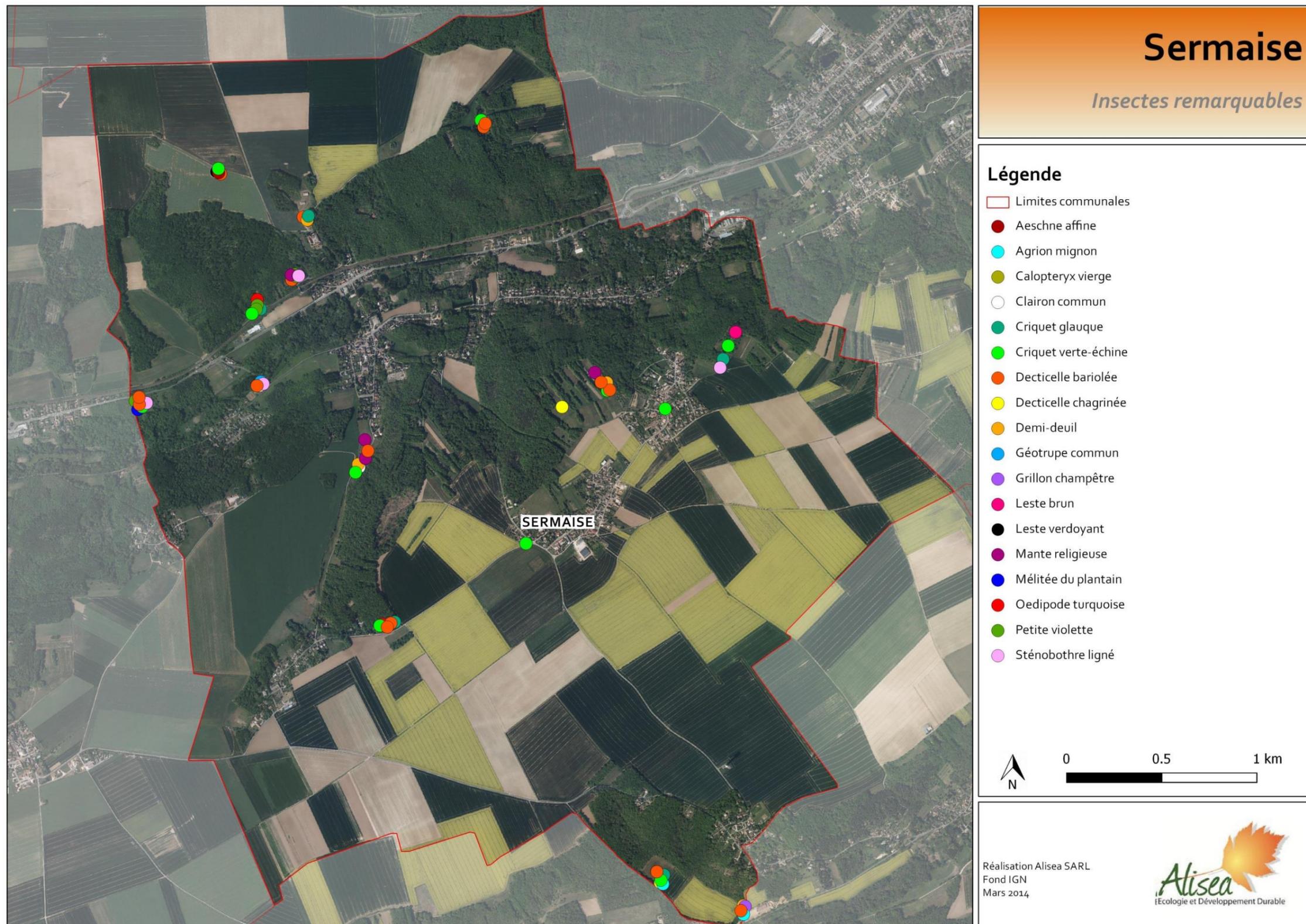


Figure 54 - Insectes remarquables recensés (Alisea 2014, Fond IGN)

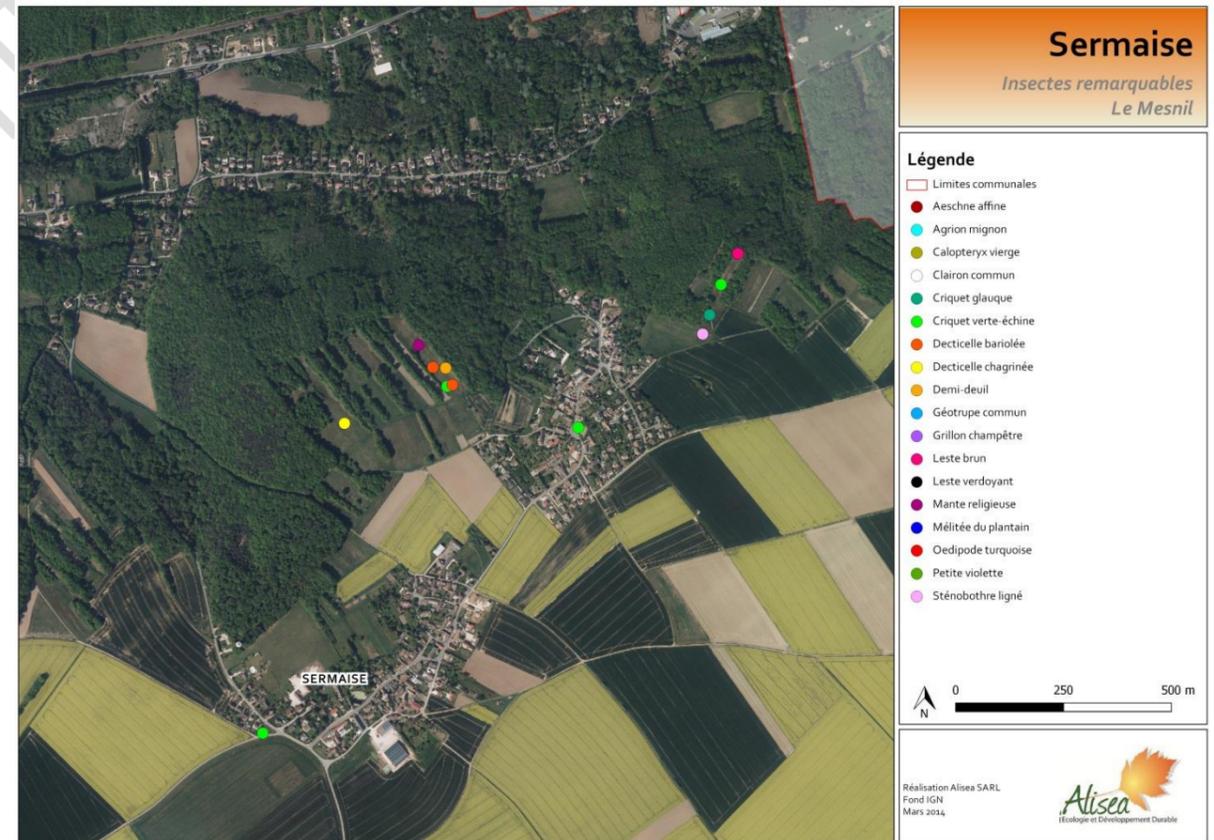
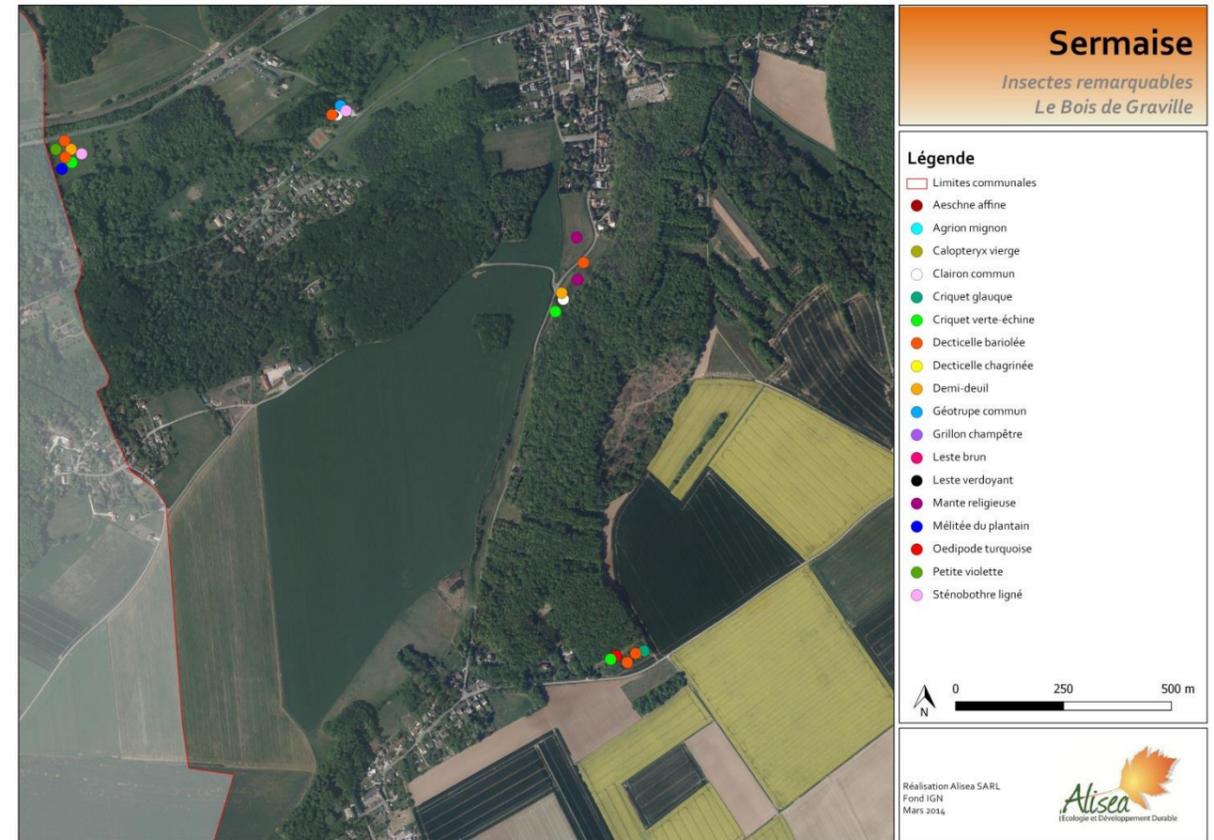


Figure 55 - Insectes remarquables recensés - Zoom (Alisea 2014, Fond IGN)

### 3.10 Synthèse des espèces recensées par trames

La commune de Sermaise est caractérisée par la présence sur son territoire de 3 grands types de milieux naturels, favorisant des cortèges d'espèces variés. La représentation des espèces remarquables par type de milieux permet de concevoir les grandes entités de la trame verte et bleue à Sermaise (Figure 56 à Figure 59).

Les trois trames identifiées (trame hygrophile, trame des milieux ouverts, trame des milieux boisés) sont conformes aux éléments constitutifs des continuités naturelles mentionnés par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique à Sermaise, à savoir :

- réservoirs de biodiversité,
- corridors fonctionnels de la sous-trame arborée entre les réservoirs de biodiversité,
- corridors à fonctionnalité réduite des prairies, friches et dépendances vertes,
- corridors fonctionnels des prairies, friches et dépendances vertes,
- corridors et continuums de la sous-trame bleue.

A ces trois grandes trames des milieux naturels s'ajoutent celle des milieux bâtis, puisque les villages et hameaux abritent également des espèces typiques des milieux plus ou moins urbanisés.

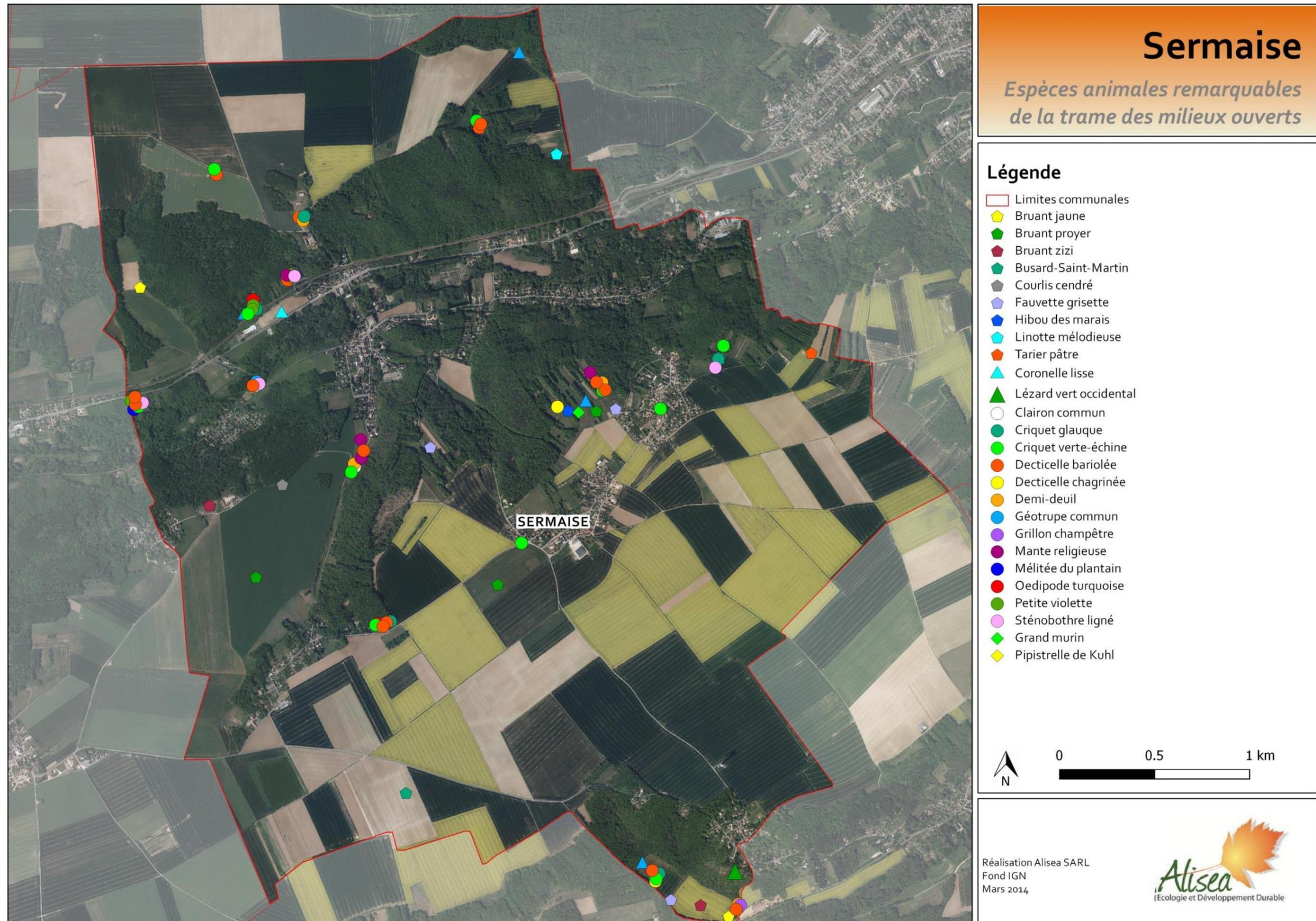


Figure 56 - Espèces animales remarquables de la trame des milieux ouverts (Alisea 2014, Fond IGN)

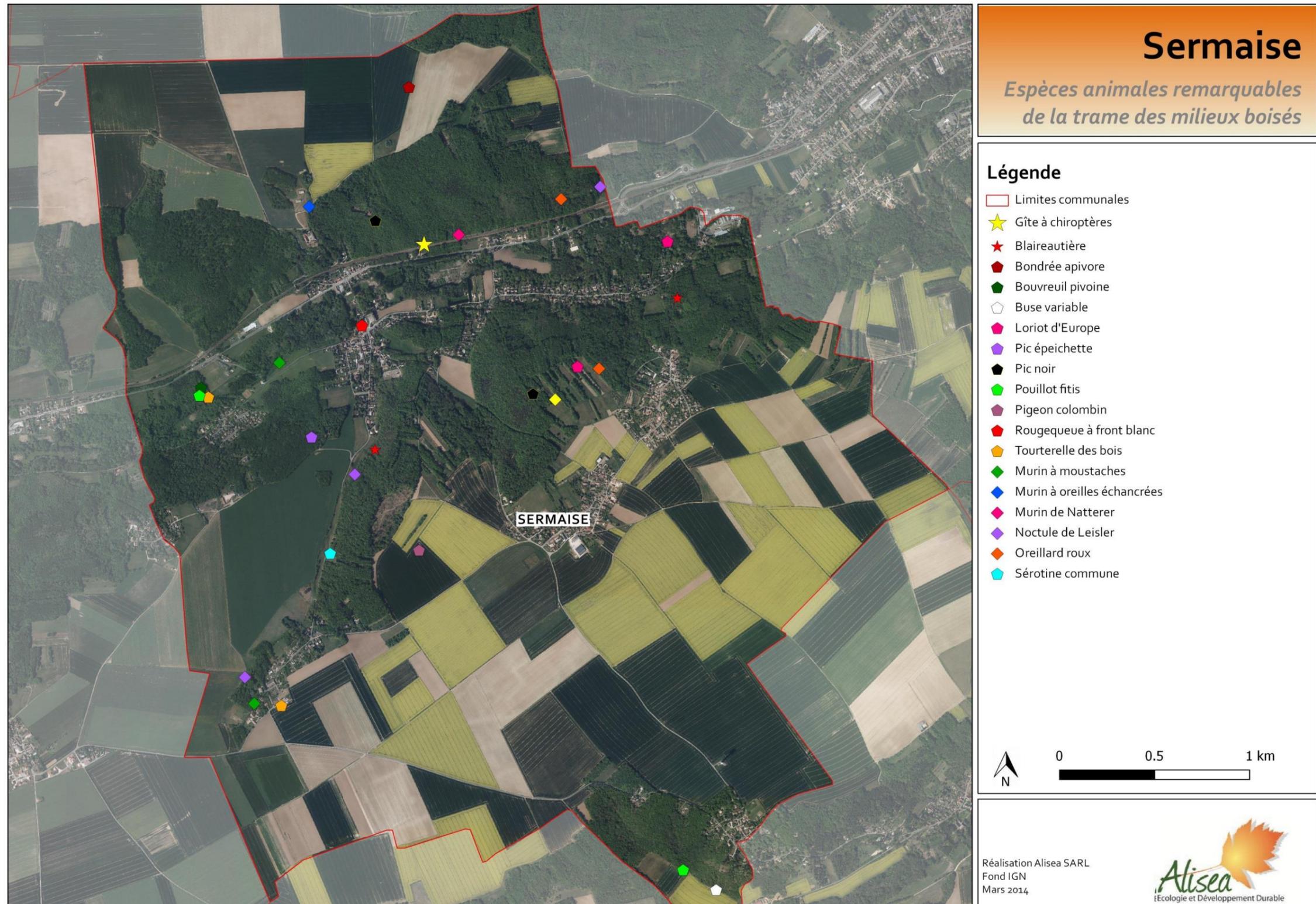


Figure 57 - Espèces animales remarquables de la trame des milieux boisés (Alisea 2014, Fond IGN)

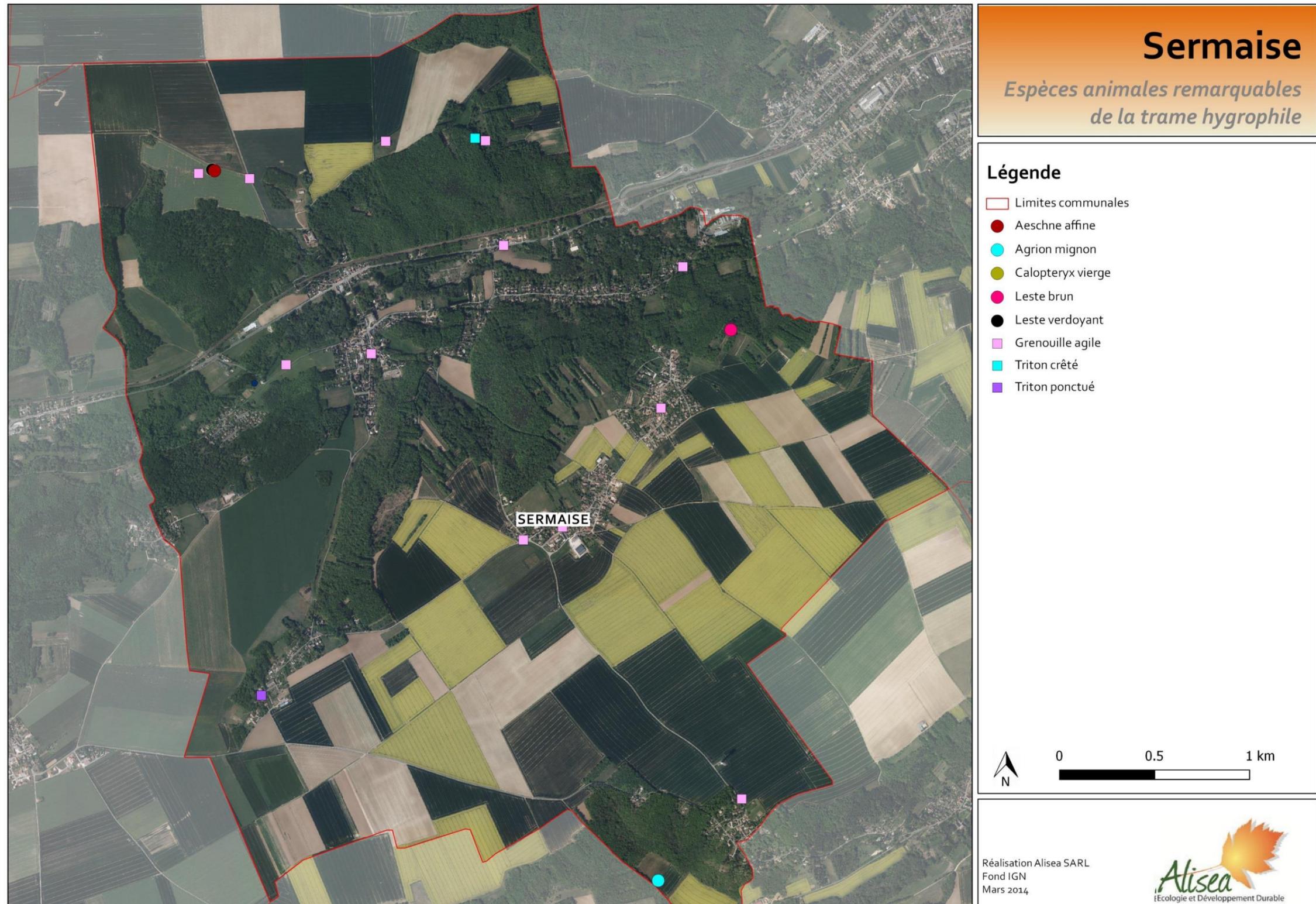


Figure 58 - Espèces animales remarquables de la trame hygrophile (Alisea 2014, Fond IGN)



# Sermaise

*Espèces animales remarquables de la trame du bâti*

**Légende**

- Limites communales
- ⬠ Chouette effraie
- ▲ Lézard des murailles

0
0.5
1 km

Réalisation Alisea SARL  
Fond IGN  
Mars 2014



Figure 59 - Espèces animales remarquables de la trame du bâti (Alisea 2014, Fond IGN)

## 4 NOYAUX ET CORRIDORS ECOLOGIQUES

D'après les inventaires et les enjeux qui en découlent, il est possible d'identifier sur le territoire :

- des noyaux de biodiversité (espaces boisés, herbacés, en eau...),
- des corridors écologiques en caractérisant autant que possible la fonctionnalité (réduite ou non),
- des zones relais qui participent eux aussi au maintien de la biodiversité sur le territoire,
- des éléments de rupture de continuités (route, voie ferrée, urbanisation...).

La carte ci-dessous permet d'avoir une vision cartographique de ces éléments de Trame Verte et Bleue sur le territoire.

Ces éléments pourront être repris dans le Plan Local de l'urbanisme afin de leur donner une dimension réglementaire.

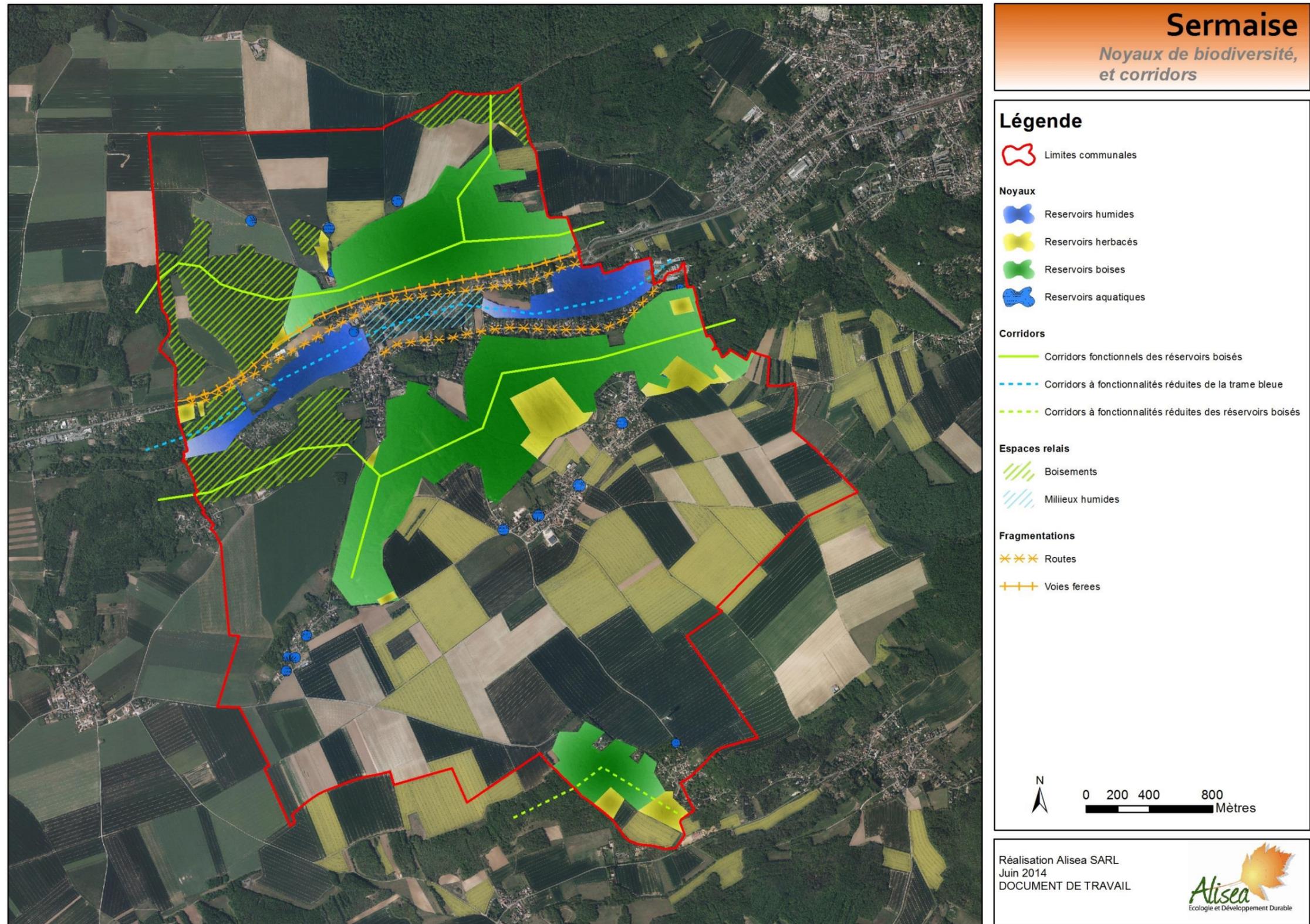
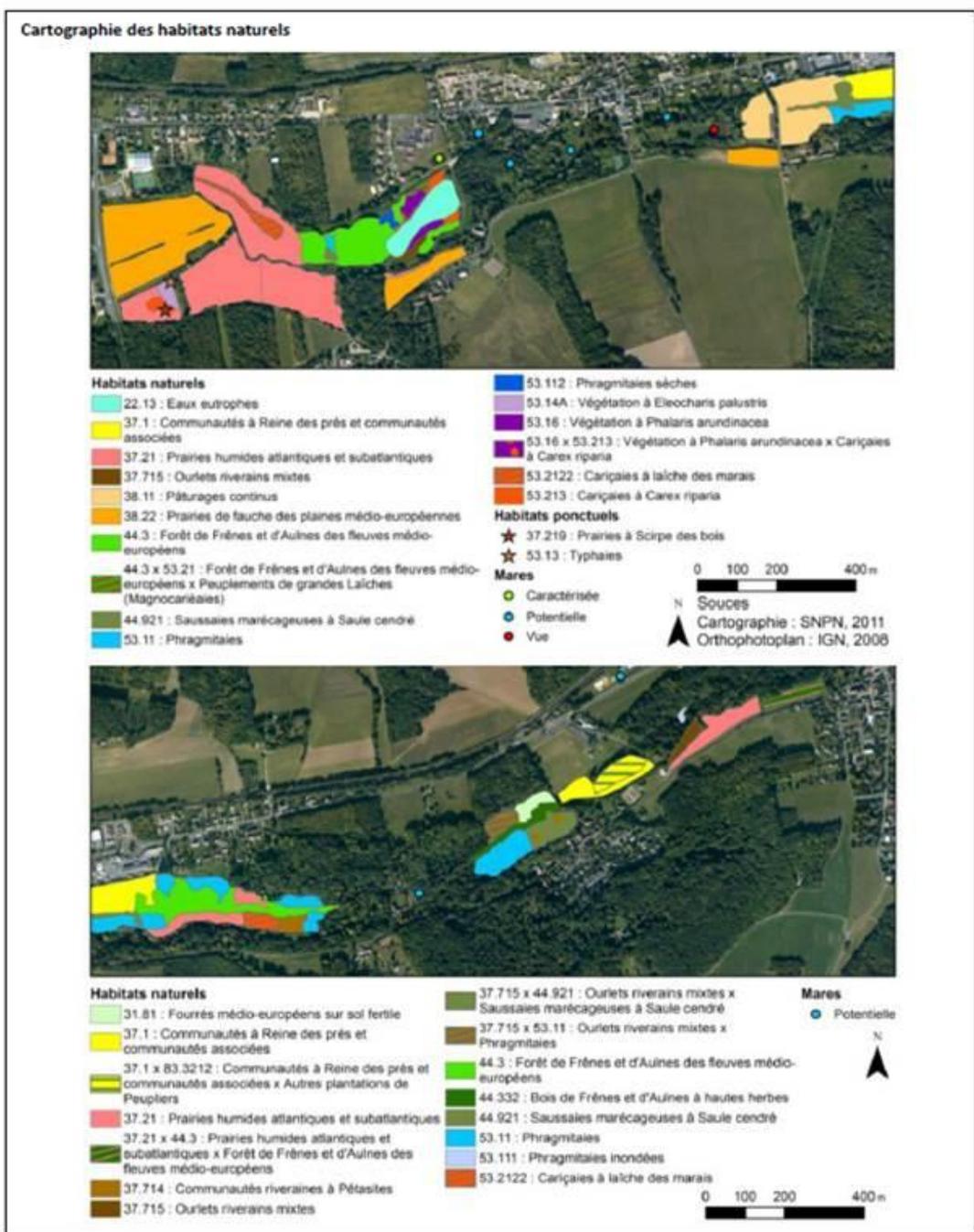


Figure 6o - Noyaux et corridors écologiques (Alisea 2014/Fond IGN)

## 5 ANNEXES

### 5.1 Analyse bibliographique – Carte des habitats de la zone humide de Sermaise à Roinville

**SITE 3' : ZONES HUMIDES DE LA VALLEE DE L'ORGE –  
SERMAISE A ROINVILLE**



**Annexe 1 - Cartographie des zones humides de Sermaise à Roinville (SNPN)**

## 5.2 Liste de la flore

### Liste des espèces végétales notées en 2013 sur la commune de Sermaise

#### Légende

Source : Catalogue de la flore vasculaire d'Ile-de-France (Conservatoire botanique du Bassin parisien version 1a - 04/2011)  
[http://cbnb.mnhn.fr/cbnb/ressources/telechargements/Catalogue\\_flore\\_ile\\_de\\_France\\_complete.pdf](http://cbnb.mnhn.fr/cbnb/ressources/telechargements/Catalogue_flore_ile_de_France_complete.pdf)

<b>Colonne 1</b>	<b>Taxon</b> selon la nomenclature en vigueur dans le document de référence	
<b>Colonne 2</b>	<b>Nom français</b> usuel	
<b>Colonne 3 et 4</b>	<b>Statut en Ile-de-France.</b> La colonne 3 indique le statut dominant, la colonne 4 le(s) statut(s) secondaire(s)	
	<b>Ind.</b>	Indigène et archéophytes (naturalisés avant 1492)
	<b>Nat. (E)</b>	Eurynaturalisé (Naturalisée à grande échelle)
	<b>Nat. (S)</b>	Sténonaturalisé (naturalisée au moins localement)
	<b>Subsp.</b>	Subspontané
	<b>Acc.</b>	Accidentel
	<b>Cult.</b>	Cultivé ou planté
	<b>Ind ?</b>	Taxon dont l'indigénat fait l'objet de débats
<b>Colonne 5</b>	<b>Rareté en Ile-de-France</b>	
	<b>RRR</b>	Extrêmement rare
	<b>RR</b>	Très rare
	<b>R</b>	Rare
	<b>AR</b>	Assez rare
	<b>AC</b>	Assez commun
	<b>C</b>	Commun
	<b>CC</b>	Très commun
	<b>CCC</b>	Extrêmement commun
<b>Colonne 6</b>	<b>Cotation UICN en Ile-de-France</b>	
	Evaluation de la menace du taxon selon la cotation de l'Union internationale pour la protection de la nature	
	<b>RE</b>	Eteint en région Ile-de-France (Liste noire)
	<b>Cr</b>	En danger critique d'extinction (Liste rouge)
	<b>En</b>	En danger d'extinction (Liste rouge)
	<b>Vu</b>	Vulnérable (Liste rouge)
	<b>NT</b>	Quasi-menacé
	<b>LC</b>	Préoccupation mineure (Non menacé)
	<b>DD</b>	Données insuffisantes
	<b>NE</b>	Non évalué
	<b>NA</b>	Non applicable
<b>Colonne 7</b>	<b>Statut de protection</b>	
	<b>PN</b>	Taxon bénéficiant d'une protection en France métropolitaine, arrêté du 20 janvier 1982, modifié par l'arrêté du 31 août 1995, avec distinction annexes 1 ou 2
	<b>PR</b>	Taxon bénéficiant d'une protection régionale en IdF (arrêté du 11 mars 1991)
	<b>DH2-4</b>	Taxon inscrit à l'annexe II de la Directive "Habitats" - Dir. 92/43 CEE 21 mai 1992 (espèce nécessitant la désignation de zones spéciales de conservation) et à l'annexe IV (espèce qui nécessite une protection stricte)
<b>Colonne 8</b>	<b>Déterminante de ZNIEFF</b> d'après le Guide méthodologique pour la création de ZNIEFF en Ile-de-France CSRPN et DIREN Ile-de-France, 4 septembre 2002	
<b>Colonne 9</b>	<b>Taxon exotique considéré comme envahissant (Espèce invasive)</b> Les catégories 2, 3, 4 et 5 correspondent à des taxons envahissants avérés qui demandent à être régulés.	

Taxon	Nom commun	Statut en Ile-de-France	Rareté IDF 2010	Cotation UICN IDF	Statut de protection	Déterminants ZNIEFF	Espèces exotiques envahissantes
<i>Acer campestre</i> L.	Erable champêtre	Ind.		CCC	LC		
<i>Acer platanoides</i> L.	Erable plane	Nat. (E.)	Cult.	CC	NA		0
<i>Acer pseudoplatanus</i> L.	Erable sycomore	Nat. (E.)	Cult.	CCC	NA		0
<i>Achillea millefolium</i> L.	Achillée millefeuille	Ind.		CCC	LC		
<i>Aegopodium podagraria</i> L.	Podagraire	Ind.		R	LC		
<i>Aesculus hippocastanum</i> L.	Marronnier d'Inde	Subsp.	Cult.	.	NA		
<i>Agrimonia eupatoria</i> L.	Aigremoine eupatoire	Ind.		CCC	LC		
<i>Agrimonia procera</i> Wallr.	Aigremoine odorante	Ind.		AR	LC		
<i>Agrostis capillaris</i> L.	Agrostis capillaire	Ind.		CC	LC		
<i>Agrostis stolonifera</i> L.	Agrostis stolonifère	Ind.		CCC	LC		
<i>Aira caryophyllaea</i> L.	Canche caryophyllée	Ind.		R	LC		
<i>Aira praecox</i> L.	Canche printanière	Ind.		R	LC		
<i>Ajuga reptans</i> L.	Bugle rampante	Ind.		CC	LC		

<i>Alisma plantago-aquatica</i> L.	Grand plantain d'eau	Ind.		C	LC			
<i>Alliaria petiolata</i> (M. Bieb.) Cavara & Grande	Alliaire	Ind.		CCC	LC			
<b>Allium sphaerocephalon</b> L.	<b>Ail à tête ronde</b>	<b>Ind.</b>		<b>RR</b>	<b>LC</b>			
<i>Allium vineale</i> L.	Ail des vignes	Ind.		C	LC			
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn.	Auline glutineux	Ind.		CC	LC			
<i>Alopecurus myosuroides</i> Huds.	Vulpin des champs	Ind.		C	LC			
<b>Aithya officinalis</b> L.	<b>Guimauve officinale</b>	<b>Ind. ?</b>	<b>Nat.</b>	<b>R</b>	<b>LC</b>			
<i>Anagallis arvensis</i> L.	Mouron rouge	Ind.		CCC	LC			
<i>Andryala integrifolia</i> L.	Andryale à feuilles entières	Nat. (S.)		RR	NA			0
<i>Anemone nemorosa</i> L.	Anémone des bois	Ind.		C	LC			
<i>Angelica sylvestris</i> L.	Angélique des bois	Ind.		CC	LC			
<i>Anthoxanthum odoratum</i> L.	Flouve odorante	Ind.		CC	LC			
<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffm.	Cerfeuil des bois	Ind.		CC	LC			
<i>Apera spica-venti</i> (L.) P.Beauv.	Agrostis jouet-du-vent	Ind.		C	LC			
<i>Aphanes arvensis</i> L.	Alchémille des champs	Ind.		C	LC			
<i>Arabidopsis thaliana</i> (L.) Heynh.	Arabette de Thalius	Ind.		C	LC			
<i>Arctium minus</i> (Hill) Bernh.	Petite bardane	Ind.		CC	LC			
<i>Arenaria serpyllifolia</i> L.	Sabline à feuilles de serpolet	Ind.		CCC	LC			
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J. &	Fromental élevé	Ind.		CCC	LC			
<b>Artemisia campestris</b> L.	<b>Armoise champêtre</b>	<b>Ind.</b>		<b>RR</b>	<b>VU</b>		<b>Z 2</b>	
<i>Artemisia vulgaris</i> L.	Armoise commune	Ind.		CCC	LC			
<i>Arum italicum</i> Mill. <i>Subsp. italicum</i>	Arum d'Italie	Nat.	Subsp.	-	NA			
<i>Arum maculatum</i> L.	Arum tâcheté	Ind.		CC	LC			
<i>Asparagus officinalis</i> L.	Asperge officinale	Ind. ?	Cult.	CC	LC			
<b>Asplenium adiantum-nigrum</b> L.	<b>Doradille noire</b>	<b>Ind.</b>		<b>R</b>	<b>LC</b>			
<i>Asplenium ruta-muraria</i> L.	Doradille rue des murailles	Ind.		CC	LC			
<i>Asplenium trichomanes</i> L.	Doradille polytrich	Ind.		C	LC			
<i>Avena fatua</i> L.	Folle-avoine	Ind.		CC	LC			
<i>Ballota nigra</i> L.	Ballote noire	Ind.		C	LC			
<i>Barbarea vulgaris</i> R.Br.	Barbarée commune	Ind.		C	LC			
<i>Bellis perennis</i> L.	Pâquerette vivace	Ind.		CCC	LC			
<i>Betula pendula</i> Roth	Bouleau verruqueux	Ind.		CCC	LC			
<i>Brachypodium pinnatum</i> (L.) P.Beauv.	Brachypode penné	Ind.		C	LC			
<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P.Beauv.	Brachypode des bois	Ind.		CCC	LC			
<b>Bromus arvensis</b> L.	<b>Brome des champs</b>	<b>Ind.</b>		<b>RR ?</b>	<b>DD</b>		<b>Z 3</b>	
<i>Bromus erectus</i> Huds.	Brome érigé	Ind.		C	LC			
<i>Bromus hordeaceus</i> L.	Brome mou	Ind.		CCC	LC			
<i>Bromus sterilis</i> L.	Brome stérile	Ind.		CCC	LC			
<i>Bryonia dioica</i> Jacq.	Bryone dioïque	Ind.		CC	LC			
<i>Buddleia davidii</i> Franch.	Buddleia du père David	Nat. (E.)	Cult.	C	NA			3
<b>Bupleurum falcatum</b> L.	<b>Buplèvre en faux</b>	<b>Ind.</b>		<b>AR</b>	<b>LC</b>			
<i>Buxus sempervirens</i> L.	Buis commun	Nat. (S.)	Ind.	AR	NA			0
<i>Calluna vulgaris</i> (L.) Hull	Callune	Ind.		AC	LC			
<i>Calystegia sepium</i> (L.) R.Br.	Liseron des haies	Ind.		CCC	LC			
<i>Campanula rapunculus</i> L.	Campanule raiponce	Ind.		CC	LC			
<b>Campanula trachelium</b> L.	<b>Campanule gantelée</b>	<b>Ind.</b>		<b>R</b>	<b>LC</b>			
<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik.	Capselle bourse-à-pasteur	Ind.		CCC	LC			
<b>Cardamine flexuosa</b> With.	<b>Cardamine flexueuse</b>	<b>Ind.</b>		<b>AR</b>	<b>LC</b>			
<i>Cardamine hirsuta</i> L.	Cardamine hérissée	Ind.		CCC	LC			
<i>Cardamine pratensis</i> L.	Cardamine des prés	Ind.		C	LC			
<b>Carduus nutans</b> L.	<b>Chardon penché</b>	<b>Ind.</b>		<b>AR</b>	<b>LC</b>			
<i>Carex acutiformis</i> Ehrh.	Laïche des marais	Ind.		C	LC			
<b>Carex caryophyllea</b> Latourr.	<b>Laïche printanière</b>	<b>Ind.</b>		<b>R</b>	<b>LC</b>			
<i>Carex divulsa</i> Stokes	Laïche écartée	Ind.		C	LC			
<i>Carex flacca</i> Schreb.	Laïche glauque	Ind.		CC	LC			
<i>Carex hirta</i> L.	Laïche hérissée	Ind.		CC	LC			
<b>Carex ovalis</b> Gooden.	<b>Laïche des lièvres</b>	<b>Ind.</b>		<b>AR</b>	<b>LC</b>			
<i>Carex pendula</i> Huds.	Laïche à épis pendants	Ind.		AC	LC			
<i>Carex pilulifera</i> L.	Laïche à pilules	Ind.		C	LC			
<i>Carex remota</i> L.	Laïche espacée	Ind.		C	LC			
<i>Carex sylvatica</i> Huds.	Laïche des bois	Ind.		CCC	LC			
<i>Carpinus betulus</i> L.	Charme	Ind.		CCC	LC			
<i>Castanea sativa</i> Mill.	Châtaignier	Nat. (E.)	Ind.	CC	NA			0
<i>Centaureum erythraea</i> Rafn	Petite-centaurée commune	Ind.		CC	LC			
<i>Centranthus ruber</i> (L.) DC.	Centranthe rouge	Subsp.		.	NA			
<b>Cerastium arvense</b> L.	<b>Céaïste des champs</b>	<b>Ind.</b>		<b>R</b>	<b>LC</b>			
<i>Cerastium fontanum</i> Baumg.	Céaïste commun	Ind.		CCC	LC			
<i>Cerastium glomeratum</i> Thuill.	Céaïste aggloméré	Ind.		CC	LC			
<i>Cerastium tomentosum</i> L.	Céaïste tomenteux	Cult.	Subsp.	.	NA			
<b>Ceratophyllum demersum</b> L.	<b>Cornifle immergé</b>	<b>Ind.</b>		<b>AR</b>	<b>LC</b>			
<i>Chaerophyllum temulum</i> L.	Cerfeuil penché	Ind.		CC	LC			
<i>Chelidonium majus</i> L.	Grande chélideine	Ind.		CCC	LC			
<i>Chenopodium album</i> L.	Chénopode blanc	Ind.		CCC	LC			
<i>Circaea lutetiana</i> L.	Circée de Paris	Ind.		CC	LC			
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop.	Cirse des champs	Ind.		CCC	LC			
<i>Cirsium oleraceum</i> (L.) Scop.	Cirse des maraîchers	Ind.		AC	LC			
<i>Cirsium palustre</i> (L.) Scop.	Cirse des marais	Ind.		CC	LC			
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten.	Cirse commun	Ind.		CCC	LC			
<i>Clematis vitalba</i> L.	Clématite des haies	Ind.		CCC	LC			
<i>Clinopodium vulgare</i> L.	Clinopode commun	Ind.		CC	LC			
<i>Convolvulus arvensis</i> L.	Liseron des champs	Ind.		CCC	LC			
<i>Cornus sanguinea</i> L.	Cornouiller sanguin	Ind.		CCC	LC			
<i>Corylus avellana</i> L.	Noisetier, Coudrier	Ind.		CCC	LC			
<i>Cotoneaster horizontalis</i> Decne.	Cotonéaster horizontal	Subsp.	Cult.	.	NA			

<i>Crataegus laevigata</i> (Poir.) DC.	Aubépine à deux styles	Ind.		C	LC		
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	Aubépine à un style	Ind.		CCC	LC		
<i>Crepis capillaris</i> (L.) Wallr.	Crépide capillaire	Ind.		CCC	LC		
<i>Crepis setosa</i> Haller f.	Crépide hérissée	Ind.		CC	LC		
<i>Cruciata laevipes</i> Opiz	Gaillet croiset	Ind.		CC	LC		
<i>Cymbalaria muralis</i> G.Gaertn., B.Mey. &	Ruine de Rome	Nat. (E.)		CC	NA		0
<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link	Genêt à balais	Ind.		CC	LC		
<i>Dactylis glomerata</i> L.	Dactyle aggloméré	Ind.		CCC	LC		
<i>Daphne laureola</i> L.	<b>Daphné lauréo</b>	<b>Ind.</b>		<b>AR</b>	<b>LC</b>		
<i>Daucus carota</i> L.	Carotte sauvage	Ind.		CCC	LC		
<i>Deschampsia cespitosa</i> (L.) P.Beauv.	Canche cespiteuse	Ind.		C	LC		
<i>Deschampsia flexuosa</i> (L.) Trin.	Canche fleuveuse	Ind.		C	LC		
<i>Dianthus armeria</i> L.	<b>Oeillet velu</b>	<b>Ind.</b>		<b>R</b>	<b>LC</b>		
<i>Digitalis purpurea</i> L.	<b>Digitale pourpre</b>	<b>Ind.</b>		<b>AR</b>	<b>LC</b>		
<i>Digitaria sanguinalis</i> (L.) Scop.	Digitaire sanguine	Ind.		CC	LC		
<i>Dipsacus fullonum</i> L.	Cabaret des oiseaux	Ind.		CCC	LC		
<i>Dipsacus pilosus</i> L.	<b>Cardère poilue</b>	<b>Ind.</b>		<b>R</b>	<b>LC</b>		
<i>Doronicum plantagineum</i> L.	<b>Doronic à feuilles de plantain</b>	<b>Nat. (S.)</b>	<b>Cult.</b>	<b>RR</b>	<b>NA</b>		<b>1</b>
<i>Dryopteris affinis</i> (Lowe) Fraser-Jenk.	<b>Dryoptéris écaillé</b>	<b>Ind.</b>		<b>R</b>	<b>LC</b>		
<i>Dryopteris carthusiana</i> (Vill.) H.P.Fuchs	Dryoptéris des chartreux	Ind.		CC	LC		
<i>Dryopteris dilatata</i> (Hofm.) A.Gray	Dryoptéris dilaté	Ind.		AC	LC		
<i>Dryopteris filix-mas</i> (L.) Schott	Fougère mâle	Ind.		CCC	LC		
<i>Duchesnea indica</i> (Andrews) Focke	Fraisier d'Inde	Nat. (S.)		AR	NA		3
<i>Echinochloa crus-galli</i> (L.) P.Beauv.	Panic pied-de-coq	Ind.		CC	LC		
<i>Echium vulgare</i> L.	Vipérine commune	Ind.		C	LC		
<i>Epilobium hirsutum</i> L.	Epilobe hérissé	Ind.		CCC	LC		
<i>Epilobium montanum</i> L.	Epilobe des montagnes	Ind.		C	LC		
<i>Equisetum arvense</i> L.	Prêle des champs	Ind.		CCC	LC		
<i>Erica cinerea</i> L.	<b>Bruyère cendrée</b>	<b>Ind.</b>		<b>AR</b>	<b>LC</b>		
<i>Erodium cicutarium</i> (L.) L'Her.	Bec-de-grue à feuilles de ciguë	Ind.		CC	LC		
<i>Erophila verna</i> (L.) Chevall.	Drave printanière	Ind.		C	LC		
<i>Eryngium campestre</i> L.	Panicaut champêtre	Ind.		CC	LC		
<i>Eupatorium cannabinum</i> L.	Eupatoire à feuilles de chanvre	Ind.		CCC	LC		
<i>Euphorbia amygdaloides</i> L.	Euphorbe des bois	Ind.		CC	LC		
<i>Euphorbia dulcis</i> L.	<b>Euphorbe douce</b>	<b>Ind.</b>		<b>RR</b>	<b>LC</b>	<b>Z 1</b>	
<i>Euphorbia helioscopia</i> L.	Euphorbe réveil-matin	Ind.		CC	LC		
<i>Euphorbia lathyris</i> L.	Euphorbe des jardins	Nat. (E.)		AC	NA		1
<i>Euphorbia peplus</i> L.	Euphorbe omblette	Ind.		CC	LC		
<i>Evonymus europaeus</i> L.	Fusain d'Europe	Ind.		CCC	LC		
<i>Fagus sylvatica</i> L.	Hêtre	Ind.	Cult.	CC	LC		
<i>Fallopia convolvulus</i> (L.) A.Love	Renouée faux-liseron	Ind.		CC	LC		
<i>Festuca arundinacea</i> Schreb.	Fétuque faux-roseau	Ind.		CCC	LC		
<i>Festuca filiformis</i> Pourr.	<b>Fétuque capillaire</b>	<b>Ind.</b>		<b>AR</b>	<b>LC</b>		
<i>Festuca heterophylla</i> Lam.	Fétuque à feuilles variables	Ind.		AC	LC		
<i>Festuca lemanii</i> Bastard	<b>Fétuque de Léman</b>	<b>Ind.</b>		<b>R</b>	<b>LC</b>		
<i>Festuca rubra</i> L.	Fétuque rouge	Ind.		C	LC		
<i>Filago pyramidata</i> L.	<b>Cotonnière à feuilles spatulées</b>	<b>Ind.</b>		<b>RR</b>	<b>VU</b>		
<i>Filago vulgaris</i> Lam.	<b>Cotonnière d'Allemagne</b>	<b>Ind.</b>		<b>RR</b>	<b>LC</b>		
<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim.	Reine des prés	Ind.		CC	LC		
<i>Fragaria vesca</i> L.	Fraisier des bois	Ind.		CCC	LC		
<i>Fragula dodonei</i> Ard.	Bourdaie	Ind.		C	LC		
<i>Fraxinus excelsior</i> L.	Frêne élevé	Ind.		CCC	LC		
<i>Fumaria vaillantii</i> Loisel.	<b>Fumeterre de Vaillant</b>	<b>Ind.</b>		<b>RRR</b>	<b>VU</b>		
<i>Galeopsis tetrahit</i> L.	Galéopsis tétrahit	Ind.		CC	LC		
<i>Galium aparine</i> L.	Gaillet gratteron	Ind.		CCC	LC		
<i>Galium mollugo</i> L.	Gaillet mollugine	Ind.		CCC	LC		
<i>Galium palustre</i> L.	Gaillet des marais	Ind.		C	LC		
<i>Genista tinctoria</i> L.	<b>Genêt des teinturiers</b>	<b>Ind.</b>		<b>AR</b>	<b>LC</b>		
<i>Geranium columbinum</i> L.	Géranium des colombes	Ind.		CC	LC		
<i>Geranium dissectum</i> L.	Géranium découpé	Ind.		CCC	LC		
<i>Geranium molle</i> L.	Géranium à feuilles molles	Ind.		CCC	LC		
<i>Geranium pusillum</i> L.	Géranium fluet	Ind.		CC	LC		
<i>Geranium pyrenaicum</i> Burm.f.	Géranium des Pyrénées	Ind.		CC	LC		
<i>Geranium robertianum</i> L.	Géranium herbe-à-Robert	Ind.		CCC	LC		
<i>Geranium rotundifolium</i> L.	Géranium à feuilles rondes	Ind.		CC	LC		
<i>Geum urbanum</i> L.	Benoîte des villes	Ind.		CCC	LC		
<i>Glechoma hederacea</i> L.	Lierre terrestre	Ind.		CCC	LC		
<i>Glyceria fluitans</i> (L.) R.Br.	Glycérie flottante	Ind.		AC	LC		
<i>Glyceria sp.</i>	Glycérie	Ind.		-	-		
<i>Hedera helix</i> L.	Lierre grimpant	Ind.		CCC	LC		
<i>Heracleum sphondylium</i> L.	Berce commune	Ind.		CCC	LC		
<i>Hieracium lachenalii</i> sensu 3, 5, 6	<b>Epervière de Lachenal</b>	<b>Ind.</b>		<b>AR</b>	<b>LC</b>		
<i>Hieracium murorum</i> L.	<b>Epervière des murs</b>	<b>Ind.</b>		<b>R</b>	<b>LC</b>		
<i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Spreng.	Orchis bouc	Ind.		AC	LC		
<i>Hippocrepis comosa</i> L.	<b>Hippocrepis à toupet</b>	<b>Ind.</b>		<b>AR</b>	<b>LC</b>		
<i>Hippuris vulgaris</i> L.	Hippuris commun	Ind.	Cult.	RRR	EN		Z 1
<i>Holcus lanatus</i> L.	Houlque laineuse	Ind.		CCC	LC		
<i>Holcus mollis</i> L.	Houlque molle	Ind.		C	LC		
<i>Hordeum murinum</i> L.	Orge des rats	Ind.		CC	LC		
<i>Humulus lupulus</i> L.	Houblon	Ind.		CC	LC		
<i>Hyacinthoides non-scripta</i> (L.) Chouard ex	Jacinthe des bois	Ind.		C	LC		
<i>Hypericum humifusum</i> L.	Millepertuis couché	Ind.		AC	LC		
<i>Hypericum perforatum</i> L.	Millepertuis perforé	Ind.		CCC	LC		

<i>Hypericum pulchrum</i> L.	Millepertuis élégant	Ind.		C	LC		
<i>Hypochaeris radicata</i> L.	Porcelle enracinée	Ind.		CCC	LC		
<i>Iris foetidissima</i> L.	<b>Iris fétide</b>	<b>Ind.</b>		<b>AR</b>	<b>LC</b>		
<i>Iris pseudacorus</i> L.	Iris faux-acore	Ind.		CC	LC		
<i>Jasione montana</i> L.	<b>Jasione des montagnes</b>	<b>Ind.</b>		<b>RR</b>	<b>LC</b>		
<i>Juglans regia</i> L.	Noyer commun	Nat. (E.)		CC	NA		1
<i>Juncus articulatus</i> L.	Jonc à fruits luisants	Ind.		C	LC		
<i>Juncus bufonius</i> L.	Jonc des crapauds	Ind.		C	LC		
<i>Juncus conglomeratus</i> L.	Jonc agloméré	Ind.		C	LC		
<i>Juncus effusus</i> L.	Jonc épars	Ind.		CCC	LC		
<i>Juncus tenuis</i> Willd.	Jonc grêle	Nat. (E.)		C	NA		3
<i>Kandis perfoliata</i> (L.) Kerquélen	<b>Tabouret perfolié</b>	<b>Ind.</b>		<b>R</b>	<b>LC</b>		
<i>Kickxia spuria</i> (L.) Dumort.	Linaire bâtarde	Ind.		C	LC		
<i>Knautia arvensis</i> (L.) Coult.	Knautie des champs	Ind.		CC	LC		
<i>Koeleria macrantha</i> (Ledeb.) Schult.	<b>Koélerie grêle</b>	<b>Ind.</b>		<b>R</b>	<b>LC</b>		
<i>Lactuca serriola</i> L.	Laitue sauvage	Ind.		CCC	LC		
<i>Lamium album</i> L.	Lamier blanc	Ind.		CCC	LC		
<i>Lamium amplexicaule</i> L.	Lamier à feuilles embrassantes	Ind.		C	LC		
<i>Lamium galeobdolon</i> (L.) L.	Lamier jaune	Ind.		C	LC		
<i>Lamium purpureum</i> L.	Lamier pourpre	Ind.		CC	LC		
<i>Lapsana communis</i> L.	Lampsane commune	Ind.		CCC	LC		
<i>Lathyrus hirsutus</i> L.	<b>Gesse hérissée</b>	<b>Ind.</b>		<b>RR</b>	<b>NT</b>		
<i>Lathyrus latifolius</i> L.	Gesse à larges feuilles	Nat. (S.)		AC	NA		1
<i>Lathyrus linifolius</i> (Reichard) Bässler var.	<b>Gesse à feuilles de lin</b>	<b>Ind.</b>		<b>R</b>	<b>LC</b>		
<i>Lathyrus pratensis</i> L.	Gesse des prés	Ind.		CC	LC		
<i>Lemna minor</i> L.	Petite lentille d'eau	Ind.		CC	LC		
<i>Lemna minuta</i> Kunth	Lentille d'eau minuscule	Nat. (S.)		R	NA		4
<i>Leontodon autumnalis</i> L.	Liondent d'automne	Ind.		C	LC		
<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam.	Marguerite commune	Ind.		CCC	LC		
<i>Ligustrum vulgare</i> L.	Troène commun	Ind.		CCC	LC		
<i>Linaria vulgaris</i> Mill.	Linaire commune	Ind.		CCC	LC		
<i>Linum catharticum</i> L.	Lin purgatif	Ind.		C	LC		
<i>Listera ovata</i> (L.) R.Br.	Listère ovale	Ind.		CC	LC		
<i>Lolium perenne</i> L.	lvraie vivace	Ind.		CCC	LC		
<i>Lonicera nitida</i> Wils.	Chèvrefeuille à petites feuilles	Cult.	Nat.	-	NA		
<i>Lonicera periclymenum</i> L.	Chèvrefeuille des bois	Ind.		CCC	LC		
<i>Lonicera xylosteum</i> L.	Chèvrefeuille des haies	Ind.		C	LC		
<i>Lotus corniculatus</i> L.	Lotier corniculé	Ind.		CCC	LC		
<i>Lotus pedunculatus</i> Cav.	Lotier des marais	Ind.		C	LC		
<i>Luzula campestris</i> (L.) DC.	Luzule des champs	Ind.		AC	LC		
<i>Luzula forsteri</i> (Sm.) DC.	Luzule de Forster	Ind.		AC	LC		
<i>Luzula multiflora</i> (Ehrh.) Lej.	Luzule à nombreuses fleurs	Ind.		AC	LC		
<i>Lycopus europaeus</i> L.	Lycophe d'Europe	Ind.		CC	LC		
<i>Lysimachia nummularia</i> L.	Lysimaque nummulaire	Ind.		CC	LC		
<i>Lysimachia vulgaris</i> L.	Lysimaque commune	Ind.		C	LC		
<i>Lythrum salicaria</i> L.	Salicaire commune	Ind.		CC	LC		
<i>Mahonia aquifolium</i> (Pursh) Nutt.	Mahonia faux-houx	Nat. (E.)	Cult.	AR	NA		2
<i>Matricaria discoidea</i> DC.	Matricaire fausse-camomille	Nat. (E.)		CC	NA		1
<i>Matricaria perforata</i> Mèrat	Matricaire inodore	Ind. ?		CCC	LC		
<i>Matricaria recutita</i> L.	Matricaire camomille	Ind.		CC	LC		
<i>Medicago arabica</i> (L.) Huds.	Luzerne tachetée	Ind.		CC	LC		
<i>Medicago lupulina</i> L.	Luzerne lupuline	Ind.		CCC	LC		
<i>Medicago minima</i> (L.) L.	<b>Luzerne naine</b>	<b>Ind.</b>		<b>R</b>	<b>LC</b>		
<i>Medicago sativa</i> L.	Luzerne cultivée	Ind.	Nat.	CC	LC		
<i>Melampyrum pratense</i> L.	<b>Mélampyre des prés</b>	<b>Ind.</b>		<b>AR</b>	<b>LC</b>		
<i>Melica uniflora</i> Retz.	Mélisse uniflore	Ind.		C	LC		
<i>Melissa officinalis</i> L.	Mélisse	Cult.	Nat.	-	NA		
<i>Mentha aquatica</i> L.	Menthe aquatique	Ind.		CC	LC		
<i>Mentha suaveolens</i> Ehrh.	Menthe à feuilles rondes	Ind.		CC	LC		
<i>Mercurialis perennis</i> L.	Mercuriale vivace	Ind.		C	LC		
<i>Mespilus germanica</i> L.	<b>Néflier d'Allemagne</b>	<b>Ind.</b>		<b>AR</b>	<b>LC</b>		
<i>Milium effusum</i> L.	Millet diffus	Ind.		C	LC		
<i>Misopates orontium</i> (L.) Raf.	<b>Muflier des champs</b>	<b>Ind.</b>		<b>RR</b>	<b>VU</b>		
<i>Moehringia trinervia</i> (L.) Clairv.	Sablina à trois nervures	Ind.		CC	LC		
<i>Muscari comosum</i> (L.) Mill.	Muscari à toupet	Ind.		AC	LC		
<i>Myosotis alpestris</i> F.W. Schmidt	Myosotis des Alpes	Cult.	Subsp.	-	NA		
<i>Myosotis arvensis</i> Hill	Myosotis des champs	Ind.		CCC	LC		
<i>Myosotis discolor</i> Pers.	<b>Myosotis bicolor</b>	<b>Ind.</b>		<b>R</b>	<b>LC</b>		
<i>Myosotis ramosissima</i> Rochel	Myosotis ramifié	Ind.		AC	LC		
<i>Myriophyllum aquaticum</i> (Vell.) Verdc.	Myriophylle aquatique	Subsp.	Cult.	.	NA		2
<i>Omalotheca sylvatica</i> (L.) Sch.Bip. &	<b>Gnaphale des bois</b>	<b>Ind.</b>		<b>RR</b>	<b>EN</b>		
<i>Ononis spinosa</i> L.	Buqrane épineuse	Ind.		CC	LC		
<i>Ophrys apifera</i> Huds.	Ophrys abeille	Ind.		AC	LC		
<i>Ophrys aranifera</i> Huds.	<b>Ophrys araignée</b>	<b>Ind.</b>		<b>R</b>	<b>LC</b>		
<i>Ophrys insectifera</i> L.	<b>Ophrys mouche</b>	<b>Ind.</b>		<b>R</b>	<b>LC</b>		
<i>Orchis mascula</i> (L.) L.	<b>Orchis mâle</b>	<b>Ind.</b>		<b>RR</b>	<b>NT</b>		
<i>Orchis purpurea</i> Huds.	Orchis pourpre	Ind.		AC	LC		
<i>Origanum vulgare</i> L.	Origan commun	Ind.		CC	LC		
<i>Oxalis fontana</i> Bunge	Oxalide des fontaines	Nat. (E.)		AC	NA		1
<i>Papaver rhoeas</i> L.	Coquelicot	Ind.		CCC	LC		
<i>Parietaria judaica</i> L.	Pariétaire de Judée	Ind.		CC	LC		
<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch	Vigne-vierge commune	Nat. (S.)		AR	NA		3
<i>Pastinaca sativa</i> L.	Panais cultivé	Ind.		CCC	LC		
<i>Pentaglottis sempervirens</i> (L.) Tausch ex	Buglosse toujours vert	Subsp.		.	NA		
<i>Peucedanum gallicum</i> Latourr.	<b>Peucedan de France</b>	<b>Ind.</b>		<b>R</b>	<b>LC</b>		<b>Z 2</b>
<i>Phacelia tanacetifolia</i> Benth.	Phacélie à feuilles de Tanaisie	Cult.	Subsp.	.	NA		
<i>Phalaris arundinacea</i> L.	Baldingère faux-roseau	Ind.		CC	LC		
<i>Pheum phleoides</i> (L.) H.Karst.	<b>Fléole de Boehmer</b>	<b>Ind.</b>		<b>RR</b>	<b>LC</b>		
<i>Pheum pratense</i> L.	Fléole des prés	Ind.		CCC	LC		
<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Steud.	Roseau commun	Ind.		CC	LC		

<i>Phyllitis scolopendrium</i> (L.) Newman	Scolopendre langue-de-cerf	Ind.		AC	LC		
<i>Phyllostachys nigra</i> (Lodd. ex Lindl.) Munro	Bambou doré	Cult.	Subsp.	.	NA		
<i>Picris echioides</i> L.	Picride fausse-vipérine	Ind.		CCC	LC		
<i>Picris hieracioides</i> L.	Picride fausse-éperviaire	Ind.		CCC	LC		
<i>Pinus sylvestris</i> L.	Pin sylvestre	Nat. (E.)	Cult.	C	NA		0
<i>Plantago lanceolata</i> L.	Plantain lancéolé	Ind.		CCC	LC		
<i>Plantago major</i> L.	Grand plantain	Ind.		CCC	LC		
<i>Platanthera chlorantha</i> (Custer) Rchb.	Orchis verdâtre	Ind.		AC	LC		
<i>Poa annua</i> L.	Pâturin annuel	Ind.		CCC	LC		
<i>Poa nemoralis</i> L.	Pâturin des bois	Ind.		CCC	LC		
<i>Poa pratensis</i> L.	Pâturin des prés	Ind.		CC	LC		
<i>Poa trivialis</i> L.	Pâturin commun	Ind.		CCC	LC		
<i>Polygala vulgaris</i> L.	Polygale commun	Ind.		AC	LC		
<i>Polygonatum multiflorum</i> (L.) All.	Sceau-de-Salomon multiflore	Ind.		CCC	LC		
<i>Polygonum amphibium</i> L.	Renouée amphibie	Ind.		C	LC		
<i>Polygonum aviculare</i> L.	Renouée des oiseaux	Ind.		CCC	LC		
<i>Polygonum hydropiper</i> L.	Renoué poivre d'eau	Ind.		C	LC		
<i>Polygonum lapathifolium</i> L.	Renouée à feuilles de patience	Ind.		C	LC		
<i>Polygonum persicaria</i> L.	Renouée persicaire	Ind.		CCC	LC		
<i>Polypodium vulgare</i> L.	Polypode commun	Ind.		C	LC		
<b><i>Polystichum setiferum</i> (Forssk.) T.Moore</b>	<b>Polystic à soies</b>	<b>Ind.</b>		<b>R</b>	<b>LC</b>		<b>Z 1</b>
<i>Populus tremula</i> L.	Peuplier tremble	Ind.		CCC	LC		
<b><i>Potamogeton natans</i> L.</b>	<b>Potamot nageant</b>	<b>Ind.</b>		<b>AR</b>	<b>LC</b>		
<i>Potentilla anserina</i> L.	Potentille ansérine	Ind.		CC	LC		
<i>Potentilla erecta</i> (L.) Rausch.	Potentille tormentille	Ind.		AC	LC		
<b><i>Potentilla neumanniana</i> Rchb.</b>	<b>Potentille printanière</b>	<b>Ind.</b>		<b>AR</b>	<b>LC</b>		
<i>Potentilla reptans</i> L.	Potentille rampante	Ind.		CCC	LC		
<i>Potentilla sterilis</i> (L.) Garcke	Potentille faux-fraisier	Ind.		CC	LC		
<i>Primula veris</i> L.	Primevère officinale	Ind.		CC	LC		
<i>Prunella vulgaris</i> L.	Brunelle commune	Ind.		CCC	LC		
<i>Prunus avium</i> (L.) L. [1755]	Merisier vrai	Ind.		CCC	LC		
<i>Prunus domestica</i> L.	Prunier	Cult.	Subsp.	.	NA		
<i>Prunus spinosa</i> L.	Prunellier	Ind.		CCC	LC		
<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn	Fougère aigle	Ind.		C	LC		
<i>Pulicaria dysenterica</i> (L.) Bernh.	Pulicaire dysentérique	Ind.		CC	LC		
<b><i>Pulmonaria longifolia</i> (Bastard) Boreau</b>	<b>Pulmonaire à feuilles longues</b>	<b>Ind.</b>		<b>R</b>	<b>LC</b>		
<i>Quercus petraea</i> Liebl.	Chêne sessile	Ind.		CCC	LC		
<i>Quercus pubescens</i> Willd.	Chêne pubescent	Ind.		AC	LC		
<i>Quercus robur</i> L.	Chêne pédonculé	Ind.		CCC	LC		
<i>Ranunculus acris</i> L.	Renoncule âcre	Ind.		CCC	LC		
<i>Ranunculus auricomus</i> L.	Renoncule à tête d'or	Ind.		C	LC		
<i>Ranunculus ficaria</i> L.	Ficaire fausse-renoncule	Ind.		CC	LC		
<i>Ranunculus repens</i> L.	Renoncule rampante	Ind.		CCC	LC		
<b><i>Ranunculus sardous</i> Crantz</b>	<b>Renoncule sarde</b>	<b>Ind.</b>		<b>AR</b>	<b>LC</b>		
<b><i>Raphanus raphanistrum</i> L.</b>	<b>Radis ravenelle</b>	<b>Ind.</b>		<b>AR</b>	<b>LC</b>		
<i>Reynoutria japonica</i> Houtt.	Renouée du Japon	Nat. (E.)		C	NA		5
<i>Reynoutria sachalinensis</i> (F.Schmidt) Nakai	Renouée de Sakhaline	Nat. (S.)		RRR ?	NA		2
<i>Rhamnus cathartica</i> L.	Nerprun purgatif	Ind.		C	LC		
<i>Rhododendron ponticum</i> L.	Rhododendron des parcs	Nat. (S.)	Subsp.	RRR	NA		2
<i>Rhus typhina</i> L.	Sumac hérissé	Subsp.		.	NA		
<i>Ribes rubrum</i> L.	Groseillier rouge	Ind.		CCC	LC		
<i>Robinia pseudoacacia</i> L.	Robinier faux-acacia	Nat. (E.)		CCC	NA		5
<i>Rorippa amphibia</i> (L.) Besser	Rorippe amphibie	Ind.		AC	LC		
<i>Rosa arvensis</i> Huds.	Rosier des champs	Ind.		CCC	LC		
<i>Rosa canina</i> (Groupe)	Rosier des chiens (groupe)	Ind.		CCC	LC		
<i>Rubus fruticosus</i> (Groupe)	Ronce commune	Ind.		CCC	LC		
<i>Rumex acetosa</i> L.	Oseille des prés	Ind.		CC	LC		
<i>Rumex acetosella</i> L.	Petite oseille	Ind.		C	LC		
<i>Rumex conglomeratus</i> Murray	Oseille agglomérée	Ind.		CC	LC		
<i>Rumex crispus</i> L.	Oseille crépue	Ind.		CCC	LC		
<i>Rumex obtusifolius</i> L.	Oseille à feuilles obtuses	Ind.		CCC	LC		
<i>Rumex sanguineus</i> L.	Oseille sanguine	Ind.		CCC	LC		
<b><i>Ruscus aculeatus</i> L.</b>	<b>Fragon, Petit houx</b>	<b>Ind.</b>		<b>AR</b>	<b>LC</b>		
<i>Salix acuminata</i> Mill.	Saule roux-cendré	Ind.		AC	LC		
<i>Salix alba</i> L.	Saule blanc	Ind.		CC	LC		
<i>Salix caprea</i> L.	Saule marsault	Ind.		CCC	LC		
<i>Salix cinerea</i> L.	Saule cendré	Ind.		CC	LC		
<i>Sambucus ebulus</i> L.	Sureau yèble	Ind.		C	LC		
<i>Sambucus nigra</i> L.	Sureau noir	Ind.		CCC	LC		
<i>Sanguisorba minor</i> Scop.	Petite Pimprenelle	Ind.		CC	LC		
<i>Sanicula europaea</i> L.	Saniclé d'Europe	Ind.		AC	LC		
<i>Saponaria officinalis</i> L.	Saponaire officinale	Nat. (E.)		C	NA		1
<b><i>Saxifraga granulata</i> L.</b>	<b>Saxifrage à bulbilles</b>	<b>Ind.</b>		<b>R</b>	<b>LC</b>		
<i>Scabiosa columbaria</i> L.	Scabieuse colombarie	Ind.		AC	LC		
<i>Scrophularia nodosa</i> L.	Scrofulaire noueuse	Ind.		CC	LC		
<i>Sedum acre</i> L.	Orpin acre	Ind.		CC	LC		
<b><i>Sedum rupestre</i> L.</b>	<b>Orpin réfléchi</b>	<b>Ind.</b>		<b>AR</b>	<b>LC</b>		
<b><i>Sedum telephium</i> L.</b>	<b>Orpin reprise</b>	<b>Ind.</b>		<b>AR</b>	<b>LC</b>		
<i>Senecio erucifolius</i> L.	Séneçon à feuilles de roquette	Ind.		CC	LC		
<i>Senecio jacobaea</i> L.	Séneçon jacobée	Ind.		CCC	LC		
<i>Senecio vulgaris</i> L.	Séneçon commun	Ind.		CCC	LC		
<b><i>Seseli montanum</i> L.</b>	<b>Séséli des montagnes</b>	<b>Ind.</b>		<b>AR</b>	<b>LC</b>		
<i>Sherardia arvensis</i> L.	Rubéole des champs	Ind.		AC	LC		
<b><i>Silene flos-cuculi</i> (L.) Clairv.</b>	<b>Silène fleur-de-coucou</b>	<b>Ind.</b>		<b>AR</b>	<b>LC</b>		
<i>Silene latifolia</i> Poir.	Compagnon blanc	Ind.		CCC	LC		
<b><i>Silene nutans</i> L.</b>	<b>Silène penché</b>	<b>Ind.</b>		<b>RR</b>	<b>LC</b>		
<i>Silene vulgaris</i> (Moench) Garcke	Silène commun	Ind.		C	LC		
<i>Sinapis arvensis</i> L.	Moutarde des champs	Ind.		CC	LC		
<i>Sisymbrium officinale</i> (L.) Scop.	Sisymbre officinal	Ind.		CC	LC		
<i>Solanum dulcamara</i> L.	Morelle douce-amère	Ind.		CCC	LC		

<i>Solanum nigrum</i> L.	Morelle noire	Ind.		CCC	LC			
<i>Solidago canadensis</i> L.	Solidage du Canada	Nat. (E.)		C	NA			3
<i>Solidago gigantea</i> Aiton	Solidage glabre	Nat. (E.)		AR	NA			3
<i>Solidago virgaurea</i> L.	Solidage verge d'or	Ind.		AC	LC			
<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill	Laiteron rude	Ind.		CCC	LC			
<i>Sonchus oleraceus</i> L.	Laiteron potager	Ind.		CCC	LC			
<i>Sorbus aucuparia</i> L.	Sorbier des oiseleurs	Ind.	Cult.	AC	LC			
<b><i>Sorbus domestica</i> L.</b>	<b>Cormier</b>	<b>Nat. (S.)</b>	<b>Cult.</b>	<b>RR</b>	<b>NA</b>		<b>Z 1</b>	<b>1</b>
<i>Sorbus torminalis</i> (L.) Crantz	Alisier torminal	Ind.		C	LC			
<i>Sparganium erectum</i> L.	Rubaniè dressé	Ind.		AC	LC			
<b><i>Spargula arvensis</i> L.</b>	<b>Spargoute des champs</b>	<b>Ind.</b>		<b>R</b>	<b>LC</b>			
<b><i>Stachys arvensis</i> (L.) L.</b>	<b>Epiaire des champs</b>	<b>Ind.</b>		<b>R</b>	<b>LC</b>			
<i>Stachys officinalis</i> (L.) Trevis.	Epiaire officinale	Ind.		AC	LC			
<i>Stachys sylvatica</i> L.	Epiaire des bois	Ind.		CCC	LC			
<i>Stellaria graminea</i> L.	Stellaire graminée	Ind.		C	LC			
<i>Stellaria holostea</i> L.	Stellaire holostée	Ind.		CC	LC			
<i>Stellaria media</i> (L.) Vill.	Mouron des oiseaux	Ind.		CCC	LC			
<i>Succisa pratensis</i> Moench	Succise des prés	Ind.		AC	LC			
<i>Symphoricarpos albus</i> (L.) S.F.Blake	Symphorine à fruits blancs	Subsp.		.	NA			
<i>Symphytum officinale</i> L.	Grande consoude	Ind.		CC	LC			
<i>Syringa vulgaris</i> L.	Lilas	Subsp.	Cult.	.	NA			
<i>Tamus communis</i> L.	Tamier commun	Ind.		CC	LC			
<i>Tanacetum vulgare</i> L.	Tanaïsie commune	Ind.		CC	LC			
<i>Taraxacum erythrosperma</i> (Groupe)	Pissenlit à fruits rouges (groupe)	Ind.		.	LC			
<i>Taraxacum ruderalia</i> (Groupe)	Pissenlit rudéral (groupe)	Ind.		.	LC			
<i>Teucrium scorodonia</i> L.	Germandrée scorodoine	Ind.		CC	LC			
<i>Tilia cordata</i> Mill.	Tilleul à petites feuilles	Ind.		CC	LC			
<i>Torilis japonica</i> (Houtt.) DC.	Torilis faux-cerfeuil	Ind.		CCC	LC			
<i>Tragopogon pratensis</i> L.	Salsifis des prés	Ind.		CC	LC			
<b><i>Trifolium arvense</i> L.</b>	<b>Trèfle des champs</b>	<b>Ind.</b>		<b>AR</b>	<b>LC</b>			
<i>Trifolium campestre</i> Schreb.	Trèfle des champs	Ind.		CC	LC			
<i>Trifolium dubium</i> Sibth.	Trèfle douteux	Ind.		CC	LC			
<i>Trifolium pratense</i> L.	Trèfle des prés	Ind.		CCC	LC			
<i>Trifolium repens</i> L.	Trèfle blanc	Ind.		CCC	LC			
<i>Tussilago farfara</i> L.	Tussilage	Ind.		CC	LC			
<i>Typha latifolia</i> L.	Massette à larges feuilles	Ind.		C	LC			
<i>Typha latifolia</i> L.	Massette à larges feuilles	Ind.		C	LC			
<b><i>Ulmus glabra</i> Huds.</b>	<b>Orme de montagnes</b>	<b>Ind.</b>		<b>AR</b>	<b>LC</b>			
<i>Ulmus minor</i> Mill.	Orme champêtre	Ind.		CCC	LC			
<i>Urtica dioica</i> L.	Grande ortie	Ind.		CCC	LC			
<i>Valerianaella carinata</i> Loisel.	Mâche carénée	Ind.		C	LC			
<i>Valerianaella locusta</i> (L.) Laterr.	Mâche potagère	Ind.		AC	LC			
<b><i>Verbascum lychnitis</i> L.</b>	<b>Molène lychnite</b>	<b>Ind.</b>		<b>R</b>	<b>LC</b>			
<b><i>Verbascum pulverulentum</i> Vill.</b>	<b>Molène pulvérulente</b>	<b>Ind.</b>		<b>RR</b>	<b>LC</b>			
<i>Verbena officinalis</i> L.	Verveine officinale	Ind.		CCC	LC			
<i>Veronica arvensis</i> L.	Véronique des champs	Ind.		CCC	LC			
<i>Veronica chamaedrys</i> L.	Véronique petit-chêne	Ind.		CC	LC			
<i>Veronica hederifolia</i> L.	Véronique à feuilles de lierre	Ind.		CC	LC			
<i>Veronica officinalis</i> L.	Véronique officinale	Ind.		C	LC			
<i>Veronica persica</i> Poir.	Véronique de Perse	Nat. (E.)		CCC	NA			1
<i>Veronica serpyllifolia</i> L.	Véronique à feuilles de serpolet	Ind.		C	LC			
<i>Viburnum lantana</i> L.	Viome mancienne	Ind.		CC	LC			
<i>Viburnum opulus</i> L.	Viome obier	Ind.		CC	LC			
<i>Vicia cracca</i> L.	Vesce à épis	Ind.		CC	LC			
<i>Vicia faba</i> L.	Féverolle	Cult.		-	NA			
<i>Vicia hirsuta</i> (L.) Gray	Vesce hérissée	Ind.		C	LC			
<b><i>Vicia sativa</i> L. subsp. nigra (L.) Ehrh.</b>	<b>Vesce noire</b>	<b>Ind.</b>		<b>R</b>	<b>LC</b>			
<i>Vicia sativa</i> L. subsp. sativa	Vesce cultivée	Ind.		CCC	LC			
<i>Vicia sepium</i> L.	Vesce des haies	Ind.		CC	LC			
<i>Vicia tetrasperma</i> (L.) Schreb. subsp.	Salsifis des prés	Ind.		C	LC			
<i>Vinca major</i> L.	Grande pervenche	Subsp.	Cult.	.	NA			
<i>Vinca minor</i> L.	Petite pervenche	Ind.		C	LC			
<i>Viola hirta</i> L.	Violette hérissée	Ind.		C	LC			
<i>Viola odorata</i> L.	Violette odorante	Ind.		CCC	LC			
<i>Viola reichenbachiana</i> Jord. ex Boreau	Violette de Reichenbach	Ind.		CC	LC			
<i>Viola riviniana</i> Rchb.	Violette de Rivinus	Ind.		CC	LC			
<i>Viscum album</i> L.	Gui	Ind.		CC	LC			
<b><i>Vulpia bromoides</i> (L.) Gray</b>	<b>Vulpie faux-Brome</b>	<b>Ind.</b>		<b>AR</b>	<b>LC</b>			

### 5.3 Liste des mammifères terrestres

ESPECES		Présence	DIRECTIVE HABITATS		LISTE ROUGE UICN DES MAMMIFERES MENACES en France	Déterminant de ZNIEFF en Ile-de-France	Protection nationale
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuil européen	oui					
<i>Sus scrofa</i>	Sanglier	oui					
<i>Meles meles</i>	Blaireau européen	oui				type II	
<i>Martes foina</i>	Fouine	oui					
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	oui					
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	oui					
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de Garenne	oui				x	
<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d'Europe	oui					
<i>Sciurus vulgaris</i>	Ecureuil roux	oui					
<i>Myocastor coypus</i>	Ragondin	oui					
<i>Odonta zibethicus</i>	Rat musqué	oui					
<i>Talpa europaea</i>	Taupe d'Europe	oui					

Annexe 2 - Liste des Mammifères terrestres recensés

### 5.4 Liste des Mammifères volants

ESPECES		Présence	DIRECTIVE HABITATS		LISTE ROUGE UICN DES MAMMIFERES MENACES en France	Déterminant de ZNIEFF en Ile-de-France	Protection nationale
<i>Myotis myotis</i>	Grand murin	oui (hibernation)	II et IV			x <sup>y</sup>	x
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches	oui (hibernation)	IV			x <sup>y</sup>	x
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	oui (hibernation)	II et IV			x <sup>y</sup>	x
<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein	oui (hibernation)	II et IV			x	x <sup>y</sup>
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	oui (activité et hibernation)	IV			x <sup>y</sup>	x
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	oui (hibernation)	IV			x <sup>y</sup>	x
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	oui	IV			x	x <sup>y</sup>
<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris	possible (hibernation)	II et IV			x <sup>y</sup>	x
<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux	possible (hibernation)	IV			x <sup>y</sup>	x
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	oui					
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	oui	IV			x <sup>y</sup>	x
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	oui	IV			x	x <sup>y</sup>
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	oui	IV			x <sup>y</sup>	x

Annexe 3 - Liste des Mammifères volants recensés

Légende de la liste :  
 N : nicheur  
 M : migrateur  
 S : sédentaire  
 O : occasionnel  
 TR : très rare  
 R : rare  
 PC : peu commun  
 C : commun  
 TC : très commun  
 A : abondant

## 5.5 Liste de l'avifaune nicheuse

ESPECES		Présence	DIRECTIVE OISEAUX	Protection nationale	LISTE ROUGE UICN DES OISEAUX MENACES EN France	LISTE ROUGE UICN DES OISEAUX MENACES EN Ile-de-France	Det. ZNIEFF IDF	Statut de rareté nicheur en Ile-de-France
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	oui		x				NA/MA/HA
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	oui						NA/MA/HA
<i>Motacilla alba alba</i>	Bergeronnette grise	oui		x				NC/MC/HC
<i>Motacilla flava</i>	Bergeronnette printanière	oui		x				NPC/MPC/HO
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	oui	x	x		X	x > 10 couples	NR/MR
<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	oui	ss sp murina	x	X		X	NC/MC/HC
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	oui		x		X		NC/MC/HC
<i>Emberiza calandra</i>	Bruant proyer	oui		x		X		NPC/MPC/HPC
<i>Emberiza cirius</i>	Bruant zizi	oui		x				NPC/MPC/HR
<i>Circus cyaneus</i>	Busard St-Martin	oui	x	x		X	x	NTR/MTR/HTR
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	oui		x				NPC/MPC/HPC
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	oui					̂ > 700 individus	NC/MC/HC
<i>Tyto alba</i>	Chouette effraie	oui		x				NC/S
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	oui		x				MTR/HO
<i>Corvus corone</i>	Cornelle noire	oui		x				NC/MC
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	oui		x				O
<i>Numenius arquata</i>	Courlis cendré	oui			X			MTR
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	oui						NA/MA/HA
<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de Colchide	oui						NC/S
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	oui		x				NC/MC/HC
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	oui		x				NTC/MTC/HTR
<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins	oui		x				NTC/MTC
<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette	oui		x	X			NTC/MTC
<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule poule d'eau	oui						NC/MC/HC
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	oui						NTC/MTC/HTC
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	oui	ss sp dorotheae	x				NTC/S
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	oui						NC/MC/HC
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	oui						NTC/MTC/HTC
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	oui		x			̂ > 25 individus	NPC/MPC/HPC
<i>Asio flammeus</i>	Hibou des marais	oui	x	x	X			NO/MTR/HTR
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	oui		x				NTC/MTC
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	oui		x	X		X	NC/MC/HPC
<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe	oui		x				NPC/MPC
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	oui						NA/MA/HA
<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue	oui		x				NA/MA/HA
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	oui		x				NA/MA/HA
<i>Parus palustris</i>	Mésange nonnette	oui		x				NTC/S
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	oui		x				NA/S
<i>Perdix perdix</i>	Perdrix grise	oui	hispaniensis					NTC/S
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	oui	thanneri	x				NC/S
<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette	oui		x		X		NC/S
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	oui	x	x			x > 10 couples	NR/S
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	oui		x				NC/S
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	oui						NA/S
<i>Columba livia</i>	Pigeon biset	oui			X			NTC/S
<i>Columba oenas</i>	Pigeon colombin	oui						NPC/MPC/HPC
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	oui	ss esp azorica					NTC/MTC/HTC
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	oui	ss sp ambrosia	x				NA/MA
<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres	oui		x				NC/MC
<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	oui		x		X		NTC/MTC
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	oui		x				NA/MA/HR
<i>Regulus ignicapillus</i>	Roitelet triple-bandeau	oui		x				NTC/MTC/HTC
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle	oui		x				NC/MC
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	oui		x				NA/MA/HA
<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc	oui		x			x > 25 couples	NC/MC
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	oui		x				NTC/MTC/HTR
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	oui		x				NC/MC/HR
<i>Sitta europaea</i>	Sitelle torchepot	oui		x				NTC/S
<i>Saxicola torquatus</i>	Tarier pâte	oui		x				NPC/MC/HTR
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	oui				X		NC/MC
<i>Streptopelia decaocta</i>	Tourterelle turque	oui						NC/S
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	oui	ss sp fridariensis	x				NA/MA/HA
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	oui		x				NTC/MTC/HA

Annexe 4 - Liste des oiseaux recensés à Sermaise

## 5.6 Liste des Reptiles

ESPECES		Présence	DIRECTIVE HABITATS	Protection nationale	LISTE ROUGE UICN DES REPTILES MENACES en France				Dét. ZNIEFF en IDF
<i>Coronella austriaca</i>	Coronelle lisse	oui	IV	x					
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	oui	IV	x					
<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard vert occidental	oui		x					
<i>Anguis fragilis</i>	Orvet fragile	oui		x					

Annexe 5 - Liste des Reptiles recensés

## 5.7 Liste des Amphibiens

ESPECES		Présence	DIRECTIVE HABITATS	Protection nationale	LISTE ROUGE UICN DES AMPHIBIENS MENACES dans le monde				LISTE ROUGE UICN DES AMPHIBIENS MENACES en France				Dét. ZNIEFF en IDF	
<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun	oui		x										
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	oui	Annexe IV	x										
<i>Pelophylax ridibundus</i>	Grenouille rieuse	oui		x										
<i>Rana temporaria</i>	Grenouille rousse	oui	Annexe V	x										
<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté	oui	Annexes II et IV	x										
<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé	oui		x										
<i>Lissotriton vulgaris</i>	Triton ponctué	oui		x										

Annexe 6 - Liste des Amphibiens recensés

## 5.8 Liste des insectes

ESPECES			LISTE ROUGE France Rhopalocères et Odonates				Liste rouge Ile de France Odonates				LISTE ROUGE Orthoptères				Directive HFF 92		Déterminant de ZNIEFF en Ile-de-France	Statut de rareté en Ile- de-France	Protection nationale	Protection régionale
			Menacées de disparition				Domaine biogéographique													
Famille	Non latin	Non vernaculaire	CR	EN	VU	NT	CR	EN	VU	NT	National				Némoral				Annexe	
											1	2	3	4	1	2	3	4	II	IV
<b>LEPIDOPTERES RHOPALOCERES et MACROHETERO CERES DIURNES</b>																				
Hesperiidae	<i>Ochlodes sylvanus</i> (Esper, 1777)	Sylvaïne																		
Hesperiidae	<i>Pyrgus malvae</i> (Linnaeus, 1758)	Hésperie de la mauve																		
Hesperiidae	<i>Thymelicus sylvestris</i> (Poda, 1761)	Hésperie de la houque																		
Lycaenidae	<i>Celastrina argiolus</i> (Linnaeus, 1758)	Azuré des nerpruns																		
Lycaenidae	<i>Lycaena phlaeas</i> (Linnaeus, 1761)	Cuivré commun																		
Lycaenidae	<i>Polyommatus (Polyommatus) icarus</i> (Rottemburg, 1775)	Azuré commun																		
Noctuidae	<i>Autographa gamma</i> (Linnaeus, 1758)	Noctuelle gamma																		
Nymphalidae	<i>Aglais io</i> (Linnaeus, 1758)	Paon du jour																		
Nymphalidae	<i>Aphantopus hyperantus</i> (Linnaeus, 1758)	Tristan																		
Nymphalidae	<i>Araschnia levana</i> (Linnaeus, 1758)	Carte géographique																		
Nymphalidae	<i>Argynnis (Argynnis) paphia</i> (Linnaeus, 1758)	Tabac d'Espagne																		
Nymphalidae	<i>Boloria (Clossiana) dia</i> (Linnaeus, 1767)	Petite violette														oui	PC		oui	
Nymphalidae	<i>Coenonympha pamphilus</i> (Linnaeus, 1758)	Fadet commun																		
Nymphalidae	<i>Limenitis camilla</i> (Linnaeus, 1764)	Petit sylvain																		
Nymphalidae	<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus, 1758)	Myrtil																		
Nymphalidae	<i>Melanargia galathea</i> (Linnaeus, 1758)	Demi-deuil														oui	AC			
Nymphalidae	<i>Melitaea cinxia</i> (Linnaeus, 1758)	Mélitée du plantain														oui	NA		oui	
Nymphalidae	<i>Pararge aegeria</i> (Linnaeus, 1758)	Tircis																		
Nymphalidae	<i>Polygonia c-album</i> (Linnaeus, 1758)	Robert le diable																		
Nymphalidae	<i>Pyronia (Pyronia) tithonus</i> (Linnaeus, 1767)	Amaryllis																		
Nymphalidae	<i>Vanessa atalanta</i> (Linnaeus, 1758)	Vulcain																		
Nymphalidae	<i>Vanessa cardui</i> (Linnaeus, 1758)	Belle-dame																		
Papilionidae	<i>Papilio machaon</i> Linnaeus, 1758	Machaon																		
Pieridae	<i>Anthocharis cardamines</i> (Linnaeus, 1758)	Aurore																		
Pieridae	<i>Colias croceus</i> (Fourcroy, 1785)	Souci																		
Pieridae	<i>Gonepteryx rhamni</i> (Linnaeus, 1758)	Citron																		
Pieridae	<i>Leptidea sinapis</i> (Linnaeus, 1758)	Piérède de la moutarde																		
Pieridae	<i>Pieris brassicae</i> (Linnaeus, 1758)	Piérède du chou																		
Pieridae	<i>Pieris napi</i> (Linnaeus, 1758)	Piérède du navet																		
Pieridae	<i>Pieris rapae</i> (Linnaeus, 1758)	Piérède de la rave																		
Sphingidae	<i>Hemaris fuciformis</i> (Linnaeus, 1758)	Sphinx fuciforme																		

ORTHOPTERES																
Acrididae	<i>Chorthippus biguttulus</i> (Linnaeus, 1758)	Criquet mélodieux				4				4	-	-	-	CC	-	-
Acrididae	<i>Chorthippus brunneus</i> (Thunberg, 1815)	Criquet duettiste				4				4	-	-	-	C	-	-
Acrididae	<i>Chorthippus dorsatus</i> (Zetterstedt, 1821)	Criquet verte-échine				4				4	-	-	oui	R	-	-
Acrididae	<i>Chorthippus parallelus</i> (Zetterstedt, 1821)	Criquet des pâtures				4				4	-	-	-	CC	-	-
Acrididae	<i>Euchorthippus elegantulus</i> Zeuner, 1940	Criquet glauque				4				4	-	-	-	PC	-	-
Acrididae	<i>Gomphocerippus rufus</i> (Linnaeus, 1758)	Gomphocère roux				4				4	-	-	-	C	-	-
Acrididae	<i>Oedipoda caerulea</i> (Linnaeus, 1758)	Oedipode turquoise				4				4	-	-	-	PC	-	oui
Acrididae	<i>Omocestus rufipes</i> (Zetterstedt, 1821)	Criquet noir ébène				4				4	-	-	-	NA	-	-
Acrididae	<i>Stenobothrus lineatus</i> (Panzer, 1796)	Sténobothre ligné				4				4	-	-	oui	PC	-	-
Conocephalidae	<i>Conocephalus fuscus</i> (Fabricius, 1793)	Conocéphale bigarré				4				4	-	-	-	CC	-	-
Gryllidae	<i>Gryllus campestris</i> Linnaeus, 1758	Grillon champêtre				4				4	-	-	oui	AC	-	-
Gryllidae	<i>Nemobius sylvestris</i> (Bosc, 1792)	Grillon des bois				4				4	-	-	-	CC	-	-
Phaneropteridae	<i>Phaneroptera falcata</i> (Poda, 1761)	Phanéropère commun				4				4	-	-	-	CC	-	-
Tettigoniidae	<i>Platycleis albopunctata</i> (Goeze, 1778)	Decticelle chgrinée				4				4	-	-	-	PC	-	-
Tettigoniidae	<i>Roeseliana roeselii</i> (Hagenbach, 1822)	Decticelle bariolée				4				4	-	-	oui	C	-	-
Tettigoniidae	<i>Tettigonia viridissima</i> (Linnaeus, 1758)	Grande sauterelle verte				4				4	-	-	-	CC	-	-
ODONATES																
Aeshnidae	<i>Aeshna affinis</i> Vander Linden, 1820	Aesche affine												PC	-	-
Aeshnidae	<i>Aeshna cyanea</i> (Muller, 1764)	Aesche bleue												CC	-	-
Aeshnidae	<i>Anax imperator</i> Leach, 1815	Anax empereur												CC	-	-
Calopterygidae	<i>Calopteryx splendens</i> (Harris, 1782)	Caloptéryx éclatant												CC	-	-
Calopterygidae	<i>Calopteryx virgo</i> (Linnaeus, 1758)	Caloptéryx vierge											oui	AR	-	-
Coenagrionidae	<i>Coenagrion puella</i> (Linnaeus, 1758)	Agrion jouvencelle												CC	-	-
Coenagrionidae	<i>Coenagrion scitulum</i> (Rambur, 1842)	Agrion mignon							NT				oui	AR	-	oui
Coenagrionidae	<i>Ischnura elegans</i> (Vander Linden, 1820)	Agrion élégant												CC	-	-
Coenagrionidae	<i>Pyrrhosoma nymphula</i> (Sulzer, 1776)	Petite nymphe au corps de feu												CC	-	-
Lestidae	<i>Lestes virens</i> (Charpentier, 1825)	Leste verdoyant							NT				oui	AR	-	-
Lestidae	<i>Lestes viridis</i> (Vander Linden, 1825)	Leste vert												CC	-	-
Lestidae	<i>Sympetma fusca</i> (Vander Linden, 1820)	Leste brun											oui	AR	-	-
Libellulidae	<i>Libellula depressa</i> Linnaeus, 1758	Libellule déprimée												CC	-	-
Libellulidae	<i>Libellula quadrimaculata</i> Linnaeus, 1758	Libellule à quatre tâches												C	-	-
Libellulidae	<i>Orthetrum cancellatum</i> (Linnaeus, 1758)	Orthetrum réticulé												CC	-	-
Libellulidae	<i>Sympetrum sanguineum</i> (Muller, 1764)	Sympétrum rouge sang												CC	-	-

COLEOPTERES									
Cantharidae	<i>Cantharis (Cantharis) fusca</i> Linnaeus, 1758	Cantharide commune	-	-	-	NA	-	-	
Cantharidae	<i>Cantharis (Cantharis) livida</i> Linnaeus, 1758	Téléphore livide	-	-	-	NA	-	-	
Cantharidae	<i>Rhagonycha (Rhagonycha) fulva</i> (Scopoli, 1763)	Téléphore fauve	-	-	-	CC	-	-	
Cerambycidae	<i>Anastrangalia dubia</i> (Scopoli, 1763)	Lepture douteux	-	-	-	NA	-	-	
Cerambycidae	<i>Cerambyx scopolii</i> Fuessly, 1775	Petit capricorne	-	-	-	C	-	-	
Cerambycidae	<i>Leptura aurulenta</i> Fabricius, 1792	Lepture doré	-	-	-	AC	-	-	
Cerambycidae	<i>Paracorymbia fulva</i> (De Geer, 1775)	Lepture fauve	-	-	-	CC	-	-	
Cerambycidae	<i>Plagionotus arcuatus</i> (Linnaeus, 1758)	Clyte arqué	-	-	-	NA	-	-	
Cerambycidae	<i>Poecilium alni</i> (Linnaeus, 1767)	-	-	-	-	C	-	-	
Cerambycidae	<i>Rutpela maculata</i> (Poda, 1761)	Lepture tachetée	-	-	-	CC	-	-	
Cetoniidae	<i>Cetonia aurata</i> (Linnaeus, 1761)	Cétoine dorée	-	-	-	CC	-	-	
Cetoniidae	<i>Oxythyrea funesta</i> (Poda, 1761)	Cétoine grise	-	-	-	CC	-	-	
Chrysomelidae	<i>Chrysolina (Erythrochrysa) polita</i> (Linnaeus, 1758)	Chrysomèle polie	-	-	-	NA	-	-	
Chrysomelidae	<i>Chrysomela (Chrysomela) populi</i> Linnaeus, 1758	Chrysomèle du peuplier	-	-	-	AC	-	-	
Chrysomelidae	<i>Cryptocephalus (Cryptocephalus) hypochoeridis</i> (Linnaeus, 1758)	Cryptocéphale modeste	-	-	-	NA	-	-	
Cleridae	<i>Trichodes alvearius</i> (Fabricius, 1792)	Clairon commun	-	-	oui	AR	-	-	
Coccinellidae	<i>Coccinella (Coccinella) septempunctata</i> Linnaeus, 1758	Coccinelle à sept points	-	-	-	CC	-	-	
Coccinellidae	<i>Harmonia axyridis</i> (Pallas, 1773)	Coccinelle asiatique	-	-	-	NA	-	-	
Elateridae	<i>Agrypnus murinus</i> (Linnaeus, 1758)	Adélocère des potagers	-	-	-	CC	-	-	
Geotrupidae	<i>Anoplotrupes stercorosus</i> (Scriba, 1791)	Bousier commun	-	-	-	CC	-	-	
Geotrupidae	<i>Geotrupes (Geotrupes) stercorarius</i> (Linnaeus, 1758)	Géotrupe stercoraire	-	-	-	R	-	-	
Malachiidae	<i>Malachius bipustulatus</i> (Linnaeus, 1758)	Malachie à deux points	-	-	-	NA	-	-	
Oedemeridae	<i>Oedemera (Oedemera) nobilis</i> (Scopoli, 1763)	Oedemère noble	-	-	-	CC	-	-	
Oedemeridae	<i>Oedemera (Oedemera) podagrariae</i> (Linnaeus, 1767)	Oedemère ochracé	-	-	-	CC	-	-	
Pyrochroidae	<i>Pyrochroa serraticornis</i> (Scopoli, 1763)	Cardinal rouge	-	-	-	C	-	-	
Rutelidae	<i>Phyllopertha horticola</i> (Linnaeus, 1758)	Hanneton horticole	-	-	-	NA	-	-	
DICTYOPTERES									
Mantidae	<i>Mantis religiosa</i> (Linnaeus, 1758)	Mante religieuse	-	-	oui	PC	-	oui	

Annexe 7 - Liste des Insectes recensés

## 6 GLOSSAIRE

<b>Acidicline</b>	Qui se développe sur des substrats légèrement acides Qui marque une préférence non exclusive pour les substrats acides
<b>Allochtone</b>	Se dit d'un taxon, d'une population ou d'un groupement rencontré dans un territoire biogéographique donné, bien qu'il n'en soit pas originaire.
<b>Anoure</b>	Amphibiens sans queue à l'âge adulte (Grenouilles, Crapauds...)
<b>Anthropique</b>	Se dit de l'intervention, directe ou indirecte, actuelle ou passée, de l'homme sur les milieux et les êtres vivants associés
<b>Avifaune</b>	Oiseaux
<b>Biocide</b>	Se dit d'une substance ou d'un produit intentionnellement préparé, dont l'effet est mortel sur certains organismes vivants.
<b>Biodiversité</b>	Concept général qui recouvre la pluralité et la variété du monde du vivant à plusieurs niveaux : génétique, spécifique, écosystémique
<b>Biotope</b>	Ensemble des facteurs physico-chimiques caractérisant un écosystème ou une station (sol, climat, topographie,...)
<b>Bisannuelle</b>	Se dit d'une plante qui effectue son cycle biologique au cours d'une période comprise entre un et deux ans, et ne fructifiant que la 2 <sup>ème</sup> année.
<b>Chiroptères</b>	Ordre regroupant les mammifères volants (Chauves-souris)
<b>Coléoptères</b>	Ordre d'insectes regroupant les scarabées, coccinelles...
<b>Entomofaune</b>	Insectes
<b>Espèce</b>	Ensemble de tous les individus d'aspect semblable ayant en commun des caractères qui les distinguent au sein d'un même genre et capables d'engendrer des individus féconds
<b>Eutrophe</b>	Se dit d'un milieu naturel ou d'un sol riche en éléments nutritifs, généralement non ou faiblement acide et permettant une forte activité biologique
<b>Formation végétale</b>	Groupement végétal de physionomie homogène (prairie, bois, lande,...)
<b>Gagnage</b>	Action pour les animaux d'aller chercher de la nourriture
<b>Herpéthologique</b>	Relative aux amphibiens et reptiles
<b>Hygrophile</b>	Qui a besoin de fortes quantités d'eau tout au long de son développement
<b>Indigène</b>	Se dit d'un taxon se trouvant naturellement dans le territoire considéré
<b>Lépidoptères rhopalocères</b>	Ordre d'insectes regroupant les Papillons diurnes
<b>Macrohétérocères diurnes</b>	Ordre d'insectes regroupant les Zygènes, Ecailles...

<b>Mésotrophe</b>	Se dit d'un milieu naturel ou d'un sol moyennement riche en éléments nutritifs, modérément acide et permettant une activité biologique moyenne
<b>Mitage</b>	Dissémination, contrôlée ou non, de constructions en périphérie d'agglomération
<b>Nitrophile</b>	Qui croît sur des sols riches en nitrates
<b>Odonates</b>	Ordre d'insectes regroupant les Libellules
<b>Oligo-mésotrophe</b>	Se dit d'un milieu plus riche en éléments nutritifs qu'un milieu oligotrophe, mais un peu moins riche qu'un milieu mésotrophe
<b>Oligotrophe</b>	Se dit d'un milieu naturel ou d'un sol très pauvre en éléments nutritifs, très acide et ne permettant qu'une activité biologique réduite
<b>Orthoptères</b>	Ordre d'insectes regroupant les criquet, grillons, sauterelles...
<b>Phyto-écologie</b>	Ecologie végétale
<b>Rudérale</b>	Se dit d'un taxon ou d'un groupement caractéristique des milieux anthropisés tels que les décombres
<b>Rudéralisation</b>	Modification d'un milieu ou d'une végétation, liée à la présence actuelle ou passée de l'homme
<b>Saprophylique</b>	Espèce qui dépend de la décomposition du bois et y contribue pour au moins une étape de son cycle de développement
<b>Station</b>	Etendue de terrain, de superficie variable, homogène dans ses conditions physiques et biologiques (mésoclimat, topographie, composition floristique et structure de la végétation spontanée)
<b>Taxon</b>	Unité systématique telle qu'une espèce, une sous-espèce, une variété, un genre, une famille,...
<b>Urodèles</b>	Amphibiens avec queue à l'âge adulte (Tritons, Salamandres...)

## 7 BIBLIOGRAPHIE

### HABITATS ET FLORE

BOURNERIAS M., ARNAL G. & BOCK C., 2001, Guide des groupements végétaux de la région parisienne – Belin, Paris, 640 p.

FOURNIER P., 1990, Les quatre flores de France (nouveau tirage) - Editions Lechevalier, Paris, 1104 p.

GUINOCHET M, VILMORIN R. (de), 1973/1984, Flore de France (5 tomes) - Editions du CNRS, Paris, 1979 p.

MULLER.S, 2004, Plantes invasives en France – Publications scientifiques du Muséum, Paris, 168p.

### AVIFAUNE

#### Ouvrages :

JONSSON.L, 1994., Les Oiseaux d'Europe », 1994, 558p ;

LE MARECHAL, LESSAFFRE., 2000, L'avifaune de Paris et de sa région, Delachaux et Niestlé

LE MARECHAL, LALOI, LESSAFFRE., 2013, Les Oiseaux d'Ile-de-France : Nidification, migration, hivernage, Delachaux et Niestlé, Paris, 512 p.

#### Sites Internet :

[www.oiseaux.net](http://www.oiseaux.net)

[www.corif.net](http://www.corif.net)

#### Guide sonore :

ROCHE.JC, Les oiseaux d'Europe, Editions Sitelles

### AMPHIBIENS ET REPTILES

ACEMAV., 2005, Les amphibiens de France, Belgique et Luxembourg,

ACEMAV., Guide sonore des amphibiens,

MIAUD.C, MURATET.J., 2004, Identifier les œufs et les larves des amphibiens de France, INRA Editions, 200p,

MURATET.J., Identifier les amphibiens de France métropolitaine

### MAMMIFERES

ARTHUR L. & LEMAIRE M., 2009. Les Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotope, Mèze (Collection Parthénope) ; Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 544 p.

BARATAUD M., 2012. Ecologie acoustique des Chiroptères d'Europe, Publication Muséum. 344 p.

BARATAUD M., 1996. Ballades dans l'in audible. Sittelle, Mens. 48 p.

### INSECTES

#### Ouvrages :

BARAUD, J., 1992. *Coléoptères Scarabaeoidea d'Europe*. Faune de France, France et régions limitrophes. Fédération Française des Sociétés de Sciences Naturelles, Paris, Vol. 78, 440 p.

- BRUSTEL H., 2001.** *Coléoptères saproxyliques et valeur biologique des forêts françaises, perspectives pour la conservation du patrimoine naturel.* Thèse de l'Institut National Polytechnique de Toulouse, Toulouse, 327 p.
- CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL (CSRPN ÎdF) ET DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT D'ÎLE-DE-FRANCE (DIREN ÎdF), 2002.** *Guide méthodologique pour la création de Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en Île-de-France.* Cachan, éditions Direction Régionale de l'Environnement d'ÎdF. 204 p.
- DIJKSTRA, K-D., 2006.** *Field guide to the Dragonflies of Britain and Europe.* British Wildlife Publishing. 320 p.
- LAFRANCHIS, T., 2000.** *Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles.* Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze. 448 p.
- LAFRANCHIS, T., 2007.** *Papillons d'Europe.* Diathéo. 379 p.
- LESEIGNEUR, L., 1972.** Coléoptères Elateridae de la Faune de France continentale et de Corse. *Bulletin mensuel de la Société Linnéenne de Lyon.* 379 p.
- MANIL, L., HENRY, P.-Y., 2007.** *Suivi Temporel des Rhopalocères de France (STREF) – Suivi Temporel des Insectes Communs (STIC).* Muséum National d'Histoire naturelle de Paris et les Lépidoptéristes parisiens, Paris, France, 10 p.
- MERIGUET B., ZAGATTI P., 2001.** *Inventaire entomologique de la forêt Régionale de Bréviande (Seine et Marne).* Expertise entomologique pour l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France. OPIE. 35 p.
- MOULIN, N., 2006.** *Inventaire et écologie de l'entomofaune de 3 tourbières (64, Pyrénées-Atlantiques) ; odonates, lépidoptères rhopalocères, orthoptères.* Master 2 pro Expertise Faune Flore et Gestion du Patrimoine Naturel (E2F). MNHN, CREN Aquitaine, Paris. 29 p. + annexes.
- MOULIN N., JOLIVET S., MERIGUET B. & ZAGATTI P., 2007.** *Méthodologie de suivis scientifiques des espèces patrimoniales (faune) sur le territoire du Parc naturel régional du Vexin français – Entomofaune.* OPIE – PNR Vexin français. 61 p. + Annexes.
- PORTEVIN, G., 1929-1935.** *Histoire Naturelle des Coléoptères de France.* Lechevalier, Paris, 4 volumes.
- ROBINEAU, R. (Coord.), 2007.** *Guide des papillons nocturnes de France – Les guides naturalistes.* Delachaux et Niestlé. 288 p.
- TOLMAN, T. & LEWINGTON, R., 2009.** *Guide des papillons d'Europe et d'Afrique du Nord – Les guides naturalistes.* Delachaux et Niestlé. 384 p.
- VOISIN, J-F. (Coord.), 2003.** Atlas des Orthoptères (Insecta : Orthoptera) et des Mantidés (Insecta : Mantodea) de France. *Patrimoines naturels*, 60 : 104 p.
- WARING, P. & TOWNSEND, M., 2003.** *Field guide to the Moths of Great Britain and Ireland.* BWP. 432 p.
- WENDLER, A. & NÜß, J-H., 1997.** *Libellules, Guide d'identification des libellules de France, d'Europe septentrionale et centrale.* SFO, 130 p.

### Catalogue des coléoptères d'Île-de-France : 8 fascicules.

Fascicule 1 : J. Balazuc et H. Fongond - 1989 – Cicindelidae et Carabidae.

Fascicule 2 : G. Liskenne et B. Moncoutier - 1991 – Buprestidae, Elateridae, Throscidae, Cerophytidae, Eucnemidae.

Fascicule 3 : H. Bergeal et S. Doguet - 1992 - Chrysomelidae.

Fascicule 4 : J.F. Voisin - 1994 - Curculionoidea.

Fascicule 5 : Y. Gomy - 1994 - Histeridae.

Fascicule 6 : P. Bordat et H. Inglebert - 1997 – Lucanoidea et Scarabaeoidea.

Fascicule 7 : R. Vincent - 1998 - Cerambycidae.

Fascicule 8 : J.C. Lecoq et M. Tronquet - 2001 - Staphylinidae.

**Liens Internet :**

- SFO, <http://www.libellules.org> ;
- DIREN Île-de-France, <http://www.ile-de-france.ecologie.gouv.fr/> ;
- OPIE, <http://www.insectes.org/opie/monde-des-insectes.html> ;
- SFO, <http://www.libellules.org>